Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

du 19 décembre 2024

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 17 MARS 2025

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 MARS 2025

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 19 Décembre 2024

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le ou les secrétaire(s)

Le Secrétaire de séance désignée	Le Président du Conseil régional
Fanny CASTAIGNEDE	Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 19 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

et sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-Présidente, en l'absence momentanée du Président

Secrétaire de séance : Fanny CASTAIGNEDE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL..... 8

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES..... 8

01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - DÉCISION DE REMPLACEMENT ET COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE (MEMBRE VICE-PRÉSIDENT)..... 11

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE..... 11

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES..... 11

01b – CYCLONE CHIDO – SOUTIEN DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE À MAYOTTE 38

02a – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL..... 39

02b – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 40

03a – BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET PRINCIPAL..... 41

03b – BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020..... 135

03c – BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 138

04 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 140

05 – RAPPORT ANNUEL SUR LE BUDGET RÉGIONAL VERT ET RESPONSABLE 141

06 – RAPPORTS ANNUELS DES ADMINISTRATEURS DE SEM ET SPL 150

07 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE..... 153

08 – RÉALISER L'ÉGALITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2025 : COMMUNICATION DU BILAN DE LA SIXIÈME ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTIONS (ANNÉE 2023)..... 159

09 – COMMUNICATION RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS RÉGIONAUX NOUVELLE-AQUITAINE 2014-2020 ET 2021-2027 166

11 – CHARTE RÉGIONALE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INFORMATION MÉTIERS DANS LES COLLÈGES.. 172

12 – LABEL « ORIENTATION EN NOUVELLE-AQUITAINE – TIERS DE CONFIANCE » : ATTRIBUTION ... 172

13 – ÉVOLUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE..... 178

14 – ADOPTION DE 2 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ ET DE 7 AVENANTS..... 183

15 – RÉGIES DE TRANSPORT DE LA HAUTE-VIENNE ET DES LANDES ET SPL TRANS-LANDES – MODIFICATION DES STATUTS ET AVENANTS AUX CONTRATS D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (COSP) 184

16 –AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION ET D'AFFRÈTEMENT RELATIVE À L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES GRANDES RIVES 185

17 – CONVENTION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DÉPARTEMENT DE GIRONDE RELATIVE AUX AMÉNAGEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER, L'ENTRETIEN ET L'AFFICHAGE SUR LE MOBILIER URBAIN RÉGIONAL 186

18 – PORT DE BAYONNE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU PORT DE COMMERCE DE BAYONNE – NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION 187

19 – PORT DE BAYONNE : ADOPTION DES TARIFS 2025 – CONCESSIONS DE COMMERCE ET DE PLAISANCE ET ZONE DE MOUILLAGE DU HAVRE DE BOUCAU 193

20 – NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT ANNUEL 2023 194

21 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES (CETIM) POUR LA PÉRIODE 2024-2027 196

22 – COOPÉRATION INTERNATIONALE : ACCORD CADRE TRIENNAL DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA PROVINCE DE LÀO CAI AU VIETNAM (2025-2027). 197

23 – TABLEAU DES EMPLOIS 200

24 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2025 201

25 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ÉVOLUTION TARIFAIRE DES COTISATIONS SANTÉ ET DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR SANTÉ ET MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES PAR VOIE D'AVENANTS AU 1ER JANVIER 2025 203

26 – PARTICIPATION DE LA RÉGION À L'ACCORD DE CONSORTIUM DU PROJET COMETES : « COMPÉTENCE ET MÉTIERS POUR L'ESPACE » 207

27 – AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME NOUVELLE-AQUITAINE (CRTNA) ET CONCERNANT LA GOUVERNANCE DE QUATRE COMITÉS D'ITINÉRAIRES CYCLABLES 209

28 – POINT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME FERROCAMPUS ET MANDAT DE SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG) 210

29 – REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS : CONVENTION CADRE D'ACCOMPAGNEMENT PLURIANNUELLE DE NÉRAC (47) 213

30 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT EN NOUVELLE-AQUITAINE (RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE / ANAH / ÉTAT) 215

31 – SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL : CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027. 218

32 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION « PATRIMOINE ET INVENTAIRE » 224

33 – FILIÈRES CULTURELLES : CONVENTION-CADRE EN FAVEUR DU LIVRE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 2025-2027 226

34 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE 231

35 – AVENANT N°1 À CONVENTION DE LA COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025 233

MOTIONS ET VŒU 236

QUESTIONS ORALES 254

ANNEXES 259

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS), Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS, absent en fin de séance), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS)

Stéphanie ANFRAY (PS), Jean-Luc ARMAND (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean-Philippe PLEZ, PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLET-BLU (RE, absente en fin de séance), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Maryse COMBRES, ECOLO), Julien BAZUS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sophie WEBER), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Gilles BOEUF (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Stéphanie ANFRAY, PS et absent en fin de séance), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascale REQUENNA, CI), Florent BOUDIÉ (RE, absent le matin et en fin de séance et ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Ange MAGNE, RE), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le matin à Maryse COMBRES, ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Dominique ASTIER, PS et absente en fin de séance), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIERE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Didier DAMESTOY, ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, absent en fin de séance), Sandrine CHADOURNE (RN), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS, absente en fin de séance), Marie-Line CHEMINADE (UDI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Guillaume LAUSSU, UDI), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu BERGE, PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN, absente en fin de séance), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie JARRY, CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christophe CATHUS, PS), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Elodie BOURREL, CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andde SAINTE-MARIE, PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR, absent le matin et ayant donné pouvoir en cours de séance à Christophe DUPRAT, LR), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine GRAVAL, ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas FLORIAN, LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS, absente en fin de séance), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS, absente en fin de séance), Marie JARRY (CI), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN),

Florence JOUBERT (RN), Rémi JUSTINIEN (PS), David LABICHE (LR), Florent LACARRERE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Charline CLAVEAU, PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Colette LANGLADE, PS), Christelle LAPOUGE (CI, absente en fin de séance), Véronique LAPRÉE (LR), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS, absente en fin de séance), Pierre LE CAMUS (RN), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence ROUEDE, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Baptiste MAURIN (PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Michel DURRIEU, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN, absent en fin de séance), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Thierry PERREAU, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (RE, absent en fin de séance), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC, absente en fin de séance), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI, absent en fin de séance), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS, absent le matin et ayant donné pouvoir en cours de séance à Renaud LAGRAVE, PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en fin de séance à Maryse COMBRES, ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Martine PINVILLE, PS), Jacqueline SIMONNET (PRG, absente en fin de séance), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Philippe LAFRIQUE, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), Laurence VEYSSIERE (RN), François VINCENT (PS, absent en fin de séance), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Francis WILSIUS (PRG, absent en fin de séance)

Étaient représentés :

Émilie ALONSO (PS, ayant donné pouvoir à Bixente ETCHECAHARRETA, PS),
Anne-Laure BEDU (ECOLO, ayant donné pouvoir à Christine SEGUINAU, ECOLO),
Thibault BERGERON (PS, ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE, PS),
Maryline BEYRIS (PS, ayant donné pouvoir le 19 décembre 2024 à Lydia HÉRAUD, PS et le 20 décembre 2024 à Renaud LAGRAVE, PS et absente en cours de séance),
Maud CARUHEL (PS, ayant donné pouvoir à Marie-Laure CUVELIER, PS),
Frédérique CHARPENEL (PS, ayant donné pouvoir à Marie-Laure LAFARGUE, PS),
Marie COSTES (LR, ayant donné pouvoir à Sandra DELIBIT, LR),
Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir à Alain ROUSSET, PS),
Christian DEVEZE (CI, ayant donné pouvoir à Daniel DARTIGOLLES, CI et absent en fin de séance),
Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir à Bernard UTHURRY, PS),
Delphine EYCHENNE (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine DERVILLE, PS),
Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI et absente en fin de séance),
Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir à Nathalie ARNAUD, PS),
Mathieu LABROUSSE (PS, ayant donné pouvoir le 20 décembre 2024 à Patrice BOUTENÈGRE, PS et absent le 19 décembre 2024),
Sandrine LAFFORE (PS, ayant donné pouvoir à Guillaume MOLIERAC, PS, absente en cours de

séance et ayant donné pouvoir le 20 décembre 2024 à Pierre CHÉRET, PS),
Isabelle LARROUY (CEC, ayant donné pouvoir à Béatrice TARIOL, CEC),
Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir à Rémi JUSTINIEN, PS),
Jonathan PRIOLEAUD (LR, ayant donné pouvoir à Yann RIVIERE, LR),
Henri SABAROT (PS, ayant donné pouvoir à Guillaume RIOU, PS),
Arnaud TAUZIN (LR, ayant donné pouvoir à Ronan NEDELEC, LR)

Étaient Excusés :

Frédéric MELLIER (CEC),
Nathalie MOTSCH (UDI),
Sylvie FRANCESCHINI (RN),
Pascal MARKOWSKY (RN)
Séverine WERBROUCK (RN),
Véronique HAMMERER (RE)

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, chers amis, un mot, d'abord, sur la tempête française du siècle, la violence inouïe qui s'est déchaînée sur l'archipel mahorais au sinistre du nom de Chido. « *Combien sont-ils dans ces grands cimetières sous la Lune ?* », comme l'écrivait Bernanos au lendemain de la guerre civile espagnole. Des centaines, des milliers. Alors que les recherches sont engagées, difficiles, faute d'infrastructures, probablement nous ne saurons jamais combien d'hommes, de femmes, d'enfants, ont perdu la vie sous ces tôles, dans le 101e département français ravagé. Une tempête, une urgence, des destins entre la vie et la mort à une échelle terrifiante auxquels, si vous le voulez bien, je proposerai tout à l'heure que la Région apporte une aide d'urgence. Et puis, nous aurons l'occasion, avec ce qui se passera à Mayotte, d'y revenir. Ce sera notre première délibération. La puissance de ce cyclone séculaire fut démultipliée par les eaux océaniques particulièrement chaudes, conséquence directe du réchauffement climatique et du dérèglement climatique. Quelques semaines après les inondations diluviennes à Valence, qui ont d'ailleurs drainé des tonnes de déchets dans le parc naturel de l'Albufera, zone humide riche en biodiversité. Et en vallée d'Aspe. Ces catastrophes naturelles ne peuvent que renforcer notre détermination à accélérer la transition énergétique, agricole et écologique en Région.

Chers collègues, en mémoire des vies brisées par cette tragédie, je vous propose de procéder à une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie. Nous voici donc réunis pour l'ultime séance plénière de l'année, traditionnellement dédiée au débat budgétaire. Avec plein de questions pour se prêter à cet exercice traditionnel, tant l'année écoulée fut à nulle autre pareille. 2024 : quatre Premiers ministres qui se sont succédé. Une dissolution irraisonnée, semant un trouble durable. La motion de censure, la première, depuis Georges POMPIDOU. Et nous attendons toujours à l'heure où l'on parle d'un projet de loi de finances pour 2025. Seule une loi spéciale permettant à l'État de percevoir l'impôt et d'emprunter sur les marchés pour assurer la continuité de l'État et de la sécurité sociale nous a évité un shutdown à la française. Mais cette situation ubuesque illustre d'une manière inédite le problème de nos collectivités locales. Pour mener à bien leurs compétences et les actions que nous demandent nos concitoyens. Cet état lié à la loi de finances montre aussi qu'une réelle décentralisation, avec les ressources assurées, est peut-être la seule raison pour désendetter notre pays. Les collectivités locales, Régions, Départements, notamment, ne peuvent être les boucs

émissaires d'une mauvaise estimation de nos ressources et d'une mauvaise gestion dispendieuse et inefficace. Voilà donc le contexte chaotique et inquiétant non seulement cadrant cette plénière, mais aussi qui va vraisemblablement nous amener à nous revoir sur le plan budgétaire au courant de l'année 2025 avec l'atterrissage, je l'espère, de cette loi de finances.

Que faire dans ce contexte ? Attendre ? C'est rarement ma façon de faire. Ajouter de l'incertitude à l'inquiétude ? Ou l'inverse, d'ailleurs, de l'inquiétude à l'incertitude. Pour tous nos partenaires, les lycées, les transports, les transitions, les entreprises, l'emploie, la culture, le sport. Bref, l'ensemble de nos compétences. Quel sera le contenu d'un projet de loi de finances ? Sa temporalité ? Quand ? L'évolution des débats parlementaires, notamment au Sénat, était plutôt moins cruelle, positive. Mais tout est remis à zéro. Il y avait la réflexion sur une ressource pour les transports ferrés, une baisse sur les prélèvements.

Après l'exercice un peu particulier des orientations budgétaires, nous avons tenu des échanges assez francs. Nous avons procédé à un exercice à la fois rude, mais juste. Le travail n'est pas fini. Il n'est pas fini pour deux raisons. Ce qui nous amènera vraisemblablement, Sandrine DERVILLE le redira tout à l'heure, à ce que nous présentions un ou des budgets supplémentaires dès l'information descendue en début d'année prochaine. Et puis, aussi, un travail qui va être fait à la fois pour tenir compte du report que nos partenaires, je pense notamment aux communes, portent sur un certain nombre de chantiers qui vont être décalés. L'attente des engagements de l'État dans le CPER, sur lesquels nous n'avons pas beaucoup d'informations dans ce domaine-là. L'atterrissage, ligne par ligne, le travail notamment mené par Jean-Louis NEMBRINI avec chaque lycée sur leurs dotations pour leur fonctionnement, la façon avec laquelle nous devons lancer de nouveaux travaux de notre compétence dans les lycées, accompagner les pôles intermodaux, donc les gares. Et, donc, tout ça va devoir animer nos équipes, l'exécutif, mais aussi chacune des commissions. Toute proposition sera bien analysée. Cela ne va pas être facile. N'est-ce pas, Charline ? D'autant que ce qui peut être produit aujourd'hui n'est absolument pas décidé. Nous déciderons en déclinaison de chacune de nos politiques.

Comment le travail a-t-il été fait ? D'abord, par rapport à la crise agricole, le respect de la MIE. Jean-Pierre RAYNAUD l'évoquera tout à l'heure, les engagements de la MIE seront, on a déjà commencé, tenus et il n'y aura pas de baisse pour les exploitations agricoles ou les agriculteurs. Ensuite, l'accompagnement des entreprises, donc de l'emploi. On voit que la politique d'innovation de la Région donne une attractivité, y compris pour les transitions, pour préparer les transitions, une attractivité industrielle assez extraordinaire. La mobilité, bien entendu. Les lycées, j'en ai parlé. La culture. Et puis, bien entendu, à l'horizontale, si j'ose dire, l'accompagnement de la lutte contre le réchauffement climatique et du désordre

climatique et de la transition climatique, agro-écologique, environnementale. C'est autour d'un BP de base que nous allons débattre ce matin. Avec beaucoup d'autres dossiers. Je vois « réaliser l'égalité », d'autres dossiers sur la mobilité, sur la culture, le Ferrocampus ou les filières culturelles.

Je voudrais, avant d'entrer dans le cœur des débats, saluer quelques élus régionaux. D'abord, Gérard BLANCHARD pour le remercier d'avoir porté la politique de recherche depuis de nombreuses années, de recherche et d'enseignement supérieur. Je vous proposerai tout à l'heure une réorganisation de l'exécutif puisque vous allez retrouver votre fauteuil de président de l'université de La Rochelle. Mais vous restez parmi nous. Donc c'est important. C'est important de vous remercier. Je vous proposerai tout à l'heure une décision qui dépend de l'Assemblée, mais la décision de nomination des Vice-présidents dépend du Président de la Région. Françoise JEANSON aura la charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Philippe NAUCHE prendra la santé. On change de spécialité médicale, si j'ose dire. Et Rémi JUSTINIEN sera appelé aux fonctions de Vice-Président chargé de la mer, mais aussi des compétences que Philippe NAUCHE avait, le tourisme et les actions territoriales.

Vous avez sur vos tables deux ouvrages. Le prix Jean LACOUTURE de 2024, Frédéric LEMAÎTRE, *5 ans dans la Chine de Xi Jinping*. Frédéric LEMAÎTRE est le correspondant du Monde à Pékin. Et puis, un très bel ouvrage fait par le service du patrimoine sur les lycées de Nouvelle-Aquitaine, *Histoire et architecture*. Voilà ce que je voulais évoquer. J'ai souhaité rester et j'ai demandé aux présidents de groupes dans leurs propos liminaires que nous restions sur le budget qui prête à des digressions, sur le national, bien sûr, importantes. Je vous propose que notre pause méridienne se tienne entre 13h30, on ajustera après, et 15 h. J'ai beaucoup de pouvoirs, beaucoup de pouvoirs. Il y a beaucoup de collègues qui sont malades. Je leur souhaite un prompt rétablissement. Mais le quorum est atteint. Et donc je propose Fanny CASTAIGNEDE pour remplir la fonction de secrétaire de séance, si Fanny veut bien. Le retrait de la délibération numéro 10.

01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - DÉCISION DE REMPLACEMENT ET COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE (MEMBRE VICE-PRÉSIDENT)

M. LE PRÉSIDENT. - Donc vous avez la nomination de Rémi JUSTINIEN comme Vice-président à la commission permanente. Donc si au bout d'une heure, il n'y a pas de contestation, Rémi JUSTINIEN sera intégré à la commission permanente.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a le procès-verbal. Y a-t-il des soucis sur le procès-verbal ? Pas de souci. Il est donc adopté.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de faire un tour de table sur les déclarations liminaires. Qui souhaite intervenir ? Personne ? Si.

GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE, CITOYEN

M. BACHÉ. - Je vais avoir le privilège d'ouvrir le bal. Ce n'est pas forcément la position la plus avantageuse et confortable. D'abord pour vous dire, Monsieur le Président, que nous partageons l'essentiel de votre propos sur Mayotte. Mais, quand même, il faut, tout, en exprimant notre solidarité, rappeler que c'est donc Mayotte, le 101e département français, qui a été malheureusement abandonné par l'État depuis de très nombreuses années. Pour preuve, 70 % de la population mahoraise survit en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage est au plus haut. Jusqu'alors, et c'est encore accentué aujourd'hui avec le passage de la tornade, beaucoup n'avaient pas accès à l'eau, à l'eau potable. Et, aussi, il y avait le choléra. Et, pour faire un peu d'histoire, c'est ce que nous avons regardé dans le groupe, c'est en 1848 que l'île a été cédée par son dernier sultan en échange de sa protection au Royaume français de Louis-Philippe Ier. Et on voit bien que ce qui avait été décidé à l'époque n'a pas été tenu parce que ce territoire, pour ce qui nous concerne, nous disons qu'il a été laissé à l'abandon par la République et à l'abandon par les pouvoirs publics.

Quelques mots sur la situation politique. On en vient à se demander s'il y a réellement un pilote dans l'avion ou si, tout simplement, l'actuel locataire de l'Élysée ne se croit pas revenu

quelques siècles en arrière, au bon vieux temps des monarques faisant fi de la démocratie. Je rappelle, 70 jours pour trouver un premier gouvernement et avec quelques résultats et la nomination d'un nouveau Premier ministre depuis la fin de la semaine dernière. Et on peut dire que ce nouveau Premier ministre, il entame de la meilleure des façons sa responsabilité avec tout ce qui a pu être écrit dans la presse et tout ce qui a pu être son comportement, notamment en début de semaine dernière. Notre pays, la France des Lumières, ne s'est pas éteint à ce point pour ainsi voir la faillite de l'État. Cette situation est le symbole de l'émiettement de l'État dans les politiques publiques, un État incapable de répondre aux urgences sociales, aux urgences climatiques, aux urgences et nécessités démocratiques. J'ai, sûrement comme beaucoup d'entre vous ici, regardé, écouté, observé les paroles, les réflexions, les colères, les silences des citoyens, des travailleurs, de celles et ceux qui se lèvent le matin de bonne heure, de celles et ceux qui sont les producteurs de richesse dans notre pays. Et j'ai trouvé une constante, chez eux, qui les rassemblait, d'un côté ou de l'autre, le ras-le-bol se renforce. Bref, il y en a marre de tous les côtés. Ces oppositions exacerbées permettent à quelques-unes de souffler sur les braises et ainsi d'accentuer et rendre encore plus palpables les violences et les replis. Il y a d'un côté cette opulence où l'argent coule à flot et, de l'autre, des difficultés grandissantes rejetant un pan de plus en plus nombreux de la population dans la peur des lendemains. La théorie du ruissellement promise pour le plus grand nombre s'est ainsi transformée en enrichissement pour quelques-uns. Toutes les études, tous les économistes de quelque bord qu'ils soient sont toutes et tous d'accord sur ce constat : plus gros est le mensonge, plus il a des chances d'être cru. Tout comme il est faux de faire croire que c'est le budget de l'État qui a été sanctionné par la motion de censure votée majoritairement par les députés. Tout cela, pour nous, est de la manipulation. C'est le 49.3 sur le budget de la sécurité sociale. Le futur budget 2025 était en cours de discussion au Sénat. Donc c'est bien le budget de la sécurité sociale qui est passé en 49.3 et qui a fait l'objet du dépôt d'une motion de censure qui a été votée majoritairement par les députés.

Je rappelle quand même quelques contenus du budget de la sécurité sociale. C'était le déremboursement en cascade sur les médicaments. Un déremboursement sur les consultations. Une imposition de la CSG pour les apprentis. La mise en place d'une taxe lapin. Et c'étaient 200 millions en moins d'euros pour les hôpitaux. Avec, bien évidemment, les jours de carence pour celles et ceux qui, pour certains, ne travailleraient pas, les fonctionnaires. Et, ça, c'était parfaitement inacceptable. Je vous rappelle déjà que, dans ce contexte, des millions de personnes n'ont pas de mutuelle aujourd'hui et que 6 personnes sur 10, en France, disent renoncer à se soigner. Voilà ce qui a fait la censure du gouvernement. Il ne faut pas se tromper de débat là-dessus. C'est une réalité. C'est le

budget sécurité sociale. Madame REQUENNA, vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est comme ça, c'est la vie.

Dans ce contexte, comment ne pas parler de l'aspect social et des vagues de licenciement annoncées en premier lieu par les grands groupes qui ont, pour certains, bénéficié, ces dernières années des largesses du ruissellement ? Faut-il rappeler que les soi-disant « Mozart de la finance » ont mis notre pays dans une situation complexe due, essentiellement, à des choix de ne pas aller chercher des recettes dans les poches des milliardaires, des plus riches, laissant le capital user de tous ses savoir-faire : pas de taxation des profits, l'évasion fiscale, les paradis fiscaux. Je ne développe pas. Ainsi, celles et ceux qui ne sont en rien responsables de la situation devraient être les « cochons de payeurs ». Cela, nous ne l'acceptons pas et cela est inacceptable. Décidément, comme certains l'ont dit en début d'année 2024, on marche sur la tête.

La note, pour le monde du travail, sera lourde. Près de 3 000 suppressions d'emplois sont annoncées dans les PME, TPE de notre Région. Des emplois publics vont être supprimés, comme, par exemple à l'hôpital de Dax, La Poste, la SNCF. Même des fleurons de notre Région vont en faire les frais. Je pense à Rougier, en Dordogne, propriété de la grande coopérative Euralis, à Sarlat, sur un territoire qui a été déjà touché avec les licenciements dans les papeteries de Condat. Les grands groupes, Thales et Airbus, ne sont pas non plus épargnés. Tout le secteur de l'agroalimentaire est aussi touché puisque 2024 sera une nouvelle fois année noire pour les producteurs et pour les paysans avec l'annonce de la réduction de leurs déjà faibles revenus, avec comme cause principale de mauvaises récoltes et une baisse des prix de vente. Et aussi un contexte lié à l'opposition à l'accord du libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur. D'où l'inquiétude de nombreuses filières de ne pas être sur un pied d'égalité de normes sanitaires, sociales et économiques. Inquiétude, également, dans la filière cognac pour maintenir et préserver l'AOC cognac. Des mobilisations importantes à l'initiative des organisations syndicales et des acteurs territoriaux de cette filière ont non seulement dénoncé les tentatives de contourner les savoir-faire actuels, mais aussi de demander d'inscrire une obligation d'embouteillage sur le territoire pour continuer à bénéficier de l'AOC. Nous nous devons de les soutenir et d'appuyer ces demandes. Nous voyons bien sur le territoire que les inquiétudes sont grandes. Des appels sont lancés, des silences peuvent nous interpeller. Une colère sourde se fait jour. Ces appels sont les colères des personnels dans les métiers des soins, comme à Mont-de-Marsan où on inaugure un hôpital sans personnel pour le faire fonctionner. C'est une réalité. Les cheminots et usagers qui manifestent contre le démantèlement du fret ferroviaire et le manque de moyens pour assurer le service public, les étudiants qui sont privés de moyens pour leurs études, les agriculteurs qui se mobilisent pour demander la mise en œuvre des

engagements du printemps de la part du gouvernement. Et la liste pourrait être longue. Bien sûr, l'institution régionale n'est nullement responsable de cet état de fait. Malgré cela, les élus, c'est du moins notre volonté, savons et devons être à l'écoute. Nous l'avons vu pour la MIE. Cela a été salué par la profession, tout comme nous savons répondre à des urgences. Je pourrais citer nos interventions d'urgence pour la vallée d'Aspe, pour les inondations en Charente et en Vienne, ainsi que pour les solidarités nationales et internationales.

C'est dans ce contexte d'incertitudes, tant politiques que sociales, que nous avons construit le budget régional 2025. Un budget, et nul ne pourra le contester, préparé dans la transparence financière et démocratiquement. Un budget effectivement protecteur, comme il est écrit, mais aussi prévenant et, sur certains aspects, bienveillant. Il n'en reste pas moins qu'au regard des besoins et attentes, il y aura quelques frustrations, des mécontentements, des insatisfactions. Mais, néanmoins, nous allons rester dans le droit fil de nos choix politiques. J'entends déjà quelques esprits s'adressent nous dire : « Oui, il manque cela » ou « Vous ne devriez pas faire cela ». Je me plais à vous rappeler que nous sommes placés depuis de très nombreuses années sous tutelle de l'État et que nous subissons ses choix. Nous vivons au gré des dotations. Nous n'avons aucune latitude budgétaire et financière. Et est venue se rajouter, cette année, la cure d'austérité promise par le feu gouvernement BARNIER, cure d'austérité contestée par la quasi-totalité des élus et des associations d'élus. Nous le savons, souvent, les collectivités servent d'amortisseur social et pallient les carences et désengagements de l'État. Et ce n'est pas, comme le proposent, ici, quelques élus, notamment du Rassemblement National, en rognant sur les indemnités des élus, proposition complètement hors sol quand des élus quittent leur emploi pour assumer leur mandat, et également en s'attaquant à la démocratie avec une baisse des dépenses que nous devions faire sur le CESER, que cela va s'arranger. C'est une attaque sans précédent sur la démocratie. Et on voit bien, une nouvelle fois, que le masque tombe de ce parti politique. Tout cela est désolant, mais montre au grand jour quelles sont les volontés et envie de se part. Plutôt que de sanctionner et de faire payer au prix fort aux collectivités les erreurs de leur choix, l'État et le gouvernement seraient bien inspirés de travailler à un nouvel acte de la décentralisation, on vous rejoint, Monsieur le Président, ainsi qu'à une nouvelle autonomie financière pour celles-ci. Nous voyons bien, si nous voulons répondre à nos responsabilités, aux demandes des territoires, qu'il y a besoin d'une révolution institutionnelle dans notre pays. Il ne peut et il ne pourra y avoir de changement profond que si nous disposons de marges financières adéquates qui passent par une réforme profonde de la fiscalité. Une fiscalité juste faisant appel à tous les revenus du travail et financiers, et aussi par une démocratie renouvelée clarifiant les compétences des uns et des autres. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Alain. On essaie. Plus personne ne souhaite intervenir ?

GROUPE RENAISSANCE

M. PEYRAT. - Monsieur le Président, je parle en l'absence de Florent BOUDIÉ président de notre groupe Renaissance, qui a été empêché. Nous nous associons naturellement à ce que vous avez fait respecter concernant Mayotte, les Mahorais et tous ceux qui vivent sur ce territoire. En rajoutant que nous devons avoir une pensée plus forte encore pour ces gens qui, en 1974, lors du référendum d'indépendance sur les Comores, ont fait le choix, fortement, de la France et le choix d'être des Français à l'entrée du canal du Mozambique. Des Français pour lesquels nous avons certainement une obligation extrêmement forte. Certes, il y a une catastrophe humanitaire et elle est due à une catastrophe naturelle, mais il faut bien reconnaître, et sans vouloir faire porter la responsabilité aux uns ou aux autres, que, quels que soient les couleurs des gouvernements, depuis 1974, nous avons aussi créé les conditions d'une catastrophe administrative et politique. Éléments parmi lesquels la départementalisation n'est pas forcément, peut-être, la meilleure chose qu'on ait faite. Et, peut-être, faut-il se poser des questions, aussi, là-dessus. Catastrophe migratoire, aussi, évidemment. Et, je ne doute pas que d'aucuns y reviendront dans cet hémicycle même si beaucoup de mesures ont été prises, notamment ces dernières années.

Pour respecter votre souhait que les choses soient dites rapidement, je passe rapidement au contexte politique national. Nous avons un nouveau Premier ministre. Puisse un esprit souffler au sein de l'Assemblée nationale pour que, comme j'ai déjà pu le dire ici, et d'autres collègues avec moi, au moins cette majorité de modérés, cette majorité de constructifs, ce qui n'empêche pas d'avoir des convictions fermes et d'être de réels réformateurs du pays, que cette majorité se mette d'accord pour offrir, non seulement à ce Premier ministre et à son gouvernement, mais surtout au pays, un élément de stabilité dans lequel il a besoin de se développer.

Raison pour laquelle il n'est sans doute pas nécessaire, pour nous, et j’en viens à nos affaires du jour, d'introduire plus d'instabilité et d'instabilité budgétaire. Ma collègue Marie-Ange parlera au nom du groupe sur ce budget, dont nous avons contesté, vous le savez, la forme de la préparation. Et, aujourd'hui, même à supposer que nous ayons eu un débat d'orientations budgétaires, admettons que nous l'ayons eu, un certain nombre d'engagements qui ont été pris ne seront pas tenus. Et il y a eu des chiffres que nous avons découverts en voyant arriver votre projet de budget. S'agissant de l’Éducation nationale, s’agissant d'un certain nombre d’infrastructures. Puisque je parle d'infrastructures, je

voudrais aussi vous annoncer, je pense que tout le monde l'a vu, que nous défendrons avec un certain nombre d'autres groupes, ici, un amendement pour que le RER Périgord-Limousin soit intégré non plus aux paroles, comme cela a été trop longtemps le cas, mais vraiment aux actes. Cette ligne entre deux territoires qui en ont réellement besoin, où la route est accidentogène, doit être sérieusement, cette fois, inscrite. Et nous devons passer aux actes. Puissions-nous, Monsieur le Président, ne pas rater ce wagon-là. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jérôme. Fabien ROBERT.

GROUPE CENTRE ET INDÉPENDANTS

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord pour associer notre groupe aux mots que vous avez eu sur Mayotte où ce que nous craignions de pire est arrivé. Nous pensons évidemment au drame humain, aux familles, aux victimes, à cet instant précis et, bien sûr, à toutes celles et ceux qui s'activent, forces de l'ordre, de sécurité civile, pour sauver des vies. C'est un drame humain. C'est aussi un échec politique collectif, le 101e Département de France qui, aujourd'hui, accuse un retard colossal dans beaucoup de domaines. Et j'espère que, de ce point de vue là, les premières annonces, à moyen terme, de plans de reconstruction seront à la hauteur, non pas pour reconstruire Mayotte à l'identique, ça n'aurait aucun sens, mais pour reconstruire une Mayotte fraternelle et, bien sûr, durable.

Notre séance du jour porte essentiellement sur le vote du budget. Je voudrais y revenir. D'abord, ce vote va se faire dans un contexte très particulier qui est à la fois celui de la raréfaction de l'argent public, qui est celui d'une situation régionale, de finances régionales, déjà très tendues. Avant même que nous connaissions les annonces du gouvernement, les documents de la dernière séance nous montraient les curseurs près du rouge. Et puis, enfin, l'incertitude dans laquelle nous plonge la motion de censure, conjointement votée notamment par l'extrême droite et l'extrême gauche. Alors, pour bien appréhender ce contexte, nous avons théoriquement un débat d'orientations budgétaires. Mais avons-nous eu vraiment un débat d'orientations budgétaires ? Pas vraiment. D'abord, Monsieur le Président, en reprenant le procès-verbal de la séance qui a été adoptée, je vous cite : « Est-ce que la loi de finances pourra être adoptée d'ici la fin de l'année, avec ou sans 49.3 ? Est-ce que le débat dans les deux assemblées se tiendra dans des délais particuliers ? La plupart des Régions repoussent, après l'adoption de la loi de finances, le vote du budget. Il est évident que nous aurons soit la veille du BP à présenter des nouvelles orientations budgétaires, soit le faire dans un délai qui nous le permettra ». Donc vous annonciez d'ores

et déjà des nouvelles orientations budgétaires et le site Internet même de la Région, là encore, je cite ce qui a été affiché : « Les orientations budgétaires qui devaient être votées ont fait l'objet de quasiment une journée entière de débats et sont repoussées à un examen ultérieur. » Donc, nous n'avons pas vraiment eu de débat d'orientations budgétaires. Par ailleurs, lors de ce débat, nous avons eu un grand numéro de chiffres lancés en l'air sur ce que l'État allait prendre dans les poches de la Région. On est monté jusqu'à 126 millions d'euros. Aujourd'hui, on est, dans vos propres documents, et dans une version très pessimiste, je vais y revenir, à 108 millions d'euros. De même qu'on a appris que le versement de TVA fin d'année était moins défavorable que vous ne nous l'annonciez, là aussi, la dernière fois. Donc on voit bien que les chiffres n'étaient pas stabilisés. Et j'espère que sera dit avec la même force, *in fine*, le vrai chiffre de l'effort qui sera demandé, mais qui ne sera bien évidemment pas de 126 millions d'euros comme vous l'avez claironné, mes chers collègues.

Ce contexte national ne doit pas nous faire oublier le contexte financier régional. La dégradation de la santé financière de la Région, elle date d'avant les annonces du gouvernement. Avec des recettes de TVA surévaluées et, de ce point de vue là, nous avions alerté, déjà, il y a longtemps. Sur, du coup, des recettes escomptées qui étaient peu probables et les deux pieds sur l'accélérateur, hausse des dépenses, hausse de l'endettement. Voilà la situation. Si bien que vous avez quasiment brûlé les 400 millions d'euros de recettes supplémentaires apportée par la TVA dynamique entre 2002 et 2024. 400 millions supplémentaires qui ont été consommés en pure perte. Cette situation-là, elle nous donne des ratios régionaux qui s'approchent du rouge. Alors, vous nous parlez d'un pilotage serré, vous nous parlez de sérieux dans la gestion financière. La réalité est que nous nous approchons, pour beaucoup des ratios, de la zone rouge. Et d'ailleurs, le CESER ne dit pas l'inverse, dans son analyse, à propos, notamment, de la dette.

L'absence de DOB, elle nous pose, à nous, un problème juridique, qui pourrait entacher la légalité du budget. Alors, on a vérifié, comme vous, vous avez la jurisprudence pour vous. Dès lors que ce point est inscrit à l'ordre du jour, quel que soit ce qu'on discute, le juge va considérer que c'est un DOB. Mais reconnaissons que cela pose un problème démocratique. Nous n'avons pas vraiment disposé de tous les éléments pour débattre de la préparation budgétaire. J'ai même souvenir de la commission finances qui nous demandait des amendements budgétaires avant la date où on allait recevoir le projet de budget. Évidemment, c'était absolument impossible. Le résultat, c'est que nous ne connaissons pas vraiment vos priorités. Nous n'avons pas été rassurés ce matin en vous écoutant. Nous ne connaissons pas vraiment vos priorités. On a l'impression qu'on part sur une politique du rabot, c'est-à-dire couper un petit peu partout, c'est-à-dire un non-choix, c'est-à-dire, au fond,

la certitude de dégrader encore un peu plus les ratios régionaux. Alors, vous envisagez cela en partant de la politique du pire, de surcroît, dans vos recettes. C'est la raison pour laquelle, avec quatre groupes, dans un esprit très constructif, nous avons présenté plusieurs amendements pour reprendre la discussion financière où elle s'était arrêtée, sur le PLF, pas le PLFSS, sur le PLF, au Sénat. Et, de ce point de vue là, par trois amendements, notamment sur le FCTVA et le fonds de réserve, nous nous ajustons, tout de même, et donnons une perspective plus positive. Amendements vertueux : ce sont des amendements de recette, on ne met pas, en face, de dépenses. On pense juste que là, véritablement, il est plus sincère, beaucoup plus sincère d'analyser, de construire notre budget en fonction de ce que le Sénat, la dernière discussion budgétaire a dit.

Cet esprit constructif, nous le porterons également avec des amendements de réduction de dépenses. Je pense notamment à la ligne Pau-Canfranc. L'analyse récente du nombre de personnes par train, 27, dont 60 % sont des visiteurs occasionnels, devrait tout de même nous inciter à revoir cet investissement. Vous avez annoncé une pause sur le grand projet Flying Whales. De notre point de vue, il est important, sans doute, d'aller sur place pour se rendre compte de ce que ce projet représente vraiment. On a besoin de clarté sur ce projet. Je vous ai écrit, Monsieur le Président, en ce sens et j'espère vraiment qu'on pourra y voir très clair, car de notre point de vue, les doutes ne font que progresser. Enfin, pas question pour nous de toucher à l'aide aux communes, et à l'aide aux investissements, notamment. C'est l'amendement CPER que l'on vous propose. Certains projets seront peut-être décalés, et on le décalera dans les BS futurs. Mais adoptons la logique inverse, affichons notre volonté de faire avec les territoires, notamment avec le CPER. Ces amendements sont de véritables mains tendues, nous pensons qu'ils sont justes, qu'ils peuvent être adoptés, qu'ils sont sincères et qu'ils nous permettraient dans ce cas de revoir notre position sur le budget.

Dans ce budget, vous avez également un volet agricole important et je voudrais, dans cette deuxième partie, m'arrêter sur ce sujet-là. Pascale REQUENNA interviendra sur le sujet agricole, mais je voudrais revenir sur la décision de la cour administrative d'appel de Bordeaux, hier, qui s'est prononcée sur les 16 réserves d'eau qui ont été, pour 12 d'entre elles, validées par la justice administrative. C'est très intéressant d'analyser ce texte parce qu'en fait, le cœur du débat qui est celui de savoir si ces réserves ont, oui ou non, un impact négatif ou positif sur la ressource en eau et qui, au fond, pose la question de la science et des croyances, eh bien, le juge, d'abord, valide complètement les documents qui ont été présentés, l'étude d'impact, le porter à connaissance. Il nous dit clairement qu'il n'y a eu ni falsification ni dissimulation des informations portées à connaissance du public. Donc, ça, c'est extrêmement important. Ensuite, il précise que les impacts étudiés sur la vie faune et la zone Natura 2000 ont été là aussi correctement étudiés et évaluées et sont conformes à la

loi. Et le juge va plus loin et je le cite : « La création des réserves en litige, compte tenu des évolutions du projet, permet de diminuer la pression sur la ressource en eau et en période estivale par le biais de substitutions sur le milieu en période hivernale et s'intègre dans un effort plus global de diminution à long terme de la part de la ressource dédiée à l'irrigation ». Et il ajoute : « La création et l'exploitation des réserves, qui permet par ailleurs l'optimisation des stockages de pluie hivernale et de diminuer les prélèvements dans le milieu naturel, n'empêche pas le bon fonctionnement quantitatif des cours d'eau… » Donc, voilà. Nous avons eu, ici, un débat, mes chers collègues et, le cœur du sujet, il est clair : ces réserves permettent une meilleure gestion de la ressource en eau. Et j'espère qu'à l'avenir, nos débats sur ce sujet seront plus apaisés. Et il vient conforter les choix de la MIE, qui a décidé d'aider plus fortement, et nous le demandions depuis longtemps, l'accès à l'eau pour nos agriculteurs. En revanche, et nous ne le minimisons pas, c'est une décision de justice, il confirme que, malgré les mesures prises pour protéger l'outarde canepetière, cette espèce serait menacée. Il manque une dérogation espèces protégées pour quatre réserves, dont une est déjà construite. Et le juge considère qu'elle peut fonctionner telle quelle, sans être remplie de nouveau, mais telle qu'elle. Donc ces quatre dossiers vont être revus. Il faut respecter la décision de justice. Mais je voudrais qu'à l'avenir, sur cette question de l'eau, qui donne raison aux positions que nous défendons ici, bien avant moi, depuis très longtemps, on comprenne, enfin, une fois pour toutes, que cette politique de l'eau, elle est conforme à ce que le milieu naturel permet. Et elle rappelle qu'il n'y a pas d'agriculture sans eau. Et sans rien perdre de vue de ce qu'est la protection de la faune et de la flore, je le répète, cette décision de justice doit être entendue. Néanmoins, sur le cœur du débat, nous avons maintenant la science et une décision de justice qui nous donne raison. J'espère que nos débats seront plus apaisés pour soutenir nos agriculteurs et ceux, notamment, des acteurs locaux, je pense à la COP 79, qui œuvrent en ce sens sur le terrain.

Enfin, je voudrais conclure par une note positive. D'abord souhaiter la bonne chance à nos nouveaux Vice-présidents ou aux nouvelles délégations ainsi que remercier Monsieur BLANCHARD pour le travail qu'il a pu effectuer. On se croisait déjà avant que je sois élu dans cet hémicycle. Et puis, pour terminer sur une touche positive, également, la réouverture de Notre-Dame, je crois, nous à toutes et tous émus, contentés, en peu de temps, en très peu de temps, par rapport au peu de gens qui croyaient au timing. Je le dis non pas pour cette réussite exceptionnelle, mais je le dis parce qu'il y avait à l'intérieur 1 500 chaises fabriquées à Hagetmau, tout de même, dans notre Région, commune de Pascal REQUENNA, et qui montre là aussi la force de notre filière bois dans notre Région. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Juste une précision. Sur les prélèvements TVA, on a, du prélèvement 2023 au prélèvement 2024, je me tourne vers Jérôme LARUE et Sandrine, 29 millions d'euros. Je ne pense pas que ce chiffre ait été occulté en quoi que ce soit. J'ajoute à cela que, aussi, par rapport à ce que vous avez essayé de dire parce que c'est un peu compliqué, quand même, c'est un groupe politique, auquel vous appartenez, qui a élaboré le budget. Valérie PÉCRESSE et Christelle MORANÇAIS ont construit leur budget sur le PLF. Donc je fais la même chose. Et je ne vois pas ce qu'il aurait été possible de faire d'autre. Cela aurait été irresponsable de ma part. Qui souhaite intervenir ? Edwige DIAZ.

GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET APPARENTÉS

Mme DIAZ. - Merci, Monsieur le Président. Je ne peux commencer autrement mon propos qu'en évoquant la situation dramatique, cataclysmique, apocalyptique de Mayotte. Et, au nom du groupe Rassemblement National, je voudrais adresser notre soutien à nos compatriotes meurtris, endeuillés, alors que le bilan ne cesse de s'alourdir. Il y a bien sûr le temps du deuil, mais ce temps du deuil ne peut pas invisibiliser les responsables de cette situation et ne doit pas non plus faire occulter le fait que ces pertes humaines et matérielles auraient pu être évitées. Parce que, oui, en effet, il y a une catastrophe climatique sans précédent, mais elle n'est pas la seule cause de ce funeste bilan. Parmi les fautes, il y a la surdité des macronistes et avant eux des socialistes, qui ont jugé bon de ne pas prendre en considération les rapports de la Cour des comptes de 2020 et de 2016 qui alertaient sur le processus d'abandon territorial de ce territoire particulièrement oublié et mis à l'écart des politiques publiques. Il y a aussi l'aveuglement idéologique macroniste qui a refusé de voir la dégradation de la situation sur l'île, notamment due à une immigration massive et clandestine. Une surpopulation au sein de cette île qui a rendu inadaptés, par exemple, les services publics, notamment en matière d'accès à l'eau, mais aussi au logement et, bien sûr, un sous-dimensionnement des classes scolaires. Et, aussi, une explosion de l'insécurité. Et cet aveuglement est d'autant plus inexcusable que, dès 2018, Marine LE PEN avait déposé une proposition de loi pour mettre en œuvre des mesures d'urgence spécifiques à Mayotte en matière de maîtrise de l'immigration et de maintien de l'ordre. Il y a aussi l'incurie macroniste et, là, je pense notamment à l'opération Wuambushu annoncée en grande pompe par Monsieur DARMANIN qui devait rétablir l'ordre, détruire les bidonvilles et expulser les clandestins. Finalement, ces opérations n'auront absolument rien réglé. Je suis obligé de mentionner la soumission d'Emmanuel MACRON aux Comores, qui est incapable de faire respecter l'intégrité territoriale de Mayotte et qui a décidé d'accorder des subventions

très importantes aux Comores. Je pense à une subvention de 150 millions euros accordée en 2019 et 100 millions d'euros en 2014. Nous, nous estimons que cet argent aurait pu être utilisé autrement, notamment par la création d'une piste longue, réclamée par les Mahorais, qui constituait une promesse électorale du candidat MACRON en 2017 et qui coûtait 200 millions d'euros. Cette piste longue aurait eu le mérite, notamment, de faciliter l'acheminement de l'aide d'urgence dont nos compatriotes mahorais ont bien besoin.

Comme je viens de le démontrer, d'autres choix ont été faits, notamment celui du sectarisme. Je porte à la connaissance de cette assemblée et notamment à ceux qui s'émeuvent de la tragique situation à Mayotte, et en particulier des difficultés d'accès à l'eau, qu'en novembre 2023, à l'occasion du projet de loi de finances 2024, nous avons déposé, avec Marine LE PEN, un amendement visant à financer à hauteur de 50 millions d'euros les infrastructures destinées à développer l'accès à l'eau potable au sein de nos territoires d'outre-mer. Et je veux le dire, tous les groupes, donc des Républicains aux communistes, en passant par les socialistes et les macronistes, vos amis, à l'Assemblée nationale, ont tous voté contre notre amendement. Hélas, à ce drame humanitaire et matériel est venue s'ajouter l'indécence, l'indécence d'un Premier ministre qui vient se donner en spectacle, présider un conseil municipal et se donner bonne conscience en faisant voter une subvention de 25 000 euros, soit environ le coût de son déplacement entre Paris et Pau, si l'on rajoute son avion, sa sécurité et les moyens mis à disposition d'un Premier ministre. À la théâtralisation, nous préférons la sincérité et la discrétion, des attitudes dignes comme celle adoptée par les maires Rassemblement National. Et je veux saluer l'action de Louis ALIOT, Ludovic PAJOT et Steeve BRIOIS qui, immédiatement, ont déclaré faire voter une subvention au bénéfice du territoire de Mayotte.

Immédiatement, c'est précisément ce qui a manqué à notre Assemblée. Réactivité, spontanéité, unité ont été les grandes absentes de notre préparation à cette séance. Je vais vous expliquer pourquoi. Dès le drame, nous, groupe RN, nous avons écrit un mail au Président ROUSSET pour lui demander de bien vouloir accepter la présentation d'une motion visant à accorder une subvention à Mayotte. C'est vrai, mais nous ne pouvions pas faire autrement puisque le drame n'était pas encore survenu, que nous avons demandé, à titre exceptionnel, de nous accorder un jour de plus pour déposer cette motion. Nous avons d'abord été agréablement surpris parce que Monsieur le Président nous a accordé ce délai exceptionnel que nous demandions, mais s'est immiscée, dans ces échanges, l'indignité de certains autres groupes politiques qui ont fait pression sur le Président pour refuser notre motion. Donc ces personnes qui sont passées maîtresses dans l'art du sectarisme ont décidé qu'il valait mieux laisser souffrir nos compatriotes plutôt que de voter en faveur d'une motion du Rassemblement National. On ne pourra jamais nous enlever le doute que

l'apparition en urgence d'une délibération, celle que vous nous proposez aujourd'hui pour soutenir Mayotte, n'est qu'une pirouette, Monsieur le Président, pour vous éviter le vote avec le Rassemblement National et pour vous extraire de la pression exercée par certains groupes dans cet hémicycle. Quelles que soient les raisons, qu'elles soient louables ou pas louables, les élus du Rassemblement National voteront bien évidemment en faveur de l'aide que vous proposez aujourd'hui.

L'autre point important de cette plénière et de l'actualité française, c'est bien évidemment le budget, donc le PLF, à l'Assemblée nationale, et le BP, ici, en hémicycle. Et donc, je me suis posé la question, je me suis dit : « Est-ce que je traite d'abord le PLF ou d'abord le BP ? Dans quel sens ? » Et, finalement, je me suis que j'allais les traiter en même temps, parce que si je devais synthétiser mon propos, je dirais qu'Alain ROUSSET, c'est la méthode Michel BARNIER appliquée à la Nouvelle-Aquitaine. J'ai constaté six similitudes et seulement une différence. La première similitude, c'est que, vous comme lui, vous nous présentez un mauvais budget. Un budget qui augmente la dette, dont la charge de la dette ne cesse de s'alourdir, avec une capacité d'autofinancement qui diminue puisque nous passons à 10 ans, des frais de fonctionnement qui ne sont pas maîtrisés et des investissements qui diminuent. Bref, une très mauvaise trajectoire. Ce sont aussi deux budgets qui refusent de réduire les mauvaises dépenses. On y trouve toujours du saupoudrage électoral, des participations aux agences dont l'utilité reste à démontrer, des comités Théodule dont personne ne connaît l'existence, une politique immigrationniste dispendieuse, une multitude d'aides au développement et de grands projets inutiles. Bref, la dilapidation de l'argent public. Mais ce sont aussi deux budgets de matraquage fiscal. Comme Monsieur BARNIER, vous savez à la perfection taxer, imposer, prélever. Lui fait la poche des Français. Vous, vous faites la poche des Néo-Aquitains. Je vais vous donner quelques exemples. Les automobilistes sont les principales victimes de votre politique fiscale. La part régionale de la TICPE est placée à son maximum autorisé depuis toujours. Vous avez décidé d'augmenter le prix du cheval fiscal, c'est-à-dire la carte grise. Vous l'avez passée de 36 euros en 2017 à 45 euros en 2024. Vous avez aussi décidé d'augmenter le prix du TER, plus 12 % depuis le début de votre mandat. Le prix du ticket des cars, plus 25 %. Bref, partout où vous pouvez, vous taxez les Néo-Aquitains. Il n'y a pas non plus de simplification administrative. Vous pénalisez la compétitivité des entreprises, dont nous déplorons le nombre considérable de 5 000 faillites, rien que pour notre Région, l'année dernière. Vous fragilisez les agriculteurs, vous freinez l'investissement, mais vous êtes sourd et aveugle à nos alertes. Vous ne cessez d'imposer des éco-socio-conditionnalités et votre feuille de route mortifère qui s'appelle Néo Terra. Autre point de similitude, votre sectarisme. Depuis le début, vous vous comportez particulièrement mal à l'égard du premier groupe

d'opposition de cette Assemblée. Et enfin, comme Monsieur BARNIER, vous êtes un adepte de la stratégie de la peur. Quand vous avez appris que le que le Premier ministre voulait diminuer d'environ 130 millions d'euros la dotation à la Nouvelle-Aquitaine, vous avez crié au scénario du pire, vous avez fait comme votre collègue Monsieur GLEYZE au sein du département de la Gironde qui a publié le tract de la peur, avec tout ce qu'il était possible de priver, comme services publics, les Girondins et les Néo-Aquitains. Nous, nous ne partageons pas du tout votre feuille de route. Nous disons qu'une alternance est possible.

Alors, après ces similitudes, il y a une seule différence, c'est que, face à un budget avec toujours plus de futilité et toujours moins d'utilité, nous avons, pour protéger les Français, les entreprises et les collectivités territoriales, censuré le gouvernement BARNIER. Malheureusement, ici, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, alors nous ne pourrons pas vous renverser. Mais croyez bien que nous continuerons de travailler dans l'unique intérêt de protéger les Néo-Aquitains et que nous travaillons sans relâche pour qu'en 2028, vous soyez battu de manière démocratique dans les urnes.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que ce que j'essaie de faire, mais je n'ai pas encore réussi, c'est que des journalistes qui écrivent souvent sur la normalisation du Front National ou du Rassemblement National viennent écouter vos propos dans l'hémicycle régional. Je trouve que ça serait encore une fois étonnant. Qui souhaite intervenir ? Nicolas FLORIAN.

GROUPE LES RÉPUBLICAINS

M. FLORIAN. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire une intervention qui sera peut-être bicéphale entre mon rôle de président de groupe et mes fonctions de président de la commission des finances. Je vais toutefois, tenter au maximum de ne pas tomber dans une forme de schizophrénie. Vous avez bien fait de cadrer un débat par des propos liminaires qui ont mis sur la table un certain nombre d'éléments qui vont nous faire réagir et qui vont nous permettre d'avancer vers un débat plus de fond et technique au moment du vote du budget.

Donc, moi, je trouve que vous avez eu raison de bien préciser à chacun des membres de cette Assemblée quels étaient, entre guillemets, les cadres à respecter dans les expressions personnelles. Moi, je n'irai pas jusqu'à me projeter jusqu'à 2028. Il y a encore bien des échéances avant. Je vais me contenter modestement de parler de ce que pourrait être 2025 et, plus structurellement, de ce que pourraient devenir les années futures au sens structurel et au sens institutionnel. Par rapport à vos déclarations du début de séance, Monsieur le

Président, j'en partage un certain nombre, même si je dois dire que, quand vous parlez d'une situation ubuesque, je rajouterai que c'est quasiment kafkaïen. Parce que, comment s'étonner d'une forme d'incertitude autour du devenir de nos budgets respectifs qui sont très liés, effectivement, au PLF, alors même que vos amis, je ne vous dis pas vous, personnellement, mais vos amis, et il y en a beaucoup dans cette salle, ont associé leurs voix avec les représentants du Rassemblement National pour censurer un gouvernement et, du coup, nous placer dans une incertitude pour le coup très aléatoire. Le PLF est-il toujours d'actualité ? Non ? Qu'en retirer dans sa substantifique moelle ? Je vais en dire un mot. Mais, en tout état de cause, on ne peut pas se féliciter d'avoir participé à une situation, même si elle est indirecte, parce que je sais bien que ce n'est pas ici que les choses se sont décidées. Mais enfin, ce mariage un peu baroque entre les députés de gauche, et de toute la gauche, quand on regarde l'addition des voix à l'Assemblée nationale, il ne manque qu'un député du parti socialiste qui n'a pas voté la motion de censure, plus les représentants et les députés du Rassemblement National et des amis de Monsieur CIOTTI, cela paraît quand même assez baroque. Surtout quand, aujourd'hui, on s'interroge. Il y avait d'autres moments pour la voter la censure. Et, aujourd'hui, on crie, ici ou là : « Oh là là, on ne sait plus où on va ? » Oui, mais la faute à qui ? La faute à qui ?

M. LE PRÉSIDENT. - MACRON.

M. FLORIAN. - Pas à moi, en tout cas. Donc je voudrais quand même bien préciser que l'on ne peut pas regretter un fait auquel on a participé. On ne peut pas. Quand même, vous êtes tous à hurler parce qu'on nous fait les poches. On ne sait pas, d'ailleurs. Et pour savoir, il ne fallait peut-être pas censurer ou au moins pas à cette période-là. Ou il fallait le faire avant ou le faire après, mais pas autour d'une question budgétaire telle qu'on le subit aujourd'hui.

Quand on va sur le fond, vous nous annoncez des clauses de revoyure. Vous avez raison parce que, nécessairement, il y aura effectivement des nouvelles étapes. Est-ce qu'il y aura un nouveau projet de loi de finances ? Mécaniquement. Qu'elle en sera sa teneur, on ne le sait pas. Et donc, bien évidemment qu'il y aurait des clauses de revoyure à préparer dès maintenant. Sur l'opportunité ou pas de voter le budget à date, vous mentionnez les exemples de Madame PÉCRESSE et de Madame MORANÇAIS. Je vous en remercie. Je vous en remercie, car elles ne partent tout à fait de la même ligne de départ. Tant Madame PÉCRESSE que Madame MORANÇAIS et, par ailleurs, son prédécesseur, Monsieur RETAILLEAU, ont déjà entrepris ce qui, aujourd'hui, nous tombe dessus, à savoir une obligation, j'allais dire, de quasi-survie, de faire des économies dans nos collectivités. Moi, je connais mieux la Région Île-de-France que la Région Pays-de-Loire, mais je sais qu'elle a aussi des capacités à pouvoir s'engager dès maintenant, quand bien même elle serait frappée de recul de l'État. Quand je parle de clause de revoyure, il y en avait peut-être une à

établir dès maintenant. Dès lors que l'on s'inscrit dans la continuité de ce que pourrait être un projet de loi de finances de l'État, autant aller jusqu'au bout de la démarche et de le prendre dans son acception la plus la plus immédiate. Vous l'avez dit, et je salue votre honnêteté intellectuelle, que le Sénat avait apporté des améliorations. Pourquoi ne pas les avoir traduites dès maintenant dans ce projet de budget ? Alors, c'est vrai, on a pratiqué l'exercice, avec Sandrine DERVILLE, et je l'en remercie, d'ailleurs, du travail qu'on a pu faire, ensemble, avec les groupes, autour de la commission des finances. On a un problème de délai. C'est une réalité. Et on a vu que tout ce qui a été entrepris et les travaux qui ont été menés dans cette commission sont très contraints sur les délais. Mais quand même ! Et c'est en ce sens, et je rejoins les propos de Fabien ROBERT, que nous avons déposé de façon commune et collective un certain nombre d'amendements pour réactualiser ce que pourrait être la charge ou les obligations auxquelles on serait soumis le moment venu. Et c'est pour ça que Fabien parlait d'amendements vertueux, et il a raison d'employer ce terme, parce qu'ils ne sont pas gagés. Mais il s'agit aussi et surtout d'amendements d'actualisation.

Troisième point sur lequel je voudrais intervenir, et dans le droit fil de cette, j'allais dire, évasion territoriale autour des Pays-de-Loire et de l'Île-de-France, on est confronté aujourd'hui à une réalité qui existe depuis de nombreuses. Et si j'ai un appel à vous lancer, Monsieur le Président : libérez-vous de toutes ces technostructures qui vous entourent, qu'elles soient ici autour de vous, et ce n'est pas un jugement personnel, mais c'est aussi le contre-effet de la décentralisation. Contre effet de la décentralisation, c'est qu'on est au plus près de nos concitoyens et que, quand on est Vice-président, qu'on appartient à un exécutif, on a toujours plutôt tendance à vouloir donner aux gens une réponse qu'ils attendent. Libérez-vous de toutes ces technostructures. Et ces économies que nous réclamons, les uns et les autres, parfois dans des directions différentes, mais cela fait partie du débat politique, on est rattrapé par ça, aujourd'hui. On est rattrapé par ça. On nous a vendu, en 2015, une loi NOTRe qui permettrait de faire des économies structurelles dans les Régions et c'est le contraire qui s'est passé. C'est le contraire qui s'est passé. Et, par ailleurs, je l'avais dit je crois, au moment des orientations budgétaires, on s'étonne, aujourd'hui, d'une ponction amère pour les collectivités, mais j'ai moins entendu des cris de nos amis présents à l'époque quand Monsieur AYRAULT, Monsieur VALLS ont fait passer les dotations globales de l'État d'un peu plus de 60 milliards d'euros par an à une trentaine de milliards ou une quarantaine de milliards. C'est près de 14 à 15 milliards d'euros qui ont été ponctionnés entre 2012 et 2015. Tout le monde n'était pas dans cet hémicycle à cette époque-là, mais enfin, les mêmes obédiences ou les mêmes attachements affectifs et politiques, aujourd'hui, ne disent pas le contraire. Ils n'en parlent pas de ça, ils n'en parlent pas. Donc on a quand même la capacité, à un moment ou un autre, de s'adapter à un contexte très contraint. On l'a

fait après les coups de rabot sur la DGF, sur tous les concours de l'État en 2014 et en 2015. On a réussi à le faire. On a traversé le pacte de Cahors, on l'a traversé, les uns et les autres.

Donc aujourd'hui, c'est bien de s'émouvoir de ces nouvelles contraintes, mais il faut aussi assumer nos responsabilités. Bien sûr qu'on arrivera à le faire. Et on est en train de le prouver aujourd'hui. Et, par ailleurs, prenons garde, les uns et les autres, à ne pas creuser un peu plus le fossé qui nous sépare de nos concitoyens. Parce que, après les annonces du plan dit BARNIER et, moi, je redis le respect et je remercie Michel BARNIER pour la brève période qu'il a passée à Matignon. Mais il a osé faire des choses. Il a été courageux. Moi, j'ai rarement vu dans la rue quelqu'un défiler avec une pancarte nous réclamant de revoir l'assiette de la FCTVA. Je n'ai pas entendu quelqu'un manifester dans la rue nous disant, effectivement, il faut se plaindre de la baisse du renversement de la TVA du Fonds de réserve. Les gens, ils nous demandent des économies, ils nous demandent de revoir de façon structurelle nos politiques publiques, ils nous le demandent. C'est une commande, aujourd'hui, il faut la prendre en compte.

Nous avons travaillé, comme je l'ai déjà dit, sur un certain nombre de pistes. Elles méritent maintenant d'être prolongées. Si on devait regarder, mais c'est la discussion que nous aurons tout à l'heure sur le vote formel du budget, on travaille beaucoup en masses. On n'est pas à un stade où on peut regarder dans le détail quelles seraient les politiques publiques à réviser, à réorienter, celles qu'il faudrait supprimer en termes d'investissement. Moi, je suis heureux que Sandrine ait pu annoncer il y a quelques jours que nous allons enfin nous doter d'un PPI, pour prioriser, échelonner, voir dans le temps. Moi, je ne fais pas partie de ces chantres du « clopferrisme » primaire où on ne regarde que deux ou trois ratios quant à la santé financière d'une collectivité, la capacité de désendettement et le taux d'épargne. Bien sûr c'est important, mais suivant les périodes, et on le voit bien, d'ailleurs, en ce moment, avec tout le romantisme qu'on peut avoir autour de ces questions, la question du taux d'intérêt et de l'impact des frais financiers varie énormément sur notre capacité de désendettement ou sur notre taux d'épargne. Et on voit bien que c'est éphémère tout ça. Donc ne gravons pas dans le marbre un certain nombre de tabous ou de plafonds de verre. Par contre, prenons à notre compte des politiques volontaristes. Posons-nous sûrement la question, le moment venu, de savoir ce qui relève du service public et ce qui relève du service au public. À quoi on attribue les fonctions essentielles du contribuable ou de produit du contribuable à celle de l'usager. Voilà des questions politiques qui doivent nous amener vers l'avenir.

Dernier point, j'en finirai là-dessus parce que j'en suis déjà à 10 minutes, moi, je le réclame, avec vous, et nous sommes très nombreux dans cette assemblée à le faire, je citerai un exemple, notamment, Pascal COSTE qui est à la tête d'un exécutif, vivement la République

des territoires ! Vous êtes un Girondin, Monsieur le Président, vous l'avez prouvé, mais comportons-nous encore plus en Girondins, préparons-nous à ce qui est en question aujourd'hui. Une question de survie pour nos territoires. Coordonnez-vous entre exécutifs, qu'ils soient départementaux ou régionaux. Réfléchissons. N'attendons pas de subir, le moment venu, une législation produite par des assemblées certes très méritantes au niveau national, mais prenons-nous en main, prenez-vous en main et soyons capables de proposer une nouvelle révolution territoriale qui assure la pérennité de nos collectivités. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas, je n'ai pas tout compris. J'ai simplement demandé des lettres de démission à tous mes collaborateurs, mes Vice-présidents, tout ça pour essayer de suivre votre conseil. Je ne sais pas si j'irai jusqu'au bout, mais…

M. FLORIAN. - C'est un peu caricatural, la présentation. Plutôt que de déguster ton café, tu aurais peut-être dû mieux écouter ce que j'avais dit.

J'ai essayé, je n'ai pas tout compris. Non, mais la pirouette sur : « Il y a eu une motion de censure, c'est à cause de la motion de censure », enfin, quand même, c'est une pure pirouette parce que ce n'est pas nous, ici, qui que nous soyons d'ailleurs, qui avons participé à l'élaboration du PLF, au choix du Sénat. Je l'ai évoqué tout à l'heure. Ce n'est pas nous quand même. Et puis, il y a quand même quelque… Je ne suis pas un adepte des petites phrases, mais quand même, pour avoir regardé les propos du Président de la République il y a quelques semaines, il y a quand même une contradiction assez notable. Sans vouloir faire de petites phrases, le Général DE GAULLE, en 1959, devant les Français dit « Je vous ai compris ». Emmanuel MACRON, devant les Français, dit : « Vous ne m'avez pas compris ». Il y a quand même un problème.

M. LE PRÉSIDENT. - Stéphane TRIFILETTI.

GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons à notre tour et avant tout exprimer notre soutien aux milliers de victimes mahoraises du cyclone Chido. Nous nous associons pleinement à cette délibération sur table visant une première aide d'urgence. Tâche immense qui s'annonce à Mayotte. Et nous tenons à exprimer toute notre solidarité aux Mahorais, très loin de toute récupération politique et éhontée comme on a pu l'entendre tout à l'heure. C'est le cœur lourd que nous nous réunissons aujourd'hui, dans ce contexte dramatique marqué au global par des crises multiples et interconnectées. L'urgence

climatique. L'objectif de +1,5 degré fixé par l'accord de Paris a été pulvérisé. Chers collègues, les inondations meurtrières de 2024 ou la situation à Mayotte nous rappellent que les catastrophes climatiques ne sont pas une menace lointaine, mais une menace systémique sans frontières qui frappe les plus fragiles. Contexte préoccupant, couplé à une crise sociale qui s'intensifie et une crise politique qui fragilise nos institutions. Notre État, affaibli, antisocial, ne tient plus ses promesses. Finalement, la macronie s'est abaissée, de compromis en compromissions. Après trois défaites électorales et une censure, la nomination du nouveau Premier ministre a mis du temps et questionne à plusieurs titres. Choix sidérant d'un Président de la République qui s'entête à désigner un cadre de son camp politique pourtant défait aux élections législatives. Peut-on citer une seule démocratie au monde où cela serait envisageable ? Quelle légitimité démocratique pour ce premier et dernier soutien au président MACRON ? Le tout sans véritable plan d'action. Au milieu, dit-on souvent, au milieu de nulle part, en fait. Et malheureusement sans doute en continuité avec les compromissions, comme le fait de mettre un signe égal entre le Rassemblement National et le Nouveau Front populaire depuis juillet dernier, et ce qu'a fait encore Fabien ROBERT tout à l'heure. Les maquettes des coupes budgétaires aux collectivités locales sont une attaque sans précédent contre les territoires. Seront-elles maintenues ? Nos collectivités représentent 8 % de la dette publique, mais 58 % de l'investissement public et même 70 si on exclut les dépenses militaires. Elle est où la cohérence ? Les politiques « d'extrême centre » menacent directement nos capacités d'agir, avec des répercussions sur la commande publique, les politiques sociales et, évidemment, la transition écologique. L'État veut faire les poches des collectivités. Mettre en panne l'investissement des collectivités, c'est inacceptable. Car notre tissu économique et social risque véritablement de s'effilocher. Beaucoup à droite, dans cet hémicycle, dénoncent d'ailleurs les conséquences de ces choix budgétaires lorsqu'ils sont dans leur territoire, tout en soutenant ces mêmes politiques délétères à Paris. Le tout sans sourciller. Croustillant, chers collègues, de vous voir proposer des amendements pour garantir des recettes par les mêmes qui voulaient assommer nos collectivités. Comme pour le Mercosur, double discours. Ce « bal des chafouins », franchement, ça suffit. En fait, les droites refusent de taxer les ultra-riches, de rétablir l'ISF ou d'imposer les super profits. Elles sabrent les dotations aux collectivités, réduisent le fonds vert, amputent les financements de la transition écologique, dont le financement des agences ou le plan vélo. Ceux-là mêmes qui fustigent la décroissance sans en comprendre le questionnement nous mènent, eux, à la récession. C'est-à-dire au déclassement brutal, généralisé, injuste, subi par les plus modestes. Voilà où nous en sommes.

Face à cela, nous avons une responsabilité, une responsabilité immense. Porter un espoir, une vision claire, une ambition. En Nouvelle-Aquitaine, nos réponses à cette crise globale,

c'est le courage des choix. Nous refusons, en conscience, l'austérité pour accompagner cette république vivante que nous appelons de nos vœux. Quand le désordre vient d'en haut, les solutions viennent d'en bas. Nous devons protéger les jeunes, les femmes, les précaires, les associations les plus fragiles. Nous devons rappeler que la valeur la plus importante dans nos territoires n'est pas monétaire, c'est la cohésion sociale, chers collègues. C'est ça la République vivante. Nous sommes le seul groupe d'opposition à avoir apporté des propositions budgétaires détaillées à l'exécutif et en amont, en amont de toutes les commissions, dans la commission finances. J'en profite d'ailleurs pour saluer la démarche constructive qui a permis de réunir la commission finances plusieurs fois depuis fin octobre, en informant les élus au fur et à mesure et en permettant aux groupes d'émettre des propositions. Sachez, chers collègues de la majorité, que nous sommes à vos côtés lorsque vous soulignez factuellement, dans la délibération du budget primitif, vouloir, je cite, inscrire dans un décalage temporel certains grands projets ou encore renforcer le moratoire sur les grands groupes. Vous avancez, vous avancez sur quelques sujets donc Flying Whales, Tarmac, VoltAéro, par exemple, et c'est tant mieux. Nous constatons toutefois un gros coup de rabot sur de trop nombreuses lignes budgétaires essentielles. En effet, la question posée, ce n'est pas juste encadrer des dépenses, c'est réfléchir à la finalité de nos politiques, interroger la modernité et le productivisme. La question du sens, chers collègues. Pourquoi rendre durable, dans le temps, un monde qui, lui-même, n'est pas souhaitable ? C'est ça la vraie question du 21e siècle.

Et nous regrettons qu'en choisissant le scénario budgétaire le plus pessimiste, vous ne mettiez en route le train crémaillère infernal. On baisse quasiment tous les budgets. Alors, le mouvement du convoi austéritaire est cranté en marche, pour longtemps. Il sera alors difficile de revenir en arrière. Vous pourrez ensuite relâcher du lest, mais ponctuellement. Et le mal sera fait pour de trop nombreuses politiques dans nos territoires. Tout cela interpelle quant à vos affichages. La transition écologique n'est pas virtuelle, elle doit être grandeur nature. Votre stratégie d'accompagnement au changement, par exemple, c'est 0,5 % du total budgétaire du pilier 4. Moins de 0,5 % du pilier 4 pour une politique, notamment d'éducation à l'environnement, est-ce vraiment sérieux. Dans un monde où les températures ont franchi 1,5 degré, où les pollinisateurs indispensables à notre sécurité alimentaire s'effondrent, il est temps d'agir vraiment. Pas en réalité augmentée, comme à Darwin, pendant le Festival Néo Terra, où on a pu observer des enfants affublés de ces casques de réalité augmentée, symbole terrible des œillères du technosolutionnisme qui risquent d'enterrer pour de bon Néo Terra. Ne serait-il pas plus pertinent d'investir les 500 000 à 700 000 euros de ce festival directement dans nos territoires pour rester ancré dans le réel ?

Sur les raisons plus globales de la diminution du budget alloué à la ligne environnement, biodiversité, PNR, une interrogation. La baisse budgétaire prévue de 15 % laissera-t-elle les moyens de créer les trois nouveaux PNR, par exemple, que vous envisagez ? Des marges budgétaires existent et permettent de cranter une vraie transition, c'est évident. Nous vous proposons toujours de geler les projets controversés comme GPSO. J'insiste sur cette notion de moratoire. Chers collègues de la majorité, nous sommes conscients que nos approches sont différentes sur ce dossier. Mais ce moratoire, c'est un outil de bon sens pour un débat démocratique éclairé. Nous vous proposons également la suspension de l'ouverture à la concurrence des lignes TER tant que son impact financier à moyen et long terme n'aura pas été évalué de manière transparente. Pour éviter de rendre durable un monde qui, lui-même, n'est pas soutenable, nous porterons des arbitrages budgétaires clairs.

Un, ne plus financer les multinationales « aljeteuses » ou les activités anti-biodiversité et climat. Éco-socio-conditionnalités renforcées. Avance remboursable plutôt que subventions, remboursement des aides. Remboursements des aides en cas de délocalisation. Par contre, aide régionale priorisée aux PME, TPE, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, culture, sport, Jeunesse, formation professionnelle et TER, oui ! Deux, favoriser l'agriculture biologique, sortir du stockage illégal. Eh oui, Saint-Soline était bel et bien illégale. Elle est illégale. De l'eau en pays de bassines. En respectant les derniers rendus de justice. Le CESER note d'ailleurs, je cite dans son travail sur la MIE : « L'abrogation de la majeure partie des éco-conditionnalités des aides à l'hydraulique agricole a été faite de façon prématurée ». Chers collègues, nous y sommes. Nous sommes bel et bien, effectivement, sur une mal-adaptation qui n'est pas en phase avec les enjeux, car Sainte-Soline, rappelons-le, est illégale. Trois, réduire les participations régionales dans l'aérien, sortie progressive des syndicats mixtes des aéroports et arrêt des subventions aux salons aéronautiques. Nous vous proposons également de mettre fin aux financements non essentiels pour les lycées privés, les établissements privés d'enseignement supérieur.

En résumé, nous défendrons aujourd'hui un budget au service de la justice sociale et environnementale, déclinaison que vous retrouverez dans nos cinq amendements du jour. Force de proposition, comme toujours, nous finirons cette plénière en vous proposant une motion visant au soutien inconditionnel de notre Région à nos universités en danger, au moment où l'État, malheureusement, est en train de se désengager de manière massive. Un vœu, enfin, de soutien à la formation locale, pour garder une information de qualité, vérifiée, fiable, dans tous nos territoires, véritables matrices de la démocratie locale, donc de la République vivante que nous souhaitons et que nous souhaitons tous, nous en sommes sûrs, dans cet hémicycle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Stéphane. Bref, vous me proposez un budget illégal pour une grande partie. Jean-Philippe PLEZ.

M. TRIFILETTI. - Expliquez-nous, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je le ferai tout à l'heure. Jean-Philippe PLEZ.

GROUPE PRG - LE CENTRE GAUCHE

M. PLEZ. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'aimerais au nom du groupe concentrer notre propos sur notre ordre du jour qui est l'action régionale. Adresser, ensuite, notre liste de souhaits au père BAYROU via le père Jean DIONIS. Et vous offrir, enfin, un présent symbolique, Monsieur le Président, pour terminer de façon un peu plus légère. Comme ça j'ai capté votre attention, Jean.

Le mois de décembre c'est, pour un grand nombre de collectivités, le mois des budgets et, contrairement à nous, beaucoup repoussent le vote. Pas nous, en responsabilité. C'est le choix de la majorité régionale dont nous sommes naturellement solidaires, dans ce contexte fait d'incertitudes et d'inquiétudes, vous l'avez dit, Monsieur le Président. Et nous nous joignons à ces mots. Le choix de proposer un budget, c'est le choix politique de tenir bon et debout et d'envoyer un message fort et clair à destination des Néo-Aquitains : la Région est là, nous sommes là. C'est d'autant plus facile pour nous de l'exprimer ainsi, sans flagornerie, parce que nous faisons partie de celles et ceux qui pensent que nous aurions dû, pu attendre d'y voir plus clair avant de donner des directions, d'attendre d'être mieux informés de notre cher État paternaliste pour mieux savoir quoi et comment faire dans les priorités qui sont les nôtres et dont nous avons débattu ici au moment du DOB parce que, oui, effectivement, nous avons eu un débat éclairé avec les moyens du bord, au mois d'octobre, sur le DOB. Et je trouve, Monsieur FLORIAN, un peu paradoxal d'agiter des menaces d'illégalité sur le DOB et, en même temps, de dire que les motions de censure paralysent le pays là où, aujourd'hui, nous sommes là pour voter un budget qui permet de faire avancer l'action régionale. Car attendre, c'est aussi le risque d'ajouter de l'incertitude à l'inquiétude de tous nos partenaires et bénéficiaires de l'action régionale. Vous les citez régulièrement, Monsieur le Président, les lycées, les territoires, les entreprises, les jeunes, les Néo-Aquitains, dans le quotidien de leurs déplacements, dans le quotidien de leur formation, dans le quotidien de leur santé. Alors qu'aux crises que nous connaissons et qui paralysent un pays jacobin s'oppose l'urgence à faire pour nos concitoyens, pour nos voisins, pour les Néo-Aquitains. En proposant de conserver le rythme habituel du vote de notre budget en

décembre, dans le contexte que nous connaissons, c'est vouloir apporter de la stabilité dans la tempête politique. Des repères dans le brouillard et nous avons, cela est vrai, besoin de ces phares dans les crises. Parmi les 34 dossiers portés à nos débats et votes, plusieurs dossiers phares concernent les finances et le budget primitif 2025, ce qui n'aura échappé à personne, sujet principal de l'ordre du jour, certes, mais auxquels il est pertinent d'ajouter le rapport annuel sur le budget régional vert et responsable. Cela veut dire quoi, ce budget régional vert et responsable ? Cela veut dire que nous évaluons notre action régionale au regard de son impact positif ou négatif en matière environnementale, écologique et sociale. Ce budget vert est responsable, c'est une évaluation annuelle de nos dépenses publiques régionales et une aide permanente à la décision pour la mise en œuvre de Néo Terra. Contrairement à ce que disait Madame DIAZ, Néo Terra, ce n'est pas mortifère, c'est exactement l'inverse, c'est la défense du Vivant avec un V majuscule, Vivant dont nous faisons partie.

À notre ordre du jour aussi, des feuilles de route spécifiques visant à développer l'attractivité des métiers, l'apprentissage et l'éducation. À notre ordre du jour, ce sont aussi des contrats opérationnels de mobilité, très attendus dans les territoires, signés avec et dans les territoires. Ce sont aussi les programmes européens que nous gérons de nouveau avec et dans les territoires. Et avec cette méthode ascendante que nous chérissons en Nouvelle-Aquitaine, avec le souci de la ruralité, dont nous faisons un critère de priorisation de notre action régionale, de la vie en ruralité, donc, en point d'orgue, car la moitié des Néo-Aquitains vit en zone rurale. Votre budget tel qu'il est proposé et les autres sujets de notre ordre du jour, ce sont aussi une façon de répondre concrètement aux fractures territoriales avec une méthode qualitative faite de justice et de solidarité, et nous y reviendrons en séance au moment de voter et de débattre sur le budget.

Le mois de décembre, c'est traditionnellement, donc, le vote du budget, tradition maintenue. Ce sont aussi deux choses qui n'échappent peut-être à personne, mais je vais commencer par celle qui est peut-être la moins connue. Décembre, c'est aussi le mois de la laïcité. Le 9 décembre, c'est la journée anniversaire de la loi de séparation des églises et de l'État. Cette loi fondatrice nous protège individuellement dans nos libertés, nos convictions propres et privées. Cette loi fondatrice nous protège et on le dit assez peu, et je pense que c'est vraiment l'angle par lequel il faut parler davantage de la laïcité, cette loi fondatrice nous protège aussi collectivement d'une instrumentalisation politique du fait religieux. Certains responsables politiques assimilent la laïcité à l'islamophobie, alors que d'autres, à l'exact opposé de l'échiquier politique, s'en servent comme élément de stigmatisation. Chaque fois qu'il est fait ça, c'est chaque fois contraire à la République, c'est chaque fois en dehors de nos valeurs républicaines, c'est chaque fois se mettre en dehors de l'Arc républicain du Front

républicain qui, rappelons-le, est sorti vainqueur des dernières élections législatives. Oui, le Front républicain. Dans ce contexte, notre groupe vous propose la création d'un observatoire régional de la laïcité, à l'égal de ce qui existe d'ailleurs ailleurs dans d'autres régions, pour inscrire la défense du vivre ensemble à l'égal de la défense du vivant.

Décembre, ce sont aussi les fêtes de fin d'année, bien entendu, dans nos rues, dans nos foyers. Et, à cette occasion, c'est la fameuse liste au père BAYROU, pardon, au père Noël que nous espérons différent du père Fouettard incarné par le précédent PLF, projet de loi de finances. En réalité, nous n'attendons pas de l'État qu'il soit le père Noël providentiel. Au contraire, nous préférons pouvoir agir en responsabilité, sans tutelle ni tuteur. Mais puisque notre Premier ministre nouvellement nommé est Néo-Aquitain, nous espérons que François BAYROU ne sera pas que le père Noël de Pau, mais aussi de la France et en premier lieu des Néo-Aquitains ou simplement l'émule de Jean DIONIS. Alors, Jean, c'est pour ça que nous vous transmettons cette liste de souhaits de fêtes de fin d'année. Avec quelques points, quatre exactement, qui sont très courts. D'abord, une vraie décentralisation, accompagnée d'une fiscalité régionale pour avoir les moyens de mener nos politiques sans partir de calculs erronés de la part de Bercy, afin de garantir une réelle libre administration de nos territoires dans une réelle séparation des compétences. Nous demandons également un CPER mobilité. Du moins, des garanties sur le volet mobilité du CPER puisque nous craignons très fortement le désengagement de l'État. Et, plus globalement, nous demandons à l'État de faire du fer une priorité chiffrée à la hauteur des enjeux. Une vraie ambition ferroviaire, en France, c'est pas moins de 100 milliards d'euros. Et c'est maintenant, parce que c'est aussi l'action longue. Le fruit de ces investissements, nous les verrons peut-être, mais pas tout de suite. Mais c'est 100 milliards d'euros tout de suite. Un soutien fort, aussi aux universités et aux étudiants, cela a été dit avant moi. Que l'État, ici comme ailleurs, assume ses compétences ou fasse confiance aux collectivités. Mais, ici, comme sur le ferroviaire, qu'il ne nous demande pas d'assumer ses désengagements sans en avoir ni la responsabilité ni les ressources. Et, enfin, cela a été dit également avant moi, un soutien fort au monde agricole, avec un véritable effort pour permettre aux agriculteurs de changer de modèle, de vivre de leur métier et d'être acteurs des transitions urgemment vitales, écologiques et agricoles.

Je terminerai, Monsieur le Président, en deux mots, très succincts, pour apporter un peu de légèreté à notre séance du jour en vous adressant, Monsieur le Président, nos amitiés radicales que nous signons « AR ». Acronyme qui correspond à vos initiales, cher Alain ROUSSET. C'est très fort. On réfléchit beaucoup. Coïncidence, je ne crois pas. Alors, n'oubliez pas cet heureux hasard des initiales quand je vous offrirai ce bulletin d'adhésion au PRG, parti radicalement républicain de gauche. C'est pour l'année 2024, c'est l'occasion des fêtes de fin d'année. Et puis, pour terminer, aussi, de façon un peu plus sérieuse, félicitations

amicales, républicaines, et charentaises-maritimes à notre collègue et ami Rémi JUSTINIEN qui sait que nous lui proposons d'intégrer un Parlement de la mer dans la feuille de route de sa nouvelle délégation. Et, sans chauvinisme, Monsieur le Président, faire confiance aux Charentais-maritimes est toujours une bonne idée. Amitiés radicales et amitiés républicaines à toutes et tous, chers collègues, bon débat et joyeuses fêtes de fin d'année à vous et vos proches. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci, Jean-Philippe. Je pense qu'on a fait le tour. Je vais donner la parole à Martine PINVILLE pour conclure ce tour d'horizon.

GROUPE PARTIE SOCIALISTE / PLACE PUBLIQUE / APPARENTÉS

Mme PINVILLE. - Merci, Président. Cher Président, chers collègues, avant de commencer, permettez-moi d'exprimer au nom de notre groupe notre solidarité la plus profonde envers nos compatriotes de Mayotte durement frappés par le cyclone Chido. Cette catastrophe naturelle a causé des destructions massives laissant des milliers de familles sans abri et des infrastructures essentielles dévastées. Le bilan humain est tragique, avec des centaines de vies perdues et des milliers de blessés. Dans ces moments de détresse, la nation tout entière doit se mobiliser pour apporter un soutien immédiat et durable à Mayotte. Les besoins en eau potable, en électricité, en soins médicaux sont immenses. En alimentation, également. Et la reconstruction s'annonce longue et difficile. Cette tragédie met également en lumière la vulnérabilité accrue de nos territoires face au dérèglement climatique. Les événements météorologiques extrêmes se multiplient, touchant aussi bien les Régions ultramarines qu'hexagonales. Et en Nouvelle-Aquitaine, nous avons récemment été témoins des conséquences dramatiques de ces phénomènes, notamment dans la vallée d'Aspe où des inondations et des éboulements ont gravement impacté nos habitants. L'urgence climatique n'attendra pas et il est impératif que nous agissions en conséquence comme nous le faisons avec Néo Terra pour anticiper les crises à venir.

Nous vivons également une époque marquée par des bouleversements à l'échelle mondiale. La réélection de Donald TRUMP illustre une dangereuse radicalisation du discours politique international, un retour au protectionnisme et une polarisation exacerbée menaçant les valeurs fondamentales de démocratie et de solidarité. Dans ce contexte, la France et l'Europe ont un rôle crucial à jouer. Nous devons être des piliers de stabilité, défendre des valeurs de paix, de justice et de coopération internationale et refuser la tentation du repli sur soi. Face à la montée des tensions internationales, l'Union européenne aurait dû s'engager à renforcer la cohérence de ses valeurs. L'annonce de la signature de l'accord de libre-

échange entre l'Union européenne et le Mercosur est une trahison flagrante des intérêts des agriculteurs européens et des principes de souveraineté alimentaire empreints d'une mondialisation déconnectée des réalités sociales et environnementales. Alors que la France s'est prononcée fermement contre cet accord, Ursula VON DER LEYEN a choisi de passer outre la volonté des nations imposant un texte qui va profondément déstabiliser des filières déjà fragilisées, notamment celles de l'élevage. Cet accord est doublement dangereux. D'une part, il ouvre nos marchés à des produits agricoles ne respectant pas les normes strictes imposées à nos producteurs, qu'il s'agisse de bien-être animal, de sécurité alimentaire ou de respect environnemental. D'autre part, il ignore le principe fondamental de réciprocité des normes créant une concurrence déloyale au détriment de nos agriculteurs et de nos territoires. Quant au Président de la République, qu'on ne s'y trompe pas, son indignation actuelle n'est qu'un écran de fumée. Cela fait 7 ans qu'il est au pouvoir, 7 ans qu'il aurait pu user de son influence pour bloquer cet accord. Mais, à chaque étape, il a laissé faire. Cette signature n'est pas un échec de cette semaine, c'est le résultat d'un abandon progressif dans une logique ultralibérale destructrice. Non seulement cet accord met en péril nos productions locales, mais il compromet également notre capacité à défendre une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Les beaux discours sur la transition écologique et la souveraineté alimentaire sonnent creux face à des décisions aussi déconnectées des réalités agricoles et sociales de nos territoires. Je veux le réaffirmer solennellement aujourd'hui, devant vous, nous continuerons à soutenir le monde agricole.

Sur le plan national, la situation politique est tout aussi préoccupante. La dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier par le Président de la République a plongé le pays dans une crise sans précédent et qui semble partie pour durer. Le gouvernement BARNIER n'aura pas tenu plus de trois mois et les finances publiques sont dans un état catastrophique. La loi spéciale actuellement en discussion au Parlement ne corrigera rien puisqu'elle reconduit les crédits prévus par la loi de finances pour 2024. Le déficit public de l'État devrait donc s'établir à 6,2 %, son plus haut niveau en dehors de la crise financière de 2008 et de celle du COVID en 2020. Grâce à un rapport sénatorial de novembre dernier, la responsabilité du gouvernement est clairement établie, car Bruno LE MAIRE et Thomas CAZENAVE, respectivement ministres de l'Économie et des Comptes publics, avaient été informés et n'ont rien fait. Cette posture irresponsable a conduit le gouvernement BARNIER à faire des choix que nous réprouvons, imposer une cure d'austérité injuste aux collectivités qui ne sont pourtant responsables en rien de cette dérive. Et je veux revenir sur les propos de Fabien ROBERT et je tenais vraiment à le remercier ici. Il nous a donné des leçons en matière de gestion de sérieux budgétaire. Il nous a parlé de politique du pire. Mais, le pire, nous l'avons connu avec son gouvernement qui a creusé le déficit budgétaire à des niveaux

records et qui nous amène à cette situation aujourd'hui.

La majorité régionale, quant à elle, en responsabilité, a engagé un travail important et rigoureux de priorisation pour bâtir un budget sincère et prudent, pour ne pas obérer l'avenir de notre collectivité. Nous choisissons, malgré les contraintes fortes et les incertitudes qui pèsent sur nous, de maintenir les services publics assurés par la Région et de ne pas faire de coupes aveugles dans nos politiques publiques, nos priorités, portées devant les électeurs en 2021 demeurent. C'est le soutien aux entreprises et à l'économie, la préservation de l'emploi, avec la refonte du pacte de formation professionnelle et des efforts accrus pour les métiers en tension. C'est l'amélioration des transports dans la Région, qu'ils soient scolaires, interurbains ou TER. C'est la sanctuarisation des transitions, avec la poursuite de notre feuille de route Néo Terra. La préservation des politiques en matière d'éducation, avec un PPI dans les lycées, qui demeure ambitieux. Un travail de priorisation, également, en matière de culture, selon les opérateurs et les territoires à enjeux identifiés. C'est le maintien du cap engagé sur l'agriculture dans la droite ligne des travaux de la MIE. Le soutien affirmé aux politiques de contractualisation territoriale sur l'ensemble du territoire régional en matière de logement, de revitalisation, de ruralité et de politique de la ville, en maintenant une attention particulière aux territoires les plus fragiles.

Pour l'ensemble des choix qui ont été faits, notre boussole a été de maintenir le niveau de service public. En un mot, il s'agit d'un budget protecteur et responsable au service des habitantes et des habitants de Nouvelle-Aquitaine. Et l'ordre du jour de cette séance plénière en est d'ailleurs la parfaite illustration, avec un certain nombre de dossiers importants à l'ordre du jour pour préparer l'avenir, et ce malgré l'épée de Damoclès qui pèse encore sur nous aujourd'hui. Un point d'étape sur le Ferrocampus de Saintes nous sera présenté. Ce projet fait d'ailleurs le lien avec le volontarisme de la Région en matière d'orientation. Marqueur important de notre politique, la culture occupe dans cette plénière une place centrale. À l'heure où certaines collectivités ont drastiquement réduit leur budget culturel, nous avons pris soin de protéger les priorités qui nous semblent fondamentales. Nous aurons aussi à nous prononcer par exemple sur une délibération concernant une convention de revitalisation du centre-bourg. Une délibération sur le bilan de la gestion des fonds européens sur la période 2014-2020 nous permettra de prendre conscience du chemin parcouru et de l'importance de l'Europe pour le territoire régional. Ces exemples montrent que notre Région est un modèle en matière de résilience et d'innovation. Nous avons préservé l'essentiel en maintenant grandement nos engagements malgré le contexte budgétaire. Mais cette trajectoire ne pourra perdurer sans une réforme structurelle de l'État.

Permettez-moi, enfin, d'évoquer, en conclusion, le dernier rapport de France stratégie qui nous alerte sur une crise d'attractivité sans précédent dans les métiers de la fonction

publique. Ce malaise qualifié de structurel, durable et généralisé, résulte de décennies de dévalorisation symbolique de nos fonctionnaires, alors même que les attentes envers nos services publics ne cessent de croître. C'est pourquoi je tiens, au nom de notre groupe, à adresser mes plus vifs remerciements aux agents de nos services régionaux. Et à toutes celles et ceux qui, par leur engagement quotidien, permettent à notre Région de maintenir le cap à la hauteur des défis de demain dans un contexte aussi incertain que celui que nous traversons.

Pour finir, un message d'espoir et d'optimisme avec la réouverture de Notre-Dame de Paris. Cette cathédrale, ravagée par les flammes en 2019, est aujourd'hui le symbole d'une renaissance, non seulement architecturale, mais aussi collective. Nous pouvons être fiers que notre Région ait participé activement au renouveau de ce chef-d'œuvre patrimonial qui a retrouvé de sa splendeur grâce aux artisans que nous avons formés, notamment dans le cadre de notre campus des métiers du patrimoine de Felletin. Leur dévouement aux côtés de tous les acteurs de ce chantier hors norme force le respect et rappelle que, face à l'adversité, la solidarité et l'excellence peuvent triompher. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - On aura l'occasion d'ailleurs, avec Jean-Louis NEMBRINI, de faire une petite manifestation à Felletin puisque c'est à Felletin que nous avions pris l'initiative d'installer un module de la charpente avec des innovations, notamment en termes d'alerte sur d'éventuels incendies ou accidents qui pouvait se passer et on va rassembler l'ensemble des entreprises, des compagnons, des apprentis qui ont travaillé à la alors réhabilitation de Notre-Dame. J'en profite pour saluer Jean-Michel MELLIER, qui était notre directeur des finances au moment de la fusion des trois Régions avant et après. Merci, Jean-Michel, de venir nous voir.

La question que je me pose, moi, compte tenu de de l'heure, c'est s'il faut qu'on continue d'avoir tous ces toutes ces interventions. 2 h. 1h30, 2 h. Il faut qu'on en discute avec les présidents de groupes. On va voir ça.

01b – CYCLONE CHIDO – SOUTIEN DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE À MAYOTTE

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez reçu la délibération concernant Mayotte. Je pense que l'on est à un moment de concorde et de solidarité. Attention de ne pas tenir des propos qui seraient vexatoires. Nous devons avoir une réflexion, pour déterminer quel modèle, et devrait être à l'ONU d'y réfléchir, de fonctionnement et de solidarité adopter à l'égard d'une île aussi lointaine où, quels que soient les gouvernements, il est bien difficile d'intervenir. Je soumets la délibération qui porte sur 300 000 euros. C'est un peu comme Occitanie, d'ailleurs. Rhône-Alpes a fait voter 50 000 euros. Je ne sais pas pour les autres Régions. 500 000 euros pour Île-de-France. Je n'ai pas d'autres chiffres sous la main à vous donner. Donc la première aide de 300 000 euros transiterait par la Croix Rouge parce qu'il nous a semblé, toute réflexion faite, qu'aujourd'hui, il y avait des problèmes sanitaires importants. Et une deuxième aide pourrait arriver, on verra par la suite, à 200 000 euros, dont je vous rendrai compte. Qui pourra passer peut-être par la sécurité civile, par le fonds qui est créé au niveau des Régions de France. On en discutera après. Est-ce qu'il y a des remarques ou des oppositions, des abstentions sur cette aide de solidarité à Mayotte ?

M. DIALLO. - Pas d'opposition, en tout cas, en ce qui me concerne. C'était juste pour indiquer éventuellement que, pour la deuxième phase de 100 000 euros, Architectes sans frontières fait un travail remarquable, notamment pour ce qui est de l'habitat. Je pense qu'on aurait intérêt à y penser.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on a Pompiers sans frontières, on a Télécom sans frontières. Les associations humanitaires classiques. Et la protection civile, aussi, parce que le numéro 2 de la protection civile me disait, Philippe NAUCHE, est à Limoges, je crois, au CHU de Limoges. Mais on en parlera. Je suis preneur de tout conseil et idée là-dessus. Je considère qu'il y a une unanimité sur cette aide. Je rappelle que cette aide est en espèces sonnantes et trébuchantes, et ce n'est pas simplement une motion comme cela a pu être évoqué tout à l'heure.

N° 01b

Vote sur : Cyclone Chido – Soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine à Mayotte

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02a – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la décision modificative budget principal, Sandrine.

Mme DERVILLE. - Oui, cher Président, chers collègues, très rapidement, c'est une décision modificative de fin d'année qui rend compte des virements entre chapitres qui ont été réalisés par arrêté du Président conformément à l'autorisation qui vous a été donnée, Président, par l'Assemblée délibérante, et qui présente un certain nombre d'opérations financières d'ordre, ainsi que l'actualisation de notre stock pluriannuel d'autorisations de programmes et d'engagements qui concerne les reliquats d'opérations antérieures à 2024. Qui sont soit achevées, soit abandonnées par les porteurs de projets. Donc voilà pour le contenu de cette décision modificative, cher Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Le centre est contre cette DM ? OK. Et EELV aussi ?

Mme SEGUINAU. - Les écologistes aussi, contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Donc cette délibération est adoptée. On a bien noté les voix.

N° 02a

Vote sur : Décision Modificative n°2 – Budget Principal

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

02b – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la DM fonds européens Poitou-Charentes, Sandrine ?

Mme DERVILLE. - Rien de particulier, c'est aussi une DM technique, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Le groupe RN. Des abstentions ? Ce rapport est donc adopté.

N° 02b

Vote sur : Décision Modificative n°2 – Budget Annexe Fonds Européens Poitou-Charentes PO 2014-2020

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

03a – BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET PRINCIPAL

M. LE PRÉSIDENT. - On va passer au BP. Sandrine. Il faut que j'annonce que, l'heure s'étant largement écoulée, sur la CP, nous avons une seule liste, donc je vous propose d'approuver la délibération qui complète la commission permanente et Rémi JUSTINIEN est membre de la commission permanente et devient Vice-président.

N° 01

Vote sur : Fonctionnement du Conseil Régional – Décision de remplacement et composition de la Commission Permanente (membre Vice-Président)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - N'en profite pas pour faire une campagne électorale. En plus, tu salues des gens qui ne voteront jamais pour toi.

M. DUPRAT. - Par les temps qui courent, on ne sait jamais.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vrai. Merci, Christophe, je préfère que ce soit vous qui le disiez. Moi, ça serait un peu suspect.

Mme DERVILLE. - Président, bienvenue à Rémi parmi nous. Et j'en profite, si vous le permettez, pour transmettre mes amitiés à Gérard BLANCHARD qui est un collègue avec qui, comme tous mes collègues, mais j'ai particulièrement apprécié de travailler toutes ces années et notamment sur les sujets qui ont été les nôtres dans cette préparation budgétaire.

Donc, cher Président, chers collègues, vous indiquez, comme l'a dit le Président, que nous vivons une crise politique et institutionnelle quelque peu inédite sous la cinquième République et que cette crise, elle se répercute non seulement dans notre construction budgétaire, mais aussi dans le quotidien des Néo-Aquitains, des entreprises, des associations, dans nos territoires et nos services publics. Et c'est justement l'impact de ces répercussions que nous avons souhaité faire le moins important possible. Nous connaissons tous les racines de cette crise. Une dissolution qui a pris de court toute la classe politique et nos concitoyens également. Et la composition tardive d'un gouvernement et, à présent, la motion de censure qui plonge notre pays dans l'incertitude, à la suite d'un projet de loi de finances qui était de toute évidence inacceptable pour la majorité des parlementaires. En responsabilité, car les collectivités territoriales ont un rôle démocratique et institutionnel

majeur à jouer, rôle qui se révèle d'ailleurs bien souvent au grand jour lors des périodes de crise, comme ce fut le cas ces dernières années, nous avons souhaité maintenir le vote de ce budget aujourd'hui, comme l'ont fait, d'ailleurs, d'autres collectivités et d'autres Régions qui votent en ce moment même. Car nous avons considéré que nous devons à nouveau être un bloc de stabilité, ne pas ajouter d'incertitudes aux inquiétudes nationales et continuer à être ce bloc de stabilité que nous avons essayé d'être pendant la crise du COVID que nous avons essayé d'être également pendant la crise énergétique et inflationniste récente. Et donc, nous avons construit notre budget sur le PLF 2025 déposé. Bien évidemment, nous avions suivi avec attention les débats parlementaires et, en particulier, comme l'a dit le Président, les amendements portés par les sénateurs, qui permettaient de lisser quelque peu les efforts des collectivités territoriales. Pour autant, nous avons aussi relevé les avis défavorables du gouvernement sur un grand nombre de ces modifications. Tout ceci nous obligeant à la prudence pour bâtir un budget réaliste et conforme à nos orientations politiques.

J'ai donc l'honneur de vous présenter aujourd'hui un budget de 3,3 milliards d'euros contre, je le rappelle, 3,5 milliards l'an passé, dont 938 millions en investissement, 2,2 milliards en fonctionnement et 180 millions de remboursement d'annuités de dette. À noter que les crédits d'investissement soutenus par les fonds européens demeurent supérieurs à ce qu'ils étaient en 2019 et en 2020. Je le souligne chaque année, mais il me semble important de le souligner à nouveau aujourd'hui et en particulier dans un contexte de forte contrainte budgétaire, il me semble utile de nous rappeler collectivement, chers collègues, que nos dépenses de fonctionnement sont pour l'essentiel des dépenses d'intervention. Au total, et pour vous donner quelques exemples, ce sont par exemple 358 millions de crédits pour le bon fonctionnement de nos lycées publics. Ce sont également 218 millions de crédits de fonctionnement pour le transport scolaire, avec, notamment, les offres complémentaires liées à la desserte des deux nouveaux lycées de Créon et du Barp. C'est également 204 millions d'euros pour le transport interurbain avec, malgré la crise que nous connaissons, le développement de nouvelles offres de services complémentaires des TER. Ce sera par exemple le cas avec les lignes express qui continuent à se développer en Gironde, ou encore avec la ligne Niort-La Rochelle qui a été récemment inaugurée. Qui produit déjà des effets positifs sur les fréquentations, notamment pour que les utilisateurs puissent se rendre au travail. Bref, une ligne complémentaire des TER. C'est également, sur ce budget de fonctionnement, chers collègues, 374 millions d'euros pour le transport ferroviaire dont la fréquentation est en constante augmentation. Je vous rappelle que nous sommes passés de 63 000 voyageurs par jour il y a 5 ans à plus de 100 000 voyageurs par jour aujourd'hui. Et, là encore, malgré les contraintes budgétaires, nous renforcerons l'offre sur le réseau TER en

Nouvelle-Aquitaine en 2025, avec la création d'aller-retour supplémentaires ou encore l'extension de plages horaires sur les lignes, par exemple sur les lignes Bordeaux-Saint-Mariens, Pessac-Macau, Hendaye-Dax, en passant par Bayonne, ou encore Pau-Dax. C'est également, dans ce budget de fonctionnement, 118 millions d'euros pour les formations sanitaires et sociales, avec la création, en 2025, de places supplémentaires pour les formations aux métiers en forte tension tels que les métiers d'auxiliaires de puériculture, d'ambulanciers ou de manipulateurs radio. C'est également 235 millions d'euros pour la formation professionnelle ou encore 47 millions pour la culture. Avec, comme élément notable, par exemple, s'il ne fallait en citer qu'un, en 2025, l'ouverture du FRAC artothèque à Limoges.

Ainsi, nos dépenses de fonctionnement, chers collègues, si certains d'entre vous pouvaient en douter, permettent réellement de faire vivre le service public régional. La contrainte budgétaire, pour autant, est forte, nous le savons et nous le savons depuis plusieurs années, et nous devons faire des choix pour ne pas laisser la dette s'emballer. En témoignent nos annuités de dette, je le rappelle, 180 millions d'euros qui demeurent tout à fait contenus et soutenables. Pour autant, nous avons souhaité vous présenter aujourd'hui avec le Président et avec l'ensemble des collègues de l'exécutif un budget équilibré et juste, qui continue de prioriser la jeunesse, et qui garde pour seul cap notre feuille de route Néo Terra en faveur de toutes les transitions. Nos priorités, dans ce budget primitif, doivent nous permettre d'agir et de nous concentrer sur l'essentiel, à savoir protéger les entreprises et l'emploi, agir sur les transitions écologiques et agricoles, mais aussi préserver les services publics régionaux et venir en aide aux plus fragiles.

Sur le premier point, vous le savez, chers collègues, les entreprises ne cessent d'exprimer leur inquiétude face à la cure d'austérité qui a pu inspirer le premier projet de loi de finances et qui génère du trouble et de l'instabilité. Nos entreprises, elles ont besoin d'avoir de la visibilité pour innover, pour s'engager dans des reconquêtes technologiques, pour créer de l'emploi pérenne sur tous nos territoires. À travers ce budget supplémentaire, nous avons voulu poursuivre la même stratégie, celle qui fait notre ADN depuis plus de 20 ans, celle qui nous permet aujourd'hui d'être la deuxième Région française pour la création nette de sites industriels l'année dernière. Au total, chers collègues, le pilier 1 en faveur des entreprises et de l'emploi représente près de 490 millions d'euros, avec une attention toujours particulière pour l'innovation, pour les entreprises en retournement, pour le numérique et la cybersécurité. Le soutien à nos PME TPE ou encore le soutien à la recherche. Pour autant, les contraintes budgétaires ne nous feront pas dévier de nos objectifs Néo Terra et nous ne ferons pas le choix que certains ont fait de laisser de côté l'objectif des transitions, en particulier des transitions écologiques et agricoles. Plus que jamais, comme l'a dit le

Président, c'est au contraire un sujet qui doit être au premier rang de nos priorités. Le monde agricole connaît une crise majeure et il est de notre devoir de préserver les aides pour les agriculteurs en cohérence avec les travaux menés lors de la mission d'évaluation et d'information. Nos ambitions sur les transitions agroécologiques, l'atténuation, l'adaptation au dérèglement climatique doivent nous guider vers un renforcement de l'accompagnement des agriculteurs. Ce sera le cas dans ce budget. Les aides directes aux agriculteurs ne seront absolument pas impactées. Tous nos engagements seront tenus. Jean-Pierre pourra évidemment y revenir s'il le souhaite. L'accompagnement en faveur des transitions concernera également les entreprises, en particulier sur les projets de décarbonation, la rénovation et la performance énergétique.

De plus, je vous indique également que notre stratégie politique et budgétaire nous conduit à consacrer en 2025 près de 32 millions en faveur de la préservation des ressources en eau, de la biodiversité et de Natura 2000, par exemple. Ce budget primitif va également nous permettre de préserver le service public régional et de soutenir les plus fragiles ainsi que les territoires les plus en difficulté, en considérant, notamment, les critères de richesse pour plus de justice dans l'action. Très concrètement, sur ce volet de l'investissement, cela signifie agir par exemple pour l'investissement des lycées en poursuivant notre PPI à hauteur de 170 millions pour 2025. Je me risquerai à en citer quelques-uns. La liste n'est évidemment pas exhaustive. Les travaux de géothermie au lycée Claveille, par exemple, la restructuration des ateliers au lycée Barbanceys de Neuvic, les travaux du lycée Saint-Exupéry de Limoges, la rénovation énergétique du lycée Émile Roux de Confolens, les travaux au lycée Jean Moulin de Montmorillon, les ateliers du lycée Mandela à Poitiers, ou, bien sûr, la poursuite des travaux à Felletin ou encore l'internat du lycée de Magnac Laval ou la restructuration de l’EREA de Chirons.

Vous voyez, chers collègues, des projets ambitieux sur tout le territoire. Nous poursuivrons également le déploiement de notre stratégie campus dans tous nos territoires. Et c'est là, je crois, une spécificité, encore une, de notre collectivité. Nous préserverons notre politique culturelle, notamment sur les territoires à enjeu. Nous préserverons les maisons de santé pluridisciplinaires. Et nous continuerons à investir dans les transports avec, notamment, l'achat de 10 rames supplémentaires ou encore la poursuite des travaux de la route nationale 141 avec la mise en service, en 2025, de la partie à deux fois deux voies entre Exideuil et Roumazières. Poursuite, également, des travaux de la RN 147 avec la déviation de Lussac-les-Châteaux, mais également sur le volet ferroviaire. La poursuite des travaux sur la ligne Niort-Saintes dont la réouverture est prévue le 15 février prochain. Également sur la ligne Poitiers-Limoges avec l'achèvement de la première phase entre Poitiers et Le Dorat. Et, bien sûr, la mise en accessibilité des gares. Je citerai, par exemple, celle de Limoges ou

de Bayonne, la finalisation de la halte et du pôle d'échange multimodal de la Médoquine dont l'ouverture est également prévue en 2025, d'autres travaux de pôles d'échanges multimodaux partout sur les territoires. Je citerai, par exemple, ceux de Niort, de Surgères ou de Tonneins. Sans oublier, bien sûr, les travaux d'urgence nécessaires sur le réseau ferroviaire, que nous continuerons, bien évidemment, à poursuivre. Et, enfin, nous avons veillé, à travers ce budget, à tenir nos engagements dans les contrats de territoire tout en étant, je crois, l'année 2025, l'année du début de la préparation de la nouvelle génération de contrats à laquelle je sais, chère Laurence, tu t'attelleras avec l'ensemble des collègues, élus, référents territoriaux.

Cette construction budgétaire, évidemment, elle a néanmoins été complexe, comme vous le savez, chers collègues, même si nos choix politiques et notre stratégie budgétaire demeurent. Mais, comme toujours, nous avons souhaité l'aborder avec méthode, avec prudence et dans le dialogue. Un dialogue qui a été engagé en commission des finances et je souhaite remercier le président de la commission ainsi que l'ensemble des membres et les présidents de groupes qui se sont mobilisés pour partager les enjeux du projet de loi de finances 2025. Contrairement à ce que j'ai pu entendre dire, cette commission, elle s'est réunie à plusieurs reprises. Elle s'est réunie trois fois de façon exceptionnelle, et ce, dès le surlendemain, le 24 octobre, pour être précise, de notre séance d'orientations budgétaires pour vous présenter, comme nous l'avions indiqué, une mise à jour détaillée et exhaustive de nos projections de ce projet de loi de finances. Le dialogue a également été engagé avec tous nos partenaires, nos agences, pour que cette construction budgétaire soit transparente, car nous savons que de nombreuses structures ont besoin de prévisibilité. Vous le savez, le PLF nous impactait à hauteur de 108 millions d'euros, que ce soit en pertes de recettes ou en augmentations de dépenses, pour l'année 2025. Et probablement, en tout cas si le système est confirmé, de près de 50 millions par an, encore, en 2026 et en 2027. À ces dispositions s'ajoutaient également des problématiques de prévisions de TVA sur l'exercice 2024, que je détaillerai par la suite. Erreur de prévision de dynamique de TVA dont, je le rappelle, nous ne sommes absolument pas responsables.

Faire des efforts était donc indispensable pour éviter un emballement de la dette et une forte dégradation de nos ratios de désendettement. Il n'était pas question que cela soit notre seule réponse. Nous avons alors fait le choix de réduire encore nos dépenses de fonctionnement et d'investissement pour limiter les impacts sur nos ratios financiers. Nous le savons aujourd'hui, la motion de censure qui a fait tomber le gouvernement de Michel BARNIER et qui a mis un terme au débat parlementaire est intervenue et nous sommes désormais dans l'attente du projet de loi de finances du gouvernement BAYROU. Mais soyons honnêtes et cohérents, les orientations politiques ne seront pas orthogonales par rapport à celles qui ont

conduit à la première version du PLF. Aussi, tant en termes de prévisions de recettes fiscales qu'en termes de contribution aux efforts en matière de dépenses publiques, il y a quand même fort à parier que le prochain PLF ne sera pas radicalement différent. La prudence et la nécessité de travailler sur des hypothèses réalistes nous ont donc invités à l'identification de leviers d'économies pour tenir notre trajectoire budgétaire. Évidemment, comme l'a indiqué le Président, nous intégrerons, dans nos décisions budgétaires modificatives et dans un ou plusieurs budgets supplémentaires, toutes les évolutions qui seraient apportées par le futur PLF quand il sera voté, car nous avons aussi besoin de certitudes et d'un PLF voté, approuvé. Ceci nous permettra ainsi de bonnes nouvelles qui permettront, ce que nous espérons, de renforcer notre soutien à certaines politiques essentielles. Je tiens là à te rassurer, cher collègue, cher Stéphane TRIFILETTI, il y aura un retour en arrière possible. Si le PLF nous donne un petit peu de marges de manœuvre, je m'y engage, le budget supplémentaire sera un budget supplémentaire d'engagement sur des politiques que nous avons fléchées comme essentielles. En revanche, effectivement, il nous a semblé préférable de procéder ainsi et d'inscrire plutôt de nouvelles dépenses en budget supplémentaire et donc de bonnes nouvelles plutôt que d'inscrire des dépenses que nous ne saurions tenir si nous devions avoir confirmation du PLF dans sa version initiale.

Les priorités politiques que nous avons déjà affirmées à plusieurs reprises, y compris lors du dernier débat d'orientations budgétaires qui, même si j'ai entendu dans la bouche de certains qu'il n'avait pas eu lieu, je rappelle qu'il a quand même duré 5 heures donc je pense que nous avons pu largement débattre. Mais c'était le cas, également, dans les précédents débats d'orientations budgétaires, puisque je vous rappelle que nos débats d'orientations budgétaires visent à fixer des orientations pour plusieurs années, pas seulement pour le budget qui doit être voté quelques semaines plus tard. Et notre volonté de tenir notre trajectoire budgétaire nous a conduits à prioriser nos actions pour pouvoir faire des efforts complémentaires. Je le souligne à nouveau, mais Néo Terra demeure et demeurera toujours notre priorité, notre prisme par lequel nous analyserons toutes nos politiques publiques.

En 2025, nous aurons, bien sûr, une attention particulière aux territoires les plus fragiles. Nous examinerons également la situation financière, la capacité contributive des structures afin de faire jouer autant que possible la péréquation. C'est dans cet esprit, d'ailleurs, que nos partenaires et nos agences seront mis à contribution. Elles en sont informées, elles sont associées à cette réflexion. Autre levier d'économie, nous élargirons le moratoire sur les grands groupes, à l'exception des projets collaboratifs avec les PME et les ETI et les projets d'innovation qu'ils portent. Car pour 2025, la Région interviendra auprès des entreprises qui font l'attractivité et le dynamisme de nos territoires. Nous savons également que certains grands projets pourraient être rééchelonnés et nous renforcerons les aides en fonds propres

et en avances remboursables. Dans le même sens, nous prioriserons l'utilisation des crédits européens, autant que faire se peut. Par ailleurs, la PPI des lycées se concentrera, bien sûr, en particulier sur les travaux de sécurité et d'accessibilité, qui ne peuvent évidemment pas être des variables d'ajustement budgétaire. Enfin, nous avons à ce stade encore beaucoup d'incertitudes quant au devenir du CPER et aux engagements que l'État tiendra ou pas et nous attendons donc de connaître les intentions du nouveau gouvernement, en particulier sur le volet ressources nouvelles pour aller plus loin. Car, sans versement mobilité ou sans autre ressource, la Région ne pourra pas déployer l'intégralité des opérations qui dépassent son champ de compétence. En revanche, nous n'avons pas fait le choix, comme l'ont fait certaines Régions, de suspendre purement et simplement le CPER. Ça n'est absolument pas le cas. Nous tenons nos engagements conformément à l'avancée des projets tels que nous la connaissons et telle que nous la travaillons avec les territoires.

Très concrètement, tous ces leviers nous permettent, malgré tout, de dédier 800 millions d'euros de crédits Région, sans compter les crédits issus de la SPIIT pour l'investissement et nous permettent également d'abaisser de 2 % nos dépenses de fonctionnement. Donc là encore, contrairement à ce que j'ai pu entendre dans les propos liminaires, oui, nos dépenses de fonctionnement sont mises à contribution, nous réalisons un effort sur nos dépenses de fonctionnement puisque nous les abaissons de 2 %, alors même que ces dépenses de fonctionnement sont en grande partie des dépenses d'action.

Au-delà du PLF 2025 et de nos orientations politiques, ces choix sont aussi révélateurs de l'impasse dans laquelle se trouvent toutes les Régions au regard de leur modèle de financement. Nous en débattons depuis le début de cette mandature, chers collègues, mais c'est une réalité, les Régions ne disposent pas des leviers de financement nécessaires pour être à la hauteur des défis en matière de transport ou en matière de transition, par exemple. Dans ce budget, nos recettes sont facilement en stabilité, mais il faut avoir en tête que nous enregistrons, à partir de 2025, donc à partir de ce budget, et pendant 8 ans les recettes de la SPIIT, c'est-à-dire les droits d'entrée que la SPIIT nous verse pour compenser les dépenses d'acquisition que nous avons réalisées pour les rames de TER que nous leur avons transférées. Et ceci représente un montant de recettes de 134 millions dans ce seul budget 2025. En réalité, si nous neutralisons ces recettes, les mesures du PLF, cumulées à un contexte d'érosion tendancielle de nos recettes, aboutissent à une baisse de nos recettes de 2,2 points en 2025. Je vous rappelle que la Région avait connu une dynamique de recettes de +8,7 points en 2023, réduite ensuite à +3 % en 2024, alors même que nous étions déjà confrontés à différents pics en investissement et en fonctionnement.

D'autant que nos difficultés se sont accentuées au cours des deux derniers exercices, du fait des erreurs de prévisions sur la TVA réalisées par le gouvernement. Et vous voyez dans ce

graphique le poids de la TVA puisqu'elle représente près de la moitié de nos recettes et qui ont généré un manque à gagner conséquent pour l'ensemble des Régions. Cela fait désormais deux ans, chers collègues, que les différents projets de loi de finances annoncent des prévisions de TVA erronées. Et cela malgré les alertes successives du Haut Conseil des finances publiques. Alertes qu'ont choisi délibérément de ne pas écouter les ministres des Finances et du Budget, ce qui a donné lieu à des prévisions de TVA totalement erronées. Or, vous le savez, faute d'autres recettes dynamiques, ces erreurs sont lourdes de conséquences pour les Régions dont les recettes sont dépendantes pour majeure partie de la fraction de TVA qu'elles perçoivent. Vous savez que nous percevons désormais encore plus de TVA en lieu et place des anciennes dotations, par exemple, et de l'ancienne CVAE. D'où une part absolument importante de la TVA dans nos recettes. Comme vous pouvez le constater sur cette frise, nos prévisions, même si elles sont toujours plus prudentes que celles du gouvernement dans son projet de loi de finances, même si certains nous accusaient à l'époque d'être trop pessimistes pour, aujourd'hui, nous dire que nous ne l'étions pas assez, c'est assez cocasse d'entendre cela aujourd'hui, je crois que nous avions raison de ne pas croire en ces annonces gouvernementales. Je rappelle que nous ne sommes pas à l'origine des prévisions de TVA. C'est bien le projet de loi de finances que nous traduisons dans nos prévisions budgétaires en étant, à chaque fois, plus pessimiste. Mais, concrètement, une erreur d'un point sur la TVA, il faut que vous mesuriez, chers collègues, que cela représente 13,5 millions d'euros pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

Rapidement, sur les deux derniers exercices, en 2023, alors que le PLF annonçait une dynamique de 5,1 %, ce n'est pas moi qui ai annoncé cette dynamique, ce n'est pas Alain ROUSSET qui a annoncé cette dynamique, c'est Bruno LE MAIRE et Thomas CAZENAVE. L'atterrissage final est tombé à 2,76 %. Nous avons donc perdu 12 millions d'euros par rapport à nos prévisions. Sur l'exercice 2024, nous avions tablé, au budget primitif, sur une dynamique de 3,5 points, alors que le projet de loi de finances nous proposait de partir sur une dynamique de 4,5 points. Nous avons dû opérer, au budget supplémentaire, une correction à 2,5 points, pour, au final, constater aujourd'hui un atterrissage à 0,9 %. Pour ce seul exercice 2024, c'est un manque à gagner cumulé de 47 millions d'euros. Sur l'exercice 2025, à ce stade, ça sera un manque à gagner cumulé de 81 millions d'euros que la Région pourrait subir. 81 millions sur lesquelles nous comptions dans nos prévisions budgétaires pluriannuelles, sur la base des estimations de tous ces projets de loi de finances. 81 millions que nous pensions pouvoir percevoir et que nous ne percevrons pas. 81 millions c'est, par exemple, le coût de la création d'un nouveau lycée, d'un joli nouveau lycée ou encore le coût d'acquisition de 7 ou 8 rames de TER. Car je vous rappelle, chers collègues, que les erreurs de prévision de TVA 2024 se répercuteront en 2025. Quelles que soient les décisions quant

à la dynamique de TVA qui nous sera peut-être accordée ou pas en 2025, le point d'atterrissage 2024 représentera notre point de départ pour 2025. Donc, quoi qu'il en soit, nos recettes 2025 sont impactées par toutes ces erreurs à hauteur de plus de 80 millions d'euros. Vous voyez donc l'effet boule de neige que ces erreurs de prévision de TVA ont sur nos recettes au fur et à mesure des années. D'autant que, outre ces erreurs de prévision, nous connaissons par ailleurs les limites du reste des ressources des Régions, à savoir la fiscalité carbonée, puisque, pour 2025, la TICPE devrait connaître une légère diminution, de 0,26 point.

Et je souhaite m'arrêter quelques instants sur les cartes grises puisque nos recettes de cartes grises seront en progression du fait du passage à 53 euros par cheval-vapeur à compter du 1er janvier 2025, ce qui devrait générer 28 millions d'euros de recettes supplémentaires en année pleine. Alors, pour quand même éviter d'alimenter inutilement les peurs, je vous rappelle que, par exemple, sur un véhicule, un joli véhicule de 8 chevaux, une carte grise représente moins de 430 euros. Alors, certes pris comme ça, et à l'échelle d'un panier de courses, par exemple, c'est un budget conséquent, mais je vous invite à rapporter ce coût d'un véhicule, par exemple, qui ont flambé ces dernières années. Je ne pense pas que l'on puisse dignement parler de matraquage fiscal concernant les cartes grises. Nous avions pris cette décision lors du dernier budget supplémentaire. Nous sommes encore loin du plafond légal. À noter, d'ailleurs, que, lors des débats parlementaires, la fin d'exonération pour les véhicules électriques ou encore le rehaussement du plafond de carte grise était porté par plusieurs sénateurs. Cela n'a pas été retenu par le gouvernement. J'espère qu'il en sera différemment pour le nouveau gouvernement. Mais, à ce stade, il nous est difficile d'y voir clair sur l'évolution de cette fiscalité qui demeure une fiscalité carbonée en opposition totale à nos compétences sur les transitions.

Quelques mots sur l'équilibre financier du budget. Pour tenir ce cap, tout en priorisant et en nous concentrant sur l'essentiel et sans nouvelles recettes, notre épargne brute évoluera de 2,31 points pour atteindre les 296 millions d'euros. Les efforts que nous avons voulu équilibrer et répartir et notre stratégie politique et budgétaire doivent nous conduire à la réduction de notre emprunt d'équilibre. Contrairement, là encore, à ce que j'ai pu entendre dire, puisque notre emprunt d'équilibre atteindra 412 millions d'euros, c'est-à-dire une baisse de 31 % comme nous nous y étions engagés dans nos orientations budgétaires ces dernières années. Vous le savez, avec la succession de crises que nous traversons, nous veillons à ne pas gager l'avenir. Et la dette ne peut pas faire partie de notre solution de financement durable.

Chers collègues, vous l'aurez compris, en 2025, nous continuerons à porter de beaux projets partout dans les territoires. J'ai essayé de vous en donner quelques exemples, mais mes

collègues pourront évidemment compléter mes propos. Nous continuerons à faire preuve d'agilité pour tenir nos engagements politiques, malgré l'instabilité que nous vivons. Et, pour terminer, si vous le permettez, Président, je voudrais adresser mes plus sincères remerciements aux équipes du pôle finances qui ont réalisé un travail absolument colossal pour élaborer ce budget qu'ils ont repris à de nombreuses reprises dans des conditions particulièrement compliquées. Cela a représenté des mois de travail pour eux, ils l'ont toujours fait avec un immense professionnalisme. Et, vraiment, je les remercie profondément. J'associe d'ailleurs à ces remerciements l'ensemble des directions de la Région qui ont toutes fait preuve du même professionnalisme, de cet esprit de responsabilité. Et, bien sûr, merci à vous, chers collègues de l'exécutif, avec qui nous avons passé quelques longues journées à faire et refaire ce budget primitif pour aboutir à cette proposition qui, je pense, est équilibrée et juste. Voilà, chère Présidente de séance, chers collègues, en quelques mots, en quelques slides, l'essentiel de ce budget primitif.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, Sandrine. À mon tour, aussi, de te remercier, de te féliciter pour tout ce travail avec les services que nous avons pu faire en toute transparence. Cela a été long, parfois compliqué, mais, en tout cas, merci pour le résultat qui nous donne effectivement une vision, malgré tout, pour 2025. Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, Madame la Présidente, nous serons plusieurs à intervenir sur le budget. Jean DIONIS, Pascal REQUENNA et moi-même, notamment. Nous sommes aujourd'hui face à une injonction contradictoire, d'un côté une situation budgétaire qui impose d'évidentes économies, de l'autre l'indispensable souci de préserver les politiques régionales actives, efficaces, ce qui nous amène à une construction budgétaire plus difficile. S'ajoute à cela l'incertitude législative, cela a été rappelé. Et je regrette, mais si, aux yeux du législateur, nous avons eu un DOB, c'est-à-dire l'inscription de ce point à l'ordre du jour, je voudrais dire à Madame DERVILLE que les propos que j'ai cités, tout à l'heure, du PV, sont du Président lui-même, qui dit qu'il y aura un nouveau DOB, ou bien du site Internet de la Région qui dit qu'il sera examiné ultérieurement. Je n'invente pas ces propos. Reconnaissez qu'il y a eu, au mieux, une énorme ambiguïté et, au pire, pas de DOB, même si vous avez la jurisprudence pour vous. Dès lors qu'il est inscrit, on parle de ce qu'on veut à l'intérieur, peu importe. Nous, nous trouvons que ce qu'il y avait à l'intérieur de ce DOB, ce ne sont pas des éléments suffisants pour apprécier la construction budgétaire.

Depuis plus d'un an, nous avons tiré la sonnette d'alarme. Et, pardon, j'ajoute qu'il y a des points, mais je pense que mon collègue Jean DIONIS y reviendra, notamment sur le

montage financier avec la SPIIT qui nous pose des questions. Depuis plus d'un an, nous tirons la sonnette d'alarme sur la vision très audacieuse des prévisions de recettes TVA. Et notre alerte s'était révélée exacte. Le budget primitif 2024, et pendant le budget supplémentaire ajouté, nous avons alerté sur la projection. Et, effectivement, on se rend compte aujourd'hui qu'on est revenu sur des projections beaucoup plus raisonnables. Après des années, tout de même, extrêmement intéressantes sur le plan de la TVA, il faut le rappeler. En un mot, vous avez, durant ces années-là, eu les deux pieds sur l'accélérateur. Une forte hausse des charges de fonctionnement, une hausse de notre endettement et, naturellement, le moteur pied au plancher, on brûle ses réserves. 400 millions, tout de même, de recettes supplémentaires apportées par la TVA dynamique, entre 2022 et 2024, ont été consommés en pure perte, si j'ose dire, puisque, aujourd'hui, nous n'avons plus de marge de manœuvre. Madame PINVILLE, je n'ai pas donné, vraiment, de leçons de bonne ou de mauvaise gestion, mais, venant de vous qui avez été ministre de François HOLLANDE, dois-je rappeler les ponctions qui ont été faites aux collectivités locales à cette époque-là, c'est-à-dire les plus importantes que l'on n'ait jamais eues. Voyez, je crois que, à ce petit jeu, malheureusement, on peut tous perdre.

La position de notre groupe sur ce budget est claire. Vous ne pouvez pas continuer à présenter des comptes administratifs qui vont afficher des progressions fantaisistes. Les estimations de recettes de notre point de vue ne sont pas réelles. Et je le dis tout en précisant que nous sommes prêts à bouger sur la question de la vignette, nous comprenons que cela peut être un sujet important en termes de recettes. Nous sommes prêts également, même si cela ne dépend pas de nous, à reconnaître qu'un versement transport pour les Régions aurait toute son utilité. Dans le même temps, nous assistons à une dérive qui continue, sur les dépenses de fonctionnement, puisque, entre 2023 et 2027, selon vos prévisions, elles passeraient de 2,140 milliards à 2,253 milliards. Donc, on voit bien que vous continuez d'ajouter à peu près 100 millions d'euros de dépenses par an. Et c'est pour nous une réalité cruelle qui ne nous paraît pas être en phase avec l'époque que nous vivons, avec les efforts que nous devons faire. Sans compter la dette qui, elle, augmenterait de près d'un milliard d'euros. Malgré les efforts faits en 2015 qui, comme le souligne le CESER, vont tout juste stabiliser l'épargne brute. Mais, sur la projection, c'est près d'une dette d'un milliard supplémentaire. Voilà ce qui nous différencie. Nous avons fait, néanmoins, des propositions d'amendement. Nous pensons vraiment que l'on peut trouver un chemin entre votre version et tout de même les bonnes nouvelles venues du Sénat, les versions plus optimistes. Mais je pense que les amendements seront présentés tout à l'heure, notamment sur le FCTVA et le fonds de réserve. Entendez, je crois qu'on peut, de ce point de vue là, desserrer l'étau pour être au plus près de la réalité. Concernant d'autres amendements budgétaires, nous ne

voterons pas les amendements du Rassemblement National. J'ai noté que vos amendements consistaient essentiellement à diminuer les crédits de la culture, de l'éducation, de la démocratie et de l'international. Alors je me joins totalement à ce qu'a dit le Président ROUSSET plus tôt, je voudrais parfois que certains journalistes viennent voir ce qu'est la dédiabolisation chez nous parce que, là, ce sont des amendements à peu près du FN des années 90, mes chers collègues, vraiment. S'en prendre à l'éducation, à la culture, à la démocratie, à l'international, c'est la page 2 du manuel du militant du FN. Merci beaucoup. Ensuite, concernant d'autres amendements, nous aurons une approche au cas par cas. Notamment, nous partageons l'amendement concernant les entreprises en retournement présenté par les écologistes, et nous le dirons à ce moment-là.

Mes chers collègues, sur le budget, nous marqueurs sont clairs, d'abord, protéger les Néo-Aquitains sans augmenter la fiscalité régionale qui pèse sur eux. Protéger les Néo-Aquitains en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. Protéger les Néo-Aquitains en préservant le cœur de l'action de la Région, transports, lycées, soutien aux territoires. Et, enfin, protéger les Néo-Aquitains, en particulier nos agriculteurs, qui attendent de nous des suites de la MIE. Et, de ce point de vue là, nous avons entendu et nous y reviendrons avec Pascale REQUENNA, ce que vous nous avez proposé. Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues. L'absence de réelle de DOB, le manque de choix et surtout l'annonce d'un BS dans quelques mois nous conduit aujourd'hui à poser la question de la sincérité et à voter contre ce budget.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je crois qu'il y a d'autres prises de parole. Pascale REQUENNA.

Mme REQUENNA. - Oui, merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur le pilier agriculture. Monsieur le Président, d'abord pour saluer les efforts consentis suite à une partie des demandes prégnantes de la MIE. Une augmentation conséquente du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, avec la remobilisation de 12 des 22 millions d'euros du fonds Alter'NA. Le PCAE passe ainsi de 38 à 50 millions d'euros avec un effort important, majeur, sur le plan de modernisation des élevages, qui passe de 19 à 30 millions. Une revalorisation de la dotation nouveaux et jeunes agriculteurs, de 3,5 millions et, désormais, un crédit global de 30,5 millions. Et enfin, le plan hydraulique 2003-2027, qui double par rapport à celui de 2014-2022. Donc nous avons eu du mal à nous comprendre sur ce sujet. Les choses sont désormais claires. Nous serons néanmoins très attentifs d'une part à l'appel à projets qui sortira au mois de mars et, bien entendu, nous serons exigeants sur le bilan qui en sera fait.

Si ces efforts correspondent bien à quelques points soulevés par la MIE, Monsieur le Président, nous sommes quand même tenus de dire ici aujourd'hui que le compte n'y est pas en matière agricole. En effet, le constat général, c'est que, au global, le budget agriculture de la Nouvelle-Aquitaine 2025 sera nettement revu à la baisse. En investissement, tout d'abord, les autorisations de programmes, qui traduisent la volonté de l'exécutif, fondent comme neige au soleil. 80 millions en 2024, 48 en 2025. Alors, 32 millions, j'ai bien compris que dans ces 32 millions, il fallait faire une correction des 10 millions du fonds Alter'NA qui n'étaient pas redéployés et qu'il y avait également 6 millions d'autorisations de programmes qui passaient en fonctionnement dans les autorisations d'engagement. Cela étant, il s'agit, en investissement, d'une perte sèche de 16 millions. Le constat est le même en fonctionnement, car, malgré un transfert de 6 millions d'euros, les autorisations d'engagement baissent de 6 millions, soit en réalité 12 millions avec le transfert d'autorisation de programmes, notamment des paiements pour services environnementaux. Pour le dire très simplement et très clairement, 16 plus 12, cela fait 28. Le budget agriculture subit donc de véritables coupes sombres, alors même que nos agriculteurs vivent une crise sans précédent, que nous en parlons dans cet hémicycle depuis plus d'une année. Qu'ils attendent plus que jamais que nous les soutenions et que les soutenir est notre honneur et notre responsabilité. Alors, j'entends de-ci, de-là, des collègues qui font les constats. Oui, c'est bien, faire des constats, mais, agir, c'est mieux. Ce n'est pas votre choix, ce n'est pas votre priorité et nous le regrettons. Alors, Monsieur le Président, j'ai bien entendu, ce matin, votre diatribe, vos craintes sur les baisses des dotations de l'État. Le budget a été construit avec une baisse globale de 108 millions. Vous avez parlé d'une gestion dispendieuse désastreuse de l'État, très bien. On ne va pas se mentir, chacun va devoir prendre sa part. Nous sommes très lucides, nous n'éludons pas le problème des comptes publics, du redressement des comptes publics et d'une façon ou d'une autre, vous, les élus des EPCI, des mairies, prendront leur part dans une entreprise qui est à la fois importante et nécessaire.

Je crois qu'il faut quand même s'accorder sur une chose, c'est que, prendre notre part, nous devons le faire parce que, à un moment donné, nous nous sommes tous félicités de la réactivité du gouvernement pour accompagner les entreprises pendant la crise et après la crise COVID. Nous nous sommes aussi félicités du plan de relance dont nous avons largement et tous bénéficié. Nous nous sommes félicités de l'accompagnement des plus modestes pour lutter contre l'inflation ou la crise énergétique. Nous nous sommes félicités des repas à un euro pour nos étudiants ou encore de l'accompagnement de l'État sur les prix du carburant. Et, à part ce matin, et bien, jusque-là, je ne vous avais jamais entendu dire que cela était absurde. Mais j'avais plutôt, là aussi, entendu quelques voix dire que ça n'était pas

suffisant. Donc je vois qu'il y a quelques amnésiques dans cet hémicycle. Alors, la Région Nouvelle-Aquitaine, elle prendra sa part et elle la prendra d'autant plus facilement qu'elle sait faire des efforts quand il faut les faire. Nicolas FLORIAN l'a rappelé, Fabien ROBERT en a parlé, elle l'a fait en 2012, lorsque François HOLLANDE, trahissant un engagement de campagne, a demandé un effort conséquent, là aussi, qui était un effort de 11 milliards d'euros sur 3 ans aux collectivités. À ce moment-là, pas de guerre en Ukraine, pas de COVID. Et Monsieur le Président, vous n'aviez pas le choix que d'avoir le petit doigt sur la couture du pantalon. Elle l'a fait une deuxième fois, il n'y a pas très longtemps. Et, là, personne n'en parle. Vous n'étiez pas contraint, à ce moment-là, de le faire, mais je vous rappelle que votre mariage avec le Poitou-Charentes et Ségolène ROYAL, dans ce mariage, dans la corbeille de la mariée, la dote s'élevait à moins 130 millions d'euros. Et là aussi, il a fallu que la Région Nouvelle-Aquitaine prenne ses responsabilités.

Un mot sur les recettes de TVA. Moi, j'entends la difficulté que cela pose lorsque les prévisions ne sont pas bonnes. Et, de la même manière, on les a sur nos EPCI. Mais je tiens à le redire, il ne faut pas oublier qu'il y a plus de 400 millions, base 2019, plus de 400 millions d'euros perçus en plus. Ce n'est quand même pas neutre. Mettre les choses en perspective, c'est aussi rappeler ça. C'est la base CVAE. La base DGF, effectivement, est moins importante, mais représente quand même des ressources supplémentaires. Je que si ces recettes baissent, il faut aussi se dire qu'elles baissent parce que la consommation baisse. C'est basé sur la consommation. Ce ne sont pas des choix arbitraires de l'État.

À quoi bon rappeler ces éléments de contexte, me direz-vous. Eh bien tout simplement pour dire que la situation des comptes publics, si elle appelle à la responsabilité, la situation de nos agriculteurs, aussi. Et que c'est précisément quand les recettes baissent que la nécessité de prioriser s'impose à nous. Et force est de constater que dans ce budget, le secteur agricole ne constitue pas une priorité, ni pour vous ni pour votre gouvernance. Encore une fois, poser les constats, c'est bien, mais tirer les conclusions, c'est beaucoup mieux. Et donc, il ne s'agit pas, au contraire de ce que j'ai pu entendre ici, d'un bloc de stabilité pour le monde agricole. Pourtant, Monsieur le Président, avec ce budget primitif, vous aviez l'occasion de corriger en partie pour l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, l'infamie subie par les agriculteurs de France qui ont vu les mesures que souhaitaient prendre l'État à leur égard exploser en vol à cause de la motion de censure irresponsable et égocentrée porté par LFI, avec la complicité du RN et l'alliance inféodée du parti socialiste. Si vous en aviez eu la volonté, si vous manifestiez un intérêt sincère pour le monde agricole, vous auriez a minima maintenu le budget de l'an passé en redéployant les économies qui sont faites sur les agences, sur les dispositifs d'accompagnement. Et cela comme attendu par la MIE. Et, surtout, comme attendu par les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine. Non, ce n'est

pas votre choix. Alors même que vous avez touché du doigt la détresse de ce monde agricole, alors même que la Nouvelle-Aquitaine a perdu sa place de leader en matière agricole. La réalité, c'est que, sous des prétextes fallacieux, vous sabrez le budget agricole de 2025. Prétexte fallacieux parce que, Monsieur le Président, ces 28 millions d'euros, vous auriez pu les trouver ailleurs que dans ce secteur structurant et stratégique de la Nouvelle-Aquitaine. Vous avez, ce matin, parlé de vos collègues présidents de Régions. Vous avez parlé de Carole DELGA. Elle a fait des choix et des choix forts. Elle a gelé les embauches pour 2025. Elle fusionne des agences pour faire des économies substantielles. Vous avez parlé de Christelle MORANÇAIS et elle a également fait des choix forts, notamment en fonctionnement. Et la grande muette qui s'agite. Notamment en fonctionnement, en réduisant de cent agents sa collectivité. Ce sont ses choix, ce sont leurs choix. Vous les avez évoqués, mais vous auriez pu également chercher à en faire et faire des choix différents. Vous auriez pu optimiser drastiquement le fonctionnement du Conseil régional. Le choix est de faire moins 2 %.

Et puis, Monsieur le Président, si vous teniez absolument à réduire nos politiques d'investissement, vous auriez été bien inspirés. Et mon collègue Jean DIONIS y reviendra, comme nous vous le rappelons régulièrement, de réduire simplement de quelques millions les sommes affectées sur la ligne, Pau-Canfranc. Ayez des priorités, travailler fortement sur GPSO. Oubliez ce qui est finalement une danseuse, votre danseuse, qui vous trouble décidément tellement qu'elle vous éloigne de l'essentiel. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je donnerai la parole à Jean DIONIS, pour le groupe, qui veut intervenir. Juste, chère Pascale, François HOLLANDE a dû répondre à la crise des subprimes à l'époque, qui a été une crise dramatique. Avec Emmanuel MACRON, il y a eu un maquillage des comptes publics et deux commissions d'enquête, celle de l'Assemblée et du Sénat, l'ont démontré. Sur l'agriculture, Jean-Pierre RAYNAUD le démontrera tout à l'heure, au contraire, vous l'avez dit d'ailleurs, les aides directes aux agriculteurs sont sanctuarisées. Sanctuarisées. Et la MIE a été respectée. Il y a peut-être un effort, comme on le fait, sur les entreprises. Je rappelle aussi qu'il y a des centaines d'artisans, de petites entreprises, de commerces, qui risquent aussi de souffrir de la même manière. Par contre, vous ne le savez peut-être pas, mais la Nouvelle-Aquitaine, Jean-Pierre, est redevenue la première Région de France. Donc vous n'avez pas la bonne information.

Mme REQUENNA. - Les agriculteurs n'ont pas cessé de manifester pour autant.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais ce n'est pas qu'un problème aquitain. Il y a un débat entre l'agriculture de la France du nord et l'agriculture de la France du sud, et il faut qu'on réfléchisse là-dessus. Ce que doit être le revenu des agriculteurs. Il y a un certain nombre de

crises. Ce matin, nous avions une réunion avec les inspecteurs de la DGER, je crois, la direction de l'agriculture, sur l'école vétérinaire de Limoges. Quand on rencontre les éleveurs, le premier problème est un problème sanitaire. Nous faisons le job, c'est le gouvernement qui nous refuse l'autorisation de créer cette école. C'est scandaleux. Et l'école que le gouvernement a créée, c'est une école à 18 000 euros par an pour les jeunes. On a mobilisé les jeunes des lycées agricoles pour qu'ils s'orientent vers cette filière vétérinaire qui est une filière essentielle pour la santé et des élevages et des campagnes et du monde rural. Pour l'instant, j'attends du nouveau gouvernement qu'il me donne le feu vert pour avancer avec l'université de Limoges. Quant à Pau-Canfranc, je rappelle que le nouveau Premier ministre y est favorable. Jean DIONIS.

Mme REQUENNA. - Facile. Facile.

M. LE PRÉSIDENT. - Obéissez à votre chef.

M. ROBERT. - Chez nous, ce n'est pas une caserne.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Sans transition, Monsieur le Président. D'abord, François HOLLANDE et Manuel VALLS, c'était 11 milliards dans la poche des collectivités locales. 11 milliards. BARNIER, c'était 5. Alors, « petit joueur », BARNIER, à côté de HOLLANDE et VALLS.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'êtes pas ingénieur de formation ? Il faudrait que vous revoyiez vos comptes.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui. Et je me rappelle des chiffres, moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Je les ai aussi, oui.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Donc 11 milliards, d'un côté, et BARNIER 5 milliards.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon de vous couper, Jean. Donc c'est bien sur 5 milliards sur lesquels il faut s'appuyer, contrairement à ce que disait Fabien ROBERT.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - J'y viens, Monsieur le Président, si vous voulez bien me laisser parler. J'y viens. Monsieur le Président, il a manqué quelque chose à votre mot d'introduction. Il a manqué quelque chose, c'était de souhaiter bon courage et, pour ce qui nous concerne, toutes nos bénédictions, y compris celle du père DIONIS, au nouveau Premier ministre François BAYROU. Il fallait le dire. Il est des nôtres. Oui. Mais de vous aussi, les amis. C'est une découverte pour vous. Il est des nôtres parce que, Pau, c'est la France. Et Pau, aussi, Monsieur le Président, c'est la Nouvelle-Aquitaine. Et là, je suis sérieux. Monsieur le Président, comme moi, vous le connaissez bien, le nouveau Premier ministre. Même génération, plusieurs années ensemble à l'Assemblée nationale. Vous avez la vallée d'Aspe en partage avec lui, vous le connaissez bien. Et Pau-Canfranc... Et si la

nomination de François BAYROU était une chance pour la Nouvelle-Aquitaine. Ça, c'est votre travail, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai commencé.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Très bien, parce qu'à Agen aussi, on a commencé. C'est votre travail. Qui fait, qui mène cette réflexion, ici ? Je dis GPSO, je ne dis rien, mais je le dis quand même. Est-ce que, effectivement, et je le dis à mes collègues écologistes, avec François BAYROU, on va pouvoir sécuriser, accélérer GPSO ? Ça serait pour nous une très bonne chose. Donc, en tout cas, il y a un chantier, là. Merci, Alain, de m'applaudir.

Ensuite, je voulais, de manière personnelle, et au nom du groupe, dire notre gratitude, effectivement, à Gérard BLANCHARD et à Françoise JEANSON. Ils ont fait le job, notamment par rapport au territoire. Et bon vent, donc, à Philippe NAUCHE. Il est parti, mais cela ne fait rien. Et à Rémi JUSTINIEN. Il est parti aussi, mais cela ne fait rien.

Monsieur le Président, vous avez inscrit à notre ordre du jour le budget 2025. C'est normal, c'est de saison. Vous nous dites que vous avez construit le budget sur la base du projet de loi Michel BARNIER. Cela ne nous choque pas. La situation financière de l'État, elle ne va pas s'évaporer. Il y a 6 % du PIB de déficit, il y a 150 milliards de déficit au budget. Tout cela, il va falloir que nous en prenions acte. Et, donc, on prend acte, aussi, du fait que vous nous annoncez un budget supplémentaire lorsque la nouvelle loi de finances sera connue. Mais Monsieur le Président, reconnaissez qu'il nous a manqué un vrai débat d'orientations budgétaires. Et plus que jamais, il le fallait, ce débat d'orientations budgétaires. Quand les circonstances vous obligent, vous obligent à des choix. Donc plus que jamais, il faut que ces choix soient publics et pas uniquement votre exécutif et pas uniquement votre Vice-présidente, mais aussi l'opposition. La mobilisation de l'opposition là-dedans. Cela n'a pas été fait. Il ne faut pas nous expliquer qu'on a eu un débat d'orientations budgétaires. On ne l'a pas eu. Et c'est dommage. Je vous pose juste une question. J'ai signé, avec votre représentante, la Vice-présidente Maud CARUHEL, le contrat de ville dans le Lot-et-Garonne. Vous êtes partenaire de ça. Vous signez. Le préfet est content, tout le monde est content. Moi, je regarde le budget. Crédits de paiement, sur la Région, 600 000 euros. Pour tous les quartiers pauvres d'Aquitaine. 600 000 euros ! Donc est-ce que, justement, quand cela se durcit, il ne faut pas se concentrer sur les îlots de pauvreté, sur les endroits où les gens vivent avec 700 euros par mois ? Donc voilà un choix que vous auriez pu faire et que vous n'avez pas fait. Je le regrette. Si on en avait débattu, peut-être qu'on aurait pu peser là-dessus.

Après, un débat d'orientations budgétaires, pour partager avec vous, et on peut le partager avec vous, trois choses. Premièrement, les finances de la Région se tendent. Vos chiffres

2023, votre estimatif 2024 nous le montrent. Cela se tend. Vous êtes, en capacité de désendettement, pratiquement, à 9. Vous nous annoncez pratiquement 10 pour 2025. Donc il faut faire avec. Deuxièmement, et ça, vous ne l'avez pas assez dit, nous rentrons, la France rentre dans un cycle de stagflation. Est-ce que vous savez, chers collègues, quelle est la prévision de la Banque de France sur la croissance 2025 ? 0,2 %. Vous nous annoncez une prévision pour la TVA à 0,85. Moi, je dis tout de suite à François POUPARD : vous ne l'aurez pas. C'est sûr. Et il faut l'anticiper.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean, ce n'est pas nous, c'est Bercy qui nous indique ça. Et, l'année dernière, on a divisé par deux.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Être prudent et anticiper, c'est corréler la TVA avec le PIB, en minimum. Vous ne l'aurez pas. Je prends rendez-vous avec vous, Monsieur le Président, sur ce chiffre. Vous ne l'aurez pas. Et troisième chose, effectivement, l'État est en quasi-faillite donc les dotations de l'État vont baisser. Quand vous avez la croissance à 0,2 % et que vous avez un État en quasi-faillite, vous pouvez être sûr, et je vous prends le pari, que vos dotations de TVA seront au mieux à l'étal et pas à 0,84 %. J'en suis sûr. Je vous le dis, je vous le signe. Et donc voilà ce qu'aurait permis de faire un vrai débat d'orientations budgétaires. Et on aurait pu se retrouver là-dessus parce que vous n'êtes pas loin de le partager ce constat. Les finances de la Région se tendent. Vous le dites. Et par ailleurs, la France rentre dans un cycle de stagflation. Il n'y a qu'à entendre les fermetures d'usines tous les jours. Et également, l'État est en quasi-faillite. Sur cette base, il fallait construire un budget d'orientations budgétaires de combat. Mais on ne l'a pas mené ensemble. Je le regrette fortement.

Un mot, pour terminer, sur les transports. Monsieur le Président, et, là, je vous le demande presque à titre amical, même si le Premier ministre est d'accord avec vous, arrêtez sur Pau-Canfranc. Tout le monde vous le dit. Tout le monde vous le dit, cela part d'ici, cela va jusque là-bas, et nous aussi. Peut-être qu'on a raison. Et si on avait raison, tous ? Et si on avait raison ? Concentrez-vous. Vous êtes Président de GPSO, vous faites le job. Je suis dans les mêmes instances que vous. Concentrez-vous là-dessus. Cela nous amène déjà en 2032 et laissez Pau-Canfranc à vos successeurs. Ils le feront bien, peut-être. Donc, première remarque. Mais si vous pouviez au moins entendre ça de l'opposition. Donc concentrez-vous là-dessus. Deuxième chose, nous émettons une réserve sur le montage SPIIT. Sur le montage de partager avec l'Occitanie l'achat des rames, etc. Nous nous inscrivons beaucoup plus dans l'outil de base des collectivités territoriales que sont les délégations de service public où c'est le concessionnaire qui porte les investissements. Nous pensons que, là, il y a un engagement financier extrêmement lourd de la Région qu'il faut revoir. Dernière chose, vous êtes constant dans votre oubli des routes. À part le chouchou limougeaud, pour

les routes : zéro ! Vous êtes constant. Il y a un chouchou, là, c'est vrai. Mais, à part le chouchou, il n'y a personne sur les routes. Et, deuxièmement, les vélos, ce n'est pas votre truc. Et, ça, les vélos, il y a zéro ou pas grand-chose.

M. LE PRÉSIDENT. - Qu'est-ce qui n'est pas mon truc ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Les vélos ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je me suis acheté un superbe vélo. Tu dis n'importe quoi.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est très bien, c'est un bon début. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Jean DIONIS. D'abord, on a atterri à 0,89 en 2024. Donc vous vous êtes trompé tout à l'heure. Et on a inscrit.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non. 0,85, j'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Ou 0,85. Et on avait divisé par deux, d'ailleurs, les estimations de Bercy. Cette année, on a mis zéro. On n'a pas mis 0,85 ou 0,89. C'est n'importe quoi.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Si, 0,85 d'évolution de dynamique.

Mme DERVILLE. - Non, c'est pour 2024, Monsieur DIONIS. C'est zéro pour 2025.

M. LE PRÉSIDENT. - À un moment donné, quand l'ingénieur dérape, voilà. Sur Pau-Canfranc, l'Europe le souhaite. Donc c'est quand même un tuteur et un appui. Et le besoin, pour nos amis espagnols, est essentiel. « Il y en a marre », c'est un peu une politique française de tourner le dos à l'Espagne. Et dans la construction européenne, on a besoin d'alliés. L'Espagne doit nous aider dans un certain nombre d'actions. Mais moi je n'ai pas compris, je n'ai pas compris ce que vous avez dit sur les OB. On a fait 5 heures de débats. On a tout mis sur la table. Il y a eu une commission des finances exceptionnelle qui a tout analysé, qui était présidée par Nicolas. Je ne comprends pas.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, vous avez commencé la séance en disant : « Tout ceci est très artificiel ». Et, le débat, il n'a pas eu lieu, sur les OB.

M. ROBERT. - C'est vous qui l'avez dit, Monsieur le Président, c'était écrit sur le site du Conseil régional.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde a bien parlé au niveau du bloc central ? Oui. Marie-Ange MAGNE.

Mme MAGNE. - Merci, Monsieur le Président. Lors de la séance plénière d'octobre, vous vous étiez engagé à organiser un véritable débat d'orientations budgétaires en amont du vote du budget primitif, considérant assez justement que nous avions passé l'essentiel de nos échanges à débattre, finalement, davantage des modalités d'organisation du débat que

des orientations budgétaires elles-mêmes compte tenu de la situation nationale le moins inédite. Sur le site officiel de la Région, à l'attention de nos concitoyens, il est d'ailleurs écrit que les orientations budgétaires devront être entièrement revues lorsque le budget de l'État sera validé. Pourtant, vous présentez aujourd'hui un budget que vous qualifiez, comme je cite, « renforcé par le débat des orientations budgétaires et riche des propositions émanant de la commission des finances ». Nous sommes curieux, à vrai dire, de savoir de quel débat et de quelles propositions il est ici question. Le débat concernant les choix politiques de l'exécutif n'a tout simplement pas eu lieu. Vous le savez, nous savons. C'est d'autant plus regrettable que nos concitoyens, confrontés à des défis économiques et sociaux majeurs, sont en attente d'un exercice politique respectueux des principes fondamentaux de la démocratie représentative. Et en vérité, une telle contradiction nuit à la crédibilité de la méthodologie de travail de cette Assemblée en pareille circonstance. C'est une rupture de confiance, en tout cas dans nos échanges, qui contribue, malheureusement, à alimenter un sentiment de défiance à l'égard de nos institutions. Et, cela, nous le regrettons.

À titre de comparaison, cela a été évoqué, une Région comme l'Occitanie a fait le choix de décaler son vote du budget afin de bénéficier d'une meilleure visibilité d'un débat éclairé. Aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité et pas de débat possible. Chaque proposition que nous formulons est renvoyée à un hypothétique budget supplémentaire, dans 6 mois. C'est une situation qui pose un problème de fond. Comment prétendre offrir une politique stable et des perspectives claires pour notre Région, alors que l'exécutif lui-même reconnaît que ce budget devrait être complété dans les prochains mois ? C'est un choix qui fragilise les projets d'avenir, non seulement de la Région, mais aussi des acteurs économiques, des collectivités partenaires et de nos concitoyens qui demeurent dans une forme d'incertitude. Or, dans ce contexte, il est crucial de ne pas attiser les peurs ou nourrir un climat anxiogène. À vrai dire, une gestion budgétaire fondée sur des anticipations pessimistes, en partant des hypothèses les plus défavorables, renforce un sentiment de fragilité et freine les initiatives. C'est un point d'inquiétude et c'est aussi l'une des raisons de l'absence d'adoption du projet de loi de finances, aujourd'hui. Comment contenir la dépense publique sans décourager les dynamiques collectives ? Comment préparer l'avenir sans céder à une vision alarmiste ?

Il existe pourtant des pistes concrètes qui auraient pu atténuer ce budget contraint dans des proportions somme toute raisonnables, qu'il s'agisse du maintien du FCTVA, de la révision à la baisse du Fonds de réserve ou de l'étalement des cotisations CNRCL. Cela a été évoqué. Des propositions basées sur des avancées obtenues au Sénat, qui montrent en tout cas qu'une autre approche était possible, à la fois prudente et capable de redonner un peu de souffle à l'action régionale. On en revient à la question méthodologique qui aurait dû être primordiale pour discuter d'un budget dans ce contexte si particulier. Voter un budget primitif

sans projet de loi de finances peut contrevenir à l'esprit des grands principes budgétaires, notamment celui de sincérité en introduisant une incertitude qui fragilise la qualité et la transparence des décisions prises. Cela pose aussi un problème démocratique, car cela prive les élus d'une discussion pleinement éclairée sur les choix politiques et financiers de l'exécutif.

Par ailleurs, le risque d'un budget comme celui-ci, marqué par des réductions drastiques dans de nombreux secteurs stratégiques, est inévitablement dans d'amplifier les inégalités entre les territoires. À cela s'ajoute la nécessité de réduire la dette de la Région. Nous la comprenons et nous la soutenons. Cependant, les capacités d'investissement dans des projets essentiels sont aujourd'hui fortement limitées. On observe ainsi à des baisses des crédits de paiement et des autorisations d'engagement alarmantes, notamment dans des secteurs clés et à nos yeux prioritaires, notamment en termes d'équité territoriale. Prenons trois exemples marquants. En ce qui concerne le secteur de l'éducation et des lycées, nous sommes assez surpris de la réduction de presque 10 % des crédits de paiement, qui correspond à un écart de 64,5 millions d'euros entre 2024 et 2025. En se concentrant uniquement sur la ligne budgétaire des bâtiments et des lycées, c'est une baisse des crédits de paiement de plus de 21 %, ce qui laisse imaginer que les projets de modernisation des lycées seront ralentis, voire tout simplement abandonnés. Il s'agit pour nous d'un choix politique inquiétant pour l'avenir des jeunes Néo-Aquitains, en particulier sur les territoires déjà en tension, alors même qu'il s'agit là d'une compétence exclusivement régionale. La poursuite, cette année de la forte baisse des financements dédiés à l'enseignement supérieur va continuer de fragiliser nos universités, de limiter les dispositifs d'aide aux étudiants et de réduire les actions en faveur de la recherche et de l'innovation, tout en accentuant les inégalités sociales et territoriales parmi les étudiants. En 2 ans, les crédits de paiement dédiés aux investissements dans ce secteur ont été divisés par deux. 25 millions d'euros en 2023, 12,5 millions d'euros dans le budget qui nous est présenté aujourd'hui. Cette ligne budgétaire représente moins de 0, 5 % du budget régional. C'est pourtant l'un des secteurs qui fait l'objet d'une des plus fortes baisses. Pourquoi aller amputer dans nos universités qui, on le sait, souffrent déjà d'un manque criant de financement ? C'est un choix que nous ne comprenons pas.

Enfin, dans le secteur des infrastructures et des transports, les autorisations d'engagement pour les projets futurs diminuent de près de 50 % tandis que les crédits de paiement baissent de près de 15 %. Une diminution de plus de 50 millions d'euros. Ces choix vont directement impacter les besoins de modernisation ferroviaire, pourtant essentiels pour désenclaver les territoires ruraux. Je pense en particulier au Limousin. Cette rigueur budgétaire appliquée de manière uniforme ne tient pas compte, au final, des besoins

spécifiques des territoires les plus isolés et participe à accentuer les fractures régionales. Concernant les transports, on le voit bien, l'enclavement, et vous le savez, a aggravé la dépendance à la voiture individuelle et limite l'accès aux emplois, à l'éducation et aux services essentiels. La marginalisation persistante de certains territoires comme le Limousin, avec des connexions ferroviaires insuffisantes, des infrastructures dégradées, a des conséquences sociales et économiques. Vous le voyez, vous en avez parlé, par la difficulté à implanter votre projet d'école vétérinaire à Limoges. L'état d'enclavement de cette partie-là de la Région est un frein à son attractivité et à son développement. Cela devrait être l'une de vos priorités. On relève qu'en parallèle, certains projets comme le Pau-Canfranc reçoivent des financements conséquents de plus de 4 millions d'euros, malgré des retours discutables en termes de bénéfices locaux et régionaux. C'est une histoire de choix et de volonté politique. Et c'est la raison pour laquelle nous avons d'ailleurs déposé un amendement pour le lancement d'études de faisabilité d'un projet de RER Périgord-Limousin ou tram-train, que nous défendrons tout à l'heure, car nous ne pouvons nous résoudre à ce que les choix de rigueur budgétaire s'appliquent aux territoires les plus en difficulté. Et, en vérité, nous craignons que ce budget, tel qu'il nous est présenté, désengage la Région de ses responsabilités stratégiques au détriment des territoires et des secteurs en tension.

Et, en lisant ce budget, finalement, on s'interroge sur la stratégie qui vous guide réellement aujourd'hui. Profitez-vous de la situation politique instable et incertaine, entre dissolution et censure, pour corriger une trajectoire budgétaire que vous saviez insoutenable ? Auquel cas, cette correction n'aurait-elle pas dû intervenir plus tôt dans des conditions plus transparentes ? Si nous pouvons partager avec vous l'impératif d'un retour à un budget maîtrisé, nous ne pouvons adhérer à la méthode employée et aux choix politiques qui sacrifient en définitive des secteurs essentiels. Pour toutes ces raisons, nous voterons aujourd'hui contre le budget primitif 2025 qui nous est présenté. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n’ai jamais trop été, sauf une fois, à l'Assemblée nationale, dans l'opposition. Je ne peux pas comprendre, chère Marie-Ange MAGNE, je ne peux pas comprendre que quelqu'un qui soutient tous les gouvernements sous l'autorité d'Emmanuel MACRON puisse donner des leçons comme ça. Sur les universités, les universités sont de compétence État. Notre politique est volontaire et nous continuons de soutenir. Notamment à Limoges, il y a le plus gros projet du CPER sur le plan universitaire. C'est chez vous, c'est le projet OmegaHealth. Et c'est nous qui le faisons. Et on est en train de se battre, ce matin même, avec le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Recherche, pour avoir cette école vétérinaire. Mais comment peut-on dire des choses comme ça ? Vous évoquez une baisse sur les crédits d'investissement à l'éducation. On a fini de payer, cette année, les lycées du Barp et de Créon et leurs équipements. Ce qui explique cette baisse. C'est

hallucinant. Et ce sont deux lycées en territoire rural. Alors en Gironde, oui. Mais on ne connaît pas, par rapport aux évolutions de la population, d'autres territoires qui soient aussi en tension. Mais le climat anxiogène dont vous parlez, on y répond. Mais ce n'est quand même pas nous qui sommes au gouvernement. Même j'ai une forme de bienveillance, j'ai oublié de féliciter en public François BAYROU. J'en demande pardon au Saint-Père Jean DIONIS. Toutes les autres Régions font pareil. La Bretagne, Pays de Loire, l'Île-de-France s'appuient sur le PLF. Vous voudriez que l'on soit insincère et qu'on ne s'appuie pas sur le seul texte que l'on ait ? C'est-à-dire que l'on gage ce qui peut se passer, je ne sais pas, j'espère que non, mais ce qui peut se passer en 2025, quand le PLF sera adopté. Nos orientations restent les mêmes. En plus, je le disais tout à l'heure, on applique à la lettre près les orientations, et Jean-Pierre le précisera beaucoup mieux que moi, de la MIE. Je n'arrive pas à comprendre. Je ne comprends pas qu'on puisse à ce point se mettre, comme on dit, des pots de sauce devant les yeux. Ce n'est pas cette Assemblée qui est responsable de la situation de la France. Ce n'est pas cette assemblée.

C'est terminé, on a fait le tour de tous les groupes du centre ? Alors, allez-y.

M. LAUSSU. - Guillaume LAUSSU, pour le centre UDI territoire. Dernier groupe à parler.

M. LE PRÉSIDENT. - Eh bien dis donc…

M. LAUSSU. - Eh oui, on alimente les sujets. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, avant de commencer mes propos, je souhaitais tout d'abord remercier les services de la Région sous la houlette de la Vice-présidente Sandrine DERVILLE et le président de la commission des finances, également, Nicolas, pour avoir proposé ce budget avec des complexités que nous connaissons tous. Au-delà des contraintes imposées par l'État, il est nécessaire de souligner que la situation financière de notre Région ne nous laisse aucune marge de manœuvre. En effet, le poids des dépenses de personnel est parmi les plus élevés de France métropolitaine et notre capacité de désendettement figure parmi les plus mauvaises. Cela signifie que, même sans les contraintes…

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non. Il y a des Régions qui sont à 14 ans.

Mme REQUENNA. - Laissez-le terminer, quand même.

M. LAUSSU. - Laissez-moi finir, Monsieur le Président. Ce n'est pas révoltant, c'est un constat. Cela signifie que sans les contraintes de la loi de finances, des efforts budgétaires auraient été nécessaires. Ils sont tellement nécessaires que, dans ce contexte budgétaire des plus difficile de notre pays, vous êtes obligé de faire des efforts importants pour augmenter l'épargne brute 2025 de notre collectivité par rapport à 2024. Cet impératif d'augmenter l'épargne dans ce contexte difficile montre la fragilité de notre situation

financière. L'an dernier, nous avions fait adopter un amendement visant à clarifier les crédits de paiement par des échéanciers précis. Amendement, je vous le rappelle, soutenu par la majorité régionale, malgré votre abstention, Monsieur le Président. Nous apprenons aujourd'hui que l'amendement ne pourra être appliqué qu'en 2025, faute de logiciel adéquat. Alors vous me direz que 2025, c'est demain. Mais ce retard est particulièrement regrettable, car une présentation claire et anticipée des échéanciers aurait été un outil précieux pour faciliter les choix budgétaires que nous devons opérer aujourd'hui. Cette présentation, plus particulièrement dans ce contexte actuel, aurait été plus regrettable et je vous rappelle que chaque euro investi doit être investi à bon escient. Sans visibilité claire, comment opérer des choix stratégiques et comment rendre des arbitrages justes ?

Le groupe UDI et territoires soit attirer l'attention de l'Assemblée sur les trois sujets suivants essentiels pour notre Région. Tout d'abord, les lycées. En suivant, l'agriculture et le soutien aux associations et entreprises. La Région a la responsabilité morale d'investir dans nos lycées. Tout le monde en a conscience et on l'a dit. Or, nous observons une baisse significative des crédits d'investissement. Il a été dit, également, moins 21 % en crédits de paiement pour les bâtiments scolaires. Cette baisse compromet directement les conditions d'accueil et d'apprentissage dans nos lycées. Madame la Vice-présidente, vous l'avez dit, bien évidemment, et heureusement, je dirais, la sécurité des lycées reste une priorité. Bien évidemment. Par ailleurs, je profite de cette parole parce que je ne veux pas passer sous silence un autre problème majeur que nous avons déjà signalé, le manque de présence d'élus de la majorité dans les conseils d'administration. Trop souvent, les élus de l'opposition se retrouvent seuls face aux interrogations des enseignants, des salariés de la Région et des familles. Gouverner, c’est être présent, c'est assumer ses responsabilités sur le terrain. La politique de la chaise vide n'est plus acceptable. Lorsque nous siégeons dans des conseils d'administration et que nous sommes bien souvent interpellés par le manque de réponse de la Région, que devons-nous répondre, Monsieur le Président ? Bien évidemment, notre groupe, qui se veut constructif, se veut aussi l'interlocuteur de la Région.

Je souhaite donc également, comme il a été abordé, réaborder le sujet de l'agriculture. La clarification du soutien pour les agriculteurs. L’agriculture, pilier de notre économie régionale, traverse une crise majeure, marquée par des revenus en berne et des défis climatiques croissants. La récente mission d'information-évaluation sur la politique régionale a permis de faire émerger des constats importants et des recommandations concrètes. Cette mission a souligné l’effort budgétaire que nous devons mettre sur la table. Or, si nous regardons dans le détail, et là encore, on ne sera pas d'accord, une nouvelle fois, ma collègue Pascale REQUENNA vous l’a signalé également, les crédits de paiement sont en baisse par rapport à 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement. Lors de vos propos liminaires,

Monsieur le Président, vous nous avez rassurés, sur le budget agriculture, qui ne serait pas touché. Madame la Vice-présidente, vous l'avez confirmé. Que faut-il comprendre, alors ? Les agriculteurs ont besoin d'un calendrier clair, précis, pour l'attribution des aides et d'un accompagnement simplifié. Aujourd'hui, l'urgence est là, il est important d'agir avec efficacité, pragmatisme, car nos agriculteurs ne peuvent plus attendre. Pourrions-nous prévoir, Monsieur le Président, une rencontre avec les représentants agricoles pour que les engagements budgétaires de la Région pour 2025 soient explicitement communiqués ?

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur les associations et les entreprises, Monsieur le Président. Le monde associatif, notamment culturel, est aujourd'hui fragilisé. Alors que certains Départements annoncent des coupes budgétaires drastiques, nous manquons toujours un peu de visibilité sur les moyens qui leur seront alloués. Pouvons-nous, là aussi, prévoir une véritable concertation ? Quant aux entreprises, face à la hausse des faillites, il devient urgent de mettre en place un observatoire régional des aides économiques. Cet outil permettrait d'évaluer l'efficacité des dispositifs existants et d'assurer que les entreprises soutenues par la Région restent debout dans ce contexte économique difficile. Allouer des subventions, c'est bien. Les accompagner au quotidien, c'est bien mieux.

En conclusion, Monsieur le Président, je dirais deux mots, juste, sur le budget vert que nous aborderons un plus tard. Si nous saluons l'intention affichée sur le budget vert, il reste encore largement perfectible. Comme le disait Jacques CHIRAC « *notre maison brûle et nous regardons ailleurs* ». Ici, on ne regarde peut-être pas ailleurs, mais on se contente de peindre des chiffres en vert, sans véritablement expliciter de manière concrète les actions. Permettez-moi de le dire avec un brin d'humour, à trop colorier les chiffres, on finit par oublier les réalités du terrain. Or, nous ne pouvons que regretter une information qui ne soit pas efficace vis-à-vis des acteurs de la Région. À chaque intervention, le groupe UDI et territoires soulève cette difficulté. Mais nous ne voyons aucun progrès concret. Je tiens à le redire fermement et avec conviction, notre groupe ne lâchera rien sur ce sujet. La réponse de la Région aux interrogations des acteurs de la Région est impérative. Pour terminer, en cette période de Noël, Monsieur le Président, mes chers collègues, faisons le doux souhait de plus de transparence, de réactivité, surtout de réponse et beaucoup de dialogue constructif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Deux choses. L'exécutif prend ses responsabilités. Il est en concertation constante avec le monde agricole, avec le monde industriel. Je recevais hier le futur président de l'université de Limoges. Là-dessus, je n'accepte pas les critiques. Et vous n'êtes pas l'exécutif. Je suis désolé. Vous n'êtes pas l'exécutif. Deuxièmement, comment dire, sur le plan industriel, l'année dernière ou cette année, je ne sais plus, nous étions la deuxième Région française sur la construction des usines. Vous avez vraiment des leçons à

donner ? Alors qu'on bataille ici même sur des projets industriels extrêmement dynamiques, extrêmement porteurs d'avenir, sur les biotech, sur la santé, sur la réinvention des médicaments, sur la transition climatique. Sur la transition climatique, vous avez un culot monstre. Le gouvernement baisse, dans son projet de loi de finances de 1,5 milliard le fonds vert et vous venez donner des leçons à la Région. Non, mais enfin… Battez-vous au gouvernement, mais pas ici. Sur l'agriculture, je le répète, parce qu'il faudrait qu'on tienne compte des réponses précises, factuelles, que je fais. Je vous dis que, sur l'agriculture, sur le revenu des agriculteurs, sur les MAEC, on maintient les propositions de la MIE et les agriculteurs verront leur accompagnement par la Région augmenter. Et ce n'est pas moi. Quand nous gérions le dossier des MAEC, sur la bio, par exemple, le gouvernement a supprimé la MAB, c'est-à-dire l'aide au maintien des bios en pleine crise inflationniste. Qu'est-ce qui s'est passé ? Beaucoup d'agriculteurs se sont déconventionnés. Et vous savez le problème que cela pose ? Nous avions, avec le programme ressources, Guillaume RIOU le dira mieux que moi, développé l'agriculture bio tout autour des zones de captage parce qu'elles étaient trop polluées. Eh bien aujourd'hui, les agriculteurs, parce que Monsieur FESNEAU a arrêté la MAB, se déconventionnent. Et parfois même, se jettent dans les bras de la coordination rurale. C'est un groupe dont j'ai déjà qualifié l'attitude.

Sur les lycées, enfin, je vous ai répondu, tout à l'heure, avant même que vous parliez. Je vous ai répondu sur le fait qu'en 2024, ce sera la fin des paiements sur deux lycées en zone rurale, deux fois 70 millions d'euros, équipements compris, au moins. Même deux fois 80 millions d'euros, au Barp et à Créon. On ne va pas maintenir une ligne quand il y a un effort exceptionnel une année. C'est hallucinant. Hallucinant. Par contre, je prends le point, excusez-moi, c'est moi qui donne la parole, sur le problème de la présence. Et je le dis ici. Il y a un problème, quand vous avez le même jour, le même soir trois conseils d'administration, parfois quatre. Le message qu'on a fait passer, Jean-Louis, aux proviseurs de lycée, c'est de passer un coup de fil aux élus qui sont membres du Conseil d'administration pour qu'ils puissent être présents. Nicolas GAMACHE.

M. GAMACHE. - Merci, Président. Je note que moins on est nombreux dans l'Assemblée, plus on a un temps de parole conséquent parce qu'on vient de passer quand même 1 h sur les centres.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est la démocratie.

M. GAMACHE. - Oui, mais je plaisante. Je m'associe aussi à ce qui était dit sur les salutations tout à l'heure à Gérard BLANCHARD. Je tenais à le remercier aussi. Je remercie aussi Sandrine DERVILLE pour le travail de commission qui a été fait, très lourd, puisqu'on a eu beaucoup de réunions, commissions extraordinaires notamment, mais aussi très riches.

De bons temps d'échange. J'y associe aussi les services, évidemment, qui ont accompagné pour tout ce travail.

Je vais aller directement à l'essentiel. Sur ce budget, notre plus grande inquiétude ou au moins interrogation devant ce budget porte sur une équation à résoudre. L'équation à résoudre, elle est triple. En tout cas, elle a trois données. Équation entre le maintien du niveau de service public de notre collectivité dans ses compétences. Le soutien aux acteurs du territoire qui font vivre notre politique sur les territoires, et la maîtrise des finances publiques. Et, là, le bât blesse, parce qu'on a un risque énorme de dégradation du ratio de désendettement, cela a été maintes fois évoqué. Alors qu'il est une boussole pour l'avenir. Même si je rejoins Nicolas qui disait, tout à l'heure, que ce n'était pas le seul instrument. Il n'empêche qu'il est important.

Comment concilier baisse des recettes de fonctionnement avec un maintien du niveau de service ? Par une épargne faible, finalement. C'est le résultat, en tout cas, que l'on a. Celle-ci va nécessiter le recours à l'emprunt pour l'investissement. C'est toute la mécanique que Sandrine a montrée, à travers les tableaux qui, même si elle est moindre et en rétraction, va alourdir la charge de dette pour compenser cette épargne faible. Même si le niveau d'emprunt reste raisonnable, notamment au regard des années précédentes, on peut craindre largement une détérioration de notre capacité de désendettement. Elle est la grande faiblesse de ce budget, outre les coups de rabot. Je vais y revenir un petit peu plus loin. Donc faiblesse pour le moyen long terme, en tout cas, et qui ferait que nos difficultés aujourd'hui conjoncturelles deviendraient, à terme, structurelles. Mais on dirait que, je pense, on s'y prépare. Dans toutes les différentes commissions, justement, il était question de ce ratio et de se préparer tout doucement à un glissement passant de 9 à 10, 12. On voit, dans les tableaux, notamment, ce glissement qui prépare les esprits à une détérioration de ce ratio. PLF ou pas, quelles que soient ces évolutions réelles ou potentielles, la barre, dans ce budget, en tout cas, garde le même cap. Il n'y a pas de révolution, ni même de transformation sur le fond. Juste des raccommodages, sur la forme, en marge. Globalement, un budget où vous passez des coups de rabots, il faut le dire, cela a déjà été signalé tout à l'heure, plus ou moins appuyés.

Certains domaines sont relativement préservés. Il faut aussi dire les choses lorsqu'elles sont bien. Il faut dire qu'il fera meilleur certainement à vivre en Nouvelle-Aquitaine que dans d'autres Régions aux restrictions plus sévères. Je pense notamment en particulier au domaine de la culture. Mis à part en investissement, sur l'aménagement, dans ce secteur. Et il faut le souligner, c'est à votre crédit. Nous nous en félicitons. Mais d'autres domaines verront des coups de rabot plus sévères. L'environnement, en particulier. Et le tissu associatif par ailleurs. Le CESER pointe également ces points dans son avis et s'en inquiète.

Inquiétude, donc, que nous partageons. Voir 15 % au moins de ces budgets amputés, c'est, selon vous, un moindre mal et gage de mise en confiance et stabilité. Les acteurs apprécieront. Mais c'est le risque de fragiliser des domaines essentiels dans les enjeux qu'ils portent. La biodiversité, notamment, aussi relevée par le CESER et entre autres, mais aussi sur le volet économique qui représente aussi ces structures qui risquent d'être largement détériorées par un effet domino au regard, également, de ce que feront les autres collectivités, Départements en particulier. Les textes de présentation du budget sont flatteurs, les tableaux généraux aussi, mais lorsque l'on regarde dans le détail des chiffres, c'est plus inquiétant. Plus grave, notamment pour les transports, par exemple. Aucun coup de rabot sur les aéroports par rapport à 2024. Mais, sur les travaux de régénération de lignes, c'est un peu plus la catastrophe. Aucune étude financée alors que c'est le préalable aux travaux. Et on ne parle plus de sauver notre réseau, on reporte les achats de rames. Et bien sûr, là, alors que le plan de financement n'est pas bouclé, aucune pause dans GPSO. Stratégie d'adaptation qui va in fine reposer sur les partenaires. Cela, aussi, a été évoqué. Et l'effort va être quand même assez largement reporté sur les agences régionales notamment, à qui on demande l'effort. Donc on ne cerne pas, et cela a été dit aussi, trop les priorités. Si ce n'est l'abandon des tranches à suivre dans les transports du quotidien aux dépens des gros investissements puisqu'il n'y a pas d'infléchissement et que l'exécutif se fait fort d'ailleurs d'appuyer sur le fait que son montant, 800 millions, est historique au regard des années précédant la crise COVID où on était davantage autour de 650, 700 millions.

C'est donc un budget de rétractation en diminution notable, en fonctionnement comme un investissement. Et je sais que c'est aussi un regret pour vous, Président. Mais ce n'est pas de votre fait, entièrement, puisque nous savons qu'il s'agit des ponctions de l'État, comme je viens de l'évoquer. Et cela a été dit à maintes reprises. Nous n'avons pas tous les éléments, ceci étant, sur ces ponctions, au regard d'un projet de loi de finances, toujours pas voté. Vous avez donc le parti pris et vous l'avez redit à plusieurs reprises, de prendre pour base le PLF prévu par le gouvernement BARNIER. Ce choix peut être discuté. Il l'a été assez largement sur certains plans, notamment les recettes où nous vous proposerons, à travers nos amendements, de revisiter le volet recettes, notamment sur le FCTVA, sur le fonds de réserve, etc. Ce qui permettrait le maintien ou l'amélioration de certaines lignes budgétaires. Il y a, il est vrai, une problématique de contexte actuel, mais rares sont les budgets qui ne sont pas construits dans un contexte particulier. Et on l'a vu avec le COVID, avec des épisodes récurrents et les guerres qui se succèdent, etc. Et j'appuyais l'an passé sur les contraintes exogènes, notamment. Celles-ci ne font qu'être plus compliquées, d'année en année. Et pourtant, aucune remise en cause à l'échelon suprême, où on détricote, on libéralise plutôt que réformer pour mettre l'action publique au centre du jeu. Entre le

changement climatique, les crises environnementales, sanitaires, économiques, sociales, les guerres que j'ai évoquées, les budgets à venir seront dans des contextes particuliers. Il nous faut nous préparer à cela. Je disais aussi, l'an passé, que l'État roule pour lui-même, avec des jeux de pouvoir. Nous ne pouvons que le constater de budget en budget et le regretter. Désormais, on sait que l'État ne roule plus du tout ou presque. La plus grande incertitude et instabilité se trouve de ce côté-ci. Au-delà des contraintes exogènes que je viens d'évoquer dans le dernier budget primitif, c'est donc un nouveau tout le contexte qui remet plus qu'à plat la construction d'un budget. Alors, là, pas le COVID, pour le coup, mais la dette, d'une part, et le déficit public, d'autre part, du budget de l'État, avec un contexte politique instable, une dégradation des notes de la France par les agences de notation, etc. Bref, le fruit d'une politique, depuis 7 ans, d'Emmanuel MACRON, de logique libérale en faveur des plus riches. Rien qui ne soit, comme certains essaient de nous le faire croire. Le fruit de la malchance ou du COVID. D'autres pays autour de nous ont fait bien mieux. C'est bien d'un modèle qui ne fonctionne pas ou plutôt si, un modèle qui fonctionne bien pour les très riches au détriment de tous les autres et du collectif, surtout. La Maison France en l'occurrence.

Pour notre budget, tout va reposer sur des budgets rectificatifs ou supplémentaires. Cela interroge aussi. Là-dessus, je pense qu'il faut qu'on soit vigilant même si vous n'aurez pas forcément le choix puisque, en termes démocratiques, ce n'est quand même pas l'idéal. En termes de visibilité non plus. Et puis, cela laisse une pression, quand même, sur le dos de tous nos partenaires qui sont dans l'expectative. Pire même, voire, pour certains, la peur. Alors je ne jette pas l'opprobre, ce n'est hélas pas propre à notre collectivité, mais ça n'en reste pas moins inquiétant. Et donc soyons vigilants sur ce point.

Enfin, je terminerai là-dessus, il n’y a pas 36 solutions pour en même temps préserver les services publics dont nous sommes porteurs, rassurer, épauler nos associations et structures partenaires qui ont la double peine d'avoir des coups de rabots de partout, de devoir rembourser, bien souvent, des prêts garantis de l'État, car on est dans ces phases-là, aussi, pour eux. Donc il va y avoir de la casse et le risque d'un cercle vicieux se mettant en place, avec la récession au bout, le chômage de masse en retour, tout ça avec les compliments de ceux qui nous donnent des leçons d'économie, vous l'avez dit aussi, tout à l'heure. Et, pourtant, on continue. On ressort même du placard une nouvelle génération. Le nouveau monde, paraît-il, celui des années 70, 80 et le modernisme incarné, je pense évidemment à celui que tout le monde attendait, notre Premier ministre, feront-ils avec de nouvelles méthodes ? J'en doute. Les mêmes méthodes produisent en général les mêmes résultats. Nous allons vous faire des propositions concrètes pour répondre. En tout cas, tout ce que j'ai pu évoquer pour amortir encore plus le choc. Nos amendements qui vous seront présentés sont là pour ça. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Nicolas. Juste, faisons attention, toutes et tous, parce que vous avez, la plupart des interventions dit : attention, il y a un risque de dette. Je rappelle que le poids de la dette, dans notre budget, je crois, sous l'autorité de Sandrine, entre les intérêts et le capital, représente 250 millions d'euros. Mais, là, on baisse l'appel à l'emprunt, ce qui est aussi un effort, de 200 millions d'euros. Et, donc, vous avez souvent ce type d'analyse et puis, dans la deuxième partie de votre propos, vous nous proposez des dépenses supplémentaires. Ce qui est quand même assez, en matière de continuité territoriale ou intellectuelle, quelque chose… Je ne dis pas que c'est Nicolas GAMACHE qui l'a fait. La vraie question, et celles et ceux qui soutiennent le gouvernement et qui ont du poids devraient y penser, la vraie solution, c'est qu'on sache, dans notre pays, qui fait quoi et avec quelle recette en face. La solution de l'endettement national, c'est une décentralisation radicale avec des ressources. Après, on ne pourra plus râler après les gouvernements. On ne pourra plus râler. Là, aujourd'hui, on est tellement dépendants d'un cynisme d'État que l'on est obligé. J'étais dans une réunion qu'a faite le Président du Conseil départemental de la Gironde. Les chiffres qui sont présentés, l'inquiétude auprès des associations, c'est quand même assez inquiétant. Nous avons défendu, Philippe LAFRIQUE, Charline CLAVEAU pour la culture et le sport, essayé de défendre, le mieux possible, tous ces secteurs. Mais il faut bien faire des efforts. On a essayé de les faire de la manière la plus juste possible. Ne disons pas, en plus : « Vous abandonnez les travaux ferroviaires ». Aujourd'hui, on est sur Niort-Saintes et je crois que la Région finance à 70 % les travaux d'infrastructures. J'ai d'ailleurs peut-être fait, sous l'influence assez vive de Jackie EMON, peut-être, une erreur.

M. EMON. - Non, non.

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, Jackie, même Renaud m'avait dit que j'allais trop loin. On est sur Limoges-Poitiers. Ce sont des engagements que l'on porte et qui vont avoir des financements cette année. Nous ne disons pas non plus, mais ce n'est pas Nicolas GAMACHE qui l'a dit, sur l'éducation, les AP 2024, l'année dernière, c'était 182 millions et les AP 2025, c'est 195 millions. Faisons attention. Oui, il y a une forme de coup de rabot, mais totalement ciblée. Ce n'est pas un tout petit rabot, tu as tout lâché à Jean-Louis NEMBRINI, chère Sandrine. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Merci, Monsieur le Président. Mon propos sera complété par Madame Edwige GAGNEUR. Moi, j'en ai marre qu'on nous dise : des efforts, des efforts, des efforts et des efforts. C'est tout le temps comme ça. Et cela devient insupportable pour les citoyens. Cela devient insupportable. Moi, je vous invite à regarder, j'ai pris le temps, hier, de regarder quelle était la part des salaires aujourd'hui dans le produit intérieur brut comparée aux années 50, 70. Aujourd'hui, quand on parle de la part des salaires dans le produit intérieur brut, c'est tout ce qui concerne les dépenses, la sécurité sociale, etc., aujourd'hui, nous

sommes à 55 %. Dans les années 80, nous étions à 73 % et, dans les années 64 %. Avec un produit intérieur brut qui a explosé. Cela veut dire qu'on a enlevé de l'argent au monde du travail, à l'aménagement du territoire, pour le donner au capital. C'est de cela dont il s'agit. Et si on n'inverse pas ce processus, on nous dira toujours « Efforts, efforts, et efforts. » C'est insupportable.

Deuxième point que je voulais aborder, moi, je j'admire nos prouesses de parole. Et on pourrait nous rétorquer la pareille. Mais quand même, sur les questions agricoles, la profession agricole s'est satisfaite, unanimement, du travail que nous avons fait à la MIE. Alors, je comprends qu'il y ait des paroles, Madame REQUENNA, que vous défendiez, que vous portiez, qu'il faut à tout prix que ce soit la FNSEA, encore, qui soit majoritaire à la chambre d'agriculture. Il n'y a aucun problème là-dessus. Sauf que, les questions, elles ne peuvent pas se régler ici, comme ça.

Mme REQUENNA. - Mon cher collègue, parlez pour vous, pas pour les autres.

M. BACHÉ. - Moi je ne parle que pour moi. Moi, je sais qui je défends.

Mme REQUENNA. - Je suis assez grande.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascale, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole. Laissez parler Alain.

M. BACHÉ. - Je n'aborderai pas qui je défends. Mais, quand même, il faut qu'on s'avoue quand même certaines choses. Parce que tout le monde nous dit sincérité, transparence, etc., mais, moi qui commence à être élu expérimenté, c'est la première fois que je participe à l'élaboration d'un budget avec la transparence qui a été la nôtre, ici, sous la responsabilité de Sandrine DERVILLE. Vous ne pouvez pas dire le contraire puisqu'il y a eu plusieurs réunions présidées, et j'aurais aimé le voir plus souvent, par le président de la commission des finances. Et j'aurais aimé que vous nous disiez, au même moment, que, effectivement, on ne pouvait pas voter le budget parce qu'il n'y aurait pas eu d'orientations budgétaires ou pour d'autres raisons. Mais tout le monde a dit : « on votera le budget avant la fin de l'année ». Cela n'a posé aucun problème. Et, aujourd'hui, on nous refait le coup, ici, de dire qu'il n'aurait pas fallu. Et je le dis très tranquillement, je prends le Président à témoin, je prends Sandrine DERVILLE à témoin, j'étais un de ceux qui pensaient qu'il fallait que nous votions le budget plus tard. Je l'ai défendu, j'ai accepté la décision majoritaire qui a été prise parce qu'il y a des arguments qui sont très entendables dans ce qui nous a été proposé et qui ont été développés par le Président.

Nous voterons le budget, le groupe que j'ai l'honneur de présider, pour plusieurs choses. Parce qu'on maintient la feuille de route pour laquelle nous avons été élus. Sur l'économie et l'emploi, nous réaffirmons une volonté, surtout, d'un développement économique équilibré sur l'ensemble des territoires. Nous aurons une vigilance accrue, cela a été rappelé, sur les

subventions qu'on peut donner aux entreprises, directes ou indirectes, particulièrement les grands groupes. On pense aussi qu'il faut aller faire plus d'avances remboursables. Et on le fera, tout cela, avec quelque chose que nous avons porté, pour lequel nous avons contribué, en regardant le règlement sur les éco-socio-conditionnalités. Il nous faudra donc répondre également, je l'ai dit, sur le volet agricole. Je ne vais pas y revenir. Sur la feuille de route, on poursuit ce qu'on avait décidé sur la jeunesse et, cela vient d'être dit, sur l'éducation et également l'apprentissage. On le fera également sur l'aménagement du territoire, mais il faudra rester attentif avec ce qui sera décidé par les autres collectivités. Beaucoup l'ont dit, ici, il y a des collectivités qui vont stopper des politiques et qui vont couper dans le gras. Ce n'est pas ce que nous avons décidé à la Région Nouvelle-Aquitaine puisqu'on va continuer sur bon nombre de politiques. Il faudra continuer et accélérer sur les transitions énergétiques et les transitions environnementales parce qu'on ne peut pas prendre de retard. Il faudra qu'on veille à ce que la mission de service public de notre institution puisse se poursuivre et qu'elle réponde donc aux besoins des populations. Il faudra qu'on le fasse en préservant le bien-être au travail. Tout à l'heure, il a été dit qu'il faut supprimer des emplois. Dites-nous où il faut supprimer des emplois. Dites-nous où il ne faut plus qu'on fasse telle ou telle politique. OK, très bien. Il y a des collectivités qui l'ont décidé, qui sont présidées notamment par des responsables de droite. Et il faut également maintenir les cohésions sur les territoires.

Un petit mot sur les amendements qui nous sont proposés. J'avoue ne pas en comprendre certains puisqu'on ne peut pas être plus vert que vert et ne pas défendre les mobilités. Je ne comprends pas. Y compris, tout à l'heure, il a été question de Pau-Canfranc et je regrette, mais si on veut faire en sorte qu'il y ait moins de camions sur les routes, qu'il y ait moins de dangers… Monsieur le Maire d'Agen, on s'expliquera au rugby, mais ici, on s'écoute. D'accord ? Si, effectivement, on veut régler les problèmes de sécurité et les problèmes de pollution, etc., il va falloir qu'on ait en France l'ambition politique de mettre plus de marchandises sur les rails. Comme avec Pau-Canfranc.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Avant qu'il y ait beaucoup de camions sur Pau-Canfranc, il y a de l'eau qui va passer dans le gave.

M. BACHÉ. - Et c'est également le cas pour les lignes nouvelles. D'ailleurs, j'ai regardé, il y a quelques semaines, le nombre de lignes ferroviaires que nous avions sur le territoire dans les années 50. C'est peanuts par rapport à ce qu'on va faire dans les prochaines années. Il y avait des lignes ferroviaires partout. Y compris, il y avait des gares dans l'est de notre Région. Donc il y a des amendements que je ne comprends pas. Tout comme il y a des amendements que je ne comprends pas en termes de démocratie. On ne peut pas dire qu'il faut plus de démocratie, que les citoyens soient écoutés et vouloir supprimer le CESER, supprimer des indemnités aux élus. Je vous rappelle qu'il y a quand même des élus qui sont

ici présents, pour ceux qui assument les responsabilités les plus importantes, qui se sont mis en disponibilité de leur travail. Si on leur diminue les indemnités, je ne sais pas comment ils vont faire. Dans notre groupe, nous avons des gens qui ont pris des temps partiels pour pouvoir assumer leur mandat. Si on rabote les indemnités, je ne sais pas comment ils vont faire. Et puis, certainement que les gens dont je parle n'ont pas les mêmes rémunérations que les dirigeants du groupe qui a fait ces propositions. Donc plutôt que de demander ça, réfléchissons à demander à ce que nous ayons un véritable statut de l'élu qui nous permettra de pouvoir accomplir notre mission politique et notre mandat dans des conditions tout à fait normales. J'en ai terminé et je passe la parole à Madame GAGNEUR.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Madame GAGNEUR, juste, avant de vous donner la parole, je suppose que tout le monde est en hypoglycémie. J'aurais bien aimé que la discussion, qui reprend d'ailleurs beaucoup de réflexions du tour de table des présidents de groupes, se terminât avant qu'on aille déjeuner. Mais il y a le traiteur qui est là. Madame GAGNEUR.

Mme GAGNEUR. - Monsieur le Président, chers collègues, dans une France où 3 millions de personnes n'ont pas de mutuelle, un chiffre alarmant qui ne fera qu'augmenter avec une hausse prévue d'au moins 6 % des cotisations. Dans une France où 60 % des Français renoncent à se soigner non par choix, mais par faute de remboursement suffisant et/ou absence de mutuelle. Dans une France ou 5,1 millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté fixé à seulement 1 014 euros par mois. Ce débat budgétaire est bien plus qu'un exercice comptable, il est une opportunité de répondre aux défis sociaux et humains qui nous concernent tous en Nouvelle-Aquitaine. Ce budget, notamment à travers son pilier formation, redonne espoir. Il incarne une vision solidaire en préservant le pacte des connaissances. Cette mesure phare permet de concentrer nos efforts sur les publics les plus éloignés de l'emploi. Elle offre à celles et ceux qui sont enfermés dans la précarité, notamment les allocataires du RSA, une chance réelle d'accéder à des qualifications, de retrouver un emploi pérenne et surtout de regagner leur dignité. Mais au-delà de l'emploi, il s'agit d'ouvrir la voie à une émancipation sociale et culturelle indispensable. Car ne nous y trompons pas, l'accès à un emploi décent, à un logement digne ou encore à une protection sociale universelle, ce n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est une condition sine qua non de la démocratie elle-même. Dans un contexte où les inégalités se creusent et où la montée des discours de haine tente d'opposer les individus les uns aux autres, l'action régionale doit être un rempart. En soutenant des politiques publiques ambitieuses, en investissant dans la formation, l'éducation et la culture, nous donnons des outils concrets pour répondre aux défis de demain.

Je tiens à saluer les efforts de ce budget qui, à travers le pacte, contribue également à réduire les fractures territoriales. Nous savons que la ruralité, trop souvent oubliée, est

également touchée de plein fouet par le chômage et la précarité. En maintenant les dispositifs accessibles à tous et en développant des formations adaptées aux besoins des territoires. Nous participons à la revitalisation de notre Région. Enfin, je voudrais insister sur un point essentiel. Ce budget n'est pas une fin en soi, mais un levier. Il nous donne les moyens de répondre à une exigence, celle de bâtir une Région plus inclusive, plus solidaire et tournée vers l'avenir. Ainsi, à travers ce budget, nous faisons un choix clair, celui de l'humain, de l'émancipation et celui de la justice sociale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Edwige. Je crois que c'est le Secours catholique qui a sorti une étude, il y a 11 millions de Français qui sont en précarité alimentaire. Et je trouve d'ailleurs que ne pas avoir pour objectif de diminuer la pauvreté… Et c'est ce qui s'est passé sous le quinquennat de HOLLANDE, la pauvreté a légèrement diminué. C'est quand même quelque chose. Le débat qu'il y a aujourd'hui, et protester parce que l'on taxerait un peu plus pour des raisons de solidarité quelqu'un qui gagne 500 000 euros par an, que l'on soit capable de dire que c'est une mauvaise chose, alors que la richesse ne ruisselle pas… Il faut préserver l'entreprise, mais à un moment donné, moi, je suis choqué, de là où je viens. Je suis choqué. Qu'est-ce qu'on fait ? Nicolas.

M. FLORIAN. - Je vais être court. Avant de rentrer, vraiment, dans le cœur de choses, je serais tenté de vous faire trois remarques.

M. LE PRÉSIDENT. - On fera les amendements après le déjeuner.

M. FLORIAN. - Quand je dis « vous », c'est un « vous » collectif, à votre majorité et aux membres de votre exécutif. Vous êtes d'abord habités par trois péchés, quand je vous écoute, les uns et les autres. Le premier, c'est le péché d'orgueil parce que, dans les réponses, les contributions, on a l'impression que la terre s'arrêterait de tourner sans votre magnificence autour de la protection des Néo-Aquitains. À un moment donné, il va falloir peut-être redescendre un peu sur terre. Et je m'adresse à tous les bancs sur votre gauche, Monsieur le Président, et la contribution de certains de vos proches. Dans la façon dont les débats se déroulent, un peu d'humilité, de temps en temps, ferait du bien à tout le monde et sûrement à moi le premier. Deuxième péché, c'est un péché de gourmandise. À mes yeux, il n'est pas capital, mais, enfin, quand même… On sent bien que vous avez de l'appétit avec le ferroviaire. Enfin, la cerise sur le gâteau, avec Pau-Canfranc, ça, c'est de la gourmandise. Il faut se prémunir de la gourmandise. Troisième péché, même s'il n'est pas littéralement mentionné comme tel, c'est une forme de résignation. Si j'avais voulu être sévère, j'aurais dit une forme de paresse. Mais je ne vais pas jusque-là. Une forme de résignation : c'est comme ça. On subit, on ne peut pas faire autrement. J'en dirai un mot après. Parmi les handicaps qui vous contraignent, il y a une forme de surdité. Vous n'écoutez pas certains de

nos collègues, et je pense aux contributions de toutes celles et tous ceux qui ne font pas partie de la majorité. Vous n'écoutez pas. On peut ne pas être d'accord, mais, à un moment ou un autre, acceptez, par exemple, qu'on n'ait pas la même lecture des choses s'agissant du bilan AYRAULT, VALLS sous la présidence de Monsieur HOLLANDE, en termes de recul des dotations publiques, que la lecture que vous en avez. C'est factuel et Jean DIONIS l'a prouvé numériquement. Deuxième handicap, c'est une forme d'aveuglement, pour le coup. Vous vous obstinez. Et là, pareil, vous n'arrivez pas à conjurer des a priori et peut-être laisser un peu plus de temps et de place aux contributions des uns et des autres.

Face à cela, s'agissant de ce budget en particulier, moi, je reprends à mon compte ce qui a été dit, par Madame REQUENNA, par Monsieur DIONIS, par toutes les contributions, et on l'a dit ce matin. On est dans le flou, oui, mais essayons de nous éclairer avec au moins la réalité des débats autour d'un projet de loi de finances qui n'en est plus, au plus près. Et c'est le sens d'ailleurs qu'on va donner aux amendements qu'on vous présentera dans quelques minutes. Il y a deux façons de voir les choses. On peut fixer un plafond, mais il peut être plus haut que la moyenne, ou fixer un plancher. Et là, on est dans une espèce de serpent. J'ai souvenir du serpent monétaire, il y a quelques années, européen où on naviguait. Si je pouvais, mais on ne peut pas, ce budget, il ne serait pas à voter, on devrait en prendre acte. Et là, j'écoute vos propositions plutôt éclairées et constructives, avec des clauses de revoyure. La proposition que je serai aujourd'hui amené à vous faire, c'est de fixer dès maintenant des échéances et un ultimatum. L'ultimatum, c'est la date limite qui nous imposerait de fixer un nouveau budget non pas supplémentaire, mais une décision modificative qui serait attachée au nouveau projet de loi de finances connu et voté quand il aura lieu. C'est cet ultimatum qu'on doit se fixer. Est-ce que c'est le mois de mars, de février, de janvier, peu importe. Mais qu'on fixe cet ultimatum pour réfléchir et aller plus au fond des contributions des uns et des autres en termes de capacités à faire des économies, d'optimiser nos recettes. Et, avant cela, il y a sûrement des échéances à reformaliser, tel qu'on a pu le faire. Alors, j'ai bien compris qu'Alain BACHÉ était au regret de ne pas m'avoir vu pour la dernière commission. Je suis sensible à cette attention humaine et personnelle. Mais pourquoi pas proroger ce dispositif. Il va dans le bon sens.

Donc nous présenterons tout à l'heure des amendements qui, d'ailleurs, justifieront, ou pas, au final, notre vote sur l'ensemble du budget. Sauf à dire, mais je ne nous l'impose pas collectivement, d'avoir un vote par chapitre ou même par article. Mais je ne vous le demande pas, ça serait sûrement trop long.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Un ultimatum à qui, Nicolas FLORIAN ?

M. FLORIAN. - À nos instances.

M. LE PRÉSIDENT. - Au Premier ministre ? Parce que tout dépend du nouveau gouvernement, de l'Assemblée nationale. Je ne vois pas à qui s'adresse l'ultimatum.

M. FLORIAN. - J'imagine qu'on ne va pas attendre l'été pour présenter un nouveau projet de loi de finances.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui prend la parole ? Le groupe RN. Allez-y, cher collègue.

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je voudrais dire que les appréciations du représentant du macronisme responsable de 1 000 milliards de dettes supplémentaires, d'un déficit qui est creusé, d'une croissance en berne., cela nous fait sourire, voire éventuellement nous rassure. En fait, nous interviendrons à deux voix, mais relativement rapidement. Je vous avais annoncé, lors de notre dernière plénière, deux vertus possibles à l'obligation de faire 130 millions d'économies que nous vous demandions d'ailleurs depuis des années. La première était de vous montrer que c'était possible. Et sur ce point, nous avions raison. Mission accomplie. La deuxième aurait dû être de vous obliger à remettre en cause vos délires idéologiques. Mais là, les vices l'ont emporté sur la vertu. Vous nous avez même publié, dans Sud-Ouest, votre décision de préserver la culture, cela avant même le vote du budget, ce qui montre votre niveau de respect de la démocratie. Vous vous endettez sur les sujets périphériques des fondamentaux d'une Région qui gère de l'argent public. Et cela contrairement à ce que font des Régions comme les Pays-de-Loire qui osent prendre des décisions de rupture en reconnaissant implicitement qu'elles avaient fait n'importe quoi avant. Il vous reste donc à franchir cette étape, bien sûr, de ne plus faire n'importe quoi. Et nous espérons avant 2028. En effet, si nous regardons votre trajectoire budgétaire vers 2028 qui, bien sûr, ne tient pas compte du contexte national rendu aléatoire par 7 ans de macronisme, nous constatons que l'encours de la dette progresse tous les ans, de 2024 à 2028, pour un atterrissage à 3 700. Chacun en tirera facilement les conclusions qu'il sera nécessaire de prendre pour la direction de la Région à ce moment. Vous nous indiquez qu'un an de désendettement correspond à une économie de 20 millions d'euros de fonctionnement ou 150 millions d'euros d'investissements. Vous nous dites même que l'impact des économies de fonctionnement renforce davantage la capacité de désendettement. Bien sûr, vous faites le contraire. Moins 120 millions de crédits de paiement en investissement et seulement moins 58 millions de crédits de paiement en fonctionnement. Vous vous satisfaites de 10 ans d'endettement et d'un emprunt d'équilibre à 412 millions en nous disant que cela aurait pu être pire. Tout le monde sait que la France n'a plus présenté de budget en équilibre depuis 1973. Tout le monde crie au scandale, mais pouvez-vous nous dire depuis quand vous n'avez, vous, pas voté de budget sans crédit d'équilibre ? À quand remonte-t-il ? Au lieu de mettre le paquet sur les dépenses, vous vous attaquez aux investissements.

Prenons l'exemple des rames de TER. Vous passez de 30 initialement prévues à 10. Il y a deux possibilités. Soit les 30 étaient en grande partie non indispensables et donc vous endettiez en partie, ce que je n'ose croire, soit les 10, maintenant, sont insuffisantes pour assurer un service convenable. Si tel est le cas, il fallait laisser la SNCF opérer. On ne peut pas, sur un sujet aussi sensible pour le quotidien des Néo-Aquitains, se passer de 20 rames si elles sont nécessaires. Vous êtes sur ce sujet au cœur de vos fondamentaux. Vous nous indiquez à juste titre que la fréquentation des TER est passée de 65 000 à 100 000 voyageurs par jour entre 2019 et 2024. Sans doute, vous avez une projection pour 2028 qui devrait justifier le nombre de rames à commander. Compte tenu des délais importants entre la budgétisation de la commande et la mise en exploitation de ces rames, nous risquons de graves perturbations. Mais peut-être cela fait-il bien longtemps que vous n'avez pas pris le TER aux heures de pointe, notamment sur Arcachon-Bordeaux. Enfin, ce sont peut-être des petits montants relativement au gouffre des besoins, mais je pense qu'il faudrait revoir le problème d'évolution du taux possible de notre endettement. Mardi dernier, les 7 banques françaises ont été dégradées à leur tour. Et en fait, je pense qu'elles vont se préserver en augmentant leur encours de crédit à taux variable et donc vont obliger les emprunteurs à souscrire du taux variable, pour se préserver, ce qui risque réellement d'augmenter nos frais bancaires.

Ensuite, le deuxième sujet peut-être sous-valorisé, c'est l'aspect revalorisation du point d'indice. Le pouvoir d'achat étant la principale préoccupation des Français, il serait peut-être souhaitable de mettre une petite ligne en prévision d'une éventuelle revalorisation du point d'indice. Madame DERVILLE nous a dit que l'augmentation de la carte grise sur l'achat d'une voiture de 8 chevaux était relativement peu importante. Malheureusement, certains achètent des Twingo qui ont plus de 10 ans et pour lesquelles cela devient… Les Twingo sont exonérées ?

Mme DERVILLE. - Les véhicules de plus de 10 ans sont exonérés.

M. DUFAY. - Alors 9 ans, on va dire 9 ans.

M. DERVILLE. - Et c'est vrai qu'elle ne fait pas 8 chevaux la Twingo.

M. DUFAY. - Mais cela n’empêche pas que c'est cher. Vous profitez du fait que l'État nous impose de faire des choix pour commencer à prendre conscience des dérives de vos budgets par rapport à vos fondamentaux. Vous les assumez, c'est bien. Ce ne sont pas les nôtres. Nous vous laissons l'entière responsabilité de ceux-ci. Vous avez encore du gras sur le fonctionnement et nous vous conseillons de commencer dès maintenant le même exercice pour le budget primitif de 2026. Nous voterons bien sûr contre ce budget primitif 2025 qui ne s'attaque pas aux racines du mal endémique qui vous ronge. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y Monsieur, mais essayons d'être courts. Le traiteur attend.

M. LE CAMUS. - Oui, oui, pas de souci. Ne vous inquiétez pas, je n'en ai pas pour longtemps. Monsieur le Président, chers collègues, dans la continuité de l'intervention de mon collègue Michel DUFAY, je voudrais apporter plusieurs éléments d'analyse supplémentaires concernant ce budget primitif qui, à bien des égards, vous vous en doutez, soulève, dans notre groupe, une opposition très claire. Une première remarque, d'abord, sur la forme. Nous avons été agréablement surpris de recevoir lors de l'une des réunions de la commission des finances qui a été organisée pour échanger spécifiquement sur ce budget une proposition de transmettre à l'exécutif une contribution sur ce que pourraient être les axes d'économies que nous devions cibler. Cet exercice de consultation, assez inédit, il faut le dire, était tout à votre honneur et, forts de notre volonté, que vous connaissez, d'être constructifs, nous avions proposé, d'abord oralement, plusieurs mesures qui auraient permis d'anticiper les effets de la baisse des recettes prévues par le PLF. Quel ne fut pas notre étonnement d'apprendre que le budget était en fait d'ores et déjà bouclé avant même que cette contribution n'ait pu être transmise. Lorsque vous consultez votre opposition, la moindre des choses, ce serait quand même d'aller au bout de la démarche et d'attendre que les contributions soient envoyées avant de notifier la clôture du budget. Mais comme vous n'êtes pas habitués à cet exercice, il est bien normal que, pour une première fois, celle-ci ne soit pas parfaite. Mais, ne vous inquiétez pas, vous allez vous améliorer. Je l'espère, en tout cas.

Vous aviez malgré tout connaissance des propositions qui étaient les nôtres puisque nous les avions évoquées en commission. Et nous ne pouvons dès lors que déplorer que vous ne les ayez pas prises en considération dans votre budget. On ne peut que constater que vous n'avez pas saisi l'occasion qui vous était donnée par ce budget, a priori plus restreint qu'habituellement, d'engager une véritable stratégie de baisse des dépenses. Aucun effort conséquent n'est conduit dans les dépenses de fonctionnement et les baisses que nous constatons ne sont que du saupoudrage. Il n'y a aucune vision stratégique à long terme dans ce budget et, ça, nous le déplorons. Faire des économies, cela suppose des choix politiques. Et malheureusement, vous n'en faites aucun. Cela a été dit, d'ailleurs, d'autres Présidents de Régions qui, pourtant, ne sont pas des amis politiques, ont au moins eu le courage de prendre leurs responsabilités et de proposer des économies qui soient véritablement utiles, notamment sur la culture. Vous devriez peut-être vous en inspirer.

Donc pour pallier cette absence de stratégie, le groupe RN a déposé cinq amendements à ce budget primitif qui sont présentés tout à l'heure. Mais je vais vous en dire juste quelques mots. Ces amendements n'ont pas vocation à changer en profondeur la structure du budget, sinon nous aurions dû en présenter plusieurs dizaines et nous avons estimé que ce n'était

pas raisonnable. Néanmoins, ils permettraient d'engager une dynamique en faveur d'une gestion plus saine de nos finances et plus centrée sur les compétences régionales et l'intérêt des Néo-Aquitains. Nous avons donc fait le choix d'en présenter cinq qui proposent tous des baisses de dépenses dans différents secteurs. Certaines sont substantielles, d'autres sont plus symboliques. C'est le cas, par exemple, de la baisse de nos indemnités de fonction que nous vous proposons, ainsi que celle des frais de fonctionnement du CESER. Pour les économies plus conséquentes, nous avons choisi de cibler trois domaines que la Région finance : la ligne Pau-Canfranc, qui est toujours aussi inutile et extrêmement chère, les manifestations culturelles qui doivent aussi participer à l'effort commun, et cela avait d'ailleurs été évoqué par l'exécutif comme une piste d'économies à envisager, et la coopération internationale qui ne fait, bien sûr, toujours partie de nos compétences et qui est toujours aussi inutile. Donc rien sur l'éducation, rien sur la démocratie, n'en déplaise à Monsieur ROBERT. Nous aurions pu aussi cibler d'autres domaines comme votre politique écologique désastreuse ou encore les subventions massives que vous accordez aux associations afin d'ouvrir plus largement le débat. Mais donc ce sont ces sujets-là que nous avons choisi de cibler. Ces amendements nous permettront donc avant tout de débattre autour de ces sujets et nous espérons qu'ils seront tous adoptés largement, car il en va de la santé financière actuelle et future de notre collectivité. Je vous remercie.

Mme PINVILLE. - Monsieur le Président, je vais aller très vite. Pour la Nouvelle-Aquitaine, si le projet de loi de finances avait été adopté, cela se traduirait par une perte de recettes de plus de 100 millions d'euros l'année prochaine. Sous la menace constante de cette baisse de nos recettes et de la dégradation de nos ratios, nous avons dû adapter notre stratégie afin de préserver nos principaux marqueurs politiques et je les ai évoqués tout à l'heure. Nous prenons nos responsabilités en présentant ce budget qui, comme l'a rappelé Sandrine DERVILLE, pourra faire l'objet de rectifications au cours de l'année, en fonction de l'évolution, du contexte et des futures décisions de l'État et du Parlement. Donc nous voterons ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. - Quelle efficacité de notre présidente de groupe. Je m'incline. J'avais un aparté avec Sandrine DERVILLE. Je vous propose, si elle en est d'accord, d'aller déjeuner. Et Sandrine répondra, car il y a quand même certaines choses à dire. Donc on suspend la séance et on va déjeuner. Essayez de manger le plus vite possible.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous reprenons avec Jean-Pierre RAYNAUD sur certains points qui ont été évoqués concernant l'agriculture, car cela nous tient, et lui et moi, particulièrement à cœur.

M. RAYNAUD. - Merci, Président, et merci Sandrine pour tous les éléments que tu as pu évoquer concernant le budget de l'agriculture. Donc je voudrais simplement compléter. Le budget de l'agriculture ou du service agriculture est un peu plus large que l'agriculture proprement dite parce qu'il y a également les industries agroalimentaires et tout l'accompagnement des structures qui tournent autour. Ce budget, cela a été évoqué ce matin, est très connoté MIE. Je crois qu'il a été dit ce matin qu'il n'y avait pas eu suffisamment de débats autour des orientations budgétaires. Je crois que cela ne tient pas pour le budget de l'agriculture parce qu'on a eu 6 mois de discussions au travers de la MIE. Donc on a eu une plénière directement consacrée à l'agriculture, où on a pu prendre des engagements. Et je dirais que tous les engagements qui ont pu être pris dans les discussions autour de la MIE et à la plénière du 23 septembre sont bien tenus dans le budget qui est présenté.

Ce budget n'est pas facile et, Sandrine, tu faisais état que les engagements ou les budgets avaient été préservés ou sanctuarisés. Non seulement ils sont sanctuarisés, mais, dans toutes nos interventions directes auprès des agriculteurs, les moyens ont été augmentés. Certes, cela relève du retraitement qu'on a fait et de l'abandon qu'on a fait d'Alter'NA. Et je rappelle qu'on a bien fait de le faire puisque l'État, on va reconnaître que, pour une fois, l'engagement qu'ils ont pris sur la mise en place d'un fonds de garantie est en passe d'être tenu. Ce qui rendait notre engagement sur Alter'NA pas forcément utile. Donc je crois qu'on a eu une bonne décision de pouvoir recentrer ces crédits sur les interventions directes. Et c'était quand même la volonté forte des organisations professionnelles qu'on a eu l'occasion de rencontrer pendant les discussions qu'on a eues dans le cadre de la MIE. Je rappelle quand même quelques chiffres qui ont été évoqués ce matin, sur le plan de compétitivité des exploitations, et sur l'accompagnement, le PCAE, qui est passé de 38 millions à 50 millions d'euros. Et la partie avec la grosse priorité qui est donnée sur l'accompagnement de l'élevage, toutes filières confondues, puisqu'on passe de 19,5 à 30 millions. Donc je crois que c'est quelque chose qui est marquant. C'est également une autre des grandes priorités de la Région, c'est le renouvellement générationnel où, là aussi, on est passé de 27 millions d'euros à plus de 30 millions d'accompagnement sur la DNJA. Mais il n'y a pas que l'accompagnement direct des aides directes à la DNJA, puisqu'on passe d'un budget de 34 à

37 millions quand on intègre tout l'accompagnement qu'il y a autour de ce dispositif. Sur l'hydraulique, et cela fait l'objet de débats importants, je le rappelle, là aussi, il y a un doublement des aides par rapport à la précédente programmation. Et, pour rassurer encore plus ceux qui pourraient douter, on n'a, sur 2024, consommé que la moitié sur le premier appel à projets qui a été lancé. On a consommé que la moitié des crédits de 2024. Donc il reste 4 millions de crédits de 2024 qui seront bien sûr intégrés dans les années suivantes, ce qui va nous permettre d'accompagner sur les 2 ou 3 ans qui nous restent de manière très importante ce dispositif. Tout simplement pour dire que, mais cela a été dit ce matin, les organisations professionnelles ont largement salué les orientations qui ont été prises après la MIE, toutes organisations syndicales confondues. Donc c'est quand même quelque chose d'important.

Voilà un petit peu ce que je pouvais dire. Bien sûr, il y a quand même une baisse. Et, si on maintient bien tout ce qui concerne l'agriculture, il y a une baisse au niveau des engagements. La baisse devrait se porter principalement sur les entreprises des industries agroalimentaires. Même si on va quand même minorer cette baisse des engagements par une « feaderisation » des accompagnements de ces entreprises, puisqu'on n'accompagnait que les très gros investissements au-dessus de 300 000 euros. Donc on peut effectivement baisser en mobilisant du FEADER là-dessus. Également au niveau des structures, là aussi, en essayant de préserver ce tout ce qui est nécessaire et de tenir compte des fragilités des uns et des autres. Mais il y aura sans doute quelques économies de ce côté-là. Et, le Président l'a souligné ce matin, il faut bien rappeler que l'on a retrouvé, en 2023, la première place au niveau du chiffre d'affaires de la ferme France. Donc la Nouvelle-Aquitaine y contribue pour 14 %, devant Grand Est pour 12 %, et la Bretagne pour 11, je crois.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Pierre. Sandrine.

Mme DERVILLE. - Merci, Président. Rapidement, parce que vous avez déjà pas mal répondu au fil de l'eau, mais simplement pour conclure entre guillemets et répondre sur ce débat général avant qu'on aborde les amendements. Quelques mots, quelques points sur lesquels je souhaitais réagir. Tout d'abord, j'ai entendu Monsieur ROBERT nous reprocher des hypothèses que nous aurions faites, par le passé, trop optimistes sur la TVA. Je tiens quand même à rappeler qui est à l'origine des hypothèses de TVA. Ce n'est pas nous. Au demeurant, dans nos propres hypothèses, nous avions été plus pessimistes que les hypothèses du gouvernement. Donc ceux qui ont fait les hypothèses de prévisions de TVA, ce sont bien les Mozart de la finance et ils ne sont pas autour de cette table. Je rappelle également que j'ai entendu dire que nous aurions pu voter notre budget plus tard dans l'attente d'avoir un projet de loi de finances et voter notre budget quand nous aurions un projet de loi de finances. Je vous rappelle que la loi n'a pas changé, que les collectivités

doivent voter leur budget avant le 15 avril. Et je ne suis absolument pas certaine que nous aurons un projet de loi de finances votée d'ici là, en tout cas dans un délai qui nous permette de voter votre propre budget avant le 15 avril. Et, quoi qu'il en soit, comme l'a dit le Président, il nous fallait malgré tout voter un budget rapidement pour rassurer un certain nombre de partenaires. Et, d'autre part, je rappelle aussi que, chaque année, nous élaborons effectivement nos orientations budgétaires sur la base du projet de loi de finances, chose que nous n'avons pas pu faire. Et il nous a fallu, donc, nous adapter et avoir un débat en séance sur le projet de loi de finances. Mais ce n'est pas moi qui ai déposé tardivement le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, ce sont bien les mêmes qui sont à l'origine des erreurs de prévisions de TVA qui ont tardé, au-delà de la limite légale, pour déposer le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, rendant l'exercice particulièrement compliqué pour les collectivités.

Par ailleurs, vous entendre nous reprocher de choisir les hypothèses les plus défavorables, alors que je le rappelle, ce sont vos hypothèses, votre projet de loi de finances ou, en tout cas, celui du gouvernement que le socle commun soutient, c'est un petit peu fort de café. Quelques chiffres, quand même, parce que je ne peux pas laisser tout dire. J'ai entendu dire que nous aurions cramé 400 millions d'euros de dynamique de TVA. Pour revenir à la réalité des chiffres, la TVA, en 2021, était de 1,2 milliard. Nous l'estimons, à 2025, à 1,35 milliard. Cela fait donc plus 150 millions en 4 ans, entre 2021 et 2025. Je rappelle que, sur la seule année 2023, les surcoûts auxquels nous avons dû faire face, notamment en raison de l'inflation, c'est-à-dire les surcoûts de chauffage dans les lycées, mais également les surcoûts énergétiques dans nos transports, s'élevaient, à eux seuls, à 174 millions. Donc effectivement, en un an, nous avons cramé si je reprends vos termes, Monsieur ROBERT, la dynamique de TVA. À titre personnel, je ne considère pas que chauffer les lycées ou payer l'énergie dans nos transports, c'est cramer l'argent public.

Par ailleurs, je ne peux pas vous laisser non plus nous accuser d'insincérité budgétaire ou dire que nous présenterions des comptes administratifs, je ne sais plus exactement le terme que vous avez employé, « fantaisiste » ou quelque chose comme ça. Un compte administratif, c'est factuel, un compte administratif, ce sont des chiffres. Vous avez parlé des comptes administratifs, Monsieur ROBERT. Donc ne parlez pas de comptes administratifs fantaisistes et ne nous accusez pas non plus d'insincérité budgétaire. L'insincérité budgétaire, ce serait minorer les dépenses et majorer les recettes. Ce n'est absolument pas ce que nous faisons. C’est par contre un petit peu ce que l'État a fait pendant quelques années. Voilà pourquoi les commissions d'enquête parlementaires ont conclu ce qu'elles ont conclu. Nous, nous préférons la prudence et la responsabilité.

Pour conclure, je voudrais remercier les groupes politiques qui ont travaillé en commission

des finances sous la houlette du Président de la commission des finances qui nous a permis d'avoir ce débat, d'avoir trois réunions de travail autour de ces prévisions budgétaires. Merci, donc, aux groupes politiques qui ont travaillé et qui nous ont permis, je crois, pour reprendre, et c'est peut-être Nicolas GAMACHE qui a cité le CESER dans son intervention, une phrase qui m'a été dite au CESER mardi, durant leur séance plénière, je crois que nous sommes parvenus, cher Président, a un « budget d'équilibriste bien équilibré ». Il ne m'en voudra pas de reprendre ses termes.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Merci pour tout le travail fait et qui va être fait avec les équipes de la Région. Je ne vais pas présenter tous les amendements, mais on a un amendement numéro un du Rassemblement National. Je l'ai dit hier, en réunion des présidents de groupes, les services les ont reliés aux différents chapitres. Il y en a un, « développer l'internationalisation des territoires ». Qui peut le présenter, au RN ? Mais ne le relisez pas, de grâce.

M. LE CAMUS. - Ne vous inquiétez pas Monsieur le Président, je ne lis pas, j'ai préparé quelque chose de précis. Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement vise à supprimer purement et simplement le budget que vous allouez à ce que vous appelez « développement de l'internationalisation du territoire ».

M. LE PRÉSIDENT. - La coopération.

M. LE CAMUS. - C'est ça. Cet axe budgétaire nous semble en effet, ce n'est pas nouveau d'ailleurs, très éloigné de ce qui est véritablement nécessaire pour notre Région. Depuis de nombreuses années, vous vous plaisez à dilapider l'argent des Néo-Aquitains dans des projets aux quatre coins du monde pour des montants de plusieurs millions d'euros. Alors que la situation financière de notre Région est dégradée et que son budget s'en trouve réduit, il est inacceptable de continuer à financer ces projets qui, non contents d'être tout à fait inutiles pour notre Région, sont du ressort d'une compétence qui n'est même pas la nôtre. Nous apprécions beaucoup Madagascar, le Sénégal, le Maroc, le Vietnam et le Québec, mais excusez-nous de considérer qu'il est plus urgent de financer des projets dans notre propre Région qu'à des milliers de kilomètres d'ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, on a compris.

M. LE CAMUS. - Je n'ai pas fini, Monsieur le Président. En ce qui concerne la solidarité internationale, c'est la même chose. Ce n'est pas le rôle d'une Région de débloquer un budget alloué à cela. Nous pouvons tout à fait voter des aides exceptionnelles sans y dédier spécifiquement une ligne budgétaire. Et enfin, nous sommes particulièrement et fermement opposés au soutien affiché de la Région à SOS Méditerranée. Vous écrivez noir sur blanc dans votre budget que vous allez perpétuer ce soutien. Nous ne pouvons pas accepter cela.

La situation migratoire et sécuritaire dans notre pays est déjà hors de contrôle. En finançant cette association complice de la submersion migratoire, vous engagez l'argent des Néo-Aquitains alors que ceux-ci, comme la majorité des Français, souhaitent l'arrêt de l'immigration massive et surtout illégale, à laquelle participe cette association. Vous vous rendez donc complice de leur action, d'autant que cette association n'a absolument pas besoin de cet argent puisqu'elle est excédentaire de 2 millions d'euros. Ce n'est donc pas un soutien financier, mais un soutien purement politique que vous devrez assumer. Donc pour toutes ces raisons, nous souhaitons supprimer le budget alloué à cette coopération internationale, ce qui ferait économiser plusieurs millions d'euros à la Région et ferait le plus grand bien à nos finances. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et en même temps vous défendez le colonialisme, la colonisation et tout ça. Vous confondez immigration et insécurité. Quand un parti politique est à ce point inhumain… Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis l'adopter ?

M. TRIFILETTI. - Explication de vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, on arrête ces explications de vote. Non, ça suffit. Il n'y aura personne, demain. On ne pourra pas terminer la plénière.

M. TRIFILETTI. - Non, je ferais, et c'est de droit, une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais ce n'est pas possible d'être aussi irresponsable.

M. TRIFILETTI. - S'il vous plaît. C'est notre droit.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez la parole, mais vous êtes irresponsable.

M. TRIFILETTI. - C'est vous qui le dites. Je ne partage pas. Donc l'extrême droite détourne ici le sens de la décision du Conseil d'État de mai 2024 pour attaquer, via cet amendement et sa motion d'ailleurs, demain, la coopération internationale et SOS Méditerranée. Le Conseil d'État est pourtant très clair. Les collectivités peuvent financer des actions humanitaires internationales comme SOS Méditerranée, même sans lien, avec un intérêt local. Le Conseil d'État distingue clairement les activités humanitaires des actions politiques validant pleinement les subventions pour le sauvetage. Ces subventions permettent de sauver des vies. Un exemple tragique relaté par Midi libre la semaine dernière illustre concrètement la réalité des actions menées par ces ONG. Trois jours, trois jours seule au large de Lampedusa, et j'en parle parce qu'effectivement, c'est historiquement de là où je suis originaire, Lampedusa, accrochée à deux chambres à air, une fillette de 11 ans, originaire du Sierra Leone, a survécu ainsi, trois jours après que le bateau transportant 44 autres exilés a sombré. À 2h20 du matin, dans l'obscurité, l'équipage de l'ONG Compass collective a entendu ses cris et l'a sauvée de justesse. Elle est la seule survivante, la seule.

Alors, face à ces drames, l'extrême droite souhaite couper les subventions aux ONG qui tendent la main. Pourquoi ? Parce que sauver un enfant de 11 ans perdu en mer ne serait pas l'intérêt public local ? Alors à quoi…

M. LE CAMUS. - Récupération politique.

M. TRIFILETTI. - Alors à quoi devrait contribuer cette enfant flottante ? À quoi devrait-elle contribuer, cette enfant flottante ? À la kermesse des détails de l'histoire ?

M. LE PRÉSIDENT. - OK. On a compris.

M. TRIFILETTI. - Ne nous y trompons pas. Cet amendement n'a rien d'un débat budgétaire. C'est une déclaration froide, cynique, celle de l'ombre, de l'indifférence qui obscurcit l'humanité. C'est choisir que les appels désespérés restent sans écho. Vergogne absolue. Et nous nous opposons aujourd'hui très fermement à cet amendement. Parce que je veux vous le dire en italien, no siamo gente di mare.

M. LE PRÉSIDENT. - Je remets aux voix cet amendement. Mais, s'il vous plaît, vous vous voyez bien que vous donnez un écho à quelque chose qui est inhumain.

M. TRIFILETTI. - Président, c'est leur réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous redonne pas la parole. Ça suffit. Demain, il n'y aura personne dans cette Assemblée régionale.

M. TRIFILETTI. - Oui, mais entre ce qu'on est en train de débattre, Président, ce qu'ils sont en train de faire est scandaleux.

M. LE PRÉSIDENT. - J'y ai répondu.

M. TRIFILETTI. - Donc c'est mon rôle en tant qu'élu régional de le rappeler.

M. LE PRÉSIDENT. - Prenez l'engagement, alors, de ne jamais voter avec le Front National.

M. TRIFILETTI. - Et vous ne le faites pas, peut-être, vous ne votez jamais avec le Front National ?

M. LE PRÉSIDENT. - Jamais. Qui est d'avis de voter cet amendement ? Le RN. Qui est contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement n°1 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés "Développer l'internationalisation des territoires"

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - On a un deuxième amendement par le groupe EELV sur une politique de retournement. Jean-Louis PAGÈS.

M. PAGÈS. - Merci, Monsieur le Président. Dans les quelques minutes qui me sont données, je vais essayer de défendre cet amendement qui, j'espère, va trouver un suffrage commun et apaisé. En effet, notre demande consiste à augmenter le budget des entreprises en retournement de 6,6 millions à 13. Pour nous, il y a un problème à la fois de justice et de sincérité. De justice parce que le budget global de la Région a baissé de 5 %. Et là, d'un budget primitif à l'autre, on nous demande d'entériner une baisse de 30 % pour les entreprises en retournement, alors qu'on sait fort bien que les PME en difficulté sont en train de se multiplier. Pour parler du Limousin et de la Haute-Vienne, on voit déjà d'horribles annonces qui montrent que l'on va avoir besoin de cette excellente équipe de retournement qui fait un travail fantastique, mais si on lui donne les moyens. Et je dirais qu'il y a un problème de justice et d'équité parce que les macronistes et leurs alliés les Républicains, effectivement, nous imposent de passer avec ce budget par une porte qui est très basse. Mais nous trouvons que quand la porte est basse, c'est aux plus grands de se courber plus, pas aux plus petits. Et donc c'est un peu dommage que ce soient les PME en difficulté qui se prennent ces 30 %. Et je dirais qu'il y a un problème de justice parce que, si on compare les moyens qui sont donnés à cette équipe de retournement par rapport à ce qui est donné à d'autres projets, je vais vous faire une petite comparaison qui va montrer l'injustice énorme. Pour les 250 emplois qu'on nous promet, Flying Whales, la Région met 50 millions de prêts sur la table, ce qui revient, quand même, à la bagatelle de 200 000 euros par emploi possible, alors que là, avec les 6 millions et quelques qui sont prévus pour les retournements, on va faire quoi ? On a à faire quoi comme travail ? En gros, on le voit en commission, le retournement, c'est à peu près 20 000 personnes qui sont sauvées chaque année. Il y a une cinquantaine d'entreprises entre 20 et 100 personnes. Ça veut dire qu'on prévoit là un budget de près de 2 000 euros pour les entreprises qui souffrent dans nos

campagnes contre 200 000 à Flying Whales. Le rapport est de 1 à 100. Et moi je trouve, et nous trouvons tous que c'est une iniquité.

Je veux vous dire une chose, aussi, également, c'est que cet argent n'est pas perdu parce que je vous rappelle qu'il y a une recette de 18 millions d'euros qui correspond au remboursement de ces entreprises qui ont été aidées par le passé. Donc en fait, on prête encore moins alors qu'on touche encore plus de ce qu'on a prêté. Donc je pense qu'on pourrait augmenter sans problème ce budget et on donne les moyens pour le faire. Alors, comme le dialogue n'est pas possible dans cette assemblée sur des sujets aussi importants, il faut que j'anticipe les remarques que vous ferez à l'issue de mon intervention pour expliquer que c'est complètement idiot et que donc tout est à jeter aux chiens. Je veux dire une chose. Vous allez me dire sûrement que, en cours d'année, vous allez augmenter ce budget comme vous le faites régulièrement. Je vais vous dire une chose. De deux choses l'une, ou bien ce budget prend vraiment en compte les problèmes à venir et c'est un signal qu'on envoie aux territoires et, dans ce cas-là, il sera juste. Si jamais vous dites : « Je vais augmenter dans les mois qui viennent pour le doubler, voire le tripler », cela veut dire qu'il n'est pas sincère. Moi je pense qu'on n'a pas à choisir entre la sincérité de cette ligne et la justice. Sinon vous ne serez ni juste ni sincère. C'est la raison pour laquelle nous serions très heureux que la majorité de l'assemblée accepte de sauver ces entreprises qui souffrent. Et je vous parle au nom d'une Région qui est vraiment très défavorisée. C'est le Limousin qui va connaître des périodes très difficiles. Et les budgets, l'équipe Salomon peuvent vraiment nous aider parce qu'ils font un super travail. Mais il ne faut pas qu'ils passent leur temps à quémander avec leur sébile et que vous soyez tout le temps à liarder quelques subventions pour aider des gens qui souffrent. Parce qu'une PME limousine et d'ailleurs, ou du Lot-et-Garonne, qui ferme, c'est les magasins de proximité, c'est l'épicerie, c'est l'école. Parce que les gens vont devoir déménager pour trouver un boulot. Donc c'est crucial. Monsieur le Président, je souhaitais vous envoyer un signal. Je pense que cela le méritait. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez dépassé votre temps. Ce qui est incroyable, c'est que vous passez votre temps à critiquer la politique industrielle de la Région et, maintenant, vous voulez vous faire une image de sauver la politique industrielle. Qui a créé la cellule de retournement ? C'est vous, peut-être ? Jamais ! À part critiquer la politique industrielle de la Région et notamment la diversification avec le dirigeable… Vous avez passé la plénière dernière à critiquer ce qui permet, par rapport à des fluctuations industrielles, de sauver l'emploi industriel. Et vous venez me donner des leçons. Comment croyez-vous que cela se passe dans cette cellule de retournement ? Ça se passe en coopération avec la direction de la performance industrielle. Jamais les dossiers ne sont traités à l'écart. C'est une équipe qui

fonctionne. Et, oui, s'il y a des problèmes qui se posent, on interviendra. Mais je trouve indécent, compte tenu de vos positions, que vous veniez nous donner des leçons totalement démagogiques sur les entreprises en difficulté. Vous, Jean-Louis PAGÈS. Je trouve ça indécent. Donc je propose qu'on vote contre cet amendement. Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Une explication de vote. Tel que rédigé, nous allons voter cet amendement qui, en fait, fait état des échanges que l'on entend dans la majorité aussi, c'est-à-dire d'un besoin de financement qui est exprimé par les élus en charge même de ce dossier. Régulièrement. Et c'est pour cette raison qu'il nous paraît adapté à la situation.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je vais mettre aux voix cet amendement, qui est d'avis de l'adopter ?

M. FREYCHET. - Une explication de vote, Monsieur le Président, s'il vous plaît. En tout cas je vois qu'il y a une très belle ambiance au sein du NFP aujourd'hui. En tout cas, Monsieur le Président, chers collègues, la conjoncture économique 2025 s'annonce terriblement difficile, avec un accroissement des entreprises en difficulté, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Et de nouvelles fermetures probables dont nous avons goûté les prémices cet automne.

En 2023, je le rappelle, plus de 5 000 entreprises ont mis la clé sous la porte en Nouvelle-Aquitaine. La faute à 7 ans de macronisme dont les piteux résultats se résument à une instabilité politique, une explosion de la dette, une hausse des taux d'intérêt, une absence de simplification des normes et des démarches administratives, un coût de travail élevé pour le patron, mais un salaire toujours faible pour le salarié ou encore un prix de l'électricité trop cher. Le soutien aux entreprises en difficulté par la puissance publique est vital pour conserver notre outil de production en France, continuer à consommer local et ne pas dégrader notre balance commerciale. Ce n'est pas l'État et les collectivités ou le politique qui produisent de la richesse dans ce pays, mais ce sont les entreprises qui sont bien trop souvent prises pour des vaches à lait et les politiques, incapables de créer un environnement propice à la production de valeur, les taxent et les imposent avec les plus grands des excès. Or, pour distribuer la richesse, il faut d'abord la produire. Il est plus difficile de recréer une filière que de la maintenir à flot dans l'attente d'un contexte économique meilleur. C'est ce que vise cet amendement écologiste en augmentant les crédits de la politique d'aide aux entreprises en retournement. Je note que, pour une fois, les écologistes ne veulent pas compliquer l'environnement normatif des créateurs de richesse avec des surtranspositions de normes qui sont autant de chaînes et d'entraves à notre compétitivité. Toutefois, les propositions de recettes d'investissement sont hasardeuses et tiennent uniquement par la baguette magique du FCTVA et c'est très fragile. C'est pourquoi nous nous abstenons sur

cette délibération dont l'objectif va dans le bon sens, mais dont la partie finances n'est pas très sérieuse. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour votre information, nous n'accompagnons pas les entreprises en difficulté, nous essayons de retourner les entreprises parce que certaines entreprises en difficulté n'ont peut-être plus de marché, n'ont pas investi. On ne pas se substituer à l'entreprise, on va essayer de la retourner, de partir sur un marché différent. Je rappelle d'ailleurs que le prêt public de Condat est en cours de remboursement. Je peux mettre aux voix cet amendement ? Alors qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté. LR ne prend pas part au vote, c'est ça ?

Vote sur : l'amendement n°2 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : « Pour une politique de retournement réaliste »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons le Rassemblement National sur Pau-Canfranc.

M. VERRIERE. - Tout à fait, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure où la crise budgétaire touche l'intégralité des collectivités, il convient de stopper les investissements concernant les projets sans réelle plus-value. Et c'est le cas pour celui de la ligne Pau-Canfranc. Ce projet, dont les montants prévisionnels nous semblent insincères, l'est encore plus quand nous connaissons la projection de la fréquentation touristique délirante annoncée à un million de passagers par an. Pourtant, il y a 20 ans déjà, grâce à la synergie des collectivités, le tunnel du Somport a pu être inauguré. Il faut persévérer dans cette voie. Le développement des relations économiques transfrontalières doit être porté par l'Union européenne et par l'État afin de pousser à la sécurisation de la RN 134 et au contournement de la ville d'Oloron. Et il est nécessaire de faire respecter cette ambition initiale, même si, apparemment, l'Europe et l'État n'ont pas plus envie que ça d'investir dans ce projet pharaonique. Nous proposons donc de geler les investissements en supprimant les 900 000 euros prévus en AP ainsi que le total de crédits de paiement de 4 179 000 euros, ce qui permettrait une économie non négligeable de plus de 5 millions pour les Néo-Aquitains.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, il est nécessaire que ce projet s'arrête à Bedous.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous signale, cher collègue, que les habitants de Borce, d'Etsaut, de Cette-Eygun, d'Urdos, les familles qui habitent et qui sont coincées par l'effondrement de la route sont aussi des Aquitains. Je mets aux voix.

M. DAMESTOY. - Ce sera rapide. Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, le groupe du Rassemblement National propose, comme il l'a dit, de supprimer 900 000 euros d'AP et 4,18 millions d'euros de crédits de paiement au détriment de ligne Pau-Canfranc. Notre groupe s'est exprimé à nombreuses reprises sur ce sujet. Comme vous le savez, nous sommes favorables à la réouverture de cette ligne jusqu'à Canfranc. Nous lui voyons, en effet, plusieurs avantages à terme. Tout d'abord, la sécurisation du trafic international marchandise qui s'opère actuellement en camion. Nous pensons en particulier au transport de produits chimiques. Ensuite, l'apaisement de la circulation sur la RN 134. Aujourd'hui, il faut savoir que 500 camions circulent quotidiennement sur cette route. En troisième point, la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Et enfin, le respect des écosystèmes du parc national qu'elle traverse. Bien entendu, cette ligne occasionnera à terme des désagréments pour ces riverains. C'est pourquoi nous veillerons à ce que les nuisances liées au bruit, notamment, soient limitées par des aménagements adaptés. Toutefois, globalement, les avantages attendus de ce report modal nous paraissent bien supérieurs aux inconvénients. Aussi, nous voterons contre cet amendement porté par nos collègues du Rassemblement National. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Marc OXIBAR.

M. OXIBAR. - Si vous m'autorisez, je vais intervenir sur l'amendement du RN et puis, pour peut-être gagner du temps, je vais proposer que je fasse une intervention qui reprendra les éléments de l'amendement suivant. Sur l'amendement proposé par le Rassemblement National, évidemment, on peut se poser la question par rapport au positionnement qui est celui du groupe LR. On aurait pu effectivement le voter. Sauf que, si on lit très bien l'amendement du Rassemblement National sur la Pau-Canfranc, il est proposé de geler les crédits et donc cela laisse quand même planer un petit doute. Cela donne l'impression que c'est ni pour ni contre, mais bien au contraire. Donc à ce moment-là, je propose au Rassemblement National de voter notre amendement qui propose la suppression, carrément, des crédits et non pas le gel des crédits.

Si je peux dire deux mots sur l'amendement que nous proposons, et en lien avec nos collègues du centre, cela fait ça fait maintenant trois mois que vous avez initié un débat public avec la commission nationale du débat public qui nous permet enfin, je dirais, de

deviner les contours du projet de réouverture de la Pau-Canfranc. Pendant des années, Monsieur le Président, vous nous avez expliqué que c'était un projet pour le transport de voyageurs, pour développer le tourisme. Et, aujourd'hui, voyant que ce sujet-là ne prend pas forcément, vous nous présentez un projet de transport de fret ferroviaire, mais un transport de fret ferroviaire qui, permettez-moi de vous le dire, ne correspond pas à la réalité du 21e siècle. Vous proposez de faire du fret ferroviaire sur une ligne du 20e siècle. Vous proposez de faire une réouverture d'une ligne parce que Louis BARTHOU, premier Premier ministre béarnais, avait ouvert cette ligne. On parle systématiquement de la vallée d'Aspe et vous avez raison, mais la ligne, ce n'est pas la ligne de la vallée d'Aspe. C'est la ligne de Pau à Saragosse et donc c'est aussi la ligne qui passe à Oloron. C'est la ligne qui passe d'Oloron à Pau, qui passe dans Gan, dans Jurançon, qui passe aussi dans le village Ogeu-les-Bains. Qui passe au cœur des villages. Ce que je veux dire par là, c'est que le tracé tel qu'il est imaginé aujourd'hui ne correspond pas à la réalité de ce que vous voudriez faire, à savoir du fret de marchandises. Le problème qui va se trouver avec cette réouverture de ligne telle qu'elle est imaginée aujourd'hui, telle que vous l'imaginez depuis 25 ans, c'est-à-dire pas une nouvelle voie, mais une ouverture d'une voie qui n'est pas adaptée à ce que vous voulez en faire, on va se retrouver à avoir des habitants dans les vallées, on va se retrouver à avoir des habitants sur Oloron et entre Oléron et Pau comme des vaches au milieu d'un pré, qui vont regarder d'un côté passer des trains et qui vont de l'autre côté regarder passer les camions sur la RN 134 parce que ce projet, tel que vous l'imaginez, encore une fois, n'enlèvera pas un seul camion de la route. Par contre, il permettra, c'est ce qui a pu vous choquer, peut-être, à certains moments dans mes déclarations, à l'Espagne de nous de nous envoyer un petit peu plus de marchandises, sans forcément du développement économique sur notre territoire. C'est bien là tout le problème que nous avons. C'est-à-dire que l'on risque, et le risque est réel et je le pense réellement, que cette réouverture de la ligne de la liaison avec l'Espagne, ça peut être comme lorsque le tunnel du Somport routier a été ouvert. C'est-à-dire qu'on a ouvert le tunnel routier, mais les aménagements de la RN 134 n'ont pas été faits. Et donc on a tout un tas de nuisances. La crainte, aujourd'hui, avec ce projet, soi-disant de fret ferroviaire, c'est que, comme la ligne n'est pas adaptée, on se retrouve avec des nuisances, avec aucun développement territorial.

Donc, moi, j'ose le dire. Sur le projet tel qu'il est, beaucoup d'écologistes expriment de sérieux doutes, voire de sérieuses oppositions. Je ne sais pas ce qu'il en est du groupe Europe écologie les Verts, mais sachez, Mesdames, Messieurs, que, sur le territoire du Haut-Béarn et du Béarn en général, il y a de plus en plus d'oppositions, aussi écologistes, par rapport au projet tel qu'il est imaginé. Alors, ce que je vais dire là ne va pas forcément vous plaire, mais dans ce cas-là, si on veut réellement faire du fret ferroviaire, Monsieur le

Président, ce n'est pas un projet à 600 millions d'euros pour quelques touristes ou du fret ferroviaire qui embêtera tout le monde sur le territoire. Mais, dans ce cas-là, c'est un projet beaucoup plus important, de traversée centrale des Pyrénées, avec une autre voie. Alors, là, je sais bien que je vais entendre des cris d'orfraie de la part de l'opposition écologiste. Mais dans ce cas-là, c'est ça qu'il faut faire. Ce n'est pas 600 millions. Donc, aujourd'hui, la réalité, dans l'état actuel de nos finances, Monsieur le Président, et avec la nécessité des économies que nous avons à faire, il faut renoncer à ce projet tel que vous l'imaginez, parce que préparer l'avenir, c'est d'abord préparer l'avenir dans l'immédiat, la réalité de la situation et imaginer l'avenir de manière plus lointaine. Et c'est savoir dire stop au bon moment. Et, le bon moment, Monsieur le Président, c'est aujourd'hui.

M. LAGRAVE. - Président, je pensais qu'on allait finalement examiner les deux vœux en même temps puisqu'en fait, ils se ressemblent.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que c'est ce que proposait Marc OXIBAR.

M. LAGRAVE. - Oui, je comprends. Cela ressemble à effectivement un accord de points de vue sur cette question. On ne va pas vous convaincre parce que cela fait exactement 20 ans que vous faites à peu près les mêmes amendements à chaque budget. Le sujet est extrêmement simple aujourd'hui. C'est que quand, Monsieur OXIBAR, vous parlez de la traversée centrale des Pyrénées, je vous invite à aller voir la Commission européenne qui, elle, a compris que ce qu'on était en train de faire, c'était effectivement la traversée centrale. Visiblement, ce n'est pas encore arrivé jusqu'à vous, mais je tiens les documents à votre disposition quand on discute avec eux.

La deuxième chose, c'est que, des mêmes bancs, ici, arrive sur le bureau de la Région la demande de réouverture de Bordeaux-Lyon, de Blaye-Saint-Mariens, la non-fermeture de telle ou telle ligne. Et, toutes ces lignes-là, aujourd'hui, il serait nécessaire de les réouvrir. Toutes, sauf Pau-Canfranc. Excusez-moi, je n'arrive pas bien à comprendre le raisonnement. Le raisonnement, aujourd'hui, que vous avez, il est, chez moi, enfin, chez vous, « sur ma ligne, je veux quelque chose ». Souffrez que, nous, on ait un raisonnement un peu différent. Le raisonnement que l'on a toujours eu, c'est l'aménagement du territoire. Et l'aménagement du territoire, aujourd'hui, il n'est pas demandé uniquement par la Nouvelle-Aquitaine. Vous avez peut-être vu qu'il y a eu des débats publics qui se sont tenus, et je n'ai pas vu grand monde ici, depuis un mois. Et les demandes qui étaient faites, elles n'étaient faites que par les Néo-Aquitains. Y compris par l'Aragon. Il ne vous a pas échappé que c'était en Espagne, tout à fait. Y compris par le président de l'Aragon qui était là avec le Président de la Région, pas plus tard que la semaine dernière. Je ne sais pas qui est gonflé à l'hélium, mais...

M. OXIBAR. - Laissez Monsieur LAGRAVE s'enfoncer, allez-y.

M. LAGRAVE. - Monsieur OXIBAR, on se connaît suffisamment pour qu'il me charrie et puis ça se passe bien, ne vous inquiétez pas pour nous. À la fin, on est sur une demande qui n'est pas uniquement la Région. Et donc le seul interlocuteur qui n'a toujours pas compris l'intérêt de cette ligne, ce n'est pas que vous, Monsieur OXIBAR, c'est l'État français. Cela tombe bien, le Président l'a dit tout à l'heure, on vient juste de changer avec un Premier ministre. Moi j'étais à l'inauguration, peut-être certains d'entre vous y étaient, du pôle d'échange de Pau avec le Premier ministre. Il ne l'était pas encore. Et c'est le moment qu'il a choisi pour réaffirmer le fait que, lui, il n'a pas dit pour son parti, ni personne, mais lui, il a dit que, lui, il était pour cette réouverture. Pour tout un tas de raisons et touristiques, comme vous l'avez évoqué, et pour le fret. Et il l'a cité ce jour-là. Bref, on peut tous avoir tort, mais à un moment donné, il ne faut pas avoir d'un côté : « Je veux réouvrir telle et telle ligne » et puis, de l'autre, comme on commence, il faut bien commencer quelque part, on a commencé depuis un certain nombre d'années sur cette ligne-là. Mais souffrez qu'on essaie de terminer. Quand j'entends l'argument « il n'y a pas de fréquentation », c'est sûr, si on fait les calculs pour aller jusqu'à Bedous, attendez peut-être que ce soit fini jusqu'à Canfranc. Et vous verrez peut-être que la fréquentation sera totalement différente.

M. OXIBAR. - Je parle du fret ferroviaire et du tracé qui existe aujourd'hui.

M. LAGRAVE. - J'ai essayé de ne pas vous interrompre. Par rapport au fret, moi, je veux juste vous citer deux entreprises internationales qui vont s'installer dans un département que je connais bien, à Laluque. C'est un dossier qu'ici, on est quelques-uns à bien connaître. Pourquoi ils s'installent, à votre avis ? Parce que, d'abord, ils sont sur une voie qui appartient, cela tombe bien, à la Région. Et ils sont, après, sur le réseau ferré national. Et pourquoi ils viennent là ? Ils viennent là parce qu'ils ont la sortie, à l'avenir, vers le côté du Pays basque. Et de quoi ils parlent ? Aussi du fret pour aller sur la vallée d'Aspe et d'aller effectivement en Espagne via Canfranc. Ça, ce n'est pas une vue de l'esprit que j'invente aujourd'hui. Vous lisez tous les articles. Vous pouvez même consulter des élus ici, dont un pour lequel c'est l'intercommunalité, ou le pays, en tout cas, qui connaissent ces deux dossiers avec une installation de fret ferroviaire, justement, pour pouvoir anticiper sur ces lignes. Donc du fret ferroviaire international, pas un truc de clandestin, local. Donc, je veux juste vous dire que ce qu'on est en train de faire, c'est aussi pour ça, parce qu'il y a des entreprises qui, dès aujourd'hui, s'intéressent justement non seulement à la ligne qui va vers l'Espagne et qui aura le bon écartement ferroviaire d'ici 2029-2030, côté Pays basque, et aussi la réouverture vers Pau-Canfranc.

M. OXIBAR. - C'est quand même extraordinaire que, là, en session plénière, à chaque fois

vous nous expliquez, vous nous donnez une entreprise, soit, peut-être. Ou deux. Cela fait trois mois qu'on est en débat public. Il y a eu une soirée complète sur le fret ferroviaire au pôle Laherrère à Pau. Les seuls industriels qui étaient intéressés pour la réouverture de la ligne Pau-Canfranc, c'étaient les représentants d'Aragon avec Monsieur ANIA, le ministre des Transports, qui nous a expliqué en long, en large et en travers, mais surtout en travers qu'il voulait envoyer depuis la plateforme de Saragosse, qui est idéalement située, plus grande plateforme logistique d'Europe, en Espagne, pour drainer toutes les grandes villes espagnoles. Je comprends très bien la logique. Je pourrais ne pas être contre, je vous l'ai dit très clairement, sur une vraie voie de fret ferroviaire, à condition que ça soit une autre voie, une nouvelle voie. Excusez-moi. Je ne veux pas vous faire offense, mais Laluque, je ne sais pas trop où c'est situé. Mais, dans ce cas-là, il faut un tracé direct, il ne faut pas passer par tous les petits villages, par le centre de Pau. Vous parlez de Monsieur BAYROU, mais si cela passe dans le long de l'avenue du 14 juillet où les maisons sont à 10 mètres et vous allez avoir 4 trains par nuit, des trains de 400 mètres de long qui vont passer aux droits des fenêtres des habitants, excusez-moi, mais il me semble pouvoir dire que le tracé n'est pas adapté. La ligne n'est pas adaptée. Je ne remets pas en cause la nécessité, c'est la ligne qui n'est pas adaptée.

Mme SEGUINAU. - Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes irresponsable, là.

Mme SEGUINAU. - Président, j'aimerais bien faire une petite intervention parce que, là, notre groupe a été quand même traité de manière assez violente de votre part. Deuxièmement, il y a quand même des différences de traitement. On nous demande de faire vite et là on voit que le groupe du RN, on les traite très tranquillement.

M. LE PRÉSIDENT. - On traite deux amendements, Christine.

Mme SEGUINAU. - Que là, maintenant, Monsieur OXIBAR a fait une intervention de plus de 4 minutes alors que pour un amendement, c'est deux minutes, et qui re répond. Donc si vous voulez qu'on ait le quorum demain, je vous demande vraiment de respecter les gens et de respecter le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends le point. Ce n'est pas moi qui serai le plus gêné. Merci, Christine. Juste, je complète ce qu'a dit Renaud. En train de fret, cher Marc OXIBAR, il est à charge dans un sens et dans l'autre. Les opérateurs du fret ferroviaire joueront à la fois dans le sens France-Espagne, bassin de Lacq, notamment, et Espagne-France. Et nous avons notamment les opérateurs type coopératives, les grains. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point c'est que je n'ai pas vraiment répondu lundi soir, je parle sous le contrôle de Bernard UTHURRY, à une ou deux interventions complètement surréalistes que j'avais

déjà eues quand on avait le débat sur la LGV Tours-Bordeaux en disant : « Mais il y aura des marchandises d'Espagne qui viendront en France, il faut réindustrialiser tout ça. » On va planter des orangers à La Brède. Il y a des choses… S'appuyer là-dessus, c'est totalement surréaliste. On le disait tout à l'heure. Je veux dire, on fait l'Europe. On fait l'Europe. On ne pourra pas résister aux États-Unis d'une part, à la Russie, à la Chine, si on ne fait pas l'Europe.

Troisièmement, c'est quand même curieux d'entendre cela alors que, aujourd'hui, tout le monde est heureux qu'il n'y ait plus de camions. Je rappelle, parce que la gendarmerie me l'a rappelé, que le mardi et le mercredi, il y a 1 000 camions dans cette vallée. Qu'il n'est pas possible de l'élargir. Quand vous êtes au large, à côté du fort du Portalet, on est entre deux rochers. Que la route est fragile. On sort, c'est l'argument que j'ai développé lundi soir, d'un effondrement de la route, parce que, cette route, elle restera fragile. Qu'on le veuille ou non, cette route restera fragile. Donc cela signifie que les 12 enfants espagnols qui viennent au collège de Bedous, les 6 ou 7 personnes qui habitent à Bedous et à Accous, qui vont travailler au tunnel du Somport, ne pourront pas y aller parce que la route est coupée. Tandis que, la voie ferrée, elle a résisté. La seule voie ferrée. Vous dites que cette voie ferrée n'est pas adaptée, mais elle va résister. Par rapport au tunnel central, c'est fini. Mais on va faire un tunnel de 60 km ou de 40 km, aujourd'hui, alors qu'on n'a pas terminé le tunnel entre Lyon et Turin ? On passe au vote.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. - Dans ce cas-là, il ne faut pas proposer.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean, tu es irresponsable. Demain, Jean DIONIS ne sera pas là.

M. ROBERT. - Il y a deux motions. Monsieur le Président, il y a deux motions.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je sais qu'il y a deux amendements.

M. ROBERT. - Oui. Donc on peut présenter notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai un amendement du Rassemblement National, j'ai un amendement Républicains Centre et indépendants. Mais Marc OXIBAR a dit qu'il le présentait.

Mme SEGUINAU. - Oui, il a dit qu'il répondait et qu'il présentait l'amendement.

M. COLOMBIER. - Moi j'ai une explication de vote. C'est notre amendement. J'aimerais que le Président de cette Assemblée suivre un peu le règlement intérieur.

Mme SEGUINAU. - Est-ce qu'on peut passer au vote ?

M. LE PRÉSIDENT. - J'aimerais simplement que, dans cette Assemblée, il y ait un peu de responsabilités de la part des responsables des groupes politiques. Cette espèce de jeu qui

consiste à vouloir parler pour se faire photographier, envoyer ça dans les réseaux simplement pour marquer le temps de cette Assemblée, c'est de l'irresponsabilité totale. Je comprends ce qui se passe dans l'Assemblée. Vous me permettrez que je fasse une halte technique.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. COLOMBIER. - La politique de la chaise vide, ce n'est jamais très bon… Madame la Présidente, alors, la Vice-présidente, puis-je donner une explication de vote sur notre amendement tel que le règlement intérieur le précise ?

Mme BROUILLE. - Bien sûr.

M. COLOMBIER. - Permettez-moi de préciser, car j'ai entendu les explications un peu confuses de notre collègue OXIBAR, que je lirai simplement les deux lignes de notre amendement. « *Nous proposons donc de geler les investissements et de supprimer ainsi les 900 000 euros prévus en AP ainsi que le total des crédits de paiement de 4 179 930 euros, donc prévus à ce budget, qui permettrait une économie de 5 millions et quelques*. » C'est clair.

M. OXIBAR. - Après le gel, il y a le dégel, Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - C'est la suppression. Permettez-moi de m'adresser un peu aux membres du groupe LR et aussi des autres groupes associés. Moi, je constate que vous vous opposez avec pugnacité et constance à présent au dossier de la Pau-Canfranc. Vous nous rejoignez dans notre position à ce véritable tonneau des Danaïdes. Je le rappelle, je n'insisterai pas sur notre antériorité dans cette position de bon sens. Nous venons d'assister, mes chers collègues, à un moment irrationnel, un moment de grande irrationalité. On sait qu'aux LR, la cohérence n'est pas la première des vertus. Vous allez proposer un amendement amenant l'annulation des crédits sur la Pau-Canfranc et vous ne voterez pas pour notre amendement qui demande la même chose. Cette attitude sectaire n'est pas la nôtre, car considérant que la protection des économies pour les Néo-Aquitains passe avant tout, nous, nous allons voter pour votre amendement. Au bal des hypocrites, vous menez la danse à l'image de vos élus au plan national. Vous vous réclamez de l'opposition, mais vous venez de participer à une coalition avec les macronistes et un gouvernement qui établissait, il y a quelques semaines, un budget véritablement socialiste. Pas d'économies budgétaires réelles, mais 40 milliards d'impôts et taxes diverses. Et, main sur le cœur, vous vous proclamez adversaire de toute augmentation de la fiscale. Incohérence, oui, mais surtout, et je pèse mes mots, tromperie. En fait, vous maniez très bien les petites combinaisons politiciennes,

ici comme ailleurs. Continuez comme cela et vous disparaîtrez du paysage politique. Car les Français comme les Néo-Aquitains demandent de la cohérence, de la clarté, donc de l'honnêteté.

Mme BROUILLE. - Merci, Monsieur COLOMBIER. Excusez-moi, c'est 2 minutes. Je croyais que vous présentiez l'amendement et il a déjà été présenté. Sur cet amendement numéro 3, nous allons procéder au vote, s'il vous plaît. Pardon ? Je n'ai pas compris le « Eh oh ». Je fais voter d'abord sur l'amendement numéro 3. Vous n'avez pas déposé le numéro 3. Donc laissez-moi passer au vote sur l'amendement 3.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Madame la Présidente, je vous demande une explication de vote sur le vote du RN.

Mme BROUILLE. - Sur l'amendement numéro 3 ? Allez-y, Monsieur DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Très bien. Merci, Madame la Vice-Présente. C'est quand même un petit peu heurté la séance, là. Cela manque de fluidité. Donc il y a un amendement du RN. Encore une fois, nous ne le voterons pas, à la fois sur la réutilisation des crédits dégagés et sur l'explication de fond. L'explication de fond, c'est celle qu'a donnée Marc OXIBAR et j'y reviens tout de suite après. Donc, nous, abstention sur l'amendement RN et après on s'expliquera sur l'autre. Pas de participation au vote, pardon.

Mme BROUILLE. - Sur l'amendement numéro 3, y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Des pour ? Donc on a bien noté la non-participation au vote. Cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement n°3 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : « Ligne Ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **NON-PARTICIPATION : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme BROUILLE. - Nous passons à l'amendement n°4 sur la délibération 3A qui a été présenté par Marc OXIBAR. On est d'accord. On va passer au vote.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Pour nous, c'est quand même un moment important. Ce n'est pas le premier débat où nous klaxonnons sur Pau-Canfranc. Et encore une fois, il pourrait y avoir un petit point d'interrogation de la majorité. De plus en plus, pratiquement tout le monde, sauf

vous, vous dit : « Là, vous avez un problème ». Et ça vaut le coup, quand même, d'écouter Marc OXIBAR. Il est de là-bas. Et il vous dit quoi ? Il y a deux problèmes. Il y a un problème de fret ferroviaire. Vous n'y arriverez pas sur la voie existante. Et son message, il est à mon avis incontournable. Vous n'y arriverez pas. Et ensuite, il y a un problème de transport de voyageurs. Pour le moment, est-ce que vous savez quelle est la fréquentation maximale, par train, aujourd'hui ? En pic 80, et en moyenne 27. 27 personnes par train, sur le transport voyageur. Est-ce que, dans cette assemblée, on pourrait être d'accord pour dire qu'il faut qu'on envoie un message fort, cohérent, notamment à l'Espagne et notamment à l'Union européenne ? Et, ce message cohérent, c'est la priorité absolue au projet GPSO. Il ne faut pas faire semblant, donc, sur le transport voyageur sur la troisième voie. Et si on pouvait mettre un peu de cohérence. On est déjà sur un projet GPSO à 2032. Et après, dire que cela viendra peut-être après, en cohérence, on y gagnerait. Pour tout ça et, encore une fois, en reprenant l'explication de Marc, nous, nous déposons cet amendement. C'est-à-dire suppression des crédits. Ne pas faire semblant que vous allez faire du fret ferroviaire par la voie existante. Il faut arrêter là-dessus. Mais non.

Mme BROUILLE. - Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Madame la Présidente, j'ai juste une question pour Monsieur DIONIS. Est-ce que vous considérez, Monsieur DIONIS, qu'à partir du moment où il y a moins de 27 personnes dans un train, on ferme la ligne ? C'est une question directe.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui.

M. LAGRAVE. - Oui, on ferme la ligne.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non, je pense que…

M. LAGRAVE. - C'est juste pour savoir, pour que tout le monde ait bien entendu ici que Monsieur DIONIS estime qu'à moins de 27 usagers dans un train, on ferme la ligne.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - 27 personnes, cela ne fait pas beaucoup.

M. LAGRAVE. - Chacun aura entendu. Merci, Monsieur DIONIS.

M. VERRIERE. - À 800 millions le projet, oui.

Mme BROUILLE. - Nous allons passer au vote. S'il vous plaît, sur l'amendement numéro 4, qui vote pour ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Cela ne fait pas, beaucoup 27 personnes.

M. DAMESTOY. - S'il vous plaît, justification de vote.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui, allez-y, pardon.

M. DAMESTOY. - Madame la Présidente, chers collègues, les groupes de droite du centre proposent de supprimer à nouveau l'ensemble des crédits affectés à la réouverture de la ligne Pau-Canfranc. Pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, nous voterons contre cet amendement. Nous rajouterons simplement qu'un volet transport de voyageurs est inclus dans ce projet, notamment avec l'ouverture probable de deux haltes supplémentaires, à terme. Il répondra ainsi à la préoccupation de nos collègues de développer le TER dans notre Région. Il permettra aussi à l'ensemble de la vallée d'Aspe d'être desservie par ce train, ce qui favorisera le maintien de l'activité touristique tout au long de l'année. À l'heure où le changement climatique met en péril le modèle économique des stations de ski pyrénéennes, c'est un élément à prendre en compte. Je vous remercie pour votre attention.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote avant de passer au vote ? Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Des pours ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement n°4 déposé par le groupe Les Républicains, Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires

" Ligne ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse" :

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme BROUILLE. - Je vous remercie. Amendement numéro 5, projet de RER Périgord-Limousin déposé par le groupe Les Républicains, Centre, indépendants et Renaissance UDI. Vous avez 4 minutes au total donc partagez-vous bien le temps de parole Messieurs, Mesdames.

Mme MAGNE. - Merci, Madame la Présidente. Nous proposons cet amendement parce que nous croyons que le RER Périgord-Limousin, appelé aussi tram-train, est bien plus qu'un projet de transport. C'est un levier pour l'emploi, l'accès aux services et la lutte pour le désenclavement de notre territoire. C'est un projet évoqué depuis plusieurs années maintenant. J'avais déjà eu l'occasion d'en parler ici. Monsieur le Président, c'est un peu particulier parce qu'il a quitté l'hémicycle, Monsieur le Président avait affirmé, en marge des débats sur Néo Terra 2, sa volonté de soutenir ce projet. Cependant, un an plus tard, rien n'a bougé. Pas de feuille de route, pas d'avancée concrète. Rien. Il nous disait que le problème, c'était l'État centralisé qui n'avait pas intégré le projet dans la liste des services express régionaux métropolitains susceptibles d'être soutenus. C'est désormais chose faite. Il n'y a

plus qu'à, comme on dit, et c'est là le rôle de la Région d'être chef de file sur ces projets de mobilité structurants. Nous vous aidons finalement à traduire ces discours politiques en actes, en initiant des études de faisabilité.

Nous avons choisi de gager cet amendement sur le projet Pau-Canfranc, un projet qui, on l'a vu, ne fait pas l'unanimité. Nous n'excluons pas d'autres options. D'ailleurs, certains amendements que nous avons cosignés proposent de mobiliser de nouvelles recettes qui permettraient l'amorçage de ce projet. Nous sommes ouverts à toutes solutions alternatives de financement dès lors qu'elles permettent d'avancer concrètement et qu'elles sont de nature à renforcer une meilleure équité entre les territoires qui composent notre grande Région. Il s'agit au final de répondre à une attente légitime et de montrer que la Région Nouvelle-Aquitaine est capable de porter une vision ambitieuse pour tous ces territoires. Voter cet amendement, c'est envoyer un message clair ici. Les discours se traduisent en actes et l'espoir n'est pas vain. Il paraît que l'attente, c'est le pire des poisons, car elle consume l'espoir sans jamais apporter de réponse. Aujourd'hui, le choix est entre l'attente et l'action. Et nous vous appelons sur ce projet à choisir l'action. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Oui.

M. ELOPHE. - Merci, Madame la Vice-présidente. Chers collègues, le projet de RER Périgord-Limousin longtemps ignoré bénéficie enfin d'une reconnaissance officielle au niveau national, bien qu'aucun financement concret ne soit encore prévu. Désormais inscrit parmi les initiatives prioritaires des services express régionaux métropolitains, ce projet s'appuierait sur les axes ferroviaires de Limoges, Brive-la-Gaillarde et Périgueux. Au niveau local, un consensus se dégage sur son utilité pour renforcer les liaisons et dynamiser nos territoires. Des propositions concrètes, comme des départs toutes les 30 minutes aux heures de pointe, visent à améliorer la mobilité quotidienne et l'accès aux services essentiels. Avec mon collègue Albin FREYCHET, nous avons souvent abordé ce projet et nous nous réjouissons de cette inscription. Néanmoins, des étapes décisives restent à franchir, notamment la labellisation par l'État et l'identification des financements nécessaires pour concrétiser ces initiatives, car le RER Périgord-Limousin représente une opportunité majeure pour relier efficacement les territoires ruraux du Limousin. L'amendement proposé par la minorité gouvernementale LR MACRON s'avère cependant une nouvelle fois décevant. Il ne s'agit que d'un ajustement cosmétique. Cela dit, nous partageons l'opposition à la ligne Pau-Canfranc-Saragosse, comme l'a très bien dit mon collègue François VERRIERE et également Jacques COLOMBIER. Et bien sûr, cela représente, tout le monde en a conscience, une véritable lubie du président ROUSSET, sans réelle utilité. Demain, dans le cadre de la motion que je défendrai au nom de notre groupe Rassemblement National, nous proposons la création d'une mission d'information et d'évaluation pour aborder tous les

enjeux ferroviaires.

Mme BROUILLE. - Merci, Monsieur ELOPHE. C'est 2 minutes.

M. ELOPHE. - Je prends le même temps que les autres intervenants ?

Mme BROUILLE. - Non, vous ne prenez rien du tout.

M. ELOPHE. - Si, je suis désolé. Les autres intervenants ont pris autant de temps.

Mme BROUILLE. - Non, sous ma présidence, c'est 2 minutes.

M. ELOPHE. - Je vais finir.

Mme BROUILLE. - Non, Monsieur ELOPHE. C'est 2 minutes. Ce sera du respect pour tout le monde.

M. ELOPHE. - Non, les autres intervenants… S'il vous plaît, Madame la Vice-présidente.

Mme BROUILLE. - Non, Monsieur ELOPHE, je vous l'ai dit en préambule, je laisse la parole à Monsieur Renaud LAGRAVE.

M. ELOPHE. - Je vais finir.

Mme BROUILLE. - Non, vous ne finirez pas. Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Madame la Présidente, afin de pouvoir éclairer l'assemblée sur la demande qui est formulée, il faut juste indiquer qu'aujourd'hui, il y a deux projets de SERM qui sont labellisés par l'État. Le projet bordelais, girondo-bordelais et le projet basco-landais. Ce sont les deux seuls qui sont labellisés. Donc il n'y a pas d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine retenus à cette date. Par contre, il y a beaucoup de projets. Celui-ci en fait partie. La Rochelle, Poitiers, Pau, Limoges. Il y en a beaucoup. Et j'ai tendance à vous dire que c'est tant mieux. C'est la raison pour laquelle, par rapport à ces projets-là, notre porte, elle a toujours été ouverte. Et on a toujours dit, et il est sorti de de la salle, mais, moi, j'ai rencontré Monsieur GUÉRIN en tant que président de l'intercommunalité de Limoges Métropole pour lui dire qu'on était disponible pour travailler sur une feuille de route telle qu'on l'avait démarrée, je le rappelle, pour l'histoire, avec Bordeaux Métropole en 2018. C'était une feuille de route dans laquelle vous aviez des cars express, vous aviez du covoiturage, vous aviez du vélo, vous aviez du renfort d'offres sur les TER. Aujourd'hui, quelques années plus tard, on est labellisé SERM. Tant mieux. On ne sait pas, d'ailleurs, ce qu'il y a derrière et ce qu'il y a surtout comme financement. Mais la vérité, c'est qu'il faut démarrer par cette feuille de route. Aujourd'hui, la Région, je vous le dis parce que c'est ce qu'on est en train de faire avec le territoire, pas uniquement de La Rochelle, le pôle métropolitain de La Rochelle. C'est la demande que l'on a eue, également, de l'agglomération du Grand Poitiers. C'est la demande qu'on a eue, également, de l'agglomération du Grand Pau et on est évidemment disponible.

Et c'est la demande qu'on a eue, aussi, de Périgord-Limousin, il n'y a pas de doute là-dessus, pour travailler sur cette feuille de route. Est-ce qu'on peut la faire tout seul ? La réponse est non. Cela veut dire qu'il faut, comme cela a été fait pour le dernier en date, à savoir le basco-landais, que les intercommunalités se mettent ensemble et travaillent avec les techniciens de la Région et avec des élus représentants de la Région. Dès qu'il y aura des comités de pilotage qui seront mis en route par le territoire, on y sera. Je ne peux pas vous répondre autre chose.

La labellisation, aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'il en sera pour demain, mais, nous, on en a, à notre connaissance, deux qui sont labellisés. C'est pour cela que, quand vous indiquez qu'il y a une inscription nationale, je ne sais pas où vous l'avez vu. En tout cas, pour moi, à date, on en a deux labellisés. On travaille sur ces deux-là sans l'État, pour l'instant, puisqu'on n'a pas de réponse de la part de l'État sur le reste. On avance. Il y a des renforts qui sont faits depuis lundi, notamment sur le RER basco-landais avec du cofinancement de la part des intercommunalités. Je le précise. Ce qui veut dire qu'à un moment donné, on est obligé de parler de cela, aussi. Mais sachez, Madame, que dès qu'il y aura le premier comité de pilotage, je vous informe qu'il y aura des élus régionaux, au moins un, c'est sûr, et les techniciens de la Région qui seront présents dans ces comités de pilotage sans aucun problème.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix.

M. DAMESTOY. - Justification de vote, s'il vous plaît. Monsieur le Président, content de vous voir de retour. Mes chers collègues, les élus du groupe LR Centre, Renaissance UDI proposent une nouvelle fois de supprimer les crédits alloués à la ligne Pau-Canfranc afin de financer ce projet de RER métropolitain Périgord-Limousin. Comme pour les deux précédents amendements, notre groupe votera contre. Cependant, nous souhaitons préciser que nous sommes évidemment favorables à tout projet de RER métropolitain qui réponde aux besoins de déplacements quotidiens des habitants et des habitantes de notre Région. Je me suis déjà exprimé à ce sujet ici même. Toutefois, s'il devait y avoir des économies à faire pour les financer, il nous semblerait évidemment bien plus opportun de les faire sur le dos du projet tout aussi écocidaire que pharaonique qu'est GPSO. Nous ne changerons pas de position. Merci, Monsieur le Président, chers collègues, pour cette attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? L'amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement n°5 déposé par les groupes Les Républicains, Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires

" Projet de RER Périgord-Limousin"

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - L'amendement numéro 6 porté par le groupe Écologiste, solidaire et citoyen. Effort de rénovation de nos lignes ferroviaires.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter brièvement cet amendement qui est donc là pour renforcer nos lignes ferroviaires. Donc on a commencé à avoir un débat et, nous, lors des différents débats, notamment du GPSO qui maintenant, je l'ai bien noté Président, s'appelle « Nouvelle ligne du Sud-Ouest », et à de nombreuses reprises dans cette Assemblée, tout ce que nous avions raconté, toutes nos craintes, aujourd'hui, malheureusement, nos avertissements se réalisent. Non, la Région ne peut pas financer ce projet de création de lignes à grande vitesse vers Toulouse et Dax et sauver nos lignes utilisées tous les jours et plébiscitées par de plus en plus d'usagers. Preuve en est, dans ce budget primitif 2025, non seulement, on l'a vu, je ne vais pas revenir là-dessus, il y a un certain nombre de lignes qui sont baissées sur des nombreuses politiques régionales qui sont pourtant indispensables pour embarquer la Région dans une véritable ambition écologique et de justice sociale. Mais ce qu'il y a de pire encore, aujourd'hui, c'est que, sur ce CPER mobilités qu'on a attendu, et qu'on a enfin voté en juin 2024, on s'était engagé aux côtés de l'État et aux côtés de certaines collectivités pour prévoir 183 millions d'euros dont environ 98 pour la Région, pour les lignes structurantes, et également 636 millions, dont 370 pour la Région, pour les lignes de desserte fine. Donc pour tenir ce programme, logiquement, il faudrait inscrire au moins 65 millions d'euros par an. Et en parallèle, depuis, cela va faire le deuxième budget, voire le troisième où on a, désormais, une ligne de 28 millions d'euros, pour le projet GPSO, qui rentre dans notre budget, et cela pendant 40 ans. Et ce choix que vous avez fait, cela nous empêche, et on le voit bien, aujourd'hui, de pouvoir investir encore plus fortement dans nos lignes ferroviaires.

Parce que je rappelle, par exemple, qu'on ne peut toujours pas aller d'Angoulême à Limoges en train, ou que des collègues qui viennent de Tulle, par exemple, mettent plus de trois heures à rejoindre Bordeaux. Donc là, vraiment, je crois, Président, que nous sommes aujourd'hui à un moment où, quand même, ce projet de GPSO, il faudrait vraiment le revoir.

Et je vous demande ici de pouvoir faire un moratoire parce que, aujourd'hui, nous sommes dans une situation financière extrêmement compliquée. Les collectivités vont avoir également des coups de rabot de l'État. Et je vous rappelle que le plan de financement de GPSO représente 14 milliards d'euros. 20 % de l'Europe qu'on n'a toujours pas, les collectivités locales qui se sont engagées et si elles ne peuvent pas payer, c'est la Région qui va devoir payer. Il y a ces impôts nouveaux qui ont été mis en place. Donc là, aujourd'hui, qu'est-ce qui va se passer, Président, si les collectivités ne peuvent plus payer sur les sommes sur lesquelles sont engagées ? Et je rappelle également, puisqu'on le voit toujours, malheureusement, dans la presse et dans les publicités de ce projet que le projet, actuellement, s'arrête à Dax. Toujours pas l'Espagne.

Alors ce qui est quand même assez drôle, c'est que Monsieur DIONIS, ce matin, l'a bien rappelé, ce risque qui pesait sur ce financement des autres collectivités au projet GPSO. Et cet après-midi, changement, on a, lors des différents amendements, là le fait qu'il faut absolument continuer GPSO. Donc c'est assez drôle, le matin, on a une histoire et l'après-midi, on en a une autre. Donc aujourd'hui, cet amendement, il vous propose tout simplement de pouvoir redonner des moyens et notamment pour tenir nos engagements, et je pense là, même si je vais essayer d'être brève et de tenir mon temps, sur la ligne Angoulême-Saillat, où on a voté, en mars 2024, une motion qui a été adoptée, où on s'est engagé à faire des études. Et là, dans ce budget de 2025, on n'a aucune autorisation.

M. LE PRÉSIDENT. - Là, vous êtes à plus de 4 minutes.

Mme SEGUINAU. - J'ai fini, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, Christophe.

M. DUPRAT. - On ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi. Ce n'est pas parce qu'on affirme des choses que c'est forcément vrai. Ce que je viens d'entendre est proprement scandaleux. Faire croire aux gens que parce qu'on fait GPSO, les petites lignes ne sont pas améliorées, c'est faux. Aujourd'hui, en plus venant d'une élue qui représente la Gironde et la Métropole, mais les bras m'en tombent. Ou alors elle n'écoute pas ce qui se passe ou alors je ne sais pas, moi, vous n'écoutez pas vraiment ce qui est dit. On a mis dans le budget tout à l'heure, même si on n'est pas d'accord forcément avec le budget, des travaux qui sont engagés depuis quelques semaines sur les AFSB. C'est bien pour des lignes régionales, c'est bien pour des lignes locales. Enfin ! En plus, quand vous voyez qu'un député se permet d'aller dire qu'on dégrade une ligne parce qu'on fait des travaux pour la mise à trois voies pour pouvoir améliorer, et que ce même député vous dit qu'il faut faire ces mêmes travaux jusqu'à Toulouse… Donc ce ne sera pas pendant 48 mois, ce sera pendant 15 ans qu'il y aura des travaux à ce moment-là sur cette ligne. Donc c'est totalement irresponsable ce type

de propos. Deuxièmement, on achète des rames pour améliorer la fréquence. Parce que n'oublions pas ce que demandent les usagers. Qu'est-ce qu'ils nous demandent ? C'est d'avoir des trains toutes les 30 minutes pour pouvoir aller d'un point A à un point B. La vitesse qu'il y aura sur la ligne, ce n'est pas forcément leur situation prioritaire. C'est avoir d'un point A à un point B un train. Depuis le 15, c'est-à-dire depuis dimanche, entre Macau et Bordeaux, c'est 4 allers-retours supplémentaires. Entre Saint-Mariens et Bordeaux, c'est un aller-retour supplémentaire, avec des retours jusqu'à 21 h. Vous devriez saluer cela. Ce sont bien des petites lignes, pas des grandes lignes.

Donc on se doit, pour préparer l'avenir, comme tout élu responsable, de faire des travaux d'envergure nationale ou internationale et de faire des travaux locaux, tout simplement. Cela ne fait pas 4 minutes. Et puis ne soyez pas obsédée par le temps. En tout cas, je ne veux pas qu'on puisse dire n'importe quoi et faire croire que c'est vrai. Tout simplement, les petites lignes ont autant d'attention que les grandes lignes. D'ailleurs, si ce n'était pas le cas, tout le monde ne réclamerait pas des SERM.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Christophe. D'autres explications de vote ? Oui.

M. DELBOSQ. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, retards, annulations, trajets interminables, passages à niveau mal conçus, notre réseau ferré, en Nouvelle-Aquitaine, de l'aveu même de sa direction générale, n'est pas le plus performant de France. Sur certaines lignes, on voyage aujourd'hui en train plus lentement que dans les années 90. Oui, la priorité est évidemment d'accentuer la rénovation des lignes existantes et nous soutenons cet objectif. Mais en lisant attentivement cet amendement, il devient évident qu'il s'agit, ils l'ont prouvé une énième fois, de taper sur GPSO. Fidèles à la ligne idéologique décroissante. Et, bien sûr, le traditionnel ennemi de l'extrême gauche refait surface : l'avion. Ah, cet avion, symbole des grands bourgeois pollueurs qu'il faut éradiquer pour sauver la planète… Le fond, il est là. Officiellement, on s'attaque au transport aérien, mais au final, et vous avez déjà proposé ici même des textes en ce sens, ce sont les avions en général que vous souhaitez éradiquer. Vous l'avez rappelé encore ce matin, camarades. Un instant de vérité. Dans nos petits aéroports, l'aviation est en déclin, à Agen comme ailleurs. C'est une filière entière qui souffre. Moins de pilotes, baisse des heures de vol et le spectre de la disparition des contrôleurs aériens. Ce déclin n'affecte pas seulement l'économie, le développement du territoire et le tourisme, mais aussi une valeur fondamentale que vous semblez ignorer, le plaisir. Faire un peu rêver les gens, ça fait du bien parfois. L'impact climatique de cette petite aviation, tout comme celui des plaisanciers ou des autres modes de transport que vous condamnez, est négligeable. Plutôt que d'alimenter les caricatures idéologiques, engageons-nous plus pour soutenir cette filière, en parallèle des autres investissements nécessaires. Vous tapez ici officiellement sur le transport aérien. Personne

n'est dupe. Il est hors de question que la Région se désengage de son appui aux infrastructures aériennes de Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, bien que nous soyons favorables à l'accélération de la rénovation ferroviaire, cet amendement parasité par les lubies décroissantes et « anti-tout » est inacceptable. Nous ne le voterons pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud, à moins qu'il y ait d'autres explications de vote.

M. LAGRAVE. - Juste pour indiquer que, sans surprise, on ne votera évidemment pas cet amendement. Mais dire à Christine SEGUINAU que, par rapport à son intervention et par rapport à l'amendement, moi, je suis très déçu par une chose. C'est qu'on est une grande majorité, ici, à demander une loi de programmation pour les transports publics et globalement pour le ferroviaire. Ce qu'on n'a toujours pas. Demander un versement mobilité pour les Régions, ce qu'on n'a toujours pas. Faire en sorte qu'il y ait plus de moyens pour les Régions, notamment sur les infrastructures avec, notamment, la baisse des frais de SNCF, globalement, et puis surtout par rapport aux péages sachant que, je le rappelle, cette affaire-là n'est toujours pas réglée. Pareil pour les touchers de gare. Bref, nous essayons de nous battre, un maximum de gens, pour réclamer des moyens dans le cadre de la loi, dans le cadre du contrat de performance entre l'État et SNCF réseau. Ce que nous n'avons toujours pas obtenu puisque, en l'état actuel des choses, on va attendre qu'il y ait un nouveau ministre des Transports. Et la vérité c'est que, là, aujourd'hui, vous déviez sur un autre sujet en disant : « on va piquer de l'argent à l'intérieur du budget de la Région » alors que ce n'est pas là que ça se passe. Cela se passe aujourd'hui avec un réseau qui appartient, je le rappelle, à SNCF réseau et à l'État. Donc c'est plus facile, évidemment, de venir taper dans la poche de la Région plutôt que d'aller voir SNCF réseau ou l'État. Et, d'ailleurs, quand j'entends un certain nombre de gens dire : « La Région, il n'y a qu'à, il n'y a qu'à », et il n'y a qu'à pas que vous, d'ailleurs, sur d'autres sujets, je rappelle que l'on n'est pas propriétaire du réseau. Donc remettons un tout petit peu l'école au milieu du village sur cette question. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. J'ajoute à ce que vient de dire Renaud que j'aimerais bien que les parlementaires qui, en Gironde, notamment, ont été hostiles au sud de Bordeaux, prennent leur voiture pour aller à Paris. Parce que, pourquoi prennent-ils la LGV ? Les arguments qu'on nous oppose aujourd'hui sont les mêmes que ceux qu'on opposait au dossier que, je peux dire, j'ai porté, qui s'appelle Tours-Bordeaux. Or, aujourd'hui, c'est un miracle, il y a des millions de voyageurs. Et en plus, quand même, allons-nous bouder notre plaisir d'avoir une ligne à grande vitesse, nouvelle, alors qu'il y avait une ligne, notamment, qui passait à Captieux, qui allait, je crois, à Mont-de-Marsan après, ou je ne sais plus. Il y avait déjà cette ligne. Cette ligne existait. Et aujourd'hui cela constitue, notamment dans le nord de l'Aquitaine, une ligne du quotidien. Aujourd'hui, moi, quand je vais à Angoulême ou à

Poitiers, je prends la LGV. Une demi-heure pour aller à Angoulême. 1h30 en voiture. À Poitiers, une heure. 2h30 en voiture. En matière de bilan carbone, en matière de tout ce qu'on veut, y compris en matière de qualité de vie. Si l'on regarde ensuite sur l'aspect des compensations en matière de biodiversité, on a multiplié par cinq des zones qui sont totalement protégées parce qu'elles sont dans le calcul de la compensation. Et il en sera de même au sud de Bordeaux. Je suis très choqué que certains responsables, parlementaires ou non, puissent dire : maintenant qu'on a notre affaire, les habitants de Dax, les habitants de Mont-de-Marsan, les habitants de Bayonne, les habitants de Pau, demain, n'auront pas le droit d'avoir une ligne directe. Il a quelque chose de totalement extravagant et égoïste dans cette affaire. Je mets aux voix ce cet amendement numéro 6.

Mme SEGUINAU. - Je voulais faire une explication de vote, Président, très rapidement. Une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de l'adopter ? Enfin, vous venez de le présenter… Oh, mais va pas ?

Mme SEGUINAU. - Certains groupes ont eu leurs deux minutes supplémentaires, donc je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais je ne sais pas si vous voyez. Vous présentez l'amendement, vous le justifiez et vous demandez une explication de vote.

Mme SEGUINAU. - C’est le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut vraiment qu'on change le règlement intérieur.

Mme SEGUINAU. - Simplement pour clarifier les propos du Vice-président LAGRAVE. Bien sûr que nous sommes conscients que cette compétence n'appartient pas à la Région, que le réseau c'est l'État. On défend bien sûr la possibilité d’un versement mobilité spécifique pour les Régions, parce qu'on est quand même la seule autorité organisatrice de la mobilité, sans financement direct avec ce dispositif de versement mobilité. La Région Nouvelle-Aquitaine, et vous pouvez vous en féliciter, Président, est une Région qui a toujours été au-delà de ses compétences puisque nous avons toujours mis beaucoup d'argent dans le réseau. Simplement, là où je voulais alerter aujourd'hui, c'est que, pour cette année, on a qu'une seule ligne qui va être inscrite, une seule ligne qui va finir d'être rénovée et on va avoir aussi, bien sûr, les travaux d'urgence. Mais c'est la première fois qu'on fait une telle pause dans notre budget de régénération des lignes de notre réseau. Et c'est en cela que je demande un moratoire pour qu'on puisse discuter de tout cela. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - On vote tous les ans, je crois que dans la convention, et Renaud m'arrêtera si je me trompe, entre 65 ou 85 millions d'euros pour la rénovation dans les

péages.

M. LAGRAVE. - 83 millions d'euros de péages que l'on finance chaque année et qui sont réinjectés sur les travaux qui sont effectués par SNCF réseau sur le réseau structurant.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, dans le budget de la Région, vous avez 83 millions d'euros par an qui vont, via SNCF réseau, qui est propriétaire du réseau avec l'État, pour la régénération de ces voix. Alors, qui est pour adopter cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cet amendement n'est pas adopté.

Vote sur : l'amendement n°6 déposé par les groupes le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen " Poursuivre l'effort de rénovation de nos lignes ferroviaires"

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite, sur le FCTVA, un amendement qui est à la fois Républicains, Centre, Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires. Alors si on pouvait être d'accord, au moins jusqu'à la fin de ces amendements, pour regrouper présentation de l'amendement et explication de vote. Qui le présente ?

M. FLORIAN. - Je vais présenter le premier, Monsieur le Président. On a bien compris que, quel que soit l'amendement, vous êtes contre. Vous me le confirmez, Madame la Première Vice-présidente ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas, je ne connais pas cet amendement.

M. FLORIAN. - Jusqu'à maintenant, pour tous les amendements, vous avez voté contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui et alors ?

M. FLORIAN. - Peut-être qu'à un moment, on va arrêter d'en présenter, si vous êtes toujours contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça serait bien.

M.FLORIAN. - Je voulais vous entendre vous livrer.

M. LE PRÉSIDENT. - Présentez l'amendement, vous avez 4 minutes.

M. FLORIAN. - Je présente un amendement, d'autres vont être présentés par certains de mes collègues, quel que soit leur rang. Tout est dans le texte. On a des amendements bien

construits, bien écrits. Donc vous lisez le texte. Vous dites oui, vous dites non et puis on va gagner du temps. Mais j'ai bien compris que, quelle que soit la proposition, c'est niet. Donc acte.

M. LE PRÉSIDENT. - Sandrine.

Mme DERVILLE. - Une réponse, Président, mais qui groupera la réponse à d'autres amendements du même type. Juste par rapport à ce qui est écrit dans l'amendement, je vous rassure, ce n'est pas volontairement que nous nous délestons de ces 7 millions d'euros. C'est le projet de loi de finances qui le prévoit. On aurait bien aimé qu'il en soit autrement. Comme je vous l'ai déjà dit, jusqu'à maintenant, nous avons fait le choix effectivement de partir sur les hypothèses qui sont celles du PLF. Vous évoquez les travaux parlementaires et les travaux au Sénat. La seule certitude que nous ayons, c'est que les travaux ont été stoppés et nous ne savons pas quelle sera l'issue des futurs travaux parlementaires. Mais s'il advenait que le FCTVA soit corrigé tel que vous l'expliquez, évidemment, nous corrigerions en budget supplémentaire. Et pourquoi avons-nous fait ce choix ? C'est qu'il est tout simplement plus facile de rajouter des recettes et les dépenses que nous mettons en face que d'en annuler, chers collègues. Donc nous préférons procéder ainsi. Partir sur ce que vous avez qualifié, Président, de budget de base je crois, ce matin, et rajouter des recettes et des dépenses s'il advenait dans le projet de loi de finances que nous avons un peu plus de marges de manœuvre.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais j'ai une demande de parole là.

Mme COLOMBIER. - Une explication de vote, s'il vous plaît. Sur cette cet amendement LR et consort, miser sur le relèvement des recettes de la FCTVA dans le contexte actuel est complètement farfelu et certainement pas un amendement dit vertueux comme je l'ai entendu ce matin, nous n'avons aucune certitude que le texte budgétaire repris soit celui du Sénat, comme vient de le dire Sandrine. C'est irresponsable, car cela ne prend pas en compte les coupes budgétaires qui seront présentées. Remettre tout au taux de 2024 serait une gestion hasardeuse. Au vu du bilan catastrophique du Mozart de la finance Emmanuel MACRON, il faut réellement entamer des réformes structurelles et des économies qui soient substantielles. Il n'est pas envisageable de continuer à faire les poches des Néo-Aquitains. En conséquence, nous voterons contre cet amendement de LR et consort.

Et, pour finir, je répondrai aussi à Monsieur FLORIAN sur ce qu'il a dit ce matin, même si je pense que la personne à côté de moi vient de le faire tout à l'heure. Mais je tenais à le dire à nouveau. Oui, nous avons voté la motion de censure d'un budget qui était sans cap ni vision, mauvais pour les Français. La censure est un outil législatif dont nous nous sommes servis sans aucun accord avec qui que ce soit. En revanche, et on vient de vous le rappeler

également, vous avez la mémoire courte, car pas plus tard qu'en juillet dernier aux législatives, vous vous êtes acoquinés avec le NFP pour préserver vos sièges à l'Assemblée nationale et vous avez fait élire ces mêmes personnes qui vous ont eux-mêmes fait élire. C'est un accord sulfureux et honteux que nous saurons vous rappeler ainsi qu'à vos électeurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame COLOMBIER. Je peux mettre aux voix ?

Mme FORGENEUF. - S'il vous plaît, une explication de vote. Je vais être rapide. Cette explication de vote, en plus, elle va concerner les trois amendements qui sont relatifs aux recettes. J'avoue que quand j'ai lu ces amendements, cela m'a fait un peu sourire. Et quand j'en vois la présentation, je suis désolé, Monsieur le Président de la commission finances, mais ça me fait encore bien sourire malgré la situation qui ne s'y prête pas forcément. Surtout quand vous parlez de la construction de cet amendement, quand on voit qu'il est totalement déséquilibré. J'en parlerai après. Donc il est difficile, quand même, d'oublier qui est à l'origine du projet de loi de finances 2025. Je comprends que certains veuillent se rattraper aux branches du Sénat, mais cela n'échappera à personne que ces amendements ne parlent que de recettes et ne précisent pas du tout ce qu'ils vont faire de ces recettes supplémentaires et ce qu'elles permettraient de financer. Pour nous, cela ressemble juste à un effet d'annonce. C'est dommage que la réflexion n'aille pas plus loin parce qu'on était quand même assez en accord avec cette réflexion. Nous sommes les premiers à penser que ce budget est bien trop pessimiste et qu'il est nécessaire de revoir les recettes afin de maintenir des politiques indispensables qui sont rabotées. Mais nous ne pouvons pas voter des amendements bancals qui n'affichent pas clairement les priorités politiques. En conséquence. On ne participera pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Votre position concerne les trois amendements qui viennent ?

Mme FORGENEUF. - Ceux qui concernent les recettes à rajouter.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Je vais mettre aux voix ce cet amendement sur le FCTVA. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur : l'amendement n°7 déposé par les groupes Les Républicains, Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires

" FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) "

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la diminution des indemnités de fonction des élus. Allez-y Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, en cette période de récession économique et de crise politique, les Néo-Aquitains apprécieraient que leurs élus régionaux fassent eux aussi des efforts. Nous vous proposons d'étudier la piste d'une réduction des indemnités des conseillers régionaux, dont le montant s'élève à près de 10 millions d'euros par an. Dans le détail, notre amendement prévoit une diminution de 500 euros brut mensuels pour les Présidents et Vice-présidents, 100 euros bruts mensuels pour les 167 autres élus régionaux, ce qui permettrait de faire une économie non négligeable de près de 420 000 euros. Cet amendement fait écho à celui de Jean-Philippe TANGUY qui l'a défendu lors du PLF 2025 et qui visait à supprimer les 17 % de l'abattement fiscal accordé aux conseillers régionaux. Pour information, cet amendement a été adopté grâce à la seule mobilisation exemplaire des députés RN et contre l'avis du gouvernement, des députés macronistes, socialistes, LFIstes, sans oublier les « cocomunistes », comme Monsieur BACHÉ, si proche du peuple, mais qui a une vision spéciale du communisme si on touche à son indemnité. Bref, contre vous tous. C'est pourquoi nous vous invitons à saisir l'opportunité de vous rattraper en votant pour notre amendement afin que la Région soit exemplaire en matière de participation à l'effort. Et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, une explication de vote. Évidemment, nous allons voter contre cet amendement. Quand j'ai dit dans mon propos liminaire que vous vous en preniez à la démocratie, je considère en effet que ces propositions qui sont certes intéressantes parce qu'on voit bien dans quel type de cénacle on va brosser dans le sens du poil le populisme en expliquant que les élus sont trop payés. Je vois très bien dans quel cénacle le discours est

intéressant. Mais d'abord, regardons les chiffres. Ce que vous nous proposez, c'est une économie qui correspond à 0,0001 % du budget de la Région. Et quand on globalise au niveau national, tous les élus locaux, c'est à peu près 1,5 milliard d'euros. Et, quand on propose une baisse de l'ordre de 10 %, 150 millions, on est à 0,001 % du budget de l'État. Je voudrais simplement dire que la démocratie a un coût. Effectivement, dès lors qu'on décide que chacun a les mêmes droits, chacun peut se présenter, il y a des règles de financement. Et elle a un coût. Et vous êtes là sur une proposition extrêmement intéressante d'un point de vue électoraliste, pour flatter une certaine clientèle, mais qui n'a aucune forme de réalité, qui ne changera rien, voire pire, qui aggravera encore la crise des vocations. C'est vraiment totalement démagogique ou en tout cas, c'est très étonnant. À moins que Madame DIAZ et Madame COLOMBIER et consort, vous ayez aussi demandé la baisse de vos indemnités à l'Assemblée nationale ?

Mme DIAZ. - Absolument Monsieur, absolument.

M. ROBERT. - Et alors, cela a été voté ?

Mme DIAZ. - Ce n'est pas passé parce que vous avez voté contre. Il faut suivre.

M. COLOMBIER. - C'est curieux, quand il s'agit de tes sous, « ouh, là, là ».

M. LE PRÉSIDENT. - Madame SARRAZIN.

Mme SARRAZIN. - Alors, par cet amendement, vous, les élus d'extrême droite, vous proposez donc de baisser les indemnités de fonction des élus régionaux que nous sommes, 9 % pour le Président, 13 % pour les Vice-présidents et 4 % pour les 167 autres conseillers. Mais en fait, ces indemnités ne servent pas à rien. Elles sont fondamentales pour le bon fonctionnement de notre démocratie comme vient de l'expliquer Fabien ROBERT. Et si on regarde un peu plus, elles ont été mises en place en France il y a 150 ans comme un des fondements. Et pourquoi ? Pour appliquer le principe d'égalité. Le principe d'égalité de notre devise nationale pour que chaque Française et Français puisse se présenter à un mandat d'élu, quelle que soit sa situation économique et personnelle. Alors, il faut rappeler aux concitoyens qui nous suivent que, déjà, nos indemnités sont bien soumises aux charges sociales, à l'impôt sur le revenu et sont plafonnées si nous exerçons plusieurs mandats. Ce n'est pas l'équivalent d'un salaire. Pourquoi on touche des indemnités ?

D'abord, parce que cela sert à indemniser tout le temps qu'on passe et que nous ne passons pas au travail ou avec notre famille, nos proches, parce qu'on est aussi sollicités en soirée et le week-end. Et c'est encore plus le cas pour nos collègues de l'exécutif que sont le Président et les Vice-présidents. Et c'est ce qui justifie d'ailleurs une indemnité plus élevée. Et puis, notre indemnité sert aussi à couvrir les frais divers que nous engageons dans notre mandat, quand on se déplace sur le territoire pour rencontrer les habitants et les acteurs

locaux. Alors, je ne sais pas, vous, comment vous faites, les élus du RN, mais pour nous, l'indemnité, elle est indispensable pour avoir les moyens de vivre dignement de notre mandat et nous consacrer pleinement à notre fonction de représentants citoyens.

Et pour rappel, c'est aussi pour cela que l'on est contre le cumul des mandats, pour bien se consacrer à nos mandats. Et quand on est élu, chargé de famille monoparentale avec des enfants en études supérieures, en activité partielle, certains d'entre nous savent bien que cette indemnité est à peine suffisante. Et puis, pour être claire quand même, si j'ai droit à 10 secondes de plus, il faut qu'on se rappelle que les indemnités d'élus, elles ont été mises en place aussi pour garantir l'intégrité des élus et donc de notre démocratie. Nous donner les moyens, c'est chercher à éviter et la corruption et les diverses pressions externes et le détournement de fonds publics pour vivre, voire pour financer son parti.

M. COLOMBIER. - Ce qui veut dire que si vous n'aviez pas les 100 euros, vous seriez corrompue ?

Mme SARRAZIN. - Les actualités politico-juridiques concernent quelques-uns d'entre nous en particulier. Donc ce que vous proposez, c'est d'éroder le principe d'égalité et de fragiliser la garantie d'intégrité des élus, même temporairement. Nous, élus écologistes, nous tenons aux principes de la démocratie, comme je crois la majorité d'entre nous ici. Nous voulons que les élus régionaux représentent la diversité des habitants. Et ça n'est pas encore assez. Et qu'ils exercent leur mandat dans des bonnes conditions au service de l'intérêt général. Nous ne pouvons laisser introduire une mesure qui, de fait, est une attaque insidieuse aux moyens qui nous sont donnés pour assumer les responsabilités qui nous incombent, même de manière temporaire. Donc c'est juste clair, nous allons voter contre.

M. COLOMBIER. - Et le bénévolat ? Qu'est-ce que vous faites des bénévoles ? Des millions de bénévoles en France qui, bénévolement, font les associations.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques COLOMBIER. Je n'ai pas grand-chose à rajouter sur ce qui a été dit. Simplement, je regardais la comparaison avec les collègues, qu'ils soient présidents ou qu'ils soient élus, des autres pays européens. Je regardais cela. J'étais lundi soir à Oloron. On est allé, puisque la réunion s'est terminée très tard, dans un tel hôtel sympa, mais hyper modeste.

J'avais un collègue d'un autre pays européen qui a pu, lui, aller dans un hôtel… Donc, quand je regarde la rémunération, enfin, les indemnités, etc., du métier qui est le nôtre, entre la France et les autres pays européens, on a un retard colossal. Colossal. Quand je regarde ensuite, aujourd'hui, la déprise, et c'est le cas pour les candidats à la fonction publique, mais c'est le cas aussi pour la démocratie à l'égard des élus, il y a de moins en moins de nos concitoyens qui deviennent élus. Pour plein de raisons, d'abord par rapport au temps de

travail, par rapport à la pression, par rapport à la vie de famille, mais aussi par rapport à la rémunération, ils vont faire d'autres carrières. Cela nous renvoie à des débats… Je suis en train de lire un livre de Jean-Noël JEANNENEY, sur la troisième République, parce que ces questions se sont posées. Et les groupes d'extrême droite de l'époque avaient le même discours que vous. L'Action française. C'est terrible, d'ailleurs, sur le plan historique, de voir quelles sont vos racines. Mais ce qui est désagréable, le plus, c'est que c'est indécent. Un Président de Région, il est payé 4 000 euros par mois. Il a 3,5, 3,3 milliards d'euros à gérer. 9 000 personnes. Quand vous le dites à des chefs d'entreprise, on vous dit : « Mais ce n'est pas possible, ce n'est pas sérieux ». Et, un Vice-président, il a moins de 3 000 euros. Il fait 70 heures par semaine. Ou une Vice-présidente. Mais on voit bien que cela rejoint les débats publics sous la troisième République. Est-ce que tout le monde peut accéder à la fonction élective ou pas ? C'est un problème, Fabien ROBERT l'a dit tout à l'heure, de démocratie. Donc ce discours que vous portez, à l'extrême droite, n'est pas un discours démocratique.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je vais vous vouvoyer avec beaucoup de respect. Mais je pense quand même qu'il faudrait que vous arrêtiez, séance après séance, de remonter l'histoire et de nous faire porter la responsabilité de racines. Dois-je vous rappeler, mes chers collègues, et attendez avant de faire « ah ah », et j'attends votre réaction, si vous voulez qu'on parte dans les années les plus sombres, n'est-ce pas, de quelle tendance politique étaient Adolf HITLER et Benito MUSSOLINI ? Députés socialistes.

M. LE PRÉSIDENT. - National-socialistes.

M. COLOMBIER. - Pendant des années.

M. LE PRÉSIDENT. - National-socialistes.

M. COLOMBIER. - N'essayez pas de laver plus propre. Lavez votre linge sale avant de nous donner des leçons de morale politique.

M. LE PRÉSIDENT. - Là, vous prenez des bâtons pour vous faire battre, cher Jacques COLOMBIER. Et puis certains font du nomadisme, c'est vrai. Il y a eu des gens de gauche, Marcel DÉAT notamment, et d'autres, qui sont passés sous Vichy. C'est vrai.

M. COLOMBIER. - François MITTERRAND.

M. LE PRÉSIDENT. - Il était dans un réseau de résistance.

M. COLOMBIER. - Francisque, 2202.

M. LE PRÉSIDENT. - Peut-être.

M. COLOMBIER. - Ne vous engagez pas dans cette voie.

M. LE PRÉSIDENT. - Rappelez-moi quel était le responsable du groupe Combat de la résistance pendant la Deuxième Guerre mondiale ? Henri FRENAY. Il a été aussi à Vichy. Pour autant n'a-t-il pas constitué le plus important groupe de la résistance de France ?

M. COLOMBIER. - Et qui a donné les pleins pouvoirs au Maréchal PÉTAIN ? N'est-ce pas la grande majorité des députés radicaux et socialistes ? Arrêtez.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y en a eu 80 qui n'ont pas voté les pleins pouvoirs au Maréchal PÉTAIN.

M. COLOMBIER. - Ce n'était pas la majorité.

M. LE PRÉSIDENT. - Et ce n'étaient sûrement pas ceux d'extrême droite.

M. COLOMBIER. - Ce n'était pas la majorité.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre cet amendement ? Qui est pour ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement n°8 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : "Diminution des indemnités de fonction des élus régionaux"

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le CESER, oui.

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire très court parce que, de toute façon, je sais que vous allez voter contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. DUFAY. - Mais c'est pour vous alerter sur le fait que la Région n'en a pas, actuellement, pour son argent. Je vous propose au minimum de ne plus voter les crédits pour le CESER de l'Atlantique, car demain, ils vous proposeront un CESER des Pyrénéens, ou Aquitano-Occitan, etc. Et vous accepterez toujours de rajouter des fonds pour le financement. Donc je pense qu'au minimum, il faudrait les recentrer sur leur mission de la Région Nouvelle-Aquitaine et s'en tenir à cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pensais que votre nationalisme concernait la France. Mais en fait,

voyez-vous, ce qui est en train de se passer, Mathieu BERGÉ nous représente dans les réunions de l'Arc atlantique et il est totalement normal que les représentants des forces économiques, sociales, environnementales, culturelles, que sais-je, syndicales, puisse être associés à cette réflexion sur l'Atlantique. Donc, bien entendu, mon cher collègue, je ne suivrai pas et je propose qu'on vote contre cet amendement.

M. DUFAY. - Vous avez déjà le CESE national qui s'en occupe, normalement.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Il ne s'occupe pas de l'Atlantique, le CESE national. C'est bien parce que c'est Madame SARRAZIN…

Mme SARRAZIN. - Merci, j'ai de la chance. Monsieur le Président, chers collègues, l'amendement initial qui a été déposé par l'extrême droite consiste donc à diminuer les frais de fonctionnement du CESER. Pour les gens qui nous suivent, c'est le Conseil économique, social et environnemental régional. Et du coup, il nous questionne vraiment sur les intentions du RN. Quelle est la place du pluralisme, des corps intermédiaires, de la société civile, dans votre pays idéal ? Je n'ai pas compris. Quelle est la place, en fait, de la démocratie dans votre projet politique ? Parce que, le CESER, c'est 180 femmes et hommes, issus de toutes les organisations, qui se réunissent régulièrement ici, dans cet hémicycle où nous nous trouvons aujourd'hui. Ils y étaient d'ailleurs avant-hier et mardi et ils représentent la diversité de la société civile organisée régionale. Le monde économique, ce n'est pas nous. Le monde syndical, ce n'est pas nous. Le monde associatif, ce n'est pas nous. Et les personnalités qualifiées. Tous ces membres, ce sont des représentants des corps intermédiaires, ceux qui démontrent et animent la vitalité démocratique dans notre Région, au-delà de nos instances politiques. Et contrairement à ce que vous dites, on a la démonstration qu'ils travaillent. Ils étudient les délibérations. Pour cette fois-ci, on a 7 avis. Est-ce que, au moins, le RN, vous les avez reçus ? Est-ce que vous les lisez ? Ils se réunissent aussi avec nous, en groupement inter-assemblée, pour discuter les projets de délibération avant les commissions permanentes. Est-ce que, le RN, vous prenez le temps d'échanger avec eux, vous aussi, à ce moment-là ? Enfin, ces 180 membres peuvent s'autosaisir de sujets qu'ils trouvent intéressants. Ils nous ont interpellés, notamment, en juin 2022, sur la contribution Néo Societas. Et vous, le RN, ce résultat du CESER vous semble pourtant bien utile puisque vous le citez régulièrement dans vos interventions. Non ? Donc tout cela, c'est le travail du CESER.

Alors, questionner la pertinence du CESER comme vous le faites régulièrement et encore une fois aujourd'hui, c'est nier tous ces avis et toutes ces contributions de la société civile qui nous sont adressés et que nous devons prendre en compte dans l'exercice de notre mandat. Nous, élus écologistes, nous sommes clairs, nous réaffirmons l'importance du CESER aux

côtés de notre assemblée pour mener à bien la politique régionale et la nécessité de leur donner les moyens de bien fonctionner. Nous trouvons que leurs avis sont de qualité, nous les recevons et les échanges sont très intéressants. Le CESER, c'est une vraie instance de résonance de l'opinion publique régionale. La question n'est pas la pertinence ou non des travaux du CESER, mais plutôt comment notre assemblée devrait mieux s'en saisir. Et, donc, nous voterons bien contre cet amendement, encore une fois.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je partage totalement. J'ajoute que depuis le temps que j'ai des responsabilités au sein de la Région, l'innovation qu'avaient porté Jacques CASTIN et André LABARRÈRE de créer ces groupes inter-assemblée, à l'époque, et dont je suis comptable, se perpétue. Mais c'est un problème démocratique. Encore une fois, on a besoin des représentants, comme le décrivait Émilie SARRAZIN tout à l'heure. Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Rejeté.

Vote sur : l'amendement n° 9 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : "Diminution du fonctionnement du CESER"

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Rémunération du personnel. Républicains, Centre, Indépendants, Renaissance, UDI. C'est Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Pour le coup, je vais être un peu plus précis parce que, recevoir des leçons de gestion financière de Madame COLOMBIER… Excusez-moi, pardon, Madame, on ne parlait pas du renversement de la TVA, on parlait du FCTVA. C'est une recette d'investissement. Non, vous n'avez pas bien compris. Et si vous aviez suivi un petit peu l'actualité juridique ou même l'actualité… Il suffit de lire ce qu'on vous présente et de ne pas être sur des réflexes pavloviens. Si vous suiviez un petit peu… Si, excusez-moi, j'en profite. Votre histoire d'indemnité, vous n'avez qu'à vous l'appliquer à vous-même. Jacques, fais-le ! On fait une caisse commune, au milieu, là, et que chacun d'entre vous remette les 9 % ou les 10 % de ses indemnités. Dans une belle caisse, transparente, tous les mois, vous mettez vos indemnités. On ne vous en empêchera pas. Quant à Madame FORGENEUF, pardon, vous aussi, avoir des commentaires vinaigrés sur une addition… Vous confondez deux lignes, Madame. Effectivement, la première ligne ne concerne que le FCTVA. La deuxième

ligne concerne la totalité. Donc il faut faire trois additions, pas deux, simplement, pour arriver au total.

Donc je vais maintenant un peu plus développer sur la CNRACL. Effectivement, là aussi, il y a une évolution législative où ce qui était prévu comme impact sur une ou deux années est en fait lissé, ce qui fait que, parmi les projections qui étaient retenues par votre exécutif pour l'impact sur l'année prochaine, ce ne sont pas 105 999 062 euros qui seraient concernés, mais 103 999 062 euros. Je répète encore une fois que, contrairement au discours un peu véhiculé par cette majorité, tout cela ne sort pas de l'esprit, j'allais dire, fumeux de Nicolas FLORIAN et de ses collègues. Cela sort du budget voté et présente au niveau du Sénat. Mais si, Monsieur BACHÉ. Abonnez-vous à LCP et suivez régulièrement.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez raison tous les deux sauf que la démission du gouvernement et la motion de censure a tout mis à plat.

M. FLORIAN. - Il ne faut pas prendre en compte le PLF alors. Il faut partir à zéro euro constant. Pardon, si on par vraiment sur cette logique-là, Monsieur le Président, on part sur un CA projeté 2024. Et on part là-dessus. Et c'est le budget zéro sur lequel on commence. Chiche.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il, sur cet amendement que je n'ai pas encore compris des explications ? Sandrine, tu voulais répondre ?

Mme DERVILLE. - Même réponse que précédemment, Président, on part sur les hypothèses du PLF et, en fonction des résultats du PLF qui sera voté, nous corrigerons.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc qui est pour voter cet amendement de Nicolas FLORIAN ? Qui est contre ? Que fait le RN ? Abstention. Cet amendement est donc rejeté.

M. TRIFILETTI. - Donc je précise, parce qu'il y a un flottement, Président, que c'est ne prend pas part au vote pour les écologistes.

Vote sur : l'amendement n°10 déposé par les groupes Les Républicains, Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires : "Rémunération du personnel"

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, on a un amendement maintenant sur les manifestations. Vous avez voté les mains levées ?

M. TRIFILETTI. - Non, il y a eu un petit moment où on fatiguait un petit peu. Donc c'est bel et bien ne prend pas part au vote. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur les manifestations culturelles. RN.

M. OBRADOR. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement propose une diminution des budgets alloués aux manifestations culturelles de 20 %. L'ensemble de cette Assemblée s'accorde sur le fait que nous devons réaliser des économies. Et aucun secteur ne doit être intouchable. Tout le monde doit prendre sa part à l'effort. Alors, pourquoi les manifestations culturelles spécifiquement ? C'est parce que votre majorité a ouvert la voie à cette piste en commission des finances. Il me semble que c'est arrivé l'année dernière, il y avait eu des débats dans cette assemblée, il me semble, sur l'ODP de Talence où vous avez réduit la subvention. Donc allons au bout de cette logique. Mettons à plat les manifestations. Voyons ce qui marche et ce qui ne marche pas. Il existe dans les politiques de la Région une aide à la création et c'est une bonne chose. Mais la Région n'est pas un guichet. Nous devons scrupuleusement évaluer nos subventions. Si une manifestation est un succès et rencontre son public, alors peut-être, même, qu'au bout d'un moment, elle peut voler de ses propres ailes. Si c'est un échec, alors il faut en tirer les conséquences. Je réitère ici le souhait de mon groupe de tout mettre à plat. Inspirons-nous de l'audace de la Présidente des Pays-de-la-Loire qui a réalisé des économies de 100 millions sur le budget de la culture.

Lors de la dernière commission permanente, Monsieur le Président, vous m'avez dit, avec étonnement : « Mais vous allez aller regarder chacune des subventions ? » Eh bien oui. Parce que c'est notre travail. Et pour répondre à Madame SARRAZIN, oui, nous travaillons. Et de façon très précise. Donc nous continuons à le faire. Et peut-être qu'avec ce travail, nous arrêterons de subventionner ce genre de manifestations culturelles. Voilà ce que la Région finance, ce que l'argent des Néo-Aquitains finance. Alors, Monsieur le Président, vous avez dit en commission permanente, qui n'est pas publique et nous le regrettons : « Je prends le point ». Et vous disiez que vous alliez revenir vers nous pour faire un effort et voir dans le détail ce que nous finançons. Il s'agit de l'argent des Néo-Aquitains. Nous parlons de sérieux budgétaire. Il est temps de s'y mettre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - On voit que vous n'avez jamais géré une ville et que vous n'avez eu affaire à aucune association culturelle. Qui souhaite intervenir ? Allez-y.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je serais tentée de remercier le Rassemblement National pour cet amendement, tant il clarifie et donne à voir le projet de société que vous nous proposez. En réalité, cette obsession de vouloir contenir l'offre

culturelle, de vouloir contraindre les libertés de création et d'expression, cette peur de la diversité et du métissage culturel sont particulièrement révélatrices d'une aversion pour la vitalité culturelle des territoires à laquelle vous préférez la haine de l'autre et le repli identitaire et réactionnaire. À votre demande de sabrer le budget des festivals de 20 %, on pourrait répondre tout simplement par l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui dit que : « *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de sa communauté* ». Ce qui vous gêne, en réalité, dans la culture, c'est qu'elle est un instrument contre les préjugés et l'obscurantisme, et surtout, qu'elle est un outil pour l'émerveillement des enfants que vous préférez voir grandir dans la peur. La culture structure nos sociétés en même temps qu'elle participe à la construction de chacun d'entre nous. Elle est un outil, un outil pour développer le lien social et notre capacité à faire humanité ensemble. Pour vous, les artistes sont essentiellement des demandeurs de subventions. Mais quel dommage ! Quel dommage ! Je vous plains de ne pas être des êtres sensibles à l'art, à la poésie, à l'émotion, au partage des diversités culturelles. Je vous plains de ne pas vous émerveiller lorsqu'une manifestation culturelle vient donner du bonheur à votre territoire. Notre histoire récente est meurtrie par des actes terroristes, orchestrés par des individus qui ont peur de la liberté culturelle et de la liberté d'expression. Cette histoire nous renseigne sur les risques d'une pensée courte, qui exacerbe les nationalismes.

M. DELBOSQ. - On est des terroristes donc…

Mme BOURDIN. - Et qui préfèrent les guerres et la xénophobie aux dynamiques culturelles qui renforcent les racines communes et ouvrent les esprits. Je vous invite à méditer cette histoire.

M. DELBOSQ. - Cela fait 2 minutes.

Mme BOURDIN. - Je vous invite à méditer cette histoire et à vous rappeler que les responsables politiques, dans une démocratie, doivent être les gardiens vigilants de ces droits et des libertés. De la place essentielle des cultures au cœur de la cité. Les témoins du passé et gages pour l'avenir qui font de l'homme un citoyen responsable, désireux d'identité collective et d'intégration sociale, désireux de sens et de sensible. Je vous plains, mais je nous plains nous d'avoir à subir ce type d'incantations.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Katia. Ceci dit, je n'avais pas pensé à ça, mais c'est vrai que le discours que le RN tient, c'est un peu le même discours, toutes choses égales par ailleurs que tiennent les talibans en Afghanistan pour les femmes. Alors je mets aux voix.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, on va vous faire passer les photos parce qu'apparemment, vous ne les avez pas vu les photos.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Et alors ? Il faut s'entendre parfois

dire la vérité, Madame. Vous voulez que je ressorte des histoires de l'extrême droite en France ?

M. OBRADOR. - Monsieur le Président, en commission permanente, vous ne teniez pas les mêmes discours.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour cet amendement ? Qui est pour ? Jacques COLOMBIER, vous m'avez habitué à d'autres attitudes. Qui est contre ? Que fait LR ? Contre. Rejeté.

Vote sur : l'amendement n°11 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : "Manifestations culturelles"

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. COLOMBIER. - Vous vieillissez bien mal, Monsieur le Président, pour comparer à des talibans.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est pareil.

M. COLOMBIER. - Nous comparer à des talibans…

M. LE PRÉSIDENT. - C'est pareil. Le pouvoir de l'extrême droite, c'est étouffer la culture.

M. COLOMBIER. - Vous savez il y avait les Huns, aussi, il y a pas mal de siècles.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce que dit votre collègue.

M. COLOMBIER. - Tout ce qui est excessif est vain. Elle n'est pas de moi cette expression.

M. LE PRÉSIDENT. - Je la partage avec vous. Alors, sécurité sociale.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, on demande une suspension de séance. Elle est de droit. On ne peut pas se permettre de se faire insulter de talibans, ce n'est pas vrai.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais enfin… Vous pouvez dire des grossièretés tout au long de la journée et moi, je n'aurais pas le droit de vous répondre ?

Mme COLOMBIER. - On ne peut pas se faire traiter de talibans.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous imaginez l'image que vous donnez.

M. LE CAMUS. - (*montrant une photo*) C'est ça la grossièreté, Président. Ça, c'est grossier.

M. LE PRÉSIDENT. - Suspension de séance de deux minutes.

Suspension de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - On reprend la séance. Nous sommes sur un amendement concernant l'expérimentation de la sécurité sociale alimentaire posé par le groupe EELV.

M. TRIFILETTI. - Oui, Monsieur le Président, la sécurité sociale de l'alimentation, c'est quelque chose que nous portons, vous le savez, depuis de nombreuses années maintenant puisque nous pensons que l'alimentation est un commun et que, effectivement, dans le cadre de la précarisation grandissante d'une partie de la population par rapport à l'accès à l'alimentation, nous avons la possibilité d'agir. Puisque de très nombreuses personnes passent de plus en plus sous le radar, justement, de l'aide alimentaire classique. Lors du débat d'orientations budgétaires, d'ailleurs, l'idée d'une carte vitale de l'alimentation avait été évoquée, mais elle n'a pas été traduite dans le budget primitif que nous examinons aujourd'hui. Donc nous vous proposons d'y remédier via cet amendement, en réallouant 3 millions d'euros du fonds de réserve vers le soutien au réseau de distribution d'aide alimentaire. Cela porterait le budget dédié à cette action à 3,4 millions d'euros, renforçant ainsi nos capacités à expérimenter des solutions innovantes comme les comptes épargne alimentation durable. Cet amendement présente une avancée concrète face à la précarité alimentaire qui frappe malheureusement de plus en plus de Néo-Aquitains. Nous vous proposons d'aller au-delà de la seule politique de distribution classique d'aide alimentaire pour expérimenter la sécurité sociale de l'alimentation. Réajustement budgétaire, mesure responsable permettant de répondre à une urgence sociale tout en soutenant et en valorisant, et c'est là aussi l'aspect important, nos producteurs locaux, nos agriculteurs, et en préservant l'équilibre budgétaire global. Vous voyez, j'ai été très court, Président. C'est à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Martine.

Mme PINVILLE. - Merci, Président. Sur cet amendement, c'est une proposition qui met en lumière un enjeu essentiel, celui de garantir à nos concitoyens l'accès à une alimentation saine, durable et accessible pour tous. C'est une priorité que nous partageons et qui résonne avec les engagements pris par notre Région en matière de solidarité et de transition alimentaire. Nous notons, chers collègues, l'abnégation de votre groupe écologiste sur ce sujet sociétal qui est à porter à votre honneur.

Il serait prématuré d'accepter quand même une proposition dotée de 3 millions d'euros. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter cet amendement à ce stade. Les dispositifs proposés sont sans doute innovants. Ils nécessitent des réflexions, des études, pour en évaluer précisément la faisabilité, l'impact et la gestion opérationnelle. Toutefois, afin de ne pas mettre de côté cet enjeu important, nous vous proposons qu'un groupe de travail dédié à la précarité alimentaire puisse voir le jour avec les services pouvant être concernés, que ce soit l'Ecoter, la DATAR, l'agriculture, la santé. Pour voir comment nous pouvons monter ce groupe de travail pour être pertinents et efficaces.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. J'ajoute que, à travers l'ACENA et des produits pour les cantines des lycées, des collèges, des EHPAD, nous avons fait beaucoup de choses. Y compris en acceptant, je parle sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI, une augmentation de notre part pour permettre des produits de proximité et des produits bios, avec une tarification solidaire. Deuxièmement, nous intervenons beaucoup sur les épiceries solidaires, les restos solidaires, la Banque alimentaire. Et je vois mal, dans ce domaine-là, même si cette idée est généreuse et qu'il y a, comme le disait Martine, une précarité alimentaire, que seule la Région puisse le faire. Martine.

Mme PINVILLE. - On est bien d'accord, Président, c'est pour ça qu'il faut vraiment se mettre autour de la table, je dirais, et voir comment on peut travailler pour aboutir ou pas. Il n'y a pas de pré carré, là.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, j'ai une petite explication de vote très courte.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame.

Mme CHADOURNE. - Après une analyse approfondie, plusieurs raisons justifient un vote contre ce projet. Premièrement, un manque de clarté sur les financements. Le projet de loi de finances pour 2025 n'étant pas encore adopté, les mécanismes financiers évoqués comme le prélèvement régional ou les fonds de réserve restent flous. Cette incertitude budgétaire fait peser un risque important sur notre budget régional, déjà fragilisé par des contraintes économiques croissantes. Deuxièmement, une expérimentation aux résultats incertains. Les précédentes initiatives comme territoire zéro chômeur n'ont pas encore démontré toute leur efficacité. Or, dans le contexte actuel, pouvons-nous nous permettre de financer une nouvelle expérimentation sans garantie de résultats concrets à court terme ? Des risques pour nos agriculteurs locaux. Le projet parle de sécurité alimentaire, mais reste flou sur le soutien concret apporté aux producteurs face aux contraintes économiques et environnementales qu'ils subissent déjà. Sans garanties claires, ce dispositif pourrait même fragiliser le tissu agricole local.

Enfin, privilégions les solutions existantes. Avant d'engager des millions d'euros dans un projet expérimental, renforçons plutôt les dispositifs déjà en place, ai ont nos agriculteurs à mieux valoriser leur production locale, soutenons les circuits courts et les programmes d'aide alimentaire qui ont fait leurs preuves. En résumé, ce projet présente trop d'incertitudes financières et pratiques. Une approche plus structurée, budgétairement sécurisée est indispensable avant d'envisager une telle expérimentation. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement n°12 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : "Expérimenter la sécurité sociale de l'alimentation"

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. -Sur accompagner les associations au service de l'égalité. Groupe écologiste, solidaire, citoyen.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe a pris la résolution de cet amendement parce qu'il y a urgence. Alors qu'on pourrait penser, notamment avec le procès PELICOT encore dans l'actualité ce matin, que notre société se réveille et que les violences de genre appartiennent désormais au passé, la réalité des signalements et les besoins d'accompagnement explosent, ici comme ailleurs. Chaque année, en France, plus de 3 millions de femmes déclarent des violences sexistes et sexuelles. Et les forces de sécurité enregistrent près de 200 000 signalements. Ces chiffres suivent une tendance vertigineuse. Plus de 83 % pour les violences conjugales entre 2018 et 2022 et plus de 100 % pour les violences sexuelles ces 10 dernières années en Nouvelle-Aquitaine, Monsieur le Président, l'observatoire des violences déplore une augmentation de 28 % en seulement une année. Si nous ne pouvons compter précisément les faits de violence, en 2023, c'est 8 648 enregistrements effectués par les forces de sécurité. Les faits divers s'enchaînent, tous plus sordides les uns que les autres, alors que les associations d'aide aux victimes connaissent une crise majeure et sont privées de leurs moyens d'action.

En 2023, c'est 150 femmes qui ont bénéficié de cet accompagnement. Les associations de

prévention, de sensibilisation et d'éveil, comme le planning familial, sont fragilisées par la charge des missions, le désengagement financier de l'État et aussi par des attaques, vous l'aurez remarqué, sans précédent. Pour les CIDFF, la période est particulièrement critique. En plus de l'explosion des demandes, l'extension du Ségur à ce secteur d'activité sans anticipation et surtout sans compensation de l'État a violemment fragilisé les trésors. Et c'est une excellente nouvelle pour les salariés. Ce coût non anticipé correspond cependant à 8 % du budget et questionne la viabilité des 9 structures néo-aquitaines, contraignant plusieurs à lancer des plans de licenciement. Ces décisions sont graves parce qu'elles contraignent à l'abandon de plusieurs missions et à la perte d'une expertise et de savoir-faire précieux sur le terrain pour traiter la délicatesse de ces situations.

Vous allez nous dire que cet amendement est exagéré, que cette ligne budgétaire est déjà sanctuarisée, que nous avons fait un effort. C'est vrai. Mais comprenez que notre demande s'inscrit dans une situation d'urgence de trésorerie, mais aussi une urgence sociale qui nous engage et impose une réaction, qui nous oblige avant que la casse sociale ne finisse par coûter beaucoup plus cher. Parce que le coût semble bien dérisoire face au coût humain. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Catherine, pour répondre.

Mme LA DUNE. - Évidemment, comme pour le précédent amendement, cet amendement est louable et généreux, mais si louable soit-il, la Région ne saurait compenser d'une part le désagrément de l'État en direction des collectivités qui sont amenées à baisser leurs subventions. D'autre part, il ne prend pas en compte la prudence nécessaire au futur projet de loi de finances 2025. Alors, il est vrai, vous l'avez souligné, que les bénéficiaires sont de plus en plus nombreuses. Les faits divers sont appelés comme ça, mais les faits de société sont plus de plus en plus nombreux et les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes, les associations médico-sociales sont particulièrement vulnérables aux subventions des collectivités. De plus l'extension de la prime Ségur aux salariés du secteur social et médico-social associatif pourrait poser de graves difficultés aux associations qui n'ont, à ce stade, reçu aucune garantie que l'État la compensera. Néanmoins, nous sommes très attentifs aux éventuelles difficultés financières de ces associations. Nous sommes en train de répertorier en particulier les CIDFF qui sont en plus grande difficulté et si notre situation financière nous le permet, évidemment, nous étudierons la possibilité de les accompagner. En plus, je les rencontre fréquemment. Enfin, il faut noter, et vous l'avez évoqué, que le budget était sanctuarisé. Le budget régional alloué aux enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations. Donc ce sont 23 millions d'euros alloués pour ces dossiers, auxquels s'ajoute la mise en accessibilité des transports et des lycées. Au vu de la diminution du budget, on peut noter certaines augmentations. Je peux avoir quelques

exemples. 100 % d'augmentation pour l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles, soit 50 000 euros par an, 200 000 euros pour la précarité menstruelle, 30 % du règlement d'intervention consacrés aux dispositifs de lutte contre les violences, et 11 % pour le handicap. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix. Oui, Monsieur.

M. OBRADOR. - Une explication de vote, Monsieur le Président, concernant cet amendement. Alors bien sûr, des politiques et des structures doivent être accompagnées, celles qui luttent contre les violences faites aux femmes, sur certains publics en difficulté ou autres. Et nos votes démontrent que nous avons été aux côtés de ces structures-là.

Mais bien souvent, il y a aussi, et pour être cohérent avec notre position, des structures qui délivrent un message politique qui, prétendant soutenir un public, en discriminent un autre. Et, comme vous l'avez dit, ce budget a déjà été sanctuarisé, il est déjà conséquent, à hauteur de plus de 20 millions d'euros. Et, donc, pour toutes ces raisons, nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis d'adopter ? On va passer au vote. Je veux dire, ça ne sert à rien. Il est déjà 18h15. Qui est d'avis d'adopter ?

Mme BOURDIN. - Je pense que ce serait intéressant.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Mme SEGUINAU. - Président, Katia peut répondre puisqu'elle a droit à 2 minutes.

Mme BOURDIN. - Tout à fait. Je ne prends pas 2 minutes, je prends 30 secondes.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes irresponsables.

Mme BOURDIN. - Pour dire que la réaction du Rassemblement National ne m'étonne pas. On dit que les violences conjugales touchent toutes les sphères de la société. Vous détenez un record, quand même, en la matière dans vos candidats ou dans vos élus condamnés pour violence conjugale, voire même des candidats auteurs de féminicides, dans une actualité tout à fait récente. Donc évidemment, cette réaction ne m'étonne pas du tout.

Mme DIAZ. - Non, mais donnez des noms, là. Allez-y, donnez des noms et attention à la diffamation. Donnez des noms.

Mme BOURDIN. - Je reçois la boxeuse.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça suffit maintenant. Katia. Je mets aux voix cet amendement. Qu'est-ce que c'est que cette affaire ?

M. OBRADOR. - C'est dans vos partis politiques que des hommes tapent sur les femmes.

Ce n’est pas chez nous.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d’avis l'adopter ? Qui est contre ?

M. TRIFILETTI. - Vous votez comme le Front National.

M. LE PRÉSIDENT. - Moins que vous. Cet amendement est donc rejeté, avec l'explication de Catherine LA DUNE.

Vote sur : l’amendement n°13 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : "Accompagner les associations au service de l'égalité"

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. COLOMBIER. - Ils n’ont pas beaucoup de courage, là-bas, chez les écolos.

Mme DIAZ. - Cela rigole moins quand on parle de QUATENNENS.

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a un autre amendement, toujours du même groupe, sur la création d'emplois associatifs. Décidément, on aura tout vu aujourd'hui.

Mme GRAVAL. - Ça, c'est classe, c'est vraiment classe. Alors, Monsieur le Président, chers collègues, depuis 3 ans maintenant, nous vous interpellons, tout comme le CESER et l'ensemble du mouvement associatif le font, sur le déclin de l'emploi associatif un peu partout sur les territoires, mais plus particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Nous déplorons les effets présents et avenir du cumul des baisses de crédits supplémentaires et systématiques. 9 % en 2024, 10 % en 2025, pour ces acteurs particulièrement touchés par la multiplicité, la transversalité de leurs actions et de leurs financements, entre autres publics. Économie sociale et solidaire, Jeunesse, éducation, action sociale, culturelle, environnementale, sportive. Cette évolution est surprenante de la part de votre majorité et inquiétante de la part de la Région, car comme nous le savons tous, le monde associatif participe à la réduction des inégalités, à la lutte contre la pauvreté et contre les discriminations, mais aussi à la vitalité démocratique, sociale, environnementale, culturelle et sportive de nos territoires. Ce secteur traverse toujours une violente crise sociale. Fragilisation et intensification nécessaire

de ses missions d'intérêt général, réduction de ses ressources, explosion des coûts, mises en péril des libertés associatives et, enfin, projet de loi de finances 2025. Je rappelle que notre Région compte 160 000 salariés associatifs et 1,2 million de bénévoles. Augmenter l'enveloppe dédiée à la création d'emplois associatifs serait un premier signal fort et attendu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Philippe LAFRIQUE pour répondre.

M. LAFRIQUE. - Oui, merci, Président. C'est un sujet qu'on avait abordé au dernier GIA avec Katia BOURDIN, notamment. Effectivement là, il faut qu'on soit bien clair, cet amendement concerne notre dispositif recrutement associatif du règlement d'intervention de la vie associative. Donc les engagements pour les emplois de ce dispositif se font conformément à notre RI, sur 3 ans. C'est-à-dire qu'on engage la première année la totalité de la somme. Pour mémoire, c'est 21 000 euros par poste, généralement, voire 22 000 ou 24 000 selon des critères parfois spécifiques. Mais on ne paie que sur 3 ans. Donc le montant des crédits de paiement a été calibré pour 2025 au vu des dossiers en cours et non finis de payer, c'est-à-dire les deuxièmes et troisièmes années, d'une part, et, d'autre part, bien sûr, sur les futurs dossiers qui vont être retenus et engagés sur 2025. Donc on a ce maintien. On n'a pas baissé, on a maintenu la somme à 1,14 million d'euros, qui est calibrée, et qui va nous permettre de satisfaire les demandes et de terminer les premiers dossiers et d'ouvrir des nouveaux dossiers. Donc, a priori, cela devrait être bon.

Bien évidemment, si on avait un accroissement des demandes de recrutement associatif, on verrait, dans l'hypothèse où on aurait une amélioration ou des moyens supplémentaires, des marges de manœuvre pourraient émerger, peut-être, pour solliciter. Mais, dans l'immédiat, ce budget va nous permettre de satisfaire les demandes. Voilà où je voulais en revenir. Et sachant que, bien évidemment, et je rejoins un peu ce que disait Catherine tout à l'heure, on est bien sûr vigilant sur la situation de nos associations. Bien évidemment, c'est une inquiétude que je partage, vous vous en doutez, dans le contexte actuel. Et on sera très regardant, nous aussi, on aura beaucoup d'attention et de vigilance sur les structures qui pourraient être en difficulté pour pouvoir un peu mieux les accompagner si besoin.

M. LE PRÉSIDENT. - La difficulté de l'exercice, mais on en discute souvent avec Philippe LAFRIQUE. C'est qu'il y a une double compression. La compression nationale et les autres collectivités infrarégionales, aussi, qui baissent leurs budgets. Sans vouloir citer des personnes que vous connaissez bien, c'est la Mairie de Bordeaux et la Mairie de Poitiers.

M. LAFRIQUE. - Et je rejoins un peu ce que disait Catherine, Président, tout à l'heure, on n'est pas là non plus pour compenser les baisses.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne peut pas.

M. LAFRIQUE. - Là, si on regarde le domaine du sport avec les baisses des aides à l'emploi par l'Agence nationale du sport, nous, on ne peut vraiment pas tout compléter, ce n'est pas possible.

M. LE PRÉSIDENT. - L'objet est politique, aussi. On sait faire ça. Qui est pour adopter cet amendement ?

M. PALUTEAU. - Attendez, Monsieur le Président, je vous prie, j'ai une explication de vote rapide.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr.

M. PALUTEAU. - Je vous remercie, Monsieur le Président. Le secteur associatif traverse une crise violente. Je suis surpris, je suis abasourdi. L'exécutif régional subventionne déjà abondamment le milieu associatif. Les emplois créés dans ce secteur ne sont pas économiquement productifs. En effet, pour lutter contre la pauvreté, les discriminations ou la réduction des inégalités, pour cela, il faut une politique régionale et nationale qui défende le pouvoir d'achat, les TPE, les PME, la sécurité et, bien sûr, moins d'immigration débordante et mal régulée. Sur un plan social et culturel, de nombreuses associations sont sous le joug idéologique de la gauche et de l'extrême gauche dont le but est d'être un relais politique auprès des populations qu'ils approchent, bien sûr, malheureusement. Cet amendement est déconnecté des besoins des Néo-Aquitains à l'heure des restrictions budgétaires. En conclusion, demander la création supplémentaire d'emplois associatifs n'est pas sérieux.

Le groupe Rassemblement National votera donc contre cet amendement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement n°14 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : "Aide à la création d'emplois associatifs"

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a un amendement, LR, Centre, Indépendants, Renaissance, UDI et territoires, fonds de réserve.

M. FLORIAN. - Rapidement, Monsieur le Président, la partie chiffrée est sur le document, mais on part pareil, du principe, de la même logique qu'il y a eu une avancée législative, sur l'article 64 du projet de loi de finances.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne t'entend pas. On ne vous entend pas, Nicolas.

M. FLORIAN. - On peut se tutoyer, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Je me suis fait, déjà, houspiller parce que je tutoyais Jacques COLOMBIER en séance.

M. FLORIAN. - Donc, nous, on part du principe, Monsieur le Président, que l'on doit suivre l'actualité législative. L'article 64 du projet de loi de finances, peut-être feu projet de loi de finances, a été modifié et ce fonds de réserve qui était de 3 milliards d'euros est maintenant ramené à un milliard d'euros. Si on traduit, certes, à gros traits sur ce qui serait pris sur la Région Nouvelle-Aquitaine, ce ne serait pas 41,8 millions d'euros de prélèvement, mais 20 millions d'euros. Donc ça dégagerait une marge que l'on ne gâche pas, qu'on mettrait plutôt en provision, de 21 millions d'euros. Donc je redis que, nous, on s'adapte à l'évolution de l'article 64 du projet de loi de finances tel qu'il a été débattu au Sénat où les 3 milliards initiaux sont ramenés à un milliard. Si on devait faire une règle de 3, ce n'est pas 2 %, mais 0,7 %, ce qui voudrait dire que, pour la Nouvelle-Aquitaine, ce ne sont pas 41,8 millions d'euros qui seraient concernés, mais 20 millions d'euros de prélèvements sur ce chapitre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Nicolas. Sandrine, même réponse, je suppose, que tout à l'heure.

Mme DERVILLE. - Oui, tout pareil que précédemment.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Oui, Madame.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, nous le savons bien, le groupe LR régional veut faire la publicité de la politique des LR macronistes frustrés qui n'ont pas pu faire appliquer leur budget du Sénat pour adopter les mesures inapplicables du gouvernement BARNIER faisant mine de se mettre à l'écoute des élus locaux. Ici, avec le fonds de réserve, c'est bien, en réalité, pour faire un tour de passe-passe que les LR prévoient cette diminution. Les collectivités locales vont bien voir leur dotation diminuer, comme l'auraient vu les retraités sans la motion de censure du gouvernement BARNIER. Par cet amendement, les LR sont encore trop optimistes.

Cela démontre que ce groupe comme celui de l'ex-majorité à l'Assemblée nationale est aussi incompétent à la tête de l'État qu'à la tête de la commission finances de notre Région. La

somme théorisée par tiers à partir de 2026 ne changera rien. Même un enfant peut comprendre que si la part du gâteau du frigo est plus petite, il en aura moins dans l'assiette. Les collectivités locales vont déjà voir leurs dotations baisser. Il faut au contraire garder le fonds de réserve important pour les temps difficiles à venir. Gouverner, c'est prévoir. Nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, je vais mettre aux voix. Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur : l'amendement n°15 déposé par les groupes Les Républicains, Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires : "Fonds de réserve"

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le maintien des financements pour le CPER. Allez-y.

M. CHEVALERIAS. - Monsieur le Président, pour ce dernier amendement, je crois, sur le budget, je voulais effectivement parler des financements CPER. Je vous ai écoutés attentivement, Président et Madame la Vice-présidente, sur ces financements, et vous indiquez être en attente des crédits de l'État sur ce point. Nous pensons que c'est prendre le problème à l'envers. Finalement, si la Région maintient ses crédits, il n'y a pas de raison en l'état pour que l'État recule sur ces financements et, en tout cas, le PLF sur lequel vous basez votre budget depuis le début ne parle pas de ce point précis. Alors, je note effectivement le fait que vous ne renoncez pas, comme l'ont fait d'autres Régions, mais vous n'assurez pas non plus les promesses et vous n'assurez pas non plus qu'elles seront honorées. Nous ne voulons pas que ces projets soient oubliés. Nous appelons donc au maintien des crédits, au respect des engagements. Cela passera nécessairement par un dialogue renforcé avec l'État qu'il faudra pousser à son maximum. Nous ne voulons pas que la Région porte, au nom de l'État, la responsabilité d'un désengagement pour les territoires. Certains d'entre eux attendent, depuis longtemps, les projets contenus dans ce contrat de plan. La desserte fine des territoires est essentielle. C'est pourquoi nous invitons

l'Assemblée régionale à voter cet amendement qui maintient l'engagement de la Région aux côtés des territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste pour une mise au point très technique, moi, j'en suis à mon sixième contrat de plan, depuis le début des années 80. Tout le monde sait que, quels qu'aient été les gouvernements, les contrats de plan ont toujours pris du retard. Toujours. Ce sont des cofinancements. Aujourd'hui, et je donnerai la parole en conclusion à Martine PINVILLE, nous honorons totalement les engagements qui ont été pris et y compris, d'ailleurs, à la signature que j'ai eue avec le célèbre ministre des Infrastructures, Monsieur DJEBBARI, ce qui me vaut d'ailleurs une vieille réserve de mon ami LAGRAVE. Aujourd'hui, nous avançons, à Limoges sur la création d'OmegaHealth qui est un laboratoire sur les trois santés complètement extraordinaires. Et on avance sur l'ensemble des dossiers.

Donc sur le budget, cela ne peut qu'être quelque chose qui fixe les lignes. C'est dans l'enseignement supérieur, c'est sur les infrastructures. On évoquait tout à l'heure le SERM bordelais qui avance. Les travaux ont démarré. Donc je ne vois pas quel est l'intérêt précis de ce CPER. On fait le job. Il faut peut-être qu'on sorte les financements tagués CPER, comme on le fait pour les financements verts. Mais on n'est pas en retard. Martine.

Mme PINVILLE. - Peut-être quelques mots pour compléter. Merci, Président, de me donner la parole. Chers collègues, avant toute chose, sachez que nous mesurons parfaitement l'importance stratégique des projets inscrits au CPER pour tous les territoires. Nous le mesurons parce que nous travaillons main dans la main avec les élus locaux et parce que, ce CPER, nous l'avons construit avec eux, en nous adaptant à leurs besoins et à leurs priorités. Et cet amendement ne tient pas compte des réalités budgétaires et de la logique de programmation des CPER. Il n'y a pas de renoncement, le Président vient de dire, de la Région, mais je vous rappelle que tout l'intérêt du CPER, c'est qu'il est partenarial. Je répète aussi ce que disait le Président. Sur le volet mobilité, par exemple, du CPER, comme les autres volets d'ailleurs, ils ne s'ouvriront qu'avec le soutien de l'État puisque c'est vraiment une discussion que nous avons là. Il existe un risque que l'État ne tienne pas ses engagements financiers. Nous serons d'ailleurs très vigilants sur ce point. J'en profite également pour rappeler que les Régions sont les seules autorités organisatrices des mobilités à ne pas disposer d'un versement mobilité. Aussi, on le répète, le réseau ferroviaire n'appartient pas à la Région, mais bien à l'État. Nous sommes toujours dans l'attente, d'ailleurs, des engagements de l'État sur ce sujet. Par conséquent, nous rejetterons cet amendement, car il ne correspond ni à la réalité de la situation budgétaire ni à la logique de gestion souple et évolutive du CPER.

M. LE PRÉSIDENT. - On est dans du cofinancement et j'affirme, sous l'autorité de Sandrine

DERVILLE, que les crédits, notamment du SERM bordelais, sont inscrits. Je parle sous le contrôle, encore, si Françoise JEANSON me le permet, de Gérard BLANCHARD, les crédits sur Omegahealth, qui est dans le contrat de plan, y figurent enfin. Qui est d'avis d'adopter cet amendement, à moins que vous ne le retiriez ?

M. DAMESTOY. - Justification de vote, s'il vous plaît, Président. Pour être relativement court, les élus du centre et de la droite nous proposent de maintenir les financements du CPER. En l'état des choses, en l'état des contraintes budgétaires, cela ne nous semble pas raisonnable. D'un autre côté, nous avons l'exécutif, la majorité qui, elle, nous propose en grand nombre de suppressions de financements, ce qui nous semble un peu trop, évidemment. Notre groupe serait plutôt sur une position intermédiaire. Nous avons bien entendu, ceci dit, Sandrine DERVILLE, qui nous indiquait vouloir repêcher des projets par cas où nous retrouverions des marges de manœuvre budgétaires.

Nous nous en réjouissons. Resterait à ce moment-là à définir les priorités. En ce qui concerne cet amendement, il pèche justement de ne pas nous proposer des priorités concernant les projets éventuellement à repêcher. C'est pourquoi notre groupe ne participera pas au vote, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix. Qui est d'avis de voter cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cet amendement est donc rejeté, mais je promets qu'on informera l'Assemblée sur les dossiers du CPER. L'autre point, c'est qu'on a à peu près des éléments sur 2025, quoique. Mais on n'a aucun élément sur les années suivantes. Il est évident que l'impact du déficit de l'État va peser sur les engagements de l'État.

Vote sur : l'amendement n°16 déposé par les groupes Les Républicains, Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires : "Demande de maintien des financements pour le CPER"

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **NON-PARTICIPATION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - L'assemblée est d'accord qu'on procède comme d'habitude. Je présente à votre vote le budget primitif 2025. Qui est d'avis d'adopter ce budget le manifeste en levant la main. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Ce

budget est donc adopté. Merci, ma chère Sandrine.

N° 03a

Vote sur : Budget Primitif 2025 : Budget Principal

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche

▪ CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

03b – BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020

M. LE PRÉSIDENT. - On a le budget annexe fonds européens Poitou-Charentes. Est-ce que nous aurons les mêmes votes ? C'est un budget classique.

Mme DERVILLE. - Oui, avec 800 000 euros en mouvements, Président, et uniquement sur le PO 14-20 puisque dorénavant, les crédits de la nouvelle génération de programmes sont inscrits au budget principal.

M. LE PRÉSIDENT. - À la totalité de la Nouvelle-Aquitaine. Qui est contre ?

Mme BOULMIER. - Monsieur le Président, je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme BOULMIER. - Je vous remercie. Alors, on a à peu près fini le tumulte du débat budgétaire. Et donc je viens vous proposer une capacité à faire qui ne porte pas ou qui n'appuie pas sur le budget de notre Région. Nous nous sommes associés, dans la discussion, sur le fait que les économies doivent être faites au-delà des compétences socles de la Région. C'est en effet ce qui s'est passé dans nos échanges. Cependant, il y a certaines mesures qui peuvent bénéficier aux Néo-Aquitains sans pour autant, le disais-je, faire appel à des engagements financiers supplémentaires, mais en appréciant avec souplesse des capacités que nous avons. Et je veux parler de l'efficacité énergétique dans les logements. Le programme opérationnel, c'est-à-dire le document signé entre la Région et la Commission européenne pour l'emploi de notre dotation qui nous a été déléguée, l'emploi des Fonds structurels qui nous a été délégué entre en œuvre en 2025.

La part dédiée à l'efficacité énergétique pour le logement est, comme vous le savez, ouverte tant au secteur privé qu'au secteur public. Le programme opérationnel que nous avons signé prévoit en Nouvelle-Aquitaine que la réhabilitation doit permettre de sauter deux lettres énergie pour y accéder. Alors, je ne veux pas perdre la moitié de l'Assemblée à ce moment-là. C'est les classements ABCDEFGH. C'est un choix de la Région, ça n'est pas du tout une exigence de la Commission européenne. Or, le besoin de logements est criant. Il est criant en Nouvelle-Aquitaine, il est criant en France, il est criant d'ailleurs en Europe. Et nos concitoyens de tous âges et de toutes conditions n'arrivent plus à se loger. Je ne plaide pas que pour le logement social qui, à force des efforts qui ont été faits, n'a que 3 % de ses 350 000 logements qui sont F et G. Mais je plaide pour l'ensemble du secteur. Et donc, en 2025, nous allons arriver au premier comité de suivi, c'est-à-dire l'analyse et la révision possible à mi-parcours.

Et je souhaiterais, Monsieur le Président, que nous puissions envisager que ces obligations reviennent à un saut d'une étiquette au lieu de deux initialement prévu. D'autant que la Commission européenne envisage de doubler les dotations FEDER aux logements dans les mois à venir. Et ça, évidemment, pour tous les états membres.

J'ajoute que les DPE, qui sont la pierre angulaire de cette classification, sont insatisfaisants et instables parce qu'ils sont revus, parce qu'ils sont décriés, parce qu'ils ne sont pas fiables. Je veux aussi dire ma méfiance à l'égard de la prime Rénov, qui n'est pas efficace, ses longueurs, ses surcoûts, conséquence de nombreuses strates d'intervenants, etc. Le succès en termes d'énergie n'est pas celui que nous avions attendu. Et j'ajoute qu'il ne s'agit pas de dégrader l'offre. Et là, j'ai un clin d'œil à quelqu'un qui était à côté de moi en commission l'autre jour. Mais de détendre l'offre. Et une offre améliorée pour ceux qui se trouvent dans l'incapacité d'accéder à un logement abordable. Voyez-vous, Monsieur le Président, je pense que privilégier le pragmatisme ne signifie pas renoncer à nos ambitions, mais les aménager dans le temps. D'ailleurs, confrontée à la crise immobilière, la Commission européenne prépare également un assouplissement du Green Deal qui était le fil rouge de la dernière mandature. Nous souhaitons, Monsieur le Président, remettre cette question en discussion au moment du comité de suivi pour révision, l'année prochaine. Je vous remercie, mes chers collègues, du silence pour lequel vous m'avez fait la grâce d'écouter ma déclaration.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Florent LACARRERE.

M. LACARRERE. - Oui, en quelques mots, même si vous nous prenez un petit peu au dépourvu sur cette réponse. Le sujet, on le connaît bien tous les deux. On y travaille ensemble. On a toujours un petit problème sur la masse budgétaire disponible et le nombre de logements à rénover. Effectivement, on peut faire des choix différents, mais la masse budgétaire affectée à la rénovation des logements, avec un ralentissement de nos ambitions sur la rénovation énergétique, ne réglerait pas l'ampleur, à mon sens, du problème. Et donc, pour l'instant, mais c'est encore à discuter et à revoir le cas échéant, nous préférons privilégier les rénovations les plus performantes parce que, de toute façon, l'enveloppe ne nous permettra pas de massifier de manière suffisante les rénovations sur la Région. Mais on aura l'occasion d'en rediscuter et d'y retravailler à mon sens.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, il faut toujours prendre en compte ce que dit Muriel BOULMIER, compte tenu de ses responsabilités en Région. On verra ce que l'Europe va nous dire, c'est évident. Et on verra surtout, chère Muriel, si l'État nous délègue. Parce que, comme cela leur permet de se désendetter, ils utilisent les fonds européens pour se désendetter. On a vu ce qu'ils ont fait sur l'agriculture. C'est honteux.

Mme BOULMIER. - Et sur la réhabilitation énergétique, aussi, j'attends beaucoup de ce doublement FEDER logement et on ne pourra pas nous le prendre totalement.

M. LE PRÉSIDENT. - On était sur le budget annexe fonds européens. Qui est contre ? Le RN. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté.

N° 03b

Vote sur : Budget Primitif 2025 : Budget Annexe Fonds Européens Poitou-Charentes PO 2014-2020

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

03c – BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

M. LE PRÉSIDENT. - On a budget annexe service public local production d'énergie photovoltaïque.

Mme DERVILLE. - Oui, Président, encore un budget annexe avec assez peu de mouvement. 292 000 euros de mouvement réel sur ce budget qui, je le rappelle, concerne les inscriptions budgétaires pour la gestion de huit installations photovoltaïques issues de lycées et d'un bâtiment administratif qui a été créé par la Région Limousin en 2012.

M. LE PRÉSIDENT. - Des oppositions ? Une opposition ? Pas d'opposition. Opposition du groupe RN.

M. SOULAT. - J'ai une intervention, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous voulez. Au point où on en est…

M. SOULAT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous tenons à vous alerter sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, notamment dans le département de la Vienne qui produit 30 % des énergies renouvelables contre 22 à l'échelle nationale, sachant que l'objectif du gouvernement est d'atteindre 33 % d'ici 2030. Il faut arrêter ce déploiement de centrales et parcs en milieu naturel, raisonner l'agrivoltaïsme. Que vont devenir nos communes dans 20 ans ? Notre territoire est déjà saturé d'éoliennes. L'anthropisation a débuté. Artificialiser des prairies, déforester ou encore détruire des zones humides pour installer des panneaux représentent une décarbonation aveugle qui acte l'échec de la lutte contre le péril climatique.

Conséquences sur la biodiversité : destruction d'habitats naturels, faune et flore appauvries sous les panneaux, une végétation moindre sous les panneaux qui ne remplira pas son rôle de capteur de CO_2, des animaux sauvages bloqués par la présence de clôtures. Conséquences agricoles : perte de la souveraineté alimentaire, baisse de production agricole sous les panneaux. La terre doit garder sa fonction nourricière. L'envolée du prix du foncier et l'incitation à la non-transmission de terres par les propriétaires qui deviennent rentiers. Conséquences sociales : a-t-on pris en compte le mécontentement des habitants, des maires de nos villages, du saccage visuel, patrimonial, du bâti de nos sites naturels ? Et l'impact sur la biodiversité ? Qui va gérer le démantèlement dans 30 ans ? Qui va recycler ces panneaux ? À qui profite cette électricité soi-disant verte ? En tout cas, pas aux consommateurs, qui voient leur facture d'électricité augmenter à nouveau. Votre rêve, Monsieur le Président, c'était d'avoir une forêt de chênes liège. Maintenant, c'est d'avoir une forêt de panneaux photovoltaïques. Le nôtre, c'est de voir des moutons et des vaches dans

nos champs. Le Rassemblement National est favorable aux énergies renouvelables, mais pas à n'importe quel prix. Nous défendons une transition énergétique qui respecte l'environnement et nos paysages ruraux. Nous voterons donc contre ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ce budget ?

M. FLORIAN. - Je précise qu'on s'est un peu assoupi tout à l'heure. On était contre, aussi, le budget précédent sur les fonds européens. Dès lors qu'on est contre le budget, on est contre tout.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Donc sur ce budget, RN et LR contre. Qui est pour ?

Mme SEGUINAU. - Les écologistes aussi, nous votons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous votez contre ? D'accord. Les écologistes votent contre. Que fait le centre ? Pour ? Le centre s'abstient. Donc ce rapport est adopté.

N°03c

Vote sur : Budget Primitif 2025 : Budget Annexe Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

04 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la modification du règlement budgétaire et financier, Sandrine.

Mme DERVILLE. - Oui, c'est une modification, Président, suite à la mise en œuvre au 1er janvier prochain d'un nouveau logiciel de gestion financière qui inclut notamment la prise en compte de nouvelles modalités de gestion concernant les autorisations de programme et d'engagement qui nous permettront justement d'avoir un suivi des crédits de paiement y afférents pluriannuel, ce que Nicolas FLORIAN a rappelé tout à l'heure. Donc c'est juste une actualisation de ce règlement budgétaire et financier pour tenir compte de ces nouveautés.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Ce rapport est donc adopté.

N°04

Vote sur : Modification du règlement budgétaire et financier

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – RAPPORT ANNUEL SUR LE BUDGET RÉGIONAL VERT ET RESPONSABLE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le budget vert. C'est Sandrine, aussi ?

Mme DERVILLE. - Oui, avec un petit diaporama qui illustrera rapidement mes propos. Vous rappeler, chers collègues, que depuis l'an dernier, nous avons souhaité, dans le droit fil de notre démarche Néo Terra, nous doter d'un budget vert qui est la traduction budgétaire de nos engagements pris dans le cadre de la feuille de route Néo Terra. L'an dernier, nous avions expérimenté la démarche sur 20 % des dépenses de la Région. Cette année, nous avons conduit le travail sur l'intégralité de nos dépenses à la fois en fonctionnement et en investissement.

Donc très rapidement, vous redire chers collègues, de quoi on parle quand on parle d'un budget vert. On parle de l'évaluation de l'impact de toutes nos dépenses sur toutes les composantes de l'environnement. C'est-à-dire le climat, mais aussi l'eau, les pollutions, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets. Et que vous avez souhaité, Président, que nous y ajoutions également l'analyse de l'impact de nos actions sur la santé et sur le volet social. Toutefois, chiffrer au plus près de la réalité l'impact de nos actions, si on veut être exhaustif, et ne pas être dans de la simple communication, cela nécessite des guides méthodologiques aboutis et étayés, développés par des experts. À ce jour, il y a plusieurs méthodes d'analyse d'impact. Pour le climat, la méthode développée par I4CE, sur laquelle nous nous appuyons. Pour la biodiversité, la méthode développée par la CDC et également la méthode développée par l'État qui a la particularité d'être commune à tous les volets environnementaux que vous voyez, mais qui, par conséquent, est un peu moins exigeante, étant donné que cette analyse est réalisée à une maille plus macro. En s'attachant à coter l'ensemble de nos dépenses, nous voulons ainsi cartographier, sans biais, les actions qui ont un impact positif, celles qui sont neutres, mais aussi celles qui ont un impact négatif, ce qui nous permet d'identifier là où on a une marge de progression, là où nous pouvons progresser. Puisque, je le rappelle, les dépenses cotées défavorablement ne sont pas forcément des dépenses non souhaitables. Et cela représente surtout pour nous une voie de progrès que nous souhaitons saisir.

Les volets qui sont actuellement ouverts et en cours sur ce budget vert et responsable. Vous savez que les collectivités sont soumises à une obligation réglementaire qui porte dans un premier temps uniquement sur les dépenses d'investissement et qui doit prendre la forme d'une annexe au compte administratif 2025 avec, dans un second temps, au compte administratif 2026, l'intégration de l'axe biodiversité.

Alors, évidemment, nous respecterons cette obligation réglementaire, mais nous irons plus loin pour que ce budget vert ne soit pas un simple outil de communication, mais qu'il serve réellement aussi à contribuer à la mise en place d'une stratégie financière à vocation environnementale. Voilà pourquoi nous avons choisi de le réaliser dès le vote du budget. Nous aurons évidemment l'occasion de vous présenter les résultats au moment du compte administratif. Et voilà pourquoi nous avons choisi, aussi, de couvrir l'intégralité de notre budget, à la fois lors du vote du BP et du CA. Évidemment, nous couvrirons en priorité les axes obligatoires en faveur du climat et nous intégrerons par la suite, progressivement, les autres volets. Donc je vais vous rendre compte rapidement des résultats globaux sur le volet climat et atténuation que nous avons conduit sur tout le budget et, ensuite, vous présenter les résultats de l'initialisation des travaux que nous avons menés avec mon collègue Guillaume RIOU, que je remercie pour ce travail au long cours que nous avons mené ensemble avec nos équipes sur ce volet-là, ainsi que sur le volet sur la biodiversité sur lequel nous a également accompagnés Gilles BŒUF.

En prévision du début des travaux en 2025, donc à l'échelle du budget régional, comme vous le voyez là, chers collègues, il apparaît que près de 40 % de nos dépenses sont très favorables ou favorables. C'est la proportion, là, du reflet du poids des dépenses de transport collectif ferré et routier au sein de notre budget. 34 % de nos dépenses sont également considérées comme neutres. Il s'agit par exemple des dépenses en faveur de l'éducation, de la jeunesse ou de la culture. Et vous voyez que près de 23 % de nos dépenses restent à approfondir. Lors des prochains exercices, chers collègues, les travaux nécessaires pour disposer des informations utiles à la cotation auront pu être conduits avec l'ensemble des services concernés. Et donc, vous l'aurez compris, ces 23 % se retrouveront soit en dépenses favorables ou peut-être en dépenses défavorables. Je ne sais le dire à l'instant. Enfin, il faut noter qu'à l'heure où nous parlons, seulement 2 % des dépenses sont aujourd'hui considérées comme défavorables, ce qui reste mineur. Mais comme je vous le disais, le « à approfondir » peut, demain, révéler quelques dépenses défavorables. À ce stade, dans les 2 % de dépenses défavorables, vous trouvez essentiellement les dépenses liées aux achats de carburant, les dépenses liées au transport aérien ou l'accompagnement de certains projets de la filière aéronautique. Étant entendu que la plupart des projets que nous accompagnons sur la filière aéronautique visant à la décarbonation de cette filière ne sont pas, quant à eux, défavorables.

91 % de nos dépenses ont été intégrées dans le périmètre d'analyse, les 9 % restants étant considérés comme hors périmètre par I4CE. Vous avez le détail pilier par pilier et axe par axe dans le rapport. Donc je ne vous le détaillerai pas.

Simplement vous dire que, sur l'autre volet lié au climat, le volet adaptation, qui inclut, puisque, vous le savez, l'analyse par rapport au climat inclut deux volets, le volet atténuation, que je viens d'évoquer, et le volet adaptation qui nous permet d'identifier l'impact de nos actions également sous l'angle évaluer dans quelle mesure notre collectivité s'adapte aux effets déjà présents des dérèglements climatiques. Nous les constatons tous au quotidien. Ici, on est plutôt sur une évaluation du degré de maturité de la collectivité en la matière, parce qu'il y a aussi des mesures d'adaptation qui relèvent de bonnes pratiques et qui ne font pas forcément l'objet d'une dépense. Le travail sur ce volet, nous l'avons conduit avec Guillaume en trois temps. Tout d'abord, nous avons arrêté une définition de ce qu'est l'adaptation et qui s'affiche à l'écran. Nous avons également identifié les aléas auxquels notre territoire est le plus soumis. Il s'agit des aléas liés aux températures extrêmes, à la sécheresse, aux feux de forêt, aux inondations, à la submersion marine, à l'érosion côtière, aux modifications des écosystèmes et aux altérations sanitaires. Et enfin, nous avons travaillé avec l'ensemble des directions pour commencer à cartographier, identifier nos actions déjà existantes. Nous poursuivrons cette première phase sur les prochains exercices. Une dizaine de thématiques d'adaptation et une soixantaine de projets pour les illustrer ont été recensées. Vous les trouverez détaillés dans le rapport. Il y a par exemple des pratiques d'adaptation liées à l'adaptation des pratiques agricoles ou encore l'adaptation des espaces éducatifs et de formation ou encore l'adaptation des pratiques professionnelles, des sites et activités touristiques, des espaces naturels, du littoral, des zones de montagne. Bref, tout cela est détaillé dans le rapport.

Prochain axe que nous aurons à couvrir en 2025 pour l'année 2026, chers collègues, celui de la biodiversité. Donc dans l'attente du choix par l'État de la méthode à appliquer, nous avons commencé à tester le guide développé par la CDC, Biodiversité. Il en ressort que c'est un guide qui est parfois incomplet, notamment sur les compétences spécifiques aux Régions, et qui est surtout plus compliqué à prendre en main que le guide I4CE. Mais je ne doute pas que nos équipes qui ont passé beaucoup de temps sur le guide I4CE sauront mettre tout autant d'énergie sur le guide de la CDC. On peut lui reconnaître, néanmoins, à ce guide que c'est une méthode extrêmement complète, tout aussi exigeante que la méthode I4CE, car elle prend en compte tous les facteurs qui altèrent la biodiversité. Et, donc, selon le choix de méthodologie qui sera arrêté par l'État en 2025, pour respecter les délais réglementaires, nous commencerons peut-être par une analyse à un niveau moins exigeant, mais nous renforcerons le degré d'exigence au fur et à mesure des exercices puisque notre collectivité a la volonté de conduire des analyses d'impact de qualité les plus fidèles possibles à la réalité du terrain.

Voilà en quelques mots pour les principales avancées réalisées en 2024. Un budget vert que nous allons essayer d'enrichir à chaque exercice et qui nous permettra de visualiser la traduction budgétaire chiffrée de nos engagements. Et, enfin, Président, si vous le permettez, je vais conclure en remerciant quelqu'un que je n'ai pas remercié ce matin et qui vient d'œuvrer à mes côtés pour le dernier diaporama que j'aurai l'honneur de la voir me faire défiler. Laurence, merci pour toutes ces années à m'accompagner, à accompagner le Président dans son cabinet. Tu vas désormais, à mon grand désespoir, mais on se retrouvera, nous quitter pour aller vers d'autres missions. Et je voulais te remercier, toi aussi, bien sûr, pour ton professionnalisme et ton amitié.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien, Sandrine. Merci. C'est une communication. Y a-t-il des observations ? Allez-y.

Mme BALLET-BLU. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, l'année dernière, nous avions salué l'initiative de la Région de se doter d'un budget vert tout en soulignant les limites de cet outil, notamment des incertitudes méthodologiques, une absence de comparabilité avec d'autres collectivités et une vocation encore largement inexploitée. Un an plus tard, si nous reconnaissons quelques avancées, force est de constater que ce budget vert reste largement perfectible et ne parvient pas encore à incarner un véritable levier de transition écologique pour notre Région. Certes, des efforts sont visibles. La couverture budgétaire de cet outil a été élargie et certains axes, comme la mobilité durable, continuent d'être priorisés. Nous saluons également l'apparition d'un volet biodiversité qui vient compléter timidement l'approche visant à atténuer les effets climatiques. Ce sont des évolutions positives qu'il convient de souligner.

Mais ces avancées ne masquent pas les limites fondamentales que nous relevions déjà l'année dernière. Tout d'abord, les incertitudes méthodologiques persistent. Cette année encore, 23 % des dépenses sont classées « à approfondir », 34 % sont classées neutres. Cela signifie qu'une part importante de notre budget reste mal catégorisée, limitant ainsi notre capacité à évaluer l'impact réel des actions engagées. Ce flou méthodologique affaiblit la crédibilité de l'ensemble du rapport. Ensuite, l'absence d'indicateurs comparables avec d'autres collectivités reste un frein majeur. Bien que de nombreuses Régions adoptent également un budget vert, nous manquons toujours d'une grille de lecture commune pour mesurer nos performances environnementales dans un cadre national ou européen. Cela réduit considérablement la portée de cet outil qui devrait nous permettre de nous situer et d'apprendre des expériences d'autres territoires. Par ailleurs, malgré le travail considérable des agents de la Région, nous déplorons le manque de formation spécifique sur ces méthodologies complexes. Une montée en compétence reste indispensable pour permettre à cet outil de performer.

Enfin, et c'est là le problème principal, ce budget vert n'est toujours qu'une photographie. Il ne sert pas encore d'instrument d'arbitrage budgétaire. Aujourd'hui, nous ne disposons pas d'indicateurs suffisamment précis et pertinents pour guider nos décisions politiques. Ce budget vert, qui pourrait être un levier stratégique pour la transition écologique, reste un outil largement sous-exploité.

Pour dépasser ces limites, il nous paraît donc urgent d'aller plus loin. Nous appelons à un renforcement des méthodologies afin de réduire progressivement la part des dépenses à approfondir. Cela passe par un travail avec des experts et une meilleure formation des agents impliqués. Nous demandons également la mise en place d'indicateurs comparables s'inspirant des cadres nationaux et européens, mais adaptés aux spécificités régionales. C'est essentiel pour donner de la consistance à cet outil. Enfin, ce budget vert doit devenir un véritable levier d'arbitrage budgétaire. Il ne doit plus se limiter à constater les actions engagées, mais orienter nos priorités et nos moyens pour que la Région devienne un acteur pleinement engagé dans la transition écologique sans se cantonner à de l'affichage politique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir ? Allez-y.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe PRG, plusieurs fois force de proposition sur bien des sujets, appelait de ses vœux un véritable budget vert qui est aujourd'hui réalité. Les choses ont déjà progressé depuis le précédent rapport. La méthodologie s'affine. Les indicateurs et remontées se font plus précis, ce qui donne un rapport fléché, plus parlant et, forcément, plus utile, même si des aménagements sont encore possibles pour aller plus loin. J'en profite avant de passer à autre chose pour remercier également et saluer le travail supplémentaire réalisé qui a été donné aux services. Il est aisé de constater que nous avons deux grandes marges de manœuvre en matière de développement économique et de numérique. Si le bio se doit d'être économique, au risque de ne rester qu'un produit de niche, le monde économique, industriel doit aussi faire sa conversion biologique. Nouveaux procédés et R&D peuvent y concourir et c'est l'honneur de notre collectivité d'accompagner les entreprises du territoire en ce sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout à fait, et je peux vous dire qu'il y a un tropisme assez extraordinaire dans le monde industriel sur leur intérêt aux territoires, leur transition en économie circulaire, sur le plan de l'énergie. C'est intéressant. Qui souhaite prendre la parole sur ce thème ? Oui, Madame.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, cette démarche de budgétisation verte lancée en 2023 témoigne parfaitement de votre dérive progressive vers une idéologie du tout écologique. C'est pourquoi, depuis le début de votre initiative, nous sommes totalement opposés à la mise en place de ce budget vert, en cohérence avec l'opposition exprimée par l'ensemble des groupes Rassemblement National dans les Régions où celui-ci est mis en œuvre. Cette position n'est nullement basée sur un rejet des enjeux écologiques réels auxquels nous allons devoir faire face, mais bien sur le contenu néfaste de votre rapport. En effet, à la lecture de ce dernier, c'est une vision purement idéologique et technocratique qui en ressort, tellement éloignée des préoccupations quotidiennes des Néo-Aquitains. Il est surtout question d'outils et d'instruments particulièrement obscurs qui risquent de rendre l'action politique régionale encore plus illisible. Nous aboutissons ainsi à une véritable usine à gaz avec une méthodologie discutable et dont nous pouvons nous demander si elle n'a pas qu'un seul intérêt, celui de vouloir justifier a posteriori la politique d'écologie punitive contenue dans votre feuille de route Néo Terra. Toute votre vision est assez bien résumée dès les premières lignes de cette délibération, à savoir, je vous cite : « Poursuivre les efforts en matière de transition écologique en les plaçant au cœur des débats budgétaires », ou encore : « Remettre l'enjeu environnemental au cœur du choix d'allocations budgétaires ».

En ce qui nous concerne, sans dénier évidemment l'importance des questions écologiques, nous préférerions que ce soit la bonne gestion de l'argent public et la fin des dépenses nuisibles qui constituent le corps même de nos débats budgétaires. En effet, la situation désastreuse de nos finances devrait vous inciter à poursuivre l'objectif, certes plus modeste, mais essentiel, de redresser les comptes publics. Vous n'avez assurément pas le sens des priorités. Plus grave encore, votre budget vert constituera, à terme, un obstacle au développement économique conduisant notre Région à vouloir respecter à tout prix des normes environnementales devenant toujours plus contraignantes au lieu de réaliser des projets d'envergure. À l'heure où de nombreuses entreprises dénoncent à juste titre le poids excessif d'une bureaucratie paralysante, notre Région prend un chemin totalement inverse à leur demande, en aggravant encore cette insupportable inflation normative. Il serait donc temps que cette majorité se reconnecte à la réalité vécue par les acteurs économiques de notre territoire. D'ores et déjà, ce danger d'une écologie dogmatique qui empêche le développement économique, nous le voyons à l'œuvre dans l'actualité régionale avec la remise en cause du projet Flying Whales par une décision absurde de l'autorité environnementale. Ce sont ainsi des centaines d'emplois potentiels pour le territoire de Haute-Gironde qui se trouvent aujourd'hui menacés.

Et il en va de même au sujet de l'objectif ZAN, zéro artificialisation nette qui menace le développement de tous nos territoires ruraux en empêchant les maires de répondre aux besoins futurs en matière de logement sur leur commune.

En outre, nous dénonçons le biais politique et idéologique inhérent à votre classification. Ainsi, nous remarquons que seules les aides versées aux agriculteurs mettant en place des pratiques de transition agroécologique sont considérées comme « favorables sous conditions » par votre rapport. Est-ce à dire que, selon vous, les agriculteurs qui ne font pas le choix du bio ne respectent pas vos exigences environnementales ? Ceux-ci doivent-ils craindre une baisse des aides régionales selon les critères de Néo Terra devenu malheureusement l'alpha et l'oméga de toute votre politique régionale ? Pour notre part, nous refuserons toujours d'opposer agriculture conventionnelle et agriculture biologique. De la même manière, ce biais idéologique se retrouve dans votre classification très positive des actions de transition énergétique, alors que certaines énergies renouvelables ont un bilan environnemental très discutable, voire désastreux dans le cas des éoliennes. Prenons ici l'exemple de notre voisin allemand qui a largement misé sur le solaire et l'éolien afin de sortir du nucléaire. Les résultats sont absolument catastrophiques et les Allemands sont contraints de réactiver leurs centrales à charbon durant l'hiver. Sûrement l'une des pires solutions sur le plan écologique. Vous le voyez, transition énergétique n'est pas toujours, loin s'en faut, synonyme de protection de notre environnement. En résumé, votre budget vert est un gadget fort coûteux, sans intérêt autre que celui de vous autoféliciter…

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, Madame, vous êtes à 5 minutes.

Mme JOUBERT. - … de vos résultats peu convaincants. Il contribue à accentuer encore vos critères écologiques, absurdes et intenables. Il produit une vision totalement faussée des enjeux de protection de la nature, qui fait perdre de vue les vrais enjeux environnementaux.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut que vous arrêtiez, Madame. C’est 4 minutes.

Mme JOUBERT. - Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Si on arrivait à ne pas utiliser des termes aussi insultants que « absurde », etc., cela donnerait une autre ampleur à certaines critiques. Émilie, allez-y.

Mme SARRAZIN. - Alors, Monsieur le Président, chers collègues, on vient d'entendre l'intervention du RN. Donc vous dites avoir compris les enjeux. Comprendre, c'est une chose et agir, c’en est une autre. Nous on ne voit vraiment pas ce que vous allez en faire de l'avoir compris. Enfin si, ce qu'on comprend, c'est que vous n’allez rien faire, faire comme avant. Bref, contrairement au RN, notre groupe salue la deuxième édition de ce budget.

C'est un outil qui permet, comme vous l'avez expliqué, de mesurer l'impact environnemental du budget de la Région en identifiant et classifiant les dépenses selon leur impact favorable ou défavorable à l'environnement. Et tout comme le CESER l'indique dans son avis, puisqu'on lit les avis du CESER, nous, cela marque une étape importante dans l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les choix budgétaires de notre collectivité.

On note toutefois, nous aussi, comme plusieurs collègues l'ont déjà souligné et comme le CESER aussi, qu'environ encore 23 % des dépenses sont classées dans « à approfondir » et en particulier la grande majorité des dépenses liées aux aides aux entreprises. Alors c'était déjà le cas pour la première édition, l'année dernière, et il va vraiment falloir mettre en place les moyens internes pour que ce pourcentage diminue. C'est un quart des dépenses régionales, encore, qui ne sont pas classées, quand même. Par ailleurs, comme vous l'avez montré, cette version du budget vert est encore limitée. Donc ne nous réjouissons pas trop vite, parce que ne prendre en compte que l'indicateur climat, l'impact carbone, ne rend pas du tout compte de l'ensemble de l'impact environnemental des projets. Ainsi, et s'il vous plaît, je ne veux pas relancer tout le débat pour cette plénière sur ce sujet, mais juste un exemple, le projet de la LGV GPSO se retrouve en impact environnemental très favorable alors même que les experts ont témoigné de l'impact environnemental global défavorable si on intègre aussi les autres volets, la biodiversité, le cycle de l'eau douce et l'artificialisation des sols. Donc, nous, on attend vraiment avec impatience l'intégration de l'impact biodiversité dans la troisième édition et on espère que vous y arriverez, malgré les questions méthodologiques en cours. Et puis des autres indicateurs dans les éditions suivantes.

Vous avez raison, le budget vert n'est pas un outil de communication. Ce doit être un outil de pilotage pour notre collectivité. Cela doit vraiment le devenir. Du coup, on a une question. Comment ce budget a-t-il finalement permis, aidé à faire les choix qu'il y avait à faire entre les projets à soutenir dans le contexte budgétaire contraint 2025 ? Est-ce que vous avez réussi ou est-ce que c'est encore un objectif pour l'année à venir ? Merci pour votre éclairage.

M. LE PRÉSIDENT. - Chaque fois qu'on avance avec l'équipe de l'exécutif et les élus, on tient compte de l'engagement écologique, de l'environnement, de la lutte contre le réchauffement, de la biodiversité, de l'économie circulaire. C'est un travail de tous les instants. Ce que je note, et ça m'a fait d'ailleurs très plaisir, on a remis, avec Mathieu HAZOUARD, il y a quelques jours de cela, des prix aux Néo-Aquitains de l'année. Il avait le la remise des prix en Gironde. Il y avait 12, 15 entreprises qui étaient présentes, qui avaient été sélectionnées. Et tous les éléments, tous les témoignages des entreprises ont porté sur des engagements RSE, sur des engagements verts, pour faire schématique, sur la diminution de leur consommation énergétique, diminution des déchets.

Et je trouve que le discours que je tiens, que l'on tient avec Andréa, Philippe, sur les entreprises, cela marche. Et les entreprises dépassent, même, parfois, les engagements. Alors, même si ce n'est pas suffisant… Le deuxième point qui est très intéressant, c'est de voir que, derrière cette politique, il y a une activité industrielle remarquable. Les entreprises qui viennent nous voir, qui viennent voir les services, qui viennent voir Andréa, moi-même, beaucoup sont dans l'innovation liée à la transition. On a reçu il y a quelques jours une entreprise qui, si son projet avance, et on va l'accompagner, va révolutionner les batteries, le stockage d'énergie autour de l'aluminium et pas autour des métaux rares qu'on va chercher en Chine et qu'on transporte jusqu'ici. Et je pourrais citer plein d'autres exemples. Et je trouve assez gratifiant ce modèle. Tout le monde industriel est parfaitement axé dans ce domaine-là, sauf peut-être les extracteurs fossiles. Je trouve assez gratifiant, sur le plan de l'attractivité industrielle, cet engagement fort de la Région.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, l'Assemblée donne acte à l'exécutif de ce budget vert.

N° 05

Rapport annuel sur le budget régional vert et responsable

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

06 – RAPPORTS ANNUELS DES ADMINISTRATEURS DE SEM ET SPL

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a le rapport annuel des administrateurs de SEM et SPL.

Mme DERVILLE. - Oui, Président, chers collègues, c'est désormais, vous le savez, une obligation légale. Nous l'avions déjà présenté l'an dernier. Nous devons rendre un rapport annuel de toutes les sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales dans lesquelles nous avons des représentants. Cette année, nous avons un petit peu fait évoluer ce rapport en essayant d'harmoniser et en respectant le même format pour toutes les structures. Le rapport vous a été remis et je vous propose de répondre à vos questions si vous en avez. Mais sinon, tout est dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi j'ai une question, puisque je préside une SEM, la route des lasers, et qu'elle n'y figure pas. Si ? Pardon. Au temps pour moi.

Mme DERVILLE. - Il n'y a pas de vote, Président, donc vous n'êtes pas obligé de vous déporter.

M. LE PRÉSIDENT. - L'Assemblée donne acte ?

M. DAMESTOY. - Président, s'il vous plaît, quelques commentaires. Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération, comme il a été dit, n'appelle pas de vote. Cependant, notre groupe souhaiterait formuler évidemment quelques commentaires. Sur le plan financier, seule la SEML du Rieucourt a attiré notre attention. Pour rappel, cette SEM détient le Center parc du Lot-et-Garonne et a bénéficié d'un financement très important de la part de la Région ainsi que des différentes collectivités locales partenaires. Depuis la mise en exploitation du parc, en 2022, nous observons que les résultats financiers de la SEM sont mauvais, perte de 1,2 million d'euros en 2022 et, à nouveau, 1,2 million d'euros en 2023. Et les quelques informations fournies, qui nous semblent insuffisantes, dans le rapport nous indiquent que le niveau d'activité semblerait pour l'instant insuffisant pour atteindre le seuil de rentabilité de la structure. Il nous apparaît donc nécessaire d'être vigilant quant à l'évolution de cette activité, d'autant que le niveau de trésorerie n'est pas exceptionnel et que la Région est caution sur le crédit principal à hauteur de 9,25 millions d'euros.

Par ailleurs, sur le plan stratégique, nous avons des questionnements à propos de plusieurs structures pour lesquelles nous avons déjà exprimé des réserves. Il s'agit d'abord des SEM détenant les Centers parcs Lot-et-Garonne et Haute-Vienne. Le modèle de développement qu'elles proposent nous paraît douteux, tant sur le plan des montages financiers que du modèle touristique en vase clos ou encore sur le plan environnemental. Et nous regrettons les choix faits par le passé par la Région au bénéfice de ces projets.

Nous renouvelons également nos réserves quant au soutien accordé aux projets de mégabassines par la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, aujourd'hui renommée Rives & Eaux du Sud-Ouest. Nous rappelons que nous souhaitons vivement une inflexion de sa politique en la matière et une meilleure adaptation des cultures au changement climatique. À ce propos, comment ne pas évoquer la situation des stations de ski de la Région qui sont frappées de plein fouet par ce phénomène. La compagnie des Pyrénées sait qu'elle doit réinventer le modèle économique pour les stations de ski qui sont sous sa gestion. Toutefois, nous ne voudrions pas qu'elle s'inspire de trop de la station d'Artouste et en particulier de sa piste synthétique qui n'a de vert que la couleur. Enfin, je terminerai cette intervention en renouvelant les remarques de ma collègue Anne-Laure BEDU concernant la route des lasers. En finançant directement un parc immobilier d'entreprise, la Région agit en dehors du champ de ses compétences, en l'occurrence celles de la Métropole. Et c'est d'autant plus étonnant que la Région a dû procéder à plusieurs recapitalisations successives de la SEM en peu de temps. À l'heure où l'on recherche à faire des économies, peut-être y a-t-il une piste, cette fois, intéressante à suivre, à méditer. Voilà, mes chers collègues, Président, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres observations ? S'il n'y en a pas, l'Assemblée donne acte.

Mme DERVILLE. - Peut-être, Président, juste, si vous me le permettez, rapidement, quelques éléments de réponse. Sur la SEML du Rieucourt que vous évoquiez, cher collègue, oui, la situation financière, ponctuellement, est compliquée. Mais cela fait partie du plan d'affaires initial. C'est lié à leur emprunt initial qui était conséquent et qui s'amortira sur plusieurs dizaines d'années. Et donc c'est une situation bien sûr qu'on suit avec la direction du tourisme et avec la direction du contrôle de gestion, mais pas d'alerte particulière sur ce volet. Sur la compagnie des Pyrénées, également, ils ont effectivement créé un certain nombre de filiales, notamment sur le volet foncier. Il y a un point à faire que nous faisons régulièrement avec la direction du tourisme pour nous assurer aussi de la pérennité financière de ces investissements. Je partage le fait qu'il faut que nous soyons attentifs, mais je vous assure que nous le sommes.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis pour ma part assez attentif aussi à ne pas mettre le pied, la main, le torse, etc., dans des sociétés dont on ne pourrait pas se départir par la suite. Il y a beaucoup d'historique dans cette liste, mais vous avez raison d'alerter sur les risques. Ceci dit, la route des lasers, que je préside, c'est quand même quelque chose où on a les entreprises, la Caisse des dépôts, la Métropole de Bordeaux.

Et ce sont des retombées qui se chiffrent en centaines et même en milliers d'emplois sur le développement des lasers dans le domaine de la santé, dans le domaine de la métallurgie, dans beaucoup de domaines. C'est une façon aussi d'aider le développement économique. Je crois aussi que la SEML du Rieucourt, au moins le Center parc, fait le plein. C'est ce qu'on m'a dit. Donc l'Assemblée donne acte.

N° 06

Rapports annuels des administrateurs de SEM et SPL

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

07 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite le rapport social unique. Dominique ASTIER.

M. ASTIER. - Oui, Président, mes chers collègues, cette délibération a pour objet de présenter le rapport social unique 2023 de notre collectivité. Donc les éléments marquants. Il s'agit du troisième RSU. Il permet donc la mise en perspective d'indicateurs sur trois ans. Ce rapport permet notamment d'apprécier les caractéristiques des emplois, la situation de nos agents, la situation comparée des femmes et des hommes et la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnels en situation de handicap.

Concernant les effectifs, je fais quelques focus, Président. Au 31 décembre 2023, les effectifs fonctionnaires contractuels sur postes permanents et contractuels sur postes non permanents sont de 9 157 agents. C'est relativement stable par rapport à 2022. Ils sont majoritairement titulaires, à 82,4 %, ce qui est supérieur à la moyenne de la fonction publique territoriale qui, elle, est de 75 %. Les effectifs permanents se répartissent en 14,3 % de catégorie A, 6,6 % de catégorie B et 79,1 % de catégorie C. 70 % d'entre eux sont affectés, bien sûr, dans les lycées de la Région. L'effectif est majoritairement féminin à presque 60 %, en deçà de la moyenne de la fonction publique territoriale. Enfin, on est à 61. Donc c'est à peu près la même chose. 57,7 % de nos agents ont plus de 50 ans, contre seulement 43 % dans le reste de la fonction publique territoriale. Avec une pyramide des âges que l'on pourrait qualifier en montgolfière qui représente un enjeu de GPEEC, donc de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, en termes de renouvellement des effectifs, avec tout ce que cela implique concernant la transmission des savoirs, des savoir-faire, mais également le recrutement, et également en termes d'absentéisme. Concernant l'égalité professionnelle, à noter que notre Région obtient un score très élevé, de 95 sur 100, à l'index égalité qui a été mis en place cette année avec deux indicateurs au taux maximal grâce à sa politique menée en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de promotion et d'avancement, qui sont traduites dans les lignes directrices de gestion, avec l'objectif de tendre vers une égalité mathématique entre les femmes et les hommes promouvables et promus. À noter, aussi, la mise en œuvre en 2023 d'un congé menstruel pour une période expérimentale de deux ans. Concernant le handicap, la part des agents situation de handicap en 2023 est de 9,37 % en augmentation par rapport à l'année 2022 où elle était de 8,7. Je rappelle que l'obligation légale est de 6 %.

Concernant la masse salariale, elle s'est établie, en 2023, à presque 420 millions d'euros pour à peu près 8 380 équivalents temps plein rémunérés, dont près de 13 millions dus aux mesures réglementaires nouvelles qui ont été mises en œuvre en 2023. Il s'agit notamment de la hausse du point d'indice et les minimums de traitement.

Concernant la formation, en 2023, les chiffres progressent. Il faut savoir que plus d'un tiers de nos agents sur postes permanents ont été en formation au moins un jour. Les jours de formation suivis augmentent également à 9 690 jours de formation. Et l'effort financier consacré à la formation par notre Région est en passe d'être à plus de 3,3 millions d'euros. Cependant, il faut quand même garder en mémoire que 2022 était encore une année COVID et que cela avait freiné un certain nombre d'organisations de formations ou de départs en formation de nos agents. L'enjeu de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, déjà cité, implique une attention forte à la formation pour accompagner les parcours, les évolutions des compétences de nos agents, notamment pour proposer à nos agents de lycées ce que l'on appelle les « socles de base » en termes de connaissances, en termes de passeports professionnels, numériques, afin de permettre des transitions professionnelles.

Concernant le temps de travail, 401 agents à temps partiel avec une majorité de femmes, 84 %. 2 912 agents en télétravail, avec une préférence pour le forfait 10 jours. Cela concerne 1 614 télétravailleurs pour les 10 jours. Concernant l'absentéisme, le taux d'absentéisme global est de 9,7 %. C'est un chiffre comparable à la fonction publique territoriale, malheureusement relativement stable. La maladie ordinaire reste la première nature d'absence, mais elle est toutefois en baisse, probablement en lien avec la fin de la période COVID. La deuxième, cela concerne, bien sûr, les longues maladies. Concernant la santé et la sécurité au travail, 975 jours de formation liés à la prévention formation et habilitation obligatoire en 2023 pour un coût de formation de presque 90 000 euros. Les dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail se sont élevées en 2023 à 1,245 million d'euros. Enfin, concernant l'action sociale et la protection sociale complémentaire, l'effort de la collectivité, en 2023, a été de presque 7,3 millions d'euros, dont 2,1 millions d'euros pour la participation à la protection sociale complémentaire, la PSC. C'est un montant moyen, par bénéficiaire, de 82 euros pour la santé et 137 pour la prévoyance. Une légère baisse par rapport à 2022 dans le cadre de la fin des années COVID.

Et, enfin, je voudrais quand même préciser un chiffre. 217 déprécarisations contractuelles sur l'année 2023 pour notre Région qui concernent 199 déprécarisations pour les lycées et 18 au niveau des sièges. Cela s'accompagne, bien évidemment, comme on peut l'imaginer, par notre collectivité, notamment au niveau du volet service formation.

La DRH, tant sur le volet lycées que sur le volet siège, contacte les agents en formation en fonction de leur ancienneté pour leur présenter la politique de la collectivité et les accompagner. Un dernier élément, il y a eu 50 contrats de projets en 2023. Enfin, concernant le taux d'absentéisme dont j'ai parlé tout à l'heure, il faut quand même savoir qu'il est en relation avec la pyramide démographique et l'âge moyen de notre collectivité, ainsi qu'avec la proportion de nos effectifs. Je rappelle que 70 % dans les lycées exercent un métier physique. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Dominique. Y a-t-il des questions ? Oui, ma chère collègue, allez-y.

Mme LAPOUGE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai pris connaissance de ce RSU avec attention et ce qui en ressort est plutôt positif. Toutefois, certains points ont attiré mon attention, notamment sur la question du handicap et celle de la formation. Tout d'abord, je pense que la Région peut se féliciter de l'intégration d'un effectif de personnes en situation de handicap de 9,37 %, ce qui est révélé par le rapport. Une donnée encourageante pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cependant, on constate que 92 % des agents en situation de handicap sont des catégories C, quand la moyenne pour l'ensemble des agents est de 79,11 %. Donc l'inclusion doit se faire sur l'ensemble des catégories. Alors, Monsieur le Président, avez-vous l'intention de mener une politique de rééquilibrage afin que les personnes en situation de handicap soient plus présentes en tant que fonctionnaire des catégories A et B ? Ou c'est peut-être dû à des difficultés aussi pour recruter dans les catégories des personnes en situation de handicap. Merci pour votre éclairage.

La question de la formation m'a aussi interpellée. En effet, le nombre total de jours de formation a augmenté de 9 690 jours en 2022 à 10 894 jours en 2023. En théorie, c'est bien un point positif. L'augmentation du nombre de jours des formations implique ainsi une augmentation des fonds alloués passant de 2 985 069 euros en 2022 à 3 342 319 euros en 2023, soit une augmentation de 12,15 %. Nous sommes donc en droit de nous demander quels sont les gains pour notre collectivité grâce à ces formations. Est-ce que cela a permis une augmentation de l'efficacité au travail ? Un meilleur management au sein des équipes ? Un réel impact dans la progression de la carrière des agents ou sur la prévention des risques sociaux professionnels ? En effet, le RSU qui est une photographie à l'instant T ne nous apporte pas de véritable vision sur l'efficacité des formations et sur votre orientation politique en la matière. Je prends pour exemple la question de la sécurité informatique. Il est dit que des formations en cybersécurité ont été dispensées. Néanmoins, on a vu les dernières attaques et défaillances que la Région a pu subir ces derniers temps. La question de l'efficacité ou du manque de généralisation de ces formations est questionnable.

Comptez-vous par exemple identifier la formation dans ce domaine ? Existe-t-il dans vos plans de formation d'autres priorités pour nos agents ? Là encore, merci pour votre éclairage. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un peu compliqué de répondre précisément à tout. Sur la cybersécurité, vous savez que nous avons créé un cluster, qui est présidé par Mathieu HAZOUARD, sur la formation à la cybersécurité en régionalisant l'ancien responsable de l'ANSSI qui a fait, d'ailleurs, hier je crois, Mathieu, un colloque avec plus de 600 personnes, dont beaucoup de collectivités. La Région a pris le lead dans ce domaine-là, y compris en interne. Alors nous, on a les services qui sont très attentifs, même si c'est un peu comme le dopage. On est toujours précédés par la cybercriminalité. On le voit pour les élections avec l'intervention des sites russes sur les élections en Géorgie, en Roumanie, dans l'ensemble des pays. Et on ne sait pas encore renvoyer à l'adversaire la bombe qu'il envoie.

Sur le recrutement, on est au-dessus de la moyenne sur le recrutement des handicapés. La difficulté de l'exercice vient de ce qu'il y a des jurys, systématiquement. Quand je suis arrivé à la Présidence de la Région, j'ai mis en place des jurys pour toutes les embauches. Après, je me suis refusé à maîtriser la totalité des embauches. Vous voyez ce que je veux dire. Par contre, sur le cabinet, mon directeur général des services, j'ai mon mot à dire, mais on a essayé de les mettre en place, quelque part, y compris avec les CV anonymes.

Sur le bilan de la formation, l'efficacité, c'est un problème. Comment la quantifier ? Elle pourrait être quantifiée de plusieurs manières. Par la mobilité des agents, par leur progression de carrière. Et nous avons une respiration de la collectivité régionale assez impressionnante. Moi, je suis toujours très fier quand je vois une personne qui a été recrutée à un poste de chargé de mission, d'instructeur, qui prend une responsabilité de service ou d'autres choses. Donc il y a mobilité. Les concours qui sont passés avec beaucoup de réussite. Avec une difficulté, c'est que, quand vous réussissez un concours, il faut que vous fassiez une mobilité et la personne a des difficultés à trouver cette mobilité. Cela peut être un problème, notamment le concours d'administrateurs. Puisqu'on a aujourd'hui une collaboratrice qui vient de réussir son concours d'administrateur qui doit faire un an et demi à Strasbourg. Donc ce n'est pas simple, mais c'est le fonctionnement des services aussi. Parce que la productivité, et ce n'est pas un gros mot, est par définition améliorée. Mais on a toujours des améliorations à faire dans ce domaine. Je prends les points que vous avez évoqués. Sandrine.

Mme DERVILLE. - Juste pour vous préciser, Madame LAPOUGE, que le plan de formation, à la fois le bilan du plan de formation précédent et le plan de formation 2024-2026 a été présenté en CST au mois d'avril dernier et il a été également voté je crois que c'était en commission permanente, si je ne me trompe pas, à la commission permanente qui suit. Donc ce plan de formation est évidemment accessible et vous y trouverez tous les éléments que vous avez évoqués. Bien sûr, il y a des formations en faveur de la cybersécurité, mais vous y verrez toutes les formations qui sont proposées pour nos agents et également les priorités que nous y mettons.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions ? Madame COLLARD.

Mme COLLARD. - J'avais quelques observations aussi à faire. Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport social unique de 2023 met en lumière une gestion des ressources humaines qui, une fois encore, soulève quand même des questions fondamentales. Avec plus de 9 157 agents et un budget de fonctionnement dépassant les deux milliards d'euros, il est temps de s'interroger : où sont passées les économies d'échelle promises lors de la fusion des Régions ? Nous constatons une inflation constante des charges de personnel qui pèsent lourdement sur nos finances. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'effectif régional est déjà pléthorique et que de nouveaux recrutements sont réalisés à chaque séance plénière. Il est urgent de mettre fin à cette logique dépensière et de recentrer les ressources sur les priorités essentielles de notre Région. Certes, des initiatives comme le congé menstruel ou le renforcement de la participation employeur à la protection sociale complémentaire méritent d'être saluées. Mais elles ne sauraient masquer une gestion RH globalement inefficace. Les investissements en formation et en action sociale, bien que considérables, et vous l'avez rappelé, manquent encore, de notre point de vue, de résultats concrets en termes de performance et de conditions de travail. En conclusion, nous prenons acte de ce rapport, mais il est impératif d'ouvrir une réflexion de fond sur la maîtrise des charges de personnel et la rationalisation des effectifs. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons garantir une gestion responsable et durable des deniers publics. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous ne pensez pas que l'on a besoin de la ressource humaine, quand il faut recevoir du monde pour les transports, les 5 000 bus qu'on fait rouler, quand il faut instruire les dossiers des entreprises, quand il faut travailler sur tous les territoires, dans les lycées, en proximité ? Vous avez donné un chiffre de 2 milliards au début de votre propos. Vous le validez ?

Mme COLLARD. - Je l'ai trouvé dans le rapport, oui.

M. LE PRÉSIDENT. - 2 milliards, c'est le budget de fonctionnement des services de la Région, pour vous ?

Mme COLLARD. - En tout cas, c'est ce qui était dans le rapport. C'est ce que j'ai compris dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous donnez un chiffre. Je voulais savoir ce que vous avez voulu dire. Vous dites que la masse salariale, c'est 2 milliards. C'est ça que vous dites ? On ne souffle pas derrière.

Mme COLLARD. - Cela concernait votre budget de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors juste, il y a manifestement un problème, aussi, de formation, dans cette assemblée. Quand je fais rouler un train, un bus, quand on aide par exemple un certain nombre de recherches sur le trait de côte, quand on chauffe les lycées, c'est du fonctionnement. Donc ces 2 milliards, c'est le fonctionnement général de la Région dont, effectivement, une part de masse salariale, mais ça n'a rien à voir avec la masse salariale. D'autres interventions ? Edwige GAGNEUR, je crois.

Mme GAGNEUR. - Juste pour réagir sur l'emploi des personnes en situation de handicap. Il faut noter qu'on est 3,3 points au-dessus de l'obligation légale et que, par ailleurs, toutes les personnes porteuses de handicap ne sont pas obligées de signaler qu'elles sont en situation de handicap. Donc il est fort à parier que le chiffre est encore supérieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Edwige. S'il n'y a pas d'autres remarques, l'assemblée prend acte. Je cède la barre à la première Vice-présidente, Andréa BROUILLE.

N° 07

Présentation du rapport social unique 2023 de la Région Nouvelle-Aquitaine

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

08 – RÉALISER L'ÉGALITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2025 : COMMUNICATION DU BILAN DE LA SIXIÈME ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTIONS (ANNÉE 2023)

Mme BROUILLE. - Merci, Monsieur le Président. Et je passe la parole tout de suite, sur le rapport numéro 8, réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025, à Catherine LA DUNE.

Mme LA DUNE. - Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, d'abord, permettez-moi de féliciter mon voisin et collègue Rémi JUSTINIEN. Félicitations. Et puis j'aimerais aussi faire quelques remerciements à des personnes. Tout d'abord, j'aimerais saluer le travail remarquable, le professionnalisme de Lucie MASSART et Isabelle GELIN qui font partie du service égalité, vie associative et solidarité. Elles quittent le service pour d'autres missions. J'ai eu véritablement un grand plaisir à travailler avec elles et je leur souhaite le meilleur et une grande réussite. Également, je salue Philippe MITTET, je lui souhaite une excellente retraite et le meilleur. Je n'oublie pas non plus de remercier le service égalité vie associative et solidarité, Frédéric DEBONS, Nelly BARBE, Élise CRUZEL, qui est précisément en charge de ce plan d'action. Christophe ROUMILHAC, Lauriane CARSOULLE et Alice RAVELOSON. Je suis désolé, j'espère que je n'ai pas accroché son nom. Et puis, un grand merci à ma déléguée chargée de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences, Laurence VALLOIS-ROUET.

Comme chaque année, vous en avez l'habitude, maintenant, chers collègues, il vous est proposé cette délibération qui est en fait le rapport du bilan d'action Réaliser l'égalité de l'année 2023. Donc je vous demanderai cet exercice singulier de non pas vous considérer fin 2024, mais fin 2023, et c'est la sixième année de déploiement. Alors, réaliser l'égalité est bien une préoccupation majeure de notre collectivité. Égalité, un bien joli mot, un des trois qui composent notre devise. Mais s'il est une de nos valeurs constitutionnelles, un but à atteindre, il doit être avant tout pour nous une action concrète à réaliser. Alors, nous le savons, les inégalités minent nos organisations, nos entreprises, notre vie en société. Parfois, elles se traduisent par des différences de statut, de salaire, de ralentissement de carrière. Et malheureusement aussi, elles se manifestent par la violence la plus basse et la plus inacceptable, les féminicides. Aujourd'hui en France, nous en sommes encore à un décès tous les deux jours. Les discriminations sont une des causes de ces inégalités. Donc la France en reconnaît 26. Nous avons fait le choix d'en privilégier quatre, sans oublier, évidemment, les 22 autres. Nous avons choisi le genre, l'origine, le handicap et l'orientation

sexuelle. Je ne voudrais pas revenir sur les chiffres, vous abreuver de chiffres sur les discriminations. Nous savons à quel point les personnes, qu'elles soient en situation de handicap, en situation de migration, les personnes de la communauté LGBTQIA souffrent d'injustice, de différence de traitement et de violence. En tant que collectivité, nous devons prendre avec sérieux ces enjeux, avec beaucoup de détermination, de volonté. Nous sommes engagés, évidemment, mais nous attendons aussi qu'au plus haut niveau, des efforts importants soient faits. Des investissements supplémentaires soient engagés dans le domaine de la police, de la justice, de la santé et de l'éducation. Alors aujourd'hui où précisément le procès Mazan a trouvé son dénouement, aujourd'hui où ce procès va certainement marquer un tournant dans cette société patriarcale, où la notion de consentement est mise en débat et pour que, enfin, « la honte change de camp », comme l'a proclamé Gisèle PELICOT inlassablement et courageusement tout au long de ce procès.

Merci pour elle. En 2017, la Région s'est engagée dans cette voie en signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, vous le savez, je vous le répète chaque année, qui fut suivie, l'année suivante, par la mise en place de ce plan d'action. Faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une Région émancipatrice, plus égalitaire et plus solidaire est le souhait de notre collectivité, que ce soit dans notre propre fonctionnement, comme on l'a vu tout à l'heure, ou dans chacun des quatre piliers de l'action régionale, l'emploi, la jeunesse, l'aménagement du territoire et l'environnement. En 2023, ce sont plus de 23 millions d'euros qui ont été engagés dans les différentes politiques sectorielles de la Région Nouvelle- Aquitaine, étant entendu que n'est pas comptabilisée, dans cette somme, l'accessibilité des lycées et des transports, gares, trains, bus régionaux. Il s'agit de travailler en transversalité avec 29 directions impliquées et de l'inscrire dans les autres stratégies régionales. Pour vous en citer quelques-unes, le SRADDET, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le plan d'action régionale pour l'entrepreneuriat des femmes, et puis Néo Terra et plus particulièrement l'ambition d'ancrer les solidarités au cœur des transitions.

Le plan d'action est organisé selon trois axes. Vous trouverez sur vos tables cette petite plaquette, ce petit dépliant où vous trouvez les exemples d'actions menées en 2023. Vous trouverez aussi ces trois axes. Tout d'abord, il est évident que nous devons commencer par notre propre fonctionnement interne. C'est pourquoi l'objet du premier axe est de viser l'exemplarité de la Région. Dominique ASTIER nous a donné plusieurs actions puisqu'il nous a présenté le rapport unique. Et dans l'élaboration de ce rapport social unique, il était permis une nouvelle harmonisation des données genrées, une meilleure connaissance des problématiques liées à l'égalité et à la diversité. Mais je n'y reviendrai pas. Donc, aussi, le congé menstruel qui est un dispositif expérimental. On l'a entendu également, les référents

et référentes égalité qui sont dans les différents services, ont pu avoir leur mission reconnue dans leur fiche de poste. Et puis, en séance plénière 2023, a été votée une convention avec le Haut Conseil à l'égalité pour une communication publique sans stéréotypes de sexe et sans discrimination.

Il y a aussi le guide d'aide à la parentalité, la formation obligatoire pour les encadrants et encadrantes, un dispositif interne de signalement, l'égalité professionnelle, je n'y reviendrai pas. Et puis, en matière de handicap, 102 personnes accompagnées dans le maintien de l'emploi. Également, participation à la semaine européenne du DuoDay. Et puis 150 000 euros consacrés à l'aménagement de postes pour des personnes en situation de handicap. Le 27 mars 2023, les élus régionaux ont voté en séance plénière la mise en place d'éco-socio-conditionnalités des aides financières à la Région pour nos bénéficiaires et partenaires, c'est-à-dire conditionner les aides à des critères environnementaux, économiques et sociaux. Alors j'aimerais aussi rajouter quelque chose que vous n'avez pas sur vos plaquettes. C'est aussi pour répondre à Madame LAPOUGE. C'est au sujet du recrutement, de la présence des personnes en situation de handicap qui pourraient avoir accès à des catégories supérieures à la catégorie C parce qu'il faut souligner que, dans la nouvelle feuille de route Néo Terra 2, a été rajoutée une clause particulière, permettre aux élèves en situation de handicap d'accéder aux études supérieures. C'était une demande particulière. Donc évidemment, ce n'est pas le fait de recruter directement des personnes pour ces catégories-là, mais permettre à ces élèves d'accéder aux études supérieures et donc d'accéder plus tard à ces catégories de la fonction publique.

Ensuite, je vais passer à l'axe 2, travailler en partenariat avec les acteurs du territoire. Donc nous retrouvons nos référents et référentes égalité. Nous avons également, vous avez dû le voir, à l'occasion du 25 novembre, des campagnes de communication et de sensibilisation qui sont organisées à l'occasion du 25 novembre et du 7 mars, avec ces affiches placardées et le violentomètre mis à disposition notamment à la maison de la Région et dans nos antennes régionales, mais également dans les lycées. Nous soutenons également 91 associations dans le cadre du règlement d'intervention, avec 23 % du budget qui est consacré et avec plus d'une centaine de projets par an soutenus. Nous finançons également le site « ton plan à toi », piloté par le planning familial. Et puis, la Région est impliquée dans le comité stratégique de l'Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles, avec une nouvelle gouvernance en 2023 et avec la préparation d'une nouvelle enquête sur les parcours de femmes victimes de violences au prisme des dispositifs d'accompagnement existants sur les territoires. Un dernier exemple pour cet axe, un partenariat avec Cap métiers et son observatoire régional sur l'égalité professionnelle. Il sera chargé de l'analyse de l'égal accès des femmes et des hommes aux informations concernant l'orientation.

Dernier et troisième axe, renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité, de lutte contre les discriminations dans les politiques régionales. Donc c'est l'axe où l'on travaille en transversalité, en mobilisant les politiques sectorielles. Vous avez les actions dans les plaquettes.

Quelques exemples en matière de formation professionnelle, deux actions majeures. Par exemple, pour toutes les actions de formation et pour toutes les familles professionnelles, mise en place d'un module sur la laïcité, les valeurs de la République et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, avec 31 500 personnes sensibilisées. Un parcours de formation en français langue étrangère pour les personnes en situation de migration. On peut noter aussi le nouveau programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap 2023-2028. Et puis, dans le secteur du sport, soutien au sport au féminin, soutien au handisport avec 33 para-athlètes accompagnés dans la perspective du déroulement des Jeux paralympiques 2024, 5 clubs sportifs financés et 7 événements sportifs, donc toujours pour le handisport. Et puis, dans le secteur jeunesse, lutte contre la précarité menstruelle avec 182 lycées équipés avec, vous le savez, les kits de protections hygiéniques à disposition pour les lycéennes, lutte contre le harcèlement scolaire. Pour la santé, Silver economy et un appel à projets « PREVA'NA » pour un territoire en bonne santé. Et puis poursuite du plan d'action entrepreneuriat des femmes avec 27 projets et des événements comme les We days ou le prix Initiative au féminin. On pourrait citer aussi le tourisme, avec près de 6 000 Néo-Aquitains et Néo-Aquitaines au sein des publics vulnérables ont été soutenus pour partir en vacances ou pratiquer des activités sportives.

Concernant les perspectives 2024-2025, nous entendons poursuivre la pratique et la diffusion de l'écriture égalitaire. Nous avons signé d'ailleurs, le 7 mars, la convention avec le Haut Conseil à l'égalité. Former encore le personnel de la collectivité pour toujours plus d'égalité professionnelle. Et puis un travail qui a déjà été entamé avec la DATAR, un projet d'évaluation du plan d'action, plus précisément avec le service prospective et évaluation. Nous souhaitons également développer l'appel à projets pour lutter contre la précarité menstruelle en partenariat avec l'État, appliquer de nouvelles directions opérationnelles dans le réseau des référents et référentes, et valoriser leurs actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations dans le cadre du plan d'action. Vous le constatez, en conclusion, nous nous efforçons de travailler en synergie, que ce soit en transversalité à travers les politiques de la Région, avec les partenaires et les acteurs du territoire. Mais, malgré ces efforts, malgré ces idées, ces énergies et ces déterminations, nous ne sommes malheureusement pas au bout du chemin et nous avons encore passez-moi l'expression, encore du pain sur la planche. Nous avons une claire conscience de

l'objectif que nous devons poursuivre, celui de mettre fin aux discriminations et aux violences au nom de la justice, de la solidarité, de la sororité, de la fraternité et, bien évidemment, de l'égalité. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci, Catherine. Y a-t-il des demandes ? Oui, allez-y.

Mme GARRAUD. - Madame, la Vice-présidente, chers collègues, même s'il s'agit d'un simple donner acte, notre groupe tient à nouveau à marquer son opposition à ce plan régional 2018-2025 qui, sous l'appellation de l'égalité en Nouvelle-Aquitaine, recouvre en grande partie une opération idéologiquement bien marquée et militante, financée par l'argent public des contribuables. S'il n'y a rien à dire de particulier sur les thématiques générales qui visent à instaurer une égalité réelle dans les domaines de l'emploi, de la jeunesse, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, il y a par contre beaucoup à redire sur la redistribution des 23 millions d'euros affectés à ce plan, à des dizaines d'associations pour leurs actions, où on retrouve tous les poncifs de l'idéologie wokiste et de gauche auxquels on veut nous habituer. Je ne reprendrai pas tous les détails, mais tout y passe. L'écriture inclusive, évidemment, l'égalitarisme genré et forcené, la déconstruction généralisée, finalement. À travers la jeunesse, l'art, la culture, les festivals, les associations, les ateliers, de très nombreuses actions sont orientées, déconnectées des vraies priorités réclamées par nos concitoyens. Et quand les sujets sont véritablement à traités, comme celui relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, le plan ne va pas jusqu'à s'intéresser, par exemple, à la situation de celles se trouvant sur l'emprise de leur mari, de leur grand frère dans ces enclaves étrangères où règne la charia, la polygamie, la domination et les violences sexuelles, physiques et morales dont elles souffrent. À cela, vous préférez tout ce qui peut participer à l'acculturation, la déconstruction, la détestation des modèles dits traditionnels, de tout ce qui a pu concourir à faire de la France dans le passé le modèle du siècle des Lumières. À part quelques actions parcellaires, l'objectif final de ce plan est bien là, raison pour laquelle nous nous y opposons avec force. Et en cela, les seuls donner acte que nous vous reconnaissons, Madame la Présidente, c'est ceux des mauvais choix, des mauvaises orientations.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. C'est 2 minutes. Madame BOURDIN, c'est à vous.

Mme BOURDIN. - Madame la Présidente, chers collègues, d'abord remercier les services et les élus en charge de ce portefeuille pour la qualité de cette délibération dont je recommande la lecture assidue à tous les élus dans cet hémicycle tant sont précieux, le diagnostic, l'analyse des besoins et des carences, mais aussi la mise en relief d'une nécessaire approche systémique intersectorielle de la question des inégalités et des discriminations. En effet, la délibération nous montre bien à la fois le continuum des

violences, mais elle explique que seule une vision décloisonnée dans toutes les politiques sectorielles permettra de gagner la bataille culturelle et de répondre aux défis. Oui, les discriminations fracturent nos sociétés.

Elles fracturent surtout des vies. En 2022, 129 enfants sont devenus orphelins de père, de mère ou les deux, à la suite d'un homicide conjugal. Et beaucoup de ces orphelins ont été les témoins. Les inégalités, les discriminations, les systèmes de domination participent à la culture du viol partout dans notre pays. Et il est encore aujourd'hui plus facile de taper sur celles et ceux qui dénoncent les discriminations et les violences que les auteurs, sous couvert de présomption d'innocence et par menace de diffamation. Cette délibération analyse la diversité des moyens d'action, pointe des vigilances… Excusez-moi, je ne suis pas du tout sur la bonne. Sur la racine de l'inacceptable. Donc, le devoir de notre collectivité est d'agir partout où elle le peut, notamment avec l'introduction des éga-conditionnalités. Plusieurs exemples. Nous sommes dans une Région proactive en matière de lutte et de prévention concernant les violences de genre et, pourtant, nous apportons notre soutien à des structures…

Mme BROUILLE. - Je sais, c'est 4 minutes et je viens de dire à votre collègue… Je me suis trompée tout à l'heure. J'ai raccourci à 2 minutes. Donc ce que je vous propose, puisque je ne respecte pas le règlement intérieur, c'est de laisser Madame BOURDIN terminer. Et si votre collègue veut finir, après, son propos, je lui redonnerai. Cela n'a pas d'intérêt, mais c'est comme ça. J'ai le droit de me tromper. Excusez-moi. Madame BOURDIN, est-ce vous pouvez…

Mme BOURDIN. - Donc il est 2 minutes 34 et j'ai droit, encore, à 2 minutes. Nous sommes dans une Région proactive en matière de lutte et de prévention concernant les violences de genre. Et, pourtant, nous apportons notre soutien à des structures qui participent à ce système infernal. Comment peut-on accepter être les otages ou les complices des clubs sportifs qui mettent sur le terrain et acclament des joueurs alors qu'ils étaient encore sous le coup d'une enquête pour viol aggravé en réunion dans l'affaire JEGOU, AURADOU. Notre Région apporte des financements à des structures de l'enseignement supérieur où règne la loi du silence, où les procédures de signalement de VSS existent ou pas, fonctionnent ou pas, où les formations à la lutte et à la prévention sont absentes. Où les faits sont nombreux, mais les enquêtes et les sanctions sont rares. Des structures où l'impunité continue d'être la règle quand les victimes des violences sont des femmes, comme en témoignent les actualités régulièrement. Exiger dans les conventions signées par la Région un engagement à cet égard pourrait sauver des vies. Concernant l'égalité professionnelle, en dépit d'un important corpus législatif, les écarts de rémunération au sein des entreprises subsistent. Pour lutter notamment contre les inégalités de genre dans le milieu professionnel, le

législateur a été contraint d'imposer des quotas et l'obligation de renseigner un index de l'égalité professionnelle annuellement.

Mme BROUILLE. - Merci, Madame BOURDIN.

Mme BOURDIN. - Juste préciser qu'en Nouvelle-Aquitaine, à peine la moitié des entreprises remplissent cet index.

Mme BROUILLE. - Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole, s'il vous plaît ?

Mme BOURDIN. - Qui surveille, qui contrôle ? Qui ?

Mme BROUILLE. - Oui, donc nous allons prendre acte.

Mme BOURDIN. - On a partagé mon temps de parole, Madame BROUILLE. Vous en avez pris 30 secondes.

Mme BROUILLE. - Oui, mais j'ai été indélicate avec la précédente intervenante.

Mme BOURDIN. - Vous avez été aussi indélicate à mon égard parce que vous me coupez en plein milieu de mon propos. Je n'ai même pas pu conclure.

N° 08

Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 : communication du bilan de la sixième année de déploiement du plan d'actions (année 2023)

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

09 – COMMUNICATION RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS RÉGIONAUX NOUVELLE-AQUITAINE 2014-2020 ET 2021-2027

Mme BROUILLE. - Délibération numéro 9 sur la communication relative aux programmes européens. Nous avons un quatuor. Qui commence ? Isabelle BOUDINEAU.

Mme BOUDINEAU. - Merci. Oui, chers collègues, nous allons rapidement, c'est promis, et à quatre voix, vous présenter l'état d'avancement des programmes européens. Moi, je ferai une courte intervention sur le FEDER, FSE. Jean-Pierre RAYNAUD enchaînera sur le FEADER. Puis Émilie DUTOYA et Mathieu BERGÉ termineront cette communication puisque l'une préside aux destinées du FEAMPA et que l'autre est à la manœuvre sur les fonds consacrés au transfrontalier. Donc, cette communication détaille les travaux de fin de gestion de la génération de fonds 2014-2020. C'est la première, je le rappelle, dont la Région a la responsabilité pleine et entière. On verra ensuite l'état d'avancement du 2021-2027. Et nous évoquerons, enfin, rapidement, les enjeux pour le poste 2027 puisque c'est cette année qui vient, 2025, que les choses vont se décider avec le cadre financier pluriannuel des années suivantes, 2028-2035.

Sur le 2014-2020 qui s'achève avec un travail acharné des services pour tout solder et obtenir toutes les pièces justificatives. Je vous rappelle que cela a permis à plus de 200 000 projets de voir le jour, grâce aux 2,6 milliards d'euros confiés à la Région par la Commission européenne. Cette génération a été renforcée par les crédits de relance post-COVID, qu'on a appelé REACT-EU, avec près de 330 millions d'euros supplémentaires qui ont aidé à soutenir les projets dans le numérique, la compétitivité des PME, la transition écologique, le tourisme, l'agriculture, la formation, la qualité des emplois. Bref, autant de priorités partagées par les Régions et par l'Europe. Concernant la programmation 2021-2027 qui représente seulement 1,3 milliard d'euros puisque l'État a récupéré une bonne partie du FEADER, le soutien aux porteurs de projets a très largement débuté et va s'accélérer avec le temps dégagé par la clôture du 2024-2020. C'est d'ailleurs une nécessité de trouver une vitesse de croisière sur l'instruction de ces dossiers pour éviter tout risque de dégagement d'office puisque la marche va être très haute, notamment pour 2026. J'ajoute qu'on a subi quelques retards à cause de ce que l'on appelle les conditions favorisantes qui sont en fait des conditions préalables à remplir. Et, en l'occurrence, qui devaient être remplies par l'État et dont l'une, qui concerne la gestion de l'eau, n'est toujours pas remplie. C'est-à-dire que l'État n'a pas transmis à la Commission européenne des justificatifs que la Commission attend. Cela nous empêche, nous, en Région, de programmer les actions telles que nous l'avions prévu sur ces questions de l'eau. Voilà pour cette présentation express.

Un mot sur le post-2027 avec, de nouveau, de grosses inquiétudes pour toutes les Régions des 27 pays de l'Union européenne. Le Président, d'ailleurs, a pris la tête d'une action de lobbying de 140 Régions à Bruxelles pour aller défendre le budget et les fondamentaux de la politique de cohésion, puisque les inquiétudes sont de deux ordres. Comme à chaque révision de budget de l'Union européenne, la première inquiétude est que la politique de cohésion serve de tiroir-caisse pour les autres priorités et notamment les questions de défense et toutes les questions qui vont s'imposer à la commission à l'avenir. Une deuxième inquiétude qui est un peu nouvelle, qui est une tentative de renationalisation, recentralisation des fonds structurels. Un peu sur le modèle de la facilité pour la relance, puisque ce plan de relance a été très largement repris par les États et que, dans certains pays, cela a servi à faire passer des réformes. Je ne me lance pas sur ce sujet, mais c'est une question qui nous interroge beaucoup pour le futur et sur laquelle il va falloir combattre pour garder nos fonds de cohésion qui sont si indispensables à nos politiques territoriales. Voilà, Madame la Présidente, je vous suggère de passer la parole à Jean-Pierre RAYNAUD qui enchaîne sur le FEADER.

Mme BROUILLE. - Jean-Pierre RAYNAUD.

M. RAYNAUD. - Merci, Madame la Présidente. Je voudrais aussi souligner tout l'intérêt des fonds européens et en particulier du FEADER, dans un contexte où l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt ont besoin d'accompagnement pour relever le défi de la compétitivité des exploitations et des entreprises, de la transition écologique et de l'adaptation aux changements climatiques et au renouvellement générationnel. Le FEADER constitue un véritable effet levier pour les projets agricoles, forestiers, environnementaux qui relèvent du développement local LEADER. Et en effet, pour l'actuelle programmation, un euro d’aide publique nationale permet de mobiliser 1,5 euro de FEADER. Dans le contexte budgétaire actuel, la Région s'attachera à assurer le financement régional venant en contrepartie de fonds européens et souhaite que les partenaires financiers puissent faire de même pour optimiser le montant global de FEADER géré par la Région Nouvelle-Aquitaine pour cette programmation, c'est-à-dire 423 millions d'euros.

Nous sommes désormais dans la deuxième année de mise en œuvre de la programmation 2023-2027 du FEADER, qui correspond à quatre ambitions politiques : renouvellement générationnel, compétitivité et transition écologique, alimentation durable et développement des territoires. En tant qu’autorité de gestion déléguée, la Région a été pleinement mobilisée sur l'ouverture des différents dispositifs. Aujourd'hui, la quasi-totalité des dispositifs, plus de 90 % composant le plan stratégique régional sont ouverts. Les porteurs de projets peuvent déposer en ligne sur l'outil MDNA leur demande d'aide, qu'elle relève de projets agricoles, agroalimentaires, forestiers, environnementaux ou liés à l'approche territoriale LEADER.

Plus de 6 200 demandes d'aide déposées pour le FEADER. Près de 2 500 dossiers agricoles, alimentaires, forestiers, environnementaux ont été programmés lors des instances de consultation des partenaires, ce qui représente près de 52 millions d'euros de FEADER, soit environ 13 % de la maquette globale. Sur les paiements, nous avons réussi à instruire les demandes de paiement des dossiers de dotation nouveaux et jeunes agriculteurs dès mars 2024, comme nous nous y étions engagés. À la mi-octobre, plus de 260 dossiers ont été payés par l'ASP. Et, majoritairement, des aides à l'installation. Les paiements se sont, depuis, étendus à huit autres dispositifs agricoles et forestiers et les bénéficiaires peuvent ainsi déposer des demandes de paiement pour d'autres dispositifs agricoles, c'est-à-dire investissement, MAEC, transition des pratiques, échanges de connaissance et d'information, et pour la forêt, la prévention des risques. Même si nous figurons en bonne position parmi les Régions, nous sommes en deuxième position en nombre de paiements effectués, notre défi des mois à venir consiste à ouvrir les paiements à l'ensemble des dispositifs.

Je n'oublie pas non plus la fin de gestion de la précédente programmation FEADER 2014-2022 avec les trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, qui continuent de coexister. Nous sommes dans la dernière phase puisque les dates limites définies par la Commission européenne pour réaliser les derniers engagements et les derniers paiements sont respectivement fixées au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025. L'enjeu pour les services consiste donc, dans les mois à venir, à payer un maximum de dossiers pour optimiser la consommation de l'enveloppe FEADER qui a été allouée à la Nouvelle-Aquitaine de 2,32 milliards d'euros. Et tout ça à mi-octobre. Le taux d'engagement : 2,28 milliards ont été engagés sur l'ensemble des trois PDR pour financer plus de 216 000 dossiers portant sur des projets agricoles puisqu'on avait encore la gestion des mesures surfaciques et hors surfaciques des dossiers forestiers, environnementaux ou liés au développement local. Le taux d'engagement actuel est de 98,52 % et devrait, en fin de programmation, avec quelques amendements de projets et des sous-réalisations, être ramené aux environs de 98 %, ce qui est un score assez remarquable. Le taux de paiement : aujourd'hui de 2,13 milliards de FEADER ont été versés, correspondant au taux de paiement de quasiment 92 % et qui est supérieur au taux national de 90. L'enjeu est d'intensifier les paiements dans les prochains mois pour atteindre le taux de paiement final à hauteur de 98 % de la maquette théorique FEADER. Et la Région a instauré une gouvernance interne externe, en particulier avec l'ASP, pour fluidifier la fin de gestion. Et, enfin, la Nouvelle-Aquitaine, pour reprendre les termes d'Isabelle, est également attentive aux discussions de la future PAC et en particulier aux conclusions du dialogue stratégique qui doit servir de base aux réflexions de la PAC 2028-2034. En effet, l'année 2025 va être une année clé pour la définition des grandes orientations de la PAC.

Le nouveau commissaire européen Christophe HANSEN doit présenter sa vision de la PAC mi-février pour aboutir, fin 2025, à un projet législatif sur la prochaine PAC. Alors, aux côtés de Régions de France, nous serons vigilants sur une négociation prochaine portant sur le cadre financier pluriannuel, la feuille de route budgétaire de l'Union européenne, ainsi que sur toutes les étapes qui jalonnent la structuration de la future PAC. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce qui concerne le FEADER.

Mme BROUILLE. - Merci. Maintenant Émilie DUTOYA, en duo avec Mathieu BERGÉ.

Mme DUTOYA. - Je vais vous parler du FEAMPA, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour lequel la Région est en gestion des mesures relatives au développement économique et territorial des filières pêche et aquaculture. Pour la programmation passée et pour celle qui est en cours, nous sommes la deuxième enveloppe en termes de montant, après la Région Bretagne. Vous rappelez rapidement donc les quatre axes de soutien : le soutien à une pêche responsable et durable, le fait d'encourager une aquaculture exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation, et Dieu sait que le sujet est prégnant dans nos bassins ostréicoles, l'accompagnement à la valorisation et la transformation des produits et co-produits de la pêche et de l'aquaculture et le soutien au développement d'une économie bleue et durable à l'échelle locale via les cinq GALPA de Nouvelle-Aquitaine.

Pour vous faire un bref point sur les projets, entre 2014 et 2022, c'est 32 millions et un peu plus qui ont été mobilisés pour soutenir 600 projets, sur la précédente programmation. Actuellement, sur la programmation 2021-2027, la Nouvelle-Aquitaine dispose de 33,6 millions d’euros en faveur de nos filières. Donc une programmation légèrement en hausse avec une bonne dynamique de programmation puisque, depuis 2023, on a déjà accompagné 196 projets pour un montant équivalent à un peu plus de 10 millions d'euros, qui représentent un peu plus d'un tiers de la maquette régionale. Je vous le disais, une dynamique de programmation qui s'explique notamment par la concertation et le lien qu'on a avec nos professionnels. Mais, malgré tout, une programmation qui est assez disparate. En termes de paiement, on a déjà programmé 69 % des dossiers qui sont déjà soldés et 15 % ont d'ores et déjà reçu un acompte. Donc, la bonne nouvelle, qui a déjà été dite par Isabelle, au regard, en tout cas, de cet état de fait et des données que je viens de vous communiquer, est que le risque de dégagement d'office pour fin 2025 pour la Nouvelle-Aquitaine est d'ores et déjà écarté. Je ne vais pas être beaucoup plus longue et je passe la parole à Mathieu.

M. BERGÉ. - On termine avec la coopération territoriale européenne. C'est une partie de la politique de cohésion, politique de cohésion qui risque d'être remise en question. Donc c'est particulièrement important d'en parler. En termes de coopération territoriale européenne, je sais que c'est un point qui intéresse particulièrement le Rassemblement National, la coopération avec nos partenaires au niveau de l'Union européenne, la Région Nouvelle-Aquitaine est particulièrement bien placée. Vous avez remarqué, on a une frontière avec l'Espagne. Et on est au cœur de l'espace Atlantique. Donc on a un territoire qui est particulièrement pertinent et on est engagé dans quatre coopérations dans le cadre de la coopération territoriale européenne : la coopération transfrontalière avec le programme POCTEFA doté de 243 millions d'euros. À savoir que, sur la programmation 2014-2020, il était doté uniquement de 189 millions. Cela veut dire que notre territoire a connu une dynamique en termes de mobilisation de financements européens. L'INTERREG espace Atlantique qui correspond justement à cette fameuse banane bleue Atlantique qui intègre l'Irlande, la France, l'Espagne et le Portugal, espace de coopération particulièrement intéressant en matière d'énergies marines renouvelables, de politique en matière de résilience côtière, de politique portuaire. Nous sommes également membres de l'espace Sud-Ouest, transnational, aussi, avec le centre de la France et l'ensemble de la péninsule ibérique, et nous participons au programme interrégional INTERREG Europe qui permet à l'ensemble des Régions européennes de participer et on est plutôt sur des coopérations visant l'amélioration de la gouvernance européenne. Ce n'est pas rien parce que c'est quand même plus de 850 millions d'euros. Ce sont des appels à projets auxquels peuvent participer nos collectivités territoriales infrarégionales, mais également la Région, mais également les acteurs de nos territoires. Nous, on joue un rôle particulier sur le POCTEFA et sur l'espace atlantique puisqu'on est autorité nationale. C'est-à-dire que l'on copilote au titre du partenariat français ces fonds-là. Cela nous donne un rôle stratégique en termes, je dirais, de contrôle, mais également d'établissement des programmes opérationnels. Et qui dit programme opérationnel d'un fonds dit quelles sont les politiques qu'on vient financer avec cela. Juste, à retenir, dans les nouveautés sur la programmation 2021-2027, deux objectifs politiques nouveaux permis par les règlements européens. Celui qui est Une Europe plus proche des citoyens, ce qui nous a permis de définir des zones de coopération transfrontalière, des bassins de vie transfrontaliers avec des stratégies spécifiques. Nous en avons deux en Nouvelle-Aquitaine. Une qui correspond, je dirais, au Pays basque transfrontalier avec la Navarre et Haut-Barétous et un autre au centre des Pyrénées, entre l'Aragon, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne. Et avec des stratégies vraiment spécifiques en termes de politique linguistique, transport, emploi transfrontalier.

Juste, pour conclure, quand même, vous dire que, si on arrivait à lever 20 % des obstacles transfrontaliers sur nos territoires, on pourrait avoir une croissance de 2 % du PIB du territoire transfrontalier. C'est une petite grille de lecture. Si vous voulez vous intéresser à la coopération territoriale européenne à d'autres moments que ce soir, c'est avec plaisir que nous vous répondrons.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? L'assemblée donne acte.

N° 09

Communication relative aux programmes européens régionaux Nouvelle-Aquitaine 2014-2020 et 2021-2027

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

11 – CHARTE RÉGIONALE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INFORMATION MÉTIERS DANS LES COLLÈGES

Mme BROUILLE. - Nous passons sur la délibération numéro 11, charte régionale de mise en œuvre de l'information métiers dans les collèges. Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je serai assez bref sur cette délibération, car nous avons voté en juin dernier la même délibération qu'il s'agit d'adapter à notamment l'arrivée d'un nouveau partenaire qui est le directeur interrégional de la mer. Vous trouverez dans cette délibération les quelques ajustements. Depuis notre vote en juin dernier, nous avons mis en œuvre cette délibération. Les différents partenaires ont été mobilisés, notamment à travers une réunion importante qui s'est tenue ici du SPRO, Service public régional de l'orientation. Je ne reviens pas sur la délibération, vous la connaissez, vous l'avez votée. Nous avons compétence sur les lycées, on ne cesse d'en parler depuis ce matin dans divers domaines. Catherine a évoqué tout ce que nous faisons en matière d'éducation complémentaire à ce que fait l'Éducation nationale. En matière d'orientation, la loi nous confie une compétence, la loi de 2018. Malheureusement, cette compétence implique qu'on aille informer les jeunes dans les collèges. Or, pour rentrer dans les collèges, il faut construire une légitimité que nous n'avons pas. D'où cette charte signée par la Région, le Préfet, les 12 Départements et évidemment le Président de Région qui construit notre légitimité pour pouvoir aller faire l'information métiers dans les collèges. Alors, nous avons mis en place toute une série de dispositifs. Des ambassadeurs métiers, des partenaires de confiance, des tiers de confiance. C'est la délibération qui suit. Je vais y revenir. Mais il faut rentrer dans les collèges. Nous avons, pendant les deux dernières années, expérimenté des modèles et, maintenant, nous passons à une sorte de massification. Je vous rappelle qu'il y a 645 collèges publics ou privés dans la Région. Il y a des territoires qui sont plus distants que d'autres de l'information et il faut pouvoir s'adapter à ces territoires. Voilà l'objet de cette charte.

Je n'en dis pas plus, sauf si vous m'interrogez sur la question. C'est un premier point.

12 – LABEL « ORIENTATION EN NOUVELLE-AQUITAINE – TIERS DE CONFIANCE » : ATTRIBUTION

M. NEMBRINI. - Si vous permettez, Madame la Présidente, je passe à la deuxième délibération, car elle est liée. C'est un « package ». Il s'agit de la mise en place d'un réseau de tiers de confiance.

Les tiers de confiance ce sont des associations auxquelles l'État, à travers l'autorité académique et la Région, notamment, attribue confiance pour pouvoir aller faire l'information dans les établissements à la demande des établissements et en réponse aux besoins de chacun des établissements. Sur ces tiers de confiance, nous avons voté une délibération en juin, je crois, ou octobre. Nous avons 11 tiers de confiance, 11 associations dont les objectifs, le terrain d'action territorial sont évidemment cadrés, notamment par le Conseil régional, et nous ajoutons ici un 12e tiers de confiance. Je vais y insister. Il s'agit de Fusion Jeunesse. C'est une association québécoise. Vous savez que nous inspirons beaucoup du Québec en matière de lutte contre le décrochage et en matière de remotivation des jeunes. Nos amis québécois ont une longueur d'avance dans la réflexion et dans l'action à travers des méthodes pédagogiques que cette association va déployer sur notre territoire. Alors nous avons déjà beaucoup d'expériences qui ont été conduites en lien avec des entreprises, notamment Ubisoft. Nous avons eu une action très intéressante, notamment en Lot-et-Garonne où, sur des collèges isolés, nous avons initié à la programmation numérique, à la construction de jeux vidéo et, derrière, les métiers qui correspondent, en matière de créativité. Mais peut-être également en matière d'usage du numérique de programmation. Ce qui a permis évidemment de motiver un certain nombre d'élèves dans ces secteurs. Et ce tiers de confiance fait partie, désormais, si vous votez cette délibération, des 12 tiers de confiance que nous avons sélectionnés.

Évidemment, ils sont sélectionnés pour une durée d'un an ou de 2 ans. Et nous avons un regard évidemment très précis. Il ne s'agit pas de déléguer une compétence, il s'agit de s'appuyer sur des compétences pour pouvoir atteindre nos objectifs sur notre territoire. Je vous rappelle, 645 collèges. Nous n'avons pas les forces, nous-mêmes, de le faire directement. Voilà, Madame la Présidente, ce que je peux dire en étant assez bref. Nous avons presque une heure de retard. Je vous dispense de commentaires superflus. Et je voulais dire, aussi, que, pour ce qui me concerne, c'est la dernière délibération que porte Philippe MITTET et je voulais à mon tour lui rendre hommage. Nous avons fait force de discours autour de ses compétences. Mais il sait quelle affection je lui porte et reconnaissance également. Nos chemins se sont croisés il y a déjà un certain temps. J'ai eu un œil sur sa carrière, le Président l'a dit tout à l'heure, mais un œil intéressé parce que j'ai profité de ses compétences et de ses talents.

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Louis. Monsieur DARTIGOLLES sur la délibération 11.

M. DARTIGOLLES. - Madame la Présidente, chers collègues, au mois de juin dernier, notre groupe avait voté la première version de cette charte régionale de mise en œuvre de l'information métiers dans les collèges qui nous paraît utile et importante.

À cette occasion, Monsieur le Vice-président NEMBRINI avait rappelé le caractère perfectible de la charte et nous saluons que, si rapidement, elle soit déjà élargie à de nouveaux acteurs. Nous notons également la précision utile de l'engagement de représentants des mondes économiques et professionnels pour la découverte des métiers au collège. Dans cet esprit, nous nous réjouissons de l'arrivée comme partie prenante dans cette charte de la Direction interrégionale de la mer qui garantira l'accès des élèves à l'information sur les métiers du monde maritime et le déploiement du dispositif au sein des établissements sous tutelle du ministère de la mer. Comme vous le savez, notre groupe Centre et indépendants est très attaché au secteur maritime, moi-même étant élu de Charente-Maritime. Étant donné la spécificité de notre Région liée à la mer et au fleuve qui la traverse. Ainsi, nous soutenons tout ce qui peut favoriser le dynamisme économique des industries nautiques et navales de notre Région qui connaissent de très fortes tensions de recrutement.

Je profite donc de cette délibération pour vous interroger sur un sujet précis, le campus des industries de la mer. En mars 2023, au nom de mon groupe, j'avais présenté un amendement proposant sa création qui, malgré quelques remous, à l'époque, dans la majorité, mais avec l'appui du Président ROUSSET, avait été adopté à la quasi-unanimité. Vous disiez que ce dossier serait complexe, mais, aujourd'hui, il semble que cette complexité ne soit pas insurmontable. En effet, par un excellent article de Sud-Ouest, que j'ai devant moi, du 6 décembre, relatant la visite de Jean-Louis NEMBRINI au lycée maritime de Ciboure, nous apprenons que la création de ce campus serait sur les rails. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, pouvez-vous nous donner plus d'informations sur les étapes de la création de ce campus de la mer que nous réclamons de manière constante et quels sont ses objectifs ?

Mme BROUILLE. - Est-ce qu'il y a d'abord d'autres demandes de prise de parole sur cette délibération 11 ? Sur la 12 ? Allez-y.

M. SOULAT. - Madame la Présidente, chers collègues, il s'agit ici d'attribuer à différents organismes le label tiers de confiance afin qu'ils puissent dispenser une offre de services pour permettre aux jeunes, du collège à l'université, de découvrir des métiers et des formations. Des actions développées par les tiers de confiance devront permettre aux jeunes d'acquérir trois compétences principales à s'orienter : explorer et se repérer dans les métiers dans le monde du travail, explorer et se repérer dans les formations, découvrir les opportunités offertes par leur territoire en matière d'information, de ressources et d'outils d'ordre économique. L'obtention du label par les organismes permettra d'accéder au dispositif de financement déployé par la direction de l'orientation.

Nous avons toujours considéré ce label comme louable au regard de ses intentions et de ses objectifs vis-à-vis de nos jeunes. Sur le papier, ceux-ci répondent à une volonté qu'on ne peut que partager.

Cependant, comme nous l'avons évoqué en commission permanente du 13 mai 2024, l'AFEV est une structure politisée. Il y en a assez de financer des organismes qui s'intéressent plus à la politique qu'à leur mission première. On nous propose maintenant de conférer le label à l'association Fusion Jeunesse. Nous ne pouvons pas valider cette proposition dans la mesure où il s'agit d'un organisme international agissant au Canada et au Sénégal. L'organisme agit dans le respect de la diversité avec un souci d'inclusion et un objectif d'équité. Nous continuerons de lutter pour la préférence nationale afin que nos jeunes puissent pleinement s'épanouir dans la découverte des métiers et des formations. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Pas d'autres demandes de prise de parole ? Jean-Louis, pour conclure sur les deux.

M. NEMBRINI. - Oui, tout simplement, chers collègues, je vous rappelle que le siège pour la France de Fusion Jeunesse est à Bordeaux et que nous travaillons, comme je l'ai dit tout à l'heure, depuis de longues années, avec cette structure et qu'elle offre toutes les garanties et qu'elle apporte des compétences que d'autres associations n'ont pas. Et nous sommes très heureux de l'accueillir.

Monsieur DARTIGOLLES, ce campus des métiers de la mer, je connais votre attachement à ce projet. Bien sûr, l'arrivée de Rémi JUSTINIEN va renforcer nos compétences sur le sujet. Le 3 octobre dernier, j'avais organisé une réunion à La Rochelle au moment du Grand Pavois. Avec toutes les personnes qui étaient intéressées par ces métiers de la mer, c'est vaste et riche comme la mer, n'est-ce pas, nous nous sommes réunis le 3 octobre. Il y avait un enthousiasme. Rémi, tu étais présent. Le tout nouveau directeur, Monsieur PERRIER, le nouveau DIRM était présent. Et un enthousiasme spontané est né à ce moment-là. Nous nous sommes donné deux mois pour travailler sur ce sujet, non pas pour imposer quoi que ce soit, mais pour faire émerger les idées à notre méthode. Nos campus, nous essayons de les faire sourdre de l'énergie territoriale. Et puis, ensuite, nous cadrons. C'est ce que nous avons fait pendant deux mois. Et le 3 décembre dernier, nous nous sommes retrouvés, évidemment, à Ciboure. Nous avons deux lycées de la mer. Dans l'intervalle, il y a d'autres lycées qui travaillent sur les métiers de la mer, notamment à Gujan-Mestras pour ne citer que celui-ci. Et là, nous avons effectivement vu que le projet pouvait désormais prendre corps. Il y a eu des engagements de divers organismes, des entreprises, les ports.

Enfin bref, les choses se sont précisées. Je pourrais citer d'autres exemples si on me les souffle parce que ma mémoire commence à faire défaut, comme la filière pêche, le SINAV, etc., tous les organismes que vous connaissez. Nous sommes en phase de structuration. La difficulté est la richesse du sujet. Alors nous en sommes là. Est-ce qu'il faudra un seul campus ? Sûrement une seule structure. Peut-être deux pôles, un pôle au nord et un pôle au sud avec des ensembles de métiers spécifiques. Vous êtes le bienvenu pour travailler sur ces questions avec nous, mon cher Rémi.

M. DARTIGOLLES. - Invitez-moi, je répondrai présent.

M. NEMBRINI. - Je crois qu'on n'est jamais trop pour réfléchir à des sujets comme celui-ci. Les campus, nous allons en avoir une douzaine. Nous en avons 10 pour le moment. Il y a cette volonté, chaque fois, d'une gouvernance fondée sur une association de partenaires où on trouve évidemment les autorités académiques. Il s'agit de formation initiale, du CAP jusqu'au diplôme de l'enseignement supérieur. On va évoquer le Ferrocampus. Mais chacun a une spécificité qui est liée à la spécialité à laquelle il s'adresse. Comme les métiers de la mer. Donc nous allons continuer à travailler. J'ai bon espoir que les choses continuent à avancer à un bon rythme. Et, évidemment, vous êtes le bienvenu. Cher Rémi, je te laisse la parole, aussi. Je n'ai pas le monopole de la chose.

Mme BROUILLE. - Les rendez-vous étant pris, nous allons procéder au vote de la délibération 11. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N°11

Vote sur : Charte régionale de mise en œuvre de l'information métiers dans les collèges

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - La 12, sur les tiers de confiance, y a-t-il des contres ? Abstention ? Cette délibération est adoptée à la majorité.

N°12

Vote sur : Label « Orientation en Nouvelle-Aquitaine – Tiers de confiance » : attribution

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

13 – ÉVOLUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Mme BROUILLE. - Délibération 13 sur l'évolution de la feuille de route pour le développement de l'apprentissage. Edwige GAGNEUR.

Mme GAGNEUR. - En 2018, la loi pour la liberté de choisir son orientation a retiré la compétence de l'apprentissage aux Régions. Même si l'apprentissage, en France, sous l'effet d'aides publiques massives et d'une libéralisation de son fonctionnement connaît, depuis 2019, un très fort développement, tout en révélant ses limites structurelles et iniquités territoriales. On assiste pourtant à un tassement de la croissance du nombre d'apprentis depuis le début de l'année, notamment du fait du manque de maîtres d'apprentissage. Situation encore plus prégnante en sanitaire et social où les personnels sont sous tension constante depuis avant la COVID, ayant à peine le temps d'assurer ces rôles premiers de soins et d'accompagnement. D'ailleurs, on constate, depuis août dernier, la première baisse des entrées en formation. De plus, nous savons désormais que l'envolée de l'apprentissage repose principalement et de manière disproportionnée sur les diplômés du supérieur devenus majoritaires, alors même que la mission initiale de l'apprentissage vise l'insertion professionnelle de jeunes faiblement qualifiés et pour lesquelles les formations en alternance produisent des effets plus concrets et efficients en termes d'accès au monde du travail. Enfin, la réforme a permis de favoriser les métiers du tertiaire et les territoires les plus urbains, au détriment des zones rurales qui ont le plus besoin de soutien. Bien qu'un tel développement ait immanquablement contribué à valoriser une voie de formation longtemps minorée et à augmenter le taux d'emploi des jeunes, il n'en demeure pas moins que l'apprentissage se retrouve aujourd'hui dans une impasse financière. Les alertes se sont pourtant multipliées ces deux dernières années quant aux dérives financières du financement national de l'apprentissage, la décision unilatérale de l'État de réduire de 36 % le fonds de soutien des Régions, soit moins 5 millions d'euros pour la Région Nouvelle-Aquitaine en cours d'année 2024 mettant non seulement en difficulté des centres de formation qui étaient déjà en situation de fragilité, mais n’apportant de surcroît aucune réponse durable au déficit désormais structurel de l'apprentissage en France.

Pourtant, la Région a choisi de poursuivre son engagement en faveur de l'apprentissage, considérant qu'il s'agit d'une modalité de formation qui est un véritable levier pour l'insertion des jeunes, permet de lutter contre le déclassement des territoires et de pallier les difficultés de recrutement des entreprises.

La Région a adopté, dès 2020, une feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine en agissant sur trois leviers principaux et structurants : la qualité des formations et la prévention des ruptures de contrats d'apprentissage au travers du label régional L'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine, le soutien aux formations par apprentissage au travers d'une carte contractuelle en lien avec les branches professionnelles par abondement du coût contrat dans une double logique d'aménagement et d'équilibre du territoire et d'appui aux filières économiques stratégiques, la modernisation des organismes de formation en dotant les territoires de moyens immobiliers et mobiliers favorisant l'attractivité des formations et l'amélioration des conditions d'apprentissage. L'engagement de la Région en faveur de l'apprentissage est conforté par l'évaluation de la feuille de route régionale en cours d'achèvement et qui sera présentée en séance plénière fin juin 2025. Dans un contexte instable, la Région, historiquement attachée à l'apprentissage et forte de son bilan sur la période 2020-2024, souhaite malgré tout initier en début d'année 2025 un processus de concertation réunissant l'ensemble des acteurs et partenaires régionaux de l'apprentissage en vue de renouveler sa feuille de route. Durant la période de transition, il convient de donner la possibilité à de nouveaux organismes de formation d'intégrer le réseau régional des OFA labellisés, mais également de réattribuer le label aux quelque 160 opérateurs déjà labellisés par notre collectivité. Pour ce faire, une adaptation du cahier des charges de ce label est nécessaire, notamment en intégrant des critères d'éco-conditionnalité préconisés par la feuille de route Néo Terra.

Enfin, cette délibération propose d'approuver et de signer la convention 2025-2027 avec France compétences. Cette convention encadre le versement du Fonds de soutien et du Fonds d'investissement. Les enveloppes dédiées seraient de 8 982 576 euros au titre du Fonds de soutien permettant de participer au financement des dépenses de fonctionnement des CFA et de 31 758 300 euros au titre du fonds d'investissement permettant de soutenir les projets d'investissement dans les centres.

Mme BROUILLE. - Merci, Edwige. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur ROBERT.

M. ROBERT. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je voudrais profiter de cette délibération pour aborder la question du règlement intérieur et des transferts de compétences entre la plénière et la commission permanente. Je crois qu'on a encore aujourd'hui pas mal d'accrocs, de difficultés, d'incompréhensions qui relèvent essentiellement de l'interprétation ou de la compréhension de la connaissance du règlement intérieur. Qu'il s'agisse des propos liminaires dont on voudrait parfois les thématiser ou les déplacer, des amendements, des explications de vote qui sont, j'en conviens, un peu terribles.

Quand on présente un amendement a priori, on n'a pas besoin de présenter l'explication de vote qui va avec, au moins pour le groupe qui présente l'amendement. Que les motions, qui sont aussi questionnées. Et, donc, on pourrait aussi, dans ce règlement intérieur, regarder ce qui avait été imaginé, une plateforme, notamment, d'interpellation citoyenne, qui n'avait pas fonctionné au mandat d'avant et qui n'est toujours pas active aujourd'hui. Et ce n'est pas un reproche, c'est un sujet complexe. Bref, beaucoup de points qui mériteraient d'être toilettés.

De même, dans le même registre, au mois d'octobre 2023, vous aviez une délibération qui proposait de transférer à la commission permanente beaucoup de sujets. Nous nous étions émus de cela. Vous l'aviez retirée. Nous avons eu une réunion de travail en novembre 2023 avec Sandrine DERVILLE. Nous avons fait des propositions puis plus aucune nouvelle. Or, dans cette délibération, vous nous proposez encore un transfert vers la commission permanente, alors qu'il est semble-t-il déjà effectif. Mais on ne l'avait jamais voté, si j'ai bien compris. Donc cela montre bien, là aussi, un peu l'imprécision. En tout cas notre groupe, par principe, refusera tout transfert à la commission permanente tant qu'on n'aura pas eu le débat d'ensemble. Parce que nous reconnaissons que l'on a une commission permanente qui a plutôt moins de délégation que dans d'autres Régions. Je n'ai pas de problème à le reconnaître. Mais nous ne voulons pas le faire à la découpe. Nous voulons avoir une vision d'ensemble et donc faire suite à la démarche que vous aviez vous-même initiée en octobre, novembre 2023. Et je pense qu'il serait vraiment salvateur, et je me tourne vers mes collègues présidents de groupes, qu'on retravaille le règlement intérieur pour éviter des prises de bec inutiles qui, au fond, compromettent la qualité du débat de fond. Donc nous ne voterons pas, à moins que vous acceptiez l'amendement qui consiste à ne pas transférer à la commission permanente ce texte. Mais surtout, je le répète, réunissons-nous pour travailler sur l'organisation des débats et faisons des propositions au Président. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci. Je partage sur peut-être le retravail déjà du règlement intérieur, effectivement. Donc je prends le point et je le transmettrai au Président. Qui doit prendre la parole sur l'amendement ? Edwige.

Mme GAGNEUR. - La feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine, votée à l'unanimité en séance plénière le 10 avril 2020, approuvait notamment la création d'un label L'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine. Ce label accordé à des CFA répondant à certains critères leur ouvre droit à l'octroi par la suite à des subventions régionales, financements complémentaires des formations et aides aux investissements. Cette labellisation doit pouvoir s'effectuer tout au long de l'année dans l'intérêt des CFA. 160 CFA labellisés à ce jour.

Ce qui nécessite par conséquent une certaine réactivité de la Région que ne permet pas le passage en séances plénières, lesquelles sont moins nombreuses que les commissions permanentes. C'est ce qui se fait depuis 4 ans et demi. Le label arrive à échéance le 31 décembre 2024, c'est-à-dire demain quasiment. Et comme rappelé en commission n° 3, nous nous engageons dans le renouvellement de la feuille de route régionale. Son adoption étant prévue, au plus tôt, pour juin 2025, il convient donc de gérer la période transitoire et d'assurer une continuité de service. Le tout dans un contexte de grandes incertitudes pour l'apprentissage et de fragilité pour de nombreux CFA. Il s'agit également, avec cette délibération, de se mettre en conformité dans la mesure où la délibération de 2020 indiquait bien, dans le cahier des charges du label, le passage en commission permanente. Mais cela ne figurait pas dans le pavé décisionnel. Nous pourrions, comme indiqué en commission 3, examiner de manière plus approfondie les demandes de renouvellement ou d'octroi du label lors des prochaines commissions permanentes. Cette suppression de délégation, en commission permanente, de ces labellisations surchargerait nos séances plénières et serait également très préjudiciable pour les CFA, déjà mis en grande difficulté par les récentes annonces de l'État sur la baisse du fonds de soutien de l'apprentissage des Régions. Moins 36 %, pour rappel. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cet amendement.

Mme BROUILLE. - Merci, Edwige. Y a-t-il d'autres contre cet amendement ? Je vais reprendre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Donc cet amendement est rejeté.

M. TRIFILETTI. - Ne prend pas part au vote pour les Écologistes. Merci, Présidente.

Vote sur : l'amendement déposé par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **NON-PARTICIPATION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme BROUILLE. - Et sur le vote de la délibération 13, sur cette évolution de la feuille de route, y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Abstention ? Adoptée.

N°13

Vote sur : Evolution de la feuille de route pour le développement de l'apprentissage

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : UDI et territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

14 – ADOPTION DE 2 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ ET DE 7 AVENANTS

Mme BROUILLE. - Délibération 14 sur les deux contrats opérationnels de mobilité et six avenants. Monsieur LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Merci, Madame la Présidente, juste parce que vous les connaissez toutes et tous, je ne vais pas refaire l'histoire des contrats opérationnels de mobilité. Il s'avère qu'on vous propose aujourd'hui l'adoption de celui du pays du Grand Pau et de l'Entre-deux-mers avec des avenants sur un certain nombre d'autres contrats qui étaient déjà opérationnels. C'est le cas de le dire. Je voudrais remercier et saluer Florent LACARRERE en lui disant bon anniversaire puisqu'on ne te l'a pas souhaité, encore. Et puis Frédéric MELLIER pour le contrat de l'Entre-deux-mers avec des actions qui seront ensuite déclinées, évidemment, en commission permanente. Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des contres, des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°14

Vote sur : Adoption de 2contrats opérationnels de mobilité et de 7avenants

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 – RÉGIES DE TRANSPORT DE LA HAUTE-VIENNE ET DES LANDES ET SPL TRANS-LANDES – MODIFICATION DES STATUTS ET AVENANTS AUX CONTRATS D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (COSP)

Mme BROUILLE. - Délibération n° 15, régie de transport de la Haute-Vienne et des Landes. Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Il s'agit, Madame la Présidente, de contrats d'obligation de service public qui sont signés entre la Région et les deux régies et la SPL, permettant ainsi de mettre à jour ces contrats qui ont été délibérés par la régie de Haute-Vienne et par la SPL transports pas plus tard que mercredi.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Des contres ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°15

Vote sur : Régies de transport de la Haute-Vienne et des landes et SPL trans-landes – modification des statuts et avenants aux contrats d'obligations de service public (COSP)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
DARBON Alain concernant la Régie Régionale de Transport de la Haute-Vienne (Président)
LAFARGUE Marie-Laure concernant la Société Publique Locale Trans-Landes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
LAGRAVE Renaud concernant la Société Publique Locale Trans-Landes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
SORE Serge concernant la Société Publique Locale Trans-Landes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
TAUZIN Arnaud concernant la Société Publique Locale Trans-Landes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

16 –AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION ET D'AFFRÈTEMENT RELATIVE À L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES GRANDES RIVES

Mme BROUILLE. - Délibération n° 16, avenant n° 1 à la convention de délégation et d'affrètement relative à l'organisation des transports.

M. LAGRAVE. - Pas de commentaire, Madame la Présidente, là je crois que tout le monde a compris de quoi il s'agissait.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des prises de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°16

Vote sur : Avenant n°1 à la convention de délégation et d'affrètement relative à l'organisation des transports entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Saintes Grandes Rives

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 – CONVENTION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DÉPARTEMENT DE GIRONDE RELATIVE AUX AMÉNAGEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER, L'ENTRETIEN ET L'AFFICHAGE SUR LE MOBILIER URBAIN RÉGIONAL

Mme BROUILLE. - Délibération n° 17, toujours Monsieur LAGRAVE, avec la convention entre la Région et le Département de Gironde.

M. LAGRAVE. - C'est une convention traditionnelle, Madame la Présidente, pour que le Département de la Gironde, qui s'occupe du domaine public routier, puisse continuer à entretenir le mobilier régional sur nos lignes de transport. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°17

Vote sur : Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de Gironde relative aux aménagements sur le domaine public routier, l'entretien et l'affichage sur le mobilier urbain régional

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 – PORT DE BAYONNE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU PORT DE COMMERCE DE BAYONNE – NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

Mme BROUILLE. - Délibération n° 18 avec le port de Bayonne, délégation de service public, Monsieur Mathieu BERGÉ.

M. BERGÉ. - Alors je pourrais vous parler pendant des heures du port de Bayonne, mais je ne le ferai pas, je vous rassure de suite. Je vous avais préparé un petit PowerPoint, mais j'ai proposé qu'on ne vous passe pas le petit PowerPoint parce que j'ai eu l'occasion de le présenter en commission et l'ensemble des groupes ont eu accès à ce PowerPoint dans le détail. Juste, pour vous dire, c'est un nouveau contrat de concession sur 40 ans qui est passé avec une société portuaire qui est une société spécifique pour gérer les ports. La Région va être actionnaire principale de cette nouvelle société portuaire avec deux co-actionnaires, la CCI Pays basque et la CCI Landes. C'est la première fois que la CCI Landes va être associée à la gestion du port de Bayonne puisque jusqu'à maintenant, la CCI Pays basque était délégataire notamment de la Région dans le dernier contrat de concession. C'était une petite anomalie historique, sachant que, j'allais dire, 65 % du trafic se fait plutôt dans les Landes que dans les Pyrénées-Atlantiques.

Je vous demande de retenir sur ce nouveau contrat de concession la durée de 40 ans. Aujourd'hui, la société portuaire va se substituer au rôle qu'avait la CCI Pays basque dans le cadre de la délégation de service public. Tous les organes préexistant à la création de la société portuaire sont maintenus. Les personnels ont été transférés de la CCI à la société portuaire en respectant les conventions collectives liées au port. Nous avons établi un plan prévisionnel d'investissement de 194 millions d'euros, dont 72 seront réalisés d'ici 2034. Il va y avoir une première étape de capitalisation de la société portuaire en 2025. La Région apportera 5 millions d'euros. Je préfère laisser le temps au débat, puisque je ne doute pas que vous aurez des questions à me poser.

Mme BROUILLE. - Merci, Mathieu. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. DAMESTOY. - S'il vous plaît. Oui, Présidente. Merci. J'ai 3, 4 minutes ?

Mme BROUILLE. - 4.

M. DAMESTOY. - Merci, parce que le sujet est vaste. Merci Mathieu pour cette présentation, Madame la Présidente, chers collègues. Cette délibération 18 porte donc sur la délégation de service public accordée à la société portuaire du port de Bayonne, récemment créée. Notre groupe votera une abstention sur ce sujet et je commenterai ce vote.

Concernant le modèle de gestion retenu, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler puisqu'il nous a été assuré en commission, par Mathieu BERGÉ justement, que l'actionnariat de la société portuaire resterait sous le contrôle des collectivités publiques, ce qui est un bon point à nos yeux. Concernant le modèle économique, nous avons bien pris note des trois axes stratégiques qui seront privilégiés par la nouvelle structure, à savoir, aller vers une logistique, une industrie portuaire, décarbonée, développer la valeur ajoutée, l'impact économique du port, avoir un port ouvert sur son environnement et innovant.

Cependant, nous regrettons, comme il y a deux ans, l'absence d'objectifs finaux clairs tels que participer à l'amélioration de la balance commerciale de notre pays, contribuer à la souveraineté de la France en cessant notamment les importations en provenance de Russie tant que cette dernière représente une menace pour l'Europe, développer les circuits courts tant que faire se peut et donc relocaliser les industries, et enfin, assurer l'équilibre financier économique du port. À ce propos, nous nous interrogeons sur le devenir de la drague. Qui en sera le propriétaire et qui en assumera les coûts de fonctionnement ? Le dossier était relativement épais, j'ai peut-être loupé l'information. Si je peux avoir une clarification, ce serait appréciable. Bien sûr, nous sommes conscients que le développement d'un port industriel en plein cœur d'agglomération est un exercice très difficile, et c'est un équilibre très difficile à trouver. Nous espérons simplement que les activités nouvelles qui s'établiront sur le port s'inscriront dans le 21e siècle et dans la transition écologique énergétique que nous appelons de nos vœux. D'ailleurs, vous le savez très bien, évidemment, il existe une très forte attente de la part de la population locale en matière environnementale. Nous savons que la Région fait des efforts en ce sens ou on va en faire. Nous avons noté notamment les points suivants : la réalisation attendue d'un audit énergétique, la réalisation d'un bilan carbone, les connexions ferroviaires au niveau de tous les quais, l'électrification des quais, l'utilisation de grues et de véhicules électriques, la mise en place de politiques RSE, QSE, etc. À chaque fois qu'elle a tous les leviers d'action en sa main, la Région, visiblement, agit. Nous le reconnaissons. Cependant, cela devient moins évident dès lors que les efforts sont à faire par les entreprises implantées sur le port. Bien entendu, il existe des pollutions historiques, cela avait été évoqué, au plomb et à l'arsenic, identifiées lors de l'étude de zone effectuée entre 2012 et 2022. Mais d'autres nuisances, voire des pollutions non encore identifiées, sont régulièrement pointées du doigt par les habitants, par les riverains du port. Je pense notamment à la zone de stockage de tourbe à Saint-Bernard, les nuisances sonores aux abords de l'usine Celsa, les nuisances olfactives avec forte irritation des yeux et des voies respiratoires, des dépôts de poussière de toutes sortes, fer, maïs, tourbe.

Et puis, aussi, ne pas l'oublier, les problèmes d'anxiété que cela génère au niveau des populations locales, ne sachant pas très exactement quelles pollutions elles subissent, quelles nuisances elles subissent. Et, forcément, cela crée chez elles ce phénomène, de l'anxiété qui a été évoquée par certains riverains.

Sur ces sujets, les riverains souhaitent donc avoir des évolutions notables. Et, surtout, ils souhaitent avoir de la transparence, de l'information. Nous savons que la Région a envisagé l'acquisition prochaine d'une station Atmo réclamée depuis 20 ans. C'est une excellente nouvelle. Pouvons-nous savoir, cependant, où elle serait installée à Anglet, très précisément, et quand ? Nous croyons aussi savoir qu'une cartographie de pathologies liées aux pollutions historiques aurait, je dis bien « aurait » été établie par l'ARS au moment de l'étude de zone. Êtes-vous au courant de cela ? Si oui, un accès à ces données est-il possible ?

Mme BROUILLE. - Merci, Monsieur DAMESTOY.

M. DAMESTOY. - Pardon, je conclus.

Mme BROUILLE. - Non. Je suis d'accord, vous conclurez avec Monsieur BERGÉ pendant le repas.

M. DAMESTOY. - Une étude épidémiologique va être demandée ?

Mme BROUILLE. - Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur DAMESTOY, je suis désolée, mais les règles sont connues.

M. DAMESTOY. - On en parlera avec Mathieu BERGÉ, pas de souci.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN. - Sans rentrer sur le fond du dossier, cela me donne l'occasion de redire combien le groupe des élus LR, et je ne sais pas si c'est plus partagé qu'au sein de notre seul groupe : à quand un engagement très fort pour une régionalisation des ports sur notre territoire ? Sur Bayonne, on voit que ça marche. Bordeaux et La Rochelle. Juste une remarque. Je ne lance pas le débat aujourd'hui, mais je rappelle nos positions là-dessus.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Mathieu BERGÉ, réponse.

M. BERGÉ. - Je ne sais pas si je dois voir l'abstention comme un quitus, quelque chose de positif, un peu comme à l'époque où j'avais présenté le règlement aéroportuaire où il y avait eu une abstention. Peut-être. On va voir. On a déjà eu ce débat en commission, notamment avec Didier. Je le remercie pour son soutien au développement du port de Bayonne. Comme je l'ai dit, j'espère qu'il viendra me soutenir à chaque fois qu'il y aura un projet d'implantation cohérent sur le port de Bayonne, mais qui, potentiellement, pourra produire quelques nuisances puisque c'est un port industriel.

Et la particularité du port de Bayonne, c'est que l'embouchure a été fixée au 16e siècle. L'embouchure de l'Adour. Jusque-là, elle bougeait, vous savez, elle allait de Vieux Boucau, Capbreton et elle a été fixée à Boucau. « Boca », cela veut dire la bouche en gascon. Et depuis, le port industriel s'est développé. D'ailleurs, c'est la CCI Pays basque, de Bayonne, qui gère le port de Bayonne depuis 298 ans. Et d'ailleurs, c'était la seule CCI des Pyrénées-Atlantiques. La CCI de Pau Béarn n'a été créée qu'en 1947 puisque cette CCI avait été créée, notamment, pour gérer le port de Bayonne. En 1911, déjà, le port de Bayonne atteignait son premier million de tonnes de trafic. Et après, la ville est venue, s'est installée, évidemment autour des Forges de l'Adour, autour du site industriel. Et une population ouvrière qui avait l'habitude de vivre à côté des usines acceptait les nuisances. Le problème, c'est qu'on a un territoire qui est également touristique et la population est venue s'installer petit à petit autour du port de Bayonne. Ce qui ne veut pas dire que nous demandons à la population d'accepter les nuisances sans rien faire. Au contraire, nous travaillons pour diminuer au quotidien les nuisances. Mais quand on a un parc à ferraille en face de chez soi, quand on a une aciérie en face de chez soi, quand on a une fabrique d'engrais en face de chez soi, quand on a acheté sa maison en 2014, comme quelqu'un me l'a dit l'autre jour à la radio, puisque je venais pour répondre aux riverains aux problématiques de nuisance, je lui ai dit : « Je pense que vous aviez vu le parc à ferraille qui était en face et notamment l'aimant d'une tonne qui soulève la ferraille ». Mais il n'empêche que nous travaillons au quotidien pour lutter contre ces nuisances.

Je reviens sur la question de la drague. La drague va être gérée par la société portuaire. Par contre, elle appartient à la Région. C'est ce qu'on appelle un bien de retour. À la fin de la concession, la Région récupère la drague. Au niveau du financement, jusqu'à maintenant, le financement de la drague, avant le nouveau, le contrat de concession était mixte entre l'exploitant et la Région. Jusque-là, l'exploitant finançait, j'allais dire, 35 à 40 % de la drague et, via une subvention de dragage, la Région finançait les autres 60 %. Dans le cadre de ce contrat de concession, c'est ce que j'ai expliqué lors de la commission, lors des 13 premières années, il va y avoir une subvention annuelle de l'ordre de 3 millions d'euros pour permettre les investissements. Ce n'est pas fléché directement sur le dragage, mais cela vient compenser en partie le déséquilibre sur le dragage, dans la concession. Donc quelque part, on en assume une partie au travers de cette subvention.

Vous avez souligné, vous avez évoqué vous-même la question de l'étude de zone et je vais revenir sur ce point-là. L'étude de zone, c'est une photographie environnementale du port de Bayonne qui a été menée, qui a duré 10 ans.

On a analysé toutes les pollutions atmosphériques au niveau, également, des poussières, au niveau des sols et c'est là où on a découvert des pollutions historiques, comme vous l'avez mentionné, au plomb et à l'arsenic sur certains terrains à Boucau et Anglet. Mais cela a été identifié de manière extrêmement éparse. Ce n'est pas structurel sur l'ensemble du port de Bayonne. Mais il y a quand même des pollutions historiques. Au niveau des nuisances, vous avez évoqué la question de la tourbe qui est disposée sur le banc Saint-Bernard et qui, les jours de vent, peut s'envoler. On est en train de travailler à la relocalisation de ce trafic. C'est ce que j'évoquais avec vous l'autre jour en commission. Et concernant l'usine Celsa à laquelle on reproche notamment les nuisances auditives, on les a contraints à construire un mur anti-bruit. Cela ne nous permet pas qu'il n'y ait aucune nuisance. On va continuer à travailler avec eux pour diminuer ces nuisances. Vous avez évoqué également la station Atmos et c'est la Région Nouvelle-Aquitaine toute seule qui va payer l'investissement de la station Atmos. C'est-à-dire pour faire le monitoring au quotidien de la qualité de l'air. Et évidemment, tous les résultats seront rendus publics lors des séances du S3PI où siègent les associations de riverains et des associations environnementales qui siègent de manière réglementaire dans le S3PI. Pour la question des pathologies, au moment où nous avions mené l'étude de zone, un courrier avait été envoyé à l'ensemble des médecins généralistes de la zone portuaire en leur demandant de faire remonter s'ils avaient justement pu identifier, depuis des années qu'ils exerçaient sur le territoire portuaire, un nombre particulièrement important de pathologies anormales. Aucun médecin du territoire du port ne s'est saisi de cette question-là. Donc on n'a pas de cartographie parce qu'il n'y a eu aucune remontée de la part des médecins qui s'occupent des populations qui habitent à côté du port. Je crois avoir répondu à vos questions.

M. DAMESTOY. - L'étude épidémiologique, je voulais poser la question.

Mme BROUILLE. - Ah non. On va arrêter, Messieurs. Messieurs, vous continuerez tous les deux s'il vous plaît. Vous avez été dans le détail, on a répondu. Ce sont pratiquement des questions de commission. On a entendu le principal des réponses.

M. BERGÉ. - Pas de problème, Madame la Présidente de séance.

Mme BROUILLE. - Si vous voulez bien, nous allons passer au vote.

M. BERGÉ. - Nous allons passer au vote. Et c'est l'ARS qui a la compétence pour l'étude épidémiologique et non pas la Région.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des contres ? Une abstention ? Cette délibération est adoptée.

N°18

Vote sur : Port de Bayonne – délégation de service public du port de commerce de Bayonne – nouveau contrat de concession

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :
DERVILLE Sandrine concernant la Société portuaire « Port de Bayonne » (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
LAGRAVE Renaud concernant la Société portuaire « Port de Bayonne » (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

19 – PORT DE BAYONNE : ADOPTION DES TARIFS 2025 – CONCESSIONS DE COMMERCE ET DE PLAISANCE ET ZONE DE MOUILLAGE DU HAVRE DE BOUCAU

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération n° 19, toujours sur le port de Bayonne, avec l'adoption des tarifs 2025.

M. BERGÉ. - Profitez-en, c'est la seule fois que vous aurez à voter sur l'augmentation des tarifs du port de Bayonne. D'habitude, cela passe en CP. Cela a déjà été adopté par le Conseil portuaire qui regroupe les différents usagers, industriels, port de plaisance. Donc cela a été voté à l'unanimité. Je vous propose également de voter avec eux cette augmentation de 2 % des tarifs sur le port de Bayonne.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Des contres ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°19

Vote sur : Adoption des tarifs 2025 – concessions de commerce et de plaisance et zone de mouillage du Havre de Boucau

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
AROSTEGUY Maïder concernant la Communauté d'Agglomération Pays-Basque (Vice-Présidente)
DERVILLE Sandrine concernant la Société portuaire « Port de Bayonne » (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et la Communauté d'Agglomération Pays-Basque (Conseillère Communautaire)
LAGRAVE Renaud concernant la Société portuaire « Port de Bayonne » (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

20 – NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT ANNUEL 2023

Mme BROUILLE. - Délibération n° 20 sur le rapport annuel 2023 sur la SNAP. Je me donne directement la parole. Cette délibération, qui est informative, propose un bilan d'activité sur la SNAP, la société Nouvelle-Aquitaine Participations. Ce n'est pas une obligation réglementaire, mais par souci de transparence, nous faisons ce petit bilan. Vous savez que la Région est actionnaire unique de la SNAP, société au service de la stratégie régionale dédiée aux fonds propres, qui a pour objectif de prendre des participations dans les fonds des investissements. La SNAP, vous le voyez, a investi dans 26 fonds qui couvrent vraiment l'ensemble du cycle de vie d'une entreprise. 184 millions d'euros souscrits, dont 147,5 millions ont été appelés par les fonds. Sur la diapositive, vous avez les segments d'intervention. On vous rappelle que nous intervenons sur le capital Rebond, on l'a vu ce matin, pour redresser et surtout structurer une entreprise à 2 %, le capital amorçage, pour financer les entreprises, pour faire la preuve du concept. Le capital-risque, à 25 %, finance les jeunes entreprises à fort potentiel de croissance, principalement des entreprises innovantes. Et enfin, 37 % de capital développement qui concerne bien sûr les entreprises matures pour financer le développement. À fin 2023, 328 entreprises sont actuellement détenues par des fonds régionaux sur l'ensemble du territoire Néo-Aquitain. 364 millions sont investis par les fonds qui ont permis de lever pour ces dernières, dans les entreprises, plus de 1,820 milliard d'euros. Vous le voyez, l'effet levier est là. L'effet levier est de 5. Et cela correspond pratiquement à un peu plus de 27 000 emplois qui ont été soutenus. Les secteurs d'activité sont présentés sur le petit diagramme. Les principaux sont l'industrie, le numérique et la santé.

Concernant les illustrations concrètes, sur nos territoires, d'investissements, vous avez un petit diaporama qui reprend quelques belles pépites de notre territoire qui ont réalisé leurs premiers fonds grâce à nos fonds régionaux. Je parle bien sûr de Materrup qui est une société qui produit un ciment vert, Elicit Plant, on en a souvent parlé, qui produit des composants permettant de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques et de l'eau, et enfin, pour ne citer qu'eux, Api, qui implante des supérettes dans le milieu rural et qui contribue par cela à la redynamisation des centres bourgs. Voilà, mes chers collègues, pour cette présentation rapide, mais qui va de soi sur les fonds d'investissement régionaux. Vraiment, le point à retenir, c'est que pour un euro investi dans un fonds, cela lève 5 euros d'investissement pour les entreprises.

Y a-t-il des questions ? C'est un donner acte. L'assemblée donne acte de cette présentation. Merci.

N°20

Nouvelle-Aquitaine participations (SNAP) : rapport annuel 2023

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

*Non-participation :
UTHURRY Bernard concernant la société Nouvelle-Aquitaine Participations - SNAP (Président)

21 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES (CETIM) POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Mme BROUILLE. - Et je poursuis avec la convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le CETIM. Il vous est proposé de reconduire la convention de partenariat qui a été signée entre la Région et le CETIM. Je vous rappelle la période précédente qui était 2019 à 2022. Cette précédente convention a permis surtout d'impliquer le CETIM sur plusieurs projets, dont la mise en œuvre de notre programme usine du futur, de sensibiliser, surtout, les industriels régionaux de la mécanique aux nouveaux procédés et techniques. Vous dire que cela représente, en Nouvelle-Aquitaine, 3 000 entreprises, de l'industrie mécanicienne. C'est principalement 65 % de PME ayant moins de 50 salariés. Le CETIM en accompagne 550 par an. Et puis, surtout, nous avons développé un partenariat avec les laboratoires de recherche. Donc, ce qui vous est proposé, c'est de reconduire cette convention un peu plus ambitieuse pour l'année 2024 à 2027 pour continuer, bien sûr, à renforcer la visibilité de l'action du CETIM, d'accompagner la transformation des industries manufacturières à travers nos plateformes PROPULS, à travers DIHNAMIC, surtout, les liens avec ACTENA, vous savez, l'association de centres de transfert, animer, bien évidemment, cette filière, et procéder à une étude d'impact sur l'impact plutôt régional de cette filière et l'impact des activités du CETIM. C'est une belle étude qui sera conduite en lien avec la DATAR. Voilà, mes chers collègues, sur cette présentation rapide du CETIM et de la convention qui nous lie à ce centre.

Y a-t-il des questions ? Des contres ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°21

Vote sur : Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le centre technique des industries mécaniques (CETIM) pour la période 2024 - 2027

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 – COOPÉRATION INTERNATIONALE : ACCORD CADRE TRIENNAL DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA PROVINCE DE LÀO CAI AU VIETNAM (2025-2027)

Mme BROUILLE. - Délibération 22 sur la coopération internationale avec des accords-cadres. Avec Monsieur Pascal DUFORESTEL.

M. DUFORESTEL. - Merci, Madame la Présidente. On va s'appuyer sur un petit PowerPoint très court de 223 pages, qui va nous permettre d'illustrer cette coopération avec la province de Lào Cai au Vietnam, très belle coopération qui dure depuis plus de 20 ans désormais et qui produit ses effets dans plusieurs domaines. Cette province du nord du Vietnam, à la frontière de la Chine, est une Région plutôt montagneuse et très agricole. Et nous avons quatre axes de coopération.

Le premier fera consensus, je crois, dans l'ensemble de l'Assemblée, en tout cas je l'espère, c'est la protection et la mise en valeur des patrimoines culturels, historiques et environnementaux de la province. Et vous avez là quelques illustrations d'images de réalisations durant cette vingtaine d'années et des réalisations plutôt récentes sur cette mise en valeur, qui vont du patrimoine bâti, comme vous le voyez, au patrimoine naturel, notamment par la biodiversité du parc national présent dans la province de Lào Cai. Nous avons un second axe sur la francophonie et la formation professionnelle qui passe notamment par l'apprentissage du français et de la langue française afin de permettre aux acteurs touristiques d'accueillir les touristes dans cette province et notamment les touristes français. Donc un gros travail de formation qui se pérennise. Et puis, troisième volet, l'écotourisme avec, notamment, beaucoup de travaux autour des différents sports de plein air et d'activités, comme on voit là le canyoning qui a un gros développement et qui permet notamment à des entreprises françaises de faire valoir leur savoir-faire et de commercialiser leur matériel dans cette province. Et puis, le dernier volet concerne la sécurité alimentaire et le volet agroécologique et passe notamment par le développement de l'agriculture bio, de la pisciculture, sur cette province, en lien, notamment, et vous avez là les partenaires, avec notre partenaire traditionnel qui est AgriSud international. Et puis, dans les autres partenaires de cette coopération, nous avons l'université de La Rochelle, l'Université de Poitiers, Structure NC et l'avant-garde « Néo Terrienne » que représentent les parcs naturels régionaux et notamment celui du marais poitevin. Voilà en quelques la présentation de cette coopération et la convention triennale qui va nous permettre d'ancrer et de continuer ce travail sur les années qui viennent.

Mme BROUILLE. - Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, allez-y.

M. FLORIAN. - Nous, on émet des réserves. On va voter pour parce que le process est lancé, a priori, mais j'en profite quand même pour qu'on réclame une vraie expertise sur tous ces partenariats, quels qu'ils soient. C'est quand même de l'argent. Alors, c'est très bien de s'occuper du patrimoine vietnamien, de voir des gens faire du canyoning. C'est très sympathique, mais quand même, à un moment ou un autre, on ne peut pas d'un côté expliquer qu'on est au bord de la faillite et, après, être les bons Samaritains de toute la planète. Donc on va voter la délibération, on ne va pénaliser personne dans l'immédiat, mais on redemande, je ne sais pas sous quelle forme, une commission ad hoc ou un comité Théodule, vous appelez ça comme vous voulez, mais qu'on puisse re lister, diagnostiquer tous ces partenariats à l'aune de nos propres difficultés.

Mme BROUILLE. - Merci. Monsieur LAMARA.

M. LAMARA. - Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, mes chers collègues, je dois dire qu'il y a des priorités que je peine parfois à comprendre. Aujourd'hui, vous nous demandez de valider une dépense de 600 000 euros pour financer des projets d'aménagement urbain, de tourisme, d'arboriculture et de viticulture au Vietnam, dans la province de Lào Cai, à plus de 9 000 km d'ici. Alors, je vous pose la question : combien de Néo-Aquitains se réveillent le matin en se disant, quelle chance, mon argent va servir à développer l'arboriculture vietnamienne ? Je doute que vous trouviez ne serait-ce qu'une seule personne pour qui cela constitue une priorité. Pendant ce temps, chez nous, les plafonds des lycées s'effondrent, les radiateurs sont aussi froids que les finances de nos collectivités, et nos agriculteurs, eux, n'ont toujours pas vu la couleur de 600 000 euros pour sortir de l'eau. Mais qu'importe, me direz-vous, puisque l'urgence est de planter des vignes à Lào Cai. En réalité, avec 600 000 euros, nous pourrions rénover des lycées vétustes pour éviter que nos élèves aient à garder leur manteau en classe, acheter des équipements numériques pour nos établissements scolaires qui, pour certains, semblent tout droit sortis des années 80. Ou mieux encore, soutenir les viticulteurs et arboriculteurs néo-aquitains qui, eux, font vivre notre territoire. Mais non. À croire qu'il est plus tendance de subventionner des projets exotiques plutôt que de s'occuper des problèmes concrets des Néo-Aquitains. L'argent public n'est pas une carte bancaire sans limites destinée à financer des aventures à l'autre bout du monde. Il doit servir en priorité ceux qui le versent. Les contribuables dans notre Région méritent bien mieux que cela.

Si vous tenez tant à soutenir vos camarades communistes du Vietnam, alors je vous suggère de demander au parti communiste de mettre la main à la poche. Après tout, la solidarité internationale, entre amis, devrait se faire sur les fonds privés et non sur l'argent des contribuables néo-aquitains. Donc c'est pourquoi, par bon sens et surtout par respect des contribuables, le groupe Rassemblement National votera contre cette délibération.

Mme SARRAZIN. - Madame la Présidente, chers collègues, prenons quelques instants pour saluer cette coopération entre la Région et la province de Lào Cai au Vietnam. Cette coopération s'inscrit dans la nécessaire solidarité devant l'inégalité économique qui existe entre les différents pays des différents continents. Comme les pays portent des partenariats de solidarité avec d'autres pays, comme les villes portent des jumelages pour promouvoir les échanges interculturels et la solidarité entre leurs habitants, il nous semble tout à fait logique que les Régions portent des partenariats avec d'autres Régions de par le monde. Les valeurs humanistes sont plus que jamais essentielles à transmettre en ces temps tumultueux, comme le montrent les propos honteux de mes prédécesseurs. À l'issue de chaque COP, les pays riches ne sont pas à la hauteur dans leurs engagements pour aider les pays pauvres face au dérèglement climatique. Ce sont donc les collectivités territoriales qui montrent le chemin. Oui, c'est nécessaire. Par cette convention, la Région travaille avec la province de Lào Cai à mettre en œuvre les objectifs du développement durable, comme l'a montré Monsieur DUFORESTEL. Nous saluons cette approche, car elle s'appuie sur une forme soutenable de développement, l'écotourisme, l'agroécologie ou encore l'agriculture biologique. Donc nous sommes très fiers et chaque matin, nous sommes fiers et nous voterons pour cette délibération.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Émilie. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Qui est pour ? Adoptée.

N°22

Vote sur : Coopération internationale : accord cadre triennal de coopération décentralisée entre la région Nouvelle-Aquitaine et la province de Lào Cai au Vietnam (2025-2027)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

23 – TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le tableau des emplois, Dominique ASTIER.

M. ASTIER. - Monsieur le Président, chers collègues, une délibération très technique. Elle a pour objet, comme à l'accoutumée, de soumettre à votre approbation les modifications relatives au tableau des emplois de la collectivité afin de les adapter aux besoins de fonctionnement des services. Donc, il s'agit de créer 7 emplois non permanents, modification d'un emploi non permanent de contrat de projet de catégorie A en catégorie B, et transformation de 29 emplois permanents sans remettre en cause l'équilibre budgétaire du schéma budgétaire des pôles.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des questions au rapporteur ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

N°23

Vote sur : Tableau des emplois

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **ABSTENTION : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

24 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2025

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la détermination des taux de promotion des agents.

M. ASTIER. - La présente délibération, Président, a pour objet de déterminer les taux de promotion, ce qu'on appelle les ratios des agents de la collectivité susceptibles d'être proposés à un avancement de grade au titre de l'année 2025 pour les trois catégories. Donc au regard de ces éléments, vous avez lu la délibération, de l'évolution des effectifs par grade et des besoins de la collectivité dans une optique de maîtrise de la masse salariale, il est proposé de reconduire les ratios votés en 2024 au titre de l'année 2025 à l'identique de ceux adoptés en 2020.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des questions au rapporteur ?

Mme FORGENEUF. - Oui, s'il vous plaît, ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

Mme FORGENEUF. - Merci. Très rapidement. C'est une explication de vote. Même si nous entendons les contraintes budgétaires régionales, nous restons convaincus que la carrière des agents ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire. Les agents régionaux subissent eux aussi l'inflation générée par les différentes crises qui se sont succédé ces dernières années. Alors même que la valeur du point d'indice n'est pas revalorisée dans les mêmes proportions. Preuve en est, dans la délibération qui nous sera présentée, tout à l'heure, concernant les mutuelles, la cotisation des mutuelles subit une augmentation de 20 %. On peut souligner le geste de la collectivité de maintenir son taux de participation, mais, mécaniquement, le net à payer des agents en sera réduit d'autant. L'avancement de grade comme les avancements d'échelon sont les seuls moyens pour les agents de valoriser leurs salaires, mais aussi leur retraite principale. Nous faisons cette année encore le vœu que les revendications des organisations syndicales puissent être entendues concernant ces taux d'avancement de grade. Et du coup, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres questions ? Dominique ASTIER.

M. ASTIER. - La question a été posée en commission n° 1 et tous les ans, les organisations syndicales demandent une augmentation, mais là, on ne peut pas, pour des raisons budgétaires, accepter de passer à 100 %. On a sur certaines filières été revalorisés, les filières orphelines. Mais en ce qui concerne les autres filières, on est quand même à plus de 50 %, ce qui rentre dans le cadre budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

N°24

Vote sur : Détermination des taux de promotion des agents de la collectivité pour l'année 2025

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

25 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ÉVOLUTION TARIFAIRE DES COTISATIONS SANTÉ ET DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR SANTÉ ET MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES PAR VOIE D'AVENANTS AU 1ER JANVIER 2025

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la protection sociale, Dominique ASTIER.

M. ASTIER. - Chers collègues, vous avez bien entendu pris connaissance de cette délibération relative à la santé et à la prévoyance, qui représente un marqueur fort de notre politique de ressources humaines. Je ne vais pas vous détailler les quatre avenants, vous les avez lus. Je voudrais insister auprès de vous sur l'augmentation de la participation employeur, cela a été souligné précédemment, qui vous est proposée afin d'alléger les augmentations pour nos agents sur les contrats collectifs santé et prévoyance au 1er janvier 2025. Ainsi, concernant nos agents, les montants de la participation employeur augmentent pour conserver l'effort actuel de la collectivité par catégorie de revenus. Concernant les ayants droit, les conjoints et enfants, une augmentation égale à l'inflation 2024 de 2,5 % vous est proposée.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des questions ? Oui. Allez-y.

M. DELBOSQ. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, aujourd'hui nous est proposé de prolonger le contrat avec le groupe VYV incluant MGEN, MNT, Harmonie mutuelle, issu de l'accord de juillet 2023. Toutefois, plusieurs aspects de ce partenariat soulèvent des inquiétudes. En 2023, les cotisations pour nos agents étaient déjà substantielles, mais dans la moyenne, environ 57 euros pour un agent, 31 par enfant, 96 euros pour un retraité. Pourtant, en 2024, ces tarifs ont explosé, avec une augmentation de 26 %, et une nouvelle hausse totale de 20 % est prévue le 1er janvier qui arrive. On passera donc à 87 euros par agent, 47 par enfant et 145 euros pour un retraité. C'est une augmentation cumulative de 51 % depuis 2023. Pour comparaison, la hausse moyenne des mutuelles en 2025, pourtant déjà très critiquée, est estimée à seulement 6 %. Nous faisons donc face à une dérive insoutenable dans le contexte économique actuel. La Région elle-même, vous l'avez dit, Monsieur ASTIER, reconnaît la gravité de la situation en augmentant sa participation employeur pour atténuer partiellement cet impact. Cependant, cela pèse sur les finances publiques et grève encore le budget de nos agents. Pire encore, les retraités, parfois les plus vulnérables financièrement, sont exclus de toute participation employeur. Certes, aucune obligation légale ne l'impose, mais on touche là, profondément, à notre pacte d'égalité.

Cette exclusion soulève un problème d'équité fondamental.

Les retraités qui ont servi le public toute leur vie se retrouvent à payer les cotisations les plus élevées sans aucun soutien. Cela n'est pas juste et nous vous donnons à chaque séance de nombreuses pistes d'économies afin de financer ces mesures oh combien indispensables. On nous parlera sans doute de la hausse de la sinistralité, du vieillissement de la population, des coûts médicaux croissants. On entend ces arguments. Il n'y a pas de problème, mais ils ne sauraient justifier à eux seuls une telle augmentation incontrôlée. C'est pourquoi nous demandons à la Région, et j'en termine, de faire preuve de fermeté. Intensifier les campagnes de prévention ciblées pour réduire la hausse des dépenses de santé. Auditer la gestion des coûts du groupe VYV et surtout renégocier les termes de ce partenariat, Président. Avec le nombre de contrats que la Région représente, je pense que nous avons une puissance de négociation significative. Il est inacceptable de continuer à supporter de telles hausses sans remise en question. Le dossier, je pense, doit urgemment être remis sur la table. Donc face à cette hausse cumulée, démesurée, à l'injustice persistante envers nos retraités, à l'absence de solutions structurelles, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir ? Allez-y.

Mme TARIOL. - Merci, Président. Chers collègues, cette délibération nous permet d'exprimer aujourd'hui notre inquiétude face à l'évolution de la protection sociale en France et plus particulièrement à l'essor des assurances privées dans un secteur qui devrait rester au service du public. Sous prétexte d'améliorer la couverture de nos agents, l'argent public est détourné pour financer les profits des mutuelles et des sociétés d'assurances privées. Ces entreprises captent les cotisations des assurés sociaux pour offrir des couvertures supplémentaires, opérant ainsi un transfert de fonds du service public vers le secteur privé. Cette situation affaiblit la sécurité sociale et menace les principes de solidarité qui en faisaient la force depuis sa création. En 2025, nous célébrerons les 80 ans de la création de la sécurité sociale issue des ordonnances de 1945. Ce système visait à garantir à chacun, en toute circonstance, les moyens nécessaires pour subvenir à ses besoins dans des conditions décentes. Il reposait sur une organisation unique. Une cotisation unique et une gestion démocratique des caisses par les assurés eux-mêmes. Le régime général était géré par les partenaires sociaux dans une optique de solidarité. Aujourd'hui, nous payons les conséquences des politiques économiques libérales successives. Le financement de la sécurité sociale a été réduit notamment par des exonérations de cotisations patronales, 73 milliards d'euros en 2023, renforçant ainsi le secteur privé au détriment du service public. La prise en charge des soins par la sécurité sociale n'atteint plus que 70 %, bien loin de l'objectif initial.

Ce creusement des inégalités est renforcé par l'essor des assurances complémentaires, accessibles principalement aux plus aisés. Pire encore, le principe d'universalité, fondement de notre système, est menacé. Seules les personnes disposant de revenus suffisants peuvent souscrire à ces assurances privées, creusant la fracture entre ceux bénéficiant d'une couverture complète et ceux qui dépendent uniquement de la sécurité sociale. De plus, les collectivités, souvent en difficultés financières, sont sollicitées pour financer ce système, créant une inégalité territoriale. Toutes n'ont pas les mêmes ressources pour y contribuer et certaines seront contraintes de faire face à des lacunes importantes dans la couverture de leurs concitoyens. Bien que nous votions en faveur de cette délibération, nous savons pertinemment que cette solution sera suivie d'une hausse régulière des cotisations des agents ainsi que de la part de financement des collectivités qui deviennent des vaches à lait pour les entreprises privées. Ce modèle renforce les intérêts privés au détriment de la solidarité et de l'universalité du service public. Il est donc crucial de repenser notre système de protection sociale en revenant à un modèle solidaire, universel et démocratiquement géré, où le secteur privé n'a pas vocation à dominer. La sécurité sociale doit redevenir un pilier central de notre société, accessible à tous, sans que le profit prime sur le bien-être collectif. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je ne sais pas si Dominique ASTIER veut répondre.

M. ASTIER. - Oui, Président, sur la consommation médicale de notre contrat, elle est bien évidemment liée, je l'ai dit tout à l'heure, à notre pyramide démographique. Il y a plus d'évolutions réglementaires, aussi, par rapport au début du contrat. Toutes les hausses ont fait l'objet, bien évidemment, comme on peut l'imaginer, de négociations et contrôles de la part de la Région. Seuls les agents de la collectivité pourront bénéficier de la participation employeur. Et dire aussi que notre contrat a beaucoup augmenté, mais à prestations égales, il reste quand même compétitif quand on compare à d'autres organisations. Pas des Régions, évidemment, mais la Métropole, certaines grandes villes, Départements. Donc on a quand même un contrat, même s'il augmente, qui est quand même encore compétitif. On a souhaité prolonger, cela a été dit tout à l'heure, le contrat avec le groupe VYV d'une année sur les deux risques, jusqu'au 31 décembre 2025. Mais je rappelle que c'est dans l'attente de la transposition normative de l'accord collectif national qui avait été signé il y a déjà longtemps, le 11 juillet 2023, entre les représentants des employeurs nationaux, les organisations syndicales représentatives du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Donc cette prorogation du contrat va nous laisser le temps nécessaire pour travailler en groupe de travail, et cela a déjà commencé avant l'été, avec les organisations syndicales pour la conclusion des nouveaux contrats santé prévoyance qui s'appliqueront au 1er janvier 2026.

Je rappelle, pour être plus précis, qu'un questionnaire a été envoyé aux agents il y a déjà plus de deux mois. On les a réunis dans des groupes de travail. Cela va continuer dès le mois de janvier, février, et toute l'année 2025, pour arriver à trouver un contrat qui convienne au plus grand nombre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de votre implication, Dominique. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce texte ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

N°25

Vote sur : Protection sociale complémentaire : évolution tarifaire des cotisations santé et des montants de la participation employeur santé et modifications administratives par voie d'avenants au 1ER janvier 2025

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

26 – PARTICIPATION DE LA RÉGION À L'ACCORD DE CONSORTIUM DU PROJET COMETES : « COMPÉTENCE ET MÉTIERS POUR L'ESPACE »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le projet COMETES, Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, donc je vous présente cette délibération qui vise à la participation de la Région à un consortium qui s'appelle COMETES. Ce consortium résulte de l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir qui a été lancé par l'État en 2021 pour préparer aux métiers du futur et surtout aux métiers de la réindustrialisation de la France. Il a été lancé dans le cadre d'une pénurie de main-d'œuvre qu'on a connue à l'issue du COVID. Il a pour ambition de former 400 000 personnes dans 10 domaines, dans le secteur spatial. Donc dans ce cadre-là, les filières aéronautiques, spatiales et défense de la Nouvelle-Aquitaine, dont je vous rappelle que c'est plus de 40 000 emplois dans la Région, participent à ce projet qui est porté par l'université de Toulouse. Il représente 45 millions d'euros, dont 20 financés par l'État. Il se propose de former un très large vivier d'apprenants aux métiers du spatial en féminisant et en élargissant les viviers d'apprenants et puis en augmentant les formations initiales, les formations continues. Et évidemment, transversalement, en sensibilisant l'ensemble des apprenants aux questions d'environnement. Donc la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de contribuer à ce consortium qui réunit 26 partenaires. Et cela permet à plusieurs écoles d'ingénieurs de la Nouvelle-Aquitaine d'y participer, sans engagement de la Région financier à ce consortium puisque nous y valorisons l'engagement que nous avons déjà dans le projet NAASC, Nouvelle-Aquitaine Academic Space Center. Mes chers collègues, je vous propose de voter cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des demandes d'information ?

M. DIALLO. - Oui, Président. Alors ce n'est pas vraiment une intervention, c'est plus une interrogation. Monsieur le Président, bien sûr, c'est un projet de recherche important qui, je crois, est essentiel pour développer les compétences et les métiers effectivement autour des métiers de l'espace. J'ai bien noté, Madame JEANSON l'a dit, la féminisation, ainsi que tout ce qui permet d'avoir une approche transversale sur cette question. Mon interrogation tient beaucoup plus sur la nécessité aussi, je crois, de travailler à une sorte de transition écologique de ces métiers. Cela me semble essentiel. Nous savons qu'il y a aujourd'hui beaucoup de débris spatiaux qui posent véritablement des problèmes, des difficultés. Quid de cela ? Qu'en est-il effectivement de notre capacité face à ce genre de pollutions qui naissent du développement de ces métiers spatiaux ? Ce genre de pollutions, qu'est-ce que nous pouvons faire pour en venir à bout et orienter notre investissement sur ces questions ? Je vous remercie.

Mme JEANSON. - En fait, ce projet COMETES a cinq axes principaux et un axe transversal qui est justement la sensibilisation et la formation de tous les apprenants sur ces questions, les questions d'environnement et pour arriver à avoir un spatial qui soit évidemment respectueux de l'environnement et plus inclusif également. Le problème des débris spatiaux est un problème essentiel qu'on a aujourd'hui. La Région a agi sur la création d'un fonds d'investissement, qui n'a pas encore eu lieu, mais on a beaucoup d'entreprises qui s'installent dans en Nouvelle-Aquitaine sur le spécial et le problème des débris spatiaux, le problème de la rentrée atmosphérique. Avec des innovations considérables, sur les matériaux permettant d'assurer la rentrée atmosphérique sans la destruction de l'engin qui sont poursuivis en Nouvelle-Aquitaine. On a rencontré il y a quelques jours une entreprise étonnante qui propose un système de retour dans l'atmosphère sans être détruit et donc provoquer un certain nombre de débris. Mais c'est effectivement une préoccupation. Vous avez raison de l'évoquer.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions à ce projet ? Des abstentions ? Ce projet est donc adopté.

N°26

Vote sur : Participation de la région à l'accord de consortium du projet cometes : « compétence et métiers pour l'espace »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
DERVILLE Sandrine concernant l'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
MAURIN Baptiste concernant l'Institut National Polytechnique de Bordeaux (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
TROUSSELLE Yves concernant l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique - ISAE-ENSMA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

27 – AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME NOUVELLE-AQUITAINE (CRTNA) ET CONCERNANT LA GOUVERNANCE DE QUATRE COMITÉS D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le comité régional de tourisme. Rémi JUSTINIEN.

M. JUSTINIEN. -Très rapidement, on est ici sur un ajout à la convention d'objectifs que nous avons signée en 2023 entre le CRT et la Région. Il s'agit ici de suivre techniquement et financièrement les 4 comités d'itinérance cyclable, notamment la Vélodyssée et la Flow Vélo. L'une va du nord au sud et réciproquement. L'autre va d'ouest en est. Pour confier et être en binôme avec le CRT, le suivi technique et financier, notamment pour calculer les flux, le nombre de cyclistes qu'on a tous les étés. Je salue la présidente du CRT qui est présente ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cet avenant est donc adopté.

N°27

Vote sur : Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine (CRTNA) et concernant la gouvernance de quatre comités d'itinéraires cyclables

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 – POINT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME FERROCAMPUS ET MANDAT DE SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG)

M. LE PRÉSIDENT. - On a le point d'avancement du projet Ferrocampus. Laurence ROUÈDE.

Mme ROUÈDE. - Oui, Président, chers collègues, une délibération où l'on va d'abord vous faire l'état d'avancement de ce projet qui avance très vite. Souvenez-vous, il a été lancé en 2020. En 2022, nous avions passé une délibération assez importante qui prévoyait notamment un plan d'investissement et nous sommes en capacité, en décembre 2024, de vous faire un état d'avancement du projet et du programme Ferrocampus. On a prévu un petit film qui va vous être diffusé, qui vous résume tout cela et nous allons, dans le cadre de cet avancement rapide, multipartenarial également vous proposer, en délibération, le fait de réfléchir de façon pluriannuelle avec l'association Ferrocampus, en lui confiant justement, ce service d'intérêt économique général, SIEG. Mais d'abord, le petit film.

Un film est projeté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais saluer tout le travail des équipes de Ferrocampus et de son président Jackie EMON, des équipes de la Région qui ont travaillé. Nous avons attiré sur ce site la plupart des entreprises du ferroviaire de France. Et il est évident que toute la tâche qui est la nôtre, c'est d'essayer d'upgrader, d'innover en matière de signalisation, en matière de sécurité, en matière de passages à niveau, on en parlait ce matin pour un autre domaine, cette économie ferroviaire qui nous renvoie bien l'effort que l'on a fait. Laurence.

Mme ROUÈDE. - Tout a été dit et le film le montre très bien, en 4 ans, le Ferrocampus est devenu un acteur majeur du ferroviaire, rassemblant en effet une soixantaine d'acteurs importants, les principaux de la filière, avec une importance nationale et même une capacité de déploiement déjà à l'international. Ce que l'on vous propose dans la délibération, au-delà de l'état d'avancement, que vous avez tous pu constater à travers ce film, c'est aussi bien de renforcer, je le disais, de façon pluriannuelle, le mandat qui nous associe, la Région, avec Ferrocampus, en gardant les mêmes objectifs et la feuille de route très claire et très ambitieuse que nous avons. D'abord, vous l'avez dit, Président, créer un écosystème d'innovation et de formation unique en France sur la filière ferroviaire. Créer et adapter, proposer des formations adaptées aux nouveaux besoins des entreprises. C'est important, avec un parcours complet du CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur. Et, là aussi, il y a un engagement important et c'est là qu'on a le volet immobilier dans lequel on investit. Et, à travers ce mandat, on en confie la gestion à Ferrocampus. Il y a deux nouvelles licences professionnelles qui devront être créées en septembre, qui pourraient être créées à partir de septembre 2025.

Et un partenariat avec l'université de La Rochelle qui vise à créer aussi une école d'ingénieurs publique à la rentrée 2027. Et puis, le Président l'a dit, déployer, expérimenter des solutions technologiques pour nous permettre de moderniser, donc, ce travail sur le train léger, sur la régénération des lignes ferroviaires de façon moins coûteuse et plus souple. Et on s'appuie évidemment sur ce train laboratoire dans lequel nous avons investi.

Donc l'objectif de cette délibération, c'est de confier ce mandat SIEG à l'association Ferrocampus. Les permis de construire sont obtenus, donc les bâtiments que vous avez vus vont sortir de terre. Le premier espace tertiaire sortira en 2026. Pour le moment, vous le savez, nous nous appuyons sur le lycée de Palissy. Et les nouveaux ateliers dédiés à l'innovation sortiront de terre et seront opérationnels en 2027. Donc on confie à l'association, à travers le mandat et la délibération proposée aujourd'hui, le soin d'exploiter le site. Et nous sommes aussi dans un environnement où c'est un engagement fort et un investissement fort de la Région Nouvelle-Aquitaine et nous sommes évidemment accompagnés. Le programme Ferrocampus est inscrit au CPER. Il est lauréat de plusieurs appels à projets de l'État et notamment dans le cadre du programme CORIFER France Relance 2030. Et puis il est également lauréat des PIA 3 et PIA 4. Et enfin, c'est une action stratégique majeure dans le cadre du programme FEDER-FSE. Nous travaillons rapidement et de façon efficace avec l'État et avec les soutiens préfectoraux, il faut le dire, il faut le souligner, aussi. Puisque nous aurons, en plus du PIA, un engagement sur un accompagnement sur du fonds vert conséquent. C’est important et c'est à souligner.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense qu’au regard du souhait qui avait été émis par un collègue de l'Assemblée régionale d'aller voir ce qui se passait sur Flying Whales, il serait peut-être intéressant, un jour, si on a le lieu adéquat que l'on fasse une réunion de la Région, peut-être d'une assemblée plénière, ou d'une commission permanente ou d'une commission développement économique ou formation, sur le site. On a créé l'Aérocampus dont on connaît les réussites, notamment en matière de maintenance aéronautique. Là, on monte un système qui joue à la fois à partir d'un lycée, la formation, et la formation jusqu'à l'école d'ingénieurs puisqu’il y a un projet d'école d'ingénieurs à partir de l'université de La Rochelle, mais aussi de la recherche et de l'innovation. Et toutes les entreprises du ferroviaire sont présentes autour de ce berceau et je suis assez fier d'avoir lancé ce projet.

On est plusieurs à devoir se déporter. Jean-Louis NEMBRINI, Jackie EMON, Gérard BLANCHARD, Maryline CHEMINADE, Renaud LAGRAVE, moi-même, Stéphane TRIFILETTI. 7 personnes sont déportées. Christophe.

M. DUPRAT. - Juste, sans vouloir alourdir les débats sur ce sujet qui fait plutôt consensus, soyons clairs, j'y vois un avantage également d'avoir une réserve pour pouvoir avoir du personnel qui va devoir travailler dans ce domaine du ferroviaire. On le sait, avec l'ouverture à la concurrence, l'augmentation de la fréquentation, les trains supplémentaires, il commence à se passer dans le ferroviaire ce qui se passe dans les transports urbains, c'est-à-dire qu'on recherche des conducteurs de train. Et ils ne sont pas faciles à recruter. Donc voilà une piste intéressante. Et surtout pour peut-être avoir des développements sur des lignes qui sont plus secondaires. Je ne veux pas employer le terme de petites lignes. Je pense que le train du futur est aussi un excellent moyen de se retrouver à des endroits sans avoir à régénérer de manière importante les voies. Cela peut être vraiment une solution. Donc je voudrais dire tout le bien que je pense de cet outil. À l'image de l'Aérocampus, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, c'est plutôt une très bonne idée. Moi, j'avais été assez frappé de la présence, et c'est très rassurant, des industriels qui étaient également présents. Et, quand on sait qu'on travaille avec les industriels, on a l'avantage d'avoir du matériel qui correspond mieux à la demande qu'exerceront les Régions dans ce domaine. Donc, si je pouvais voter avec deux mains, je le ferais.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais il faut. D'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N°28

Vote sur : Point d'avancement du programme Ferrocampus et mandat de service d'intérêt économique général (SIEG)

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
BLANCHARD Gérard concernant l'association Ferrocampus (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
CHEMINADE Marie-Line concernant l'association Ferrocampus (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
EMON Jackie concernant l'association Ferrocampus (Président)
LAGRAVE Renaud concernant l'association Ferrocampus (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
NEMBRINI Jean-Louis concernant l'association Ferrocampus (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
ROUSSET Alain concernant l'association Ferrocampus - Membre (Arrêté de déport n°2022.0048)
TRIFILETTI Stéphane concernant l'association Ferrocampus (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

29 – REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS : CONVENTION CADRE D'ACCOMPAGNEMENT PLURIANNUELLE DE NÉRAC (47)

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite une revitalisation des centres-bourgs. Sandrine HERNANDEZ.

Mme HERNANDEZ. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit en effet d'une convention et d'un partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la commune de Nérac et la communauté de communes Albret Communauté pour s'engager dans un projet pluriannuel, donc sur la période 2024-2028, un projet de revitalisation. Ce projet vise à contribuer à lutter contre les problématiques de dévitalisation du centre-ville de Nérac et de renforcer ses fonctions de centralité autour d'objectifs qu'on retrouve généralement sur les projets de revitalisation autour de l'habitat, du commerce, de l'artisanat, des services publics, du patrimoine, de la culture et de la mobilité. La Région, dans le cadre de ses partenariats, apporte trois types de soutien : une aide en ingénierie, notamment, pour rédiger des plans guides de revitalisation, un soutien financier pour des opérations stratégiques et notamment des restructurations et des mutations d'îlots et l'adaptation des commerces et de l'artisanat en centre-ville, et puis des moyens pour développer des projets innovants qui permettent la revitalisation de ces centres-villes. Donc, un partenariat, sur 4 ans, avec la commune de Nérac. Et vous avez des détails dans la convention qui est annexée à la délibération. Je profite de quelques secondes pour saluer Jean-Philippe HAUFEURT, qui a lui aussi fait valoir ses droits à la retraite et qui est l'agent en charge notamment des politiques de revitalisation, mais aussi de la ruralité. Je lui souhaite de planer vers une retraite qui, je sais, sera active. Et je le remercie sincèrement pour son engagement auprès des territoires de la Nouvelle-Aquitaine et de son travail précieux. Il va nous manquer et va me manquer à titre personnel. Donc bon vent à lui sur cette retraite active.

M. LE PRÉSIDENT. - Je le salue d'autant plus, et merci Sandrine, d'évoquer, Jean-Philippe HAUFERT, parce qu'il a eu une formation initiale, à Pessac, qui est remarquable. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme BOULMIER. - Monsieur le Président, je voulais juste m'associer à l'hommage qui est rendu à Jean Philippe HAUFERT que je connais depuis longtemps.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Muriel. Donc ce rapport est adopté.

N°29

Vote sur : Revitalisation des centres-bourgs : convention cadre d'accompagnement pluriannuelle de Nérac (47)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT EN NOUVELLE-AQUITAINE (RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE / ANAH / ÉTAT)

M. LE PRÉSIDENT. - On a, sur l'aspect rénovation énergétique, une convention. Florent LACARRERE.

M. LACARRERE. - Oui, merci, Monsieur le Président. Rapidement, comme l'a introduit le CESER lorsqu'il s'est saisi de cette délibération, il a affirmé que cette convention relevait de la politique à la fois volontariste et transversale de la Région en matière d'habitat. Effectivement, contrairement à d'autres Régions, cela a été souligné, la Région Nouvelle-Aquitaine fait le choix, par cette convention, de renouveler son partenariat avec l'État et l'ANAH pour poursuivre notre vocation de service public pour la rénovation de l'habitat dans les territoires. Effectivement, grâce à la précédente convention, nous avons pu déployer ces plateformes de conseil gratuit aux particuliers pour la rénovation globale et performante de leur logement, dans tous les territoires. Et aujourd'hui, cette nouvelle convention acte des nouveautés institutionnelles dont l'État a fait le choix. C'est la fin des CEE, ces fameux CEE qui étaient très critiqués, pour arriver sur un budget État. C'est aussi un pacte territorial entre les EPCI et les Départements qui crée un véritable guichet unique habitat pour adapter le logement sur le plan énergétique, mais aussi sur le plan du vieillissement, sur le plan social. Donc un véritable guichet unique habitat que nous appelions de nos vœux. La Région, dans cette convention, est dans un nouveau rôle, un petit peu plus restreint, qui est un rôle d'animation de ces plateformes, de formation des acteurs, de mobilisation des professionnels. Et donc nous poursuivons ce rôle-là qui était déjà le nôtre, et nous avons, par ailleurs, par le biais d'une délibération de la commission permanente, maintenu également notre soutien financier aux plateformes de rénovation énergétique de l'habitat. Donc par ces politiques, par cette convention, nous poursuivons notre lutte pour un habitat plus vertueux, pour des rénovations globales et performantes et nous luttons contre la fraude et le phoning qui sont critiqués. Et je vous appelle à soutenir ce renouvellement de convention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Florent. Des remarques ? Oui, allez-y.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, chers collègues, le service public de rénovation énergétique de l'habitat est un outil intéressant, mais qui, comme dans beaucoup d'autres domaines, souffre de lourdeurs administratives et d'un manque de clarté pour les usagers. Malgré les efforts affichés, notamment dans le cadre du programme SAR 2021-2024, les résultats restent encore mitigés.

Si la couverture du territoire a été élargie et le nombre de conseillers augmenté, l'impact réel sur les ménages, en particulier les plus modestes, reste limité en raison de procédures complexes et d'un reste à charge souvent dissuasif.

Par ailleurs, le récent PLF 2025 est un exemple marquant du désintérêt de la part de l'État de la rénovation de l'habitat privé. En 2024, le budget alloué à l'Agence nationale de l'habitat, l'ANAH, s'élevait à plus de 6,2 milliards d'euros, dont plus de 5 milliards étaient destinés à la rénovation énergétique. Pour 2025, le PLF fixait à 4,6 milliards d'euros les crédits dédiés à la rénovation énergétique, soit une baisse de 20,5 % par rapport à l'année précédente. Vous le savez, ce sont donc les familles les plus fragiles, déjà étouffées par la hausse du coût de la vie, qui se retrouveraient dans l'incapacité de réaliser les travaux nécessaires pour réduire leur consommation d'énergie. Nous défendons donc logiquement un engagement financier plus conséquent de l'État pour que ces dispositifs atteignent pleinement leurs objectifs, notamment en matière de justice sociale et d'efficacité énergétique. Enfin, parallèlement à ces diminutions de crédits, nous insistons sur la nécessité de renforcer l'implication des artisans locaux et de favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés issus de nos filières régionales. Ainsi, bien que nous restions attentifs à l'avenir de ce dispositif, les améliorations constatées nous permettent d'adopter un positionnement favorable pour cette nouvelle convention. Nous voterons donc pour tout en veillant à ce que les promesses de simplification et d'efficacité soient réellement tenues. Merci, Monsieur le Président. Et je vous ai entendu, oui, nous sommes écolos.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous allez finir écolos. Parce que, ça, ce n'est pas de l'écologie punitive. L'écologie n'est pas punitive. C'est le réchauffement et le désordre climatiques qui sont punitifs.

M. ELOPHE. - Nous sommes pour la bonne écologie, contrairement à vous. Nous ne sommes pas pour votre écologie punitive. On est pour une écologie de bon sens.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas punitif, vous voyez, on vous démontre le contraire. Et vous l'avouez.

M. ELOPHE. - Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Oui, pardon. Allez-y.

Mme COMBRES. - Merci, Monsieur le Président. Malgré les incertitudes qui planent sur le PLF à venir, puisqu'on n'est plus du tout sur le PLF 2025, Monsieur le Président, vous avez fait le choix de soutenir la continuité du service public de la rénovation de l'habitat, contrairement à certaines Régions comme IDF ou AURA ou au Sud PACA qui n'ont pas assuré ou se sont désengagé, même, du cofinancement de ce service public si essentiel.

Si essentiel pour les ménages modestes et très modestes en leur permettant de réduire leur facture énergétique. Essentiel pour nos artisans du secteur du bâtiment qui en ont particulièrement besoin aujourd'hui. Essentiel pour les collectivités, car cela génère du chiffre d'affaires et donc de l'attractivité au bénéfice de leur territoire. Et essentiel évidemment pour le climat puisque l'isolation des logements contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Donc je vous en remercie vraiment, très sincèrement et je vous en félicite. Il ne m'écoute pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Si, chère Maryse, je n'écoute que vous.

Mme COMBRES. - Je viens de vous féliciter et de vous remercier.

M. LE PRÉSIDENT. - Il serait temps…

Mme COMBRES. - Mais je profite donc du temps qui m'est imparti quand même pour m'adresser aussi à mes collègues qui sont aussi éventuellement présidentes et présidents d'intercommunalités, pour les inviter, si ce n'est déjà fait, à signer le pacte territorial proposé par l'ANAH et a minima, je l'espère, avoir pris les mesures de la délibération de principe pour s'engager sur la signature de ce pacte dans les délais. Sinon, ils ne seront pas éligibles au financement de l'État dès le 1er janvier. Donc c'est vraiment quelque chose de très important. Et d'autre part, aussi, je voulais leur proposer, plutôt que d'orienter leur choix, de se tourner vers des lancements de marché pour assurer ce service public qui, au final, leur sera beaucoup plus coûteux. Mieux vaut continuer à soutenir toutes les structures actuelles existantes qui sont porteuses de ce service public qui, pour la plupart, portent des missions d'intérêt général. Et ces structures sont neutres et apportent des conseils et accompagnements en toute indépendance, ce qui me semble essentiel en termes de service public.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Maryse. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N°30

Vote sur : Rénovation énergétique de l'habitat privé : convention de mise en œuvre de la coopération territoriale pour le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat en Nouvelle-Aquitaine (région Nouvelle-Aquitaine / ANAH / Etat)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 – SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL : CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027

M. LE PRÉSIDENT. - On a, Mathieu HAZOUARD, le service public télévisuel territorial.

M. HAZOUARD. - Oui, bonsoir Président. Et normalement, en amont, nous avons une vidéo.

Président, mes chers collègues, juste quelques mots pour compléter. Ce film nous a présenté la production des quatre chaînes de télévision que nous accompagnons depuis déjà quelques années dans le cadre du service public télévisuel régional. Ces quatre chaînes de télévision, ce sont France Télévision et sa chaîne NOA, TV 7, ÒCtele, qui est une chaîne 100 % occitanophone, une web télé, Kanaldude qui est une chaîne participative 100 % basquophone, mais qui est également, elle, diffusée sur les principales box Internet. Ce que l'on vous a présenté aujourd'hui est le cœur du réacteur. 25 titres différents de magazines thématiques et, dans les trois dernières années, près de 300 heures de programmation. Ces contrats d'objectifs et de moyens arrivaient à leur fin et, donc, nous avons relancé il y a quelques mois le dispositif avec, toujours, et je le répète, parce que c'est un élément important, un pilier fondateur, le respect du pluralisme et de l'indépendance éditoriale des chaînes. Nous avons eu, souvent, ce débat-là. Et les deux autres piliers, en parallèle, l'aide à la création et à la diffusion de programmes audiovisuels de qualité et, d'un autre côté, le soutien à la création d'un certain nombre de documentaires. Parmi les engagements que nous avions mis sur la table, en tout cas la demande à destination des chaînes, une hausse de la contribution dans le volet création. À la fin de la phase d'appel à candidatures, nous avons eu cinq chaînes qui ont candidaté et le comité de suivi a donné un avis favorable à quatre chaînes. Je me permets aussi d'insister sur le comité de suivi puisqu'il regroupe l'ensemble des forces politiques de l'Assemblée. Et je tiens à remercier les élus qui ont contribué : Christophe DUPRAT, Alain BACHÉ, Françoise BALLET-BLU, Jean-Luc ARMAND, surtout, Christine SEGUINAU. Et, évidemment, je n'oublie pas Charline CLAVEAU avec qui j'ai coanimé cette démarche.

Dire aussi que les auditions des chaînes de télévision ont constitué un élément important du processus parce qu'elles nous ont permis d'aller les titiller, d'aller préciser un peu leur candidature, voire leur demander de faire quelques efforts supplémentaires. Et donc, à l'issue de ces phases, et à l'issue de ces auditions, nous vous présentons aujourd'hui quatre nouveaux COM, avec les quatre mêmes chaînes de télévision, toujours un certain nombre de programmes. Vous avez vu des extraits. On peut citer Mode d'emploi, sur la dynamique économique, sur TV 7, ou Se réinventer sur France 3.

Les questions environnementales et agricoles étaient aussi au centre des préoccupations et donc TV 7 nous propose Du champ à l'assiette, NOA nous propose Noa terre. Et puis, et

cela fera plaisir à une partie des élus de cette Assemblée, la culture conserve une place prépondérante au sein des programmes proposés. TV 7 qui poursuit ses émissions ainsi que NOA. Nous avons des programmes qui illustrent la diversité totale du territoire. C'est un engagement fort que nous leur demandons. Une attention à la diversité de la société, en cohérence avec le plan d'action que Catherine LA DUNE nous a présenté tout à l'heure, Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine. Et, vous l'avez vu, un soutien aux langues régionales non seulement basque et occitan, mais également le poitevin-saintongeais, avec la belle saison de Kétokolé qui est cet abécédaire raconté par le comédien de renom Yannick JAULIN.

En parallèle et pour terminer, un soutien important à la création via ces COM TV. Sur les 3 millions d'euros que nous apportons aux chaînes, 1,5 million. C'est-à-dire plus de 50 % qui sont injectés directement dans la filière. Et les chaînes nous ont porté des projets ambitieux, à la fois en termes de genre, de diffusion, avec des cases dédiées pour les documentaires, une augmentation des aides, en particulier de la part de France 3. Et terminer en évoquant les démarches de coopération avec les différents festivals de la Nouvelle-Aquitaine, qu'il s'agisse du festival de Pessac, du festival d'Amérique latine, le FIPADOC, le festival Filmer le travail à Poitiers ou celui de Ménigoute sur le film animalier. Et un engagement important et symbolique puisque c'est la première fois, les quatre chaînes de télévision vont nous proposer de coproduire ensemble une série d'animation. Voilà, mes chers collègues. Un dispositif important de soutien à une filière qui est somme toute assez fragile.

M. LE PRÉSIDENT. - Et, en même temps, je crois qu'il faut ajouter, Mathieu, de dire que l'on fait appel à des producteurs qui, derrière, tournent des émissions. Et vous savez que quand on investit dans le cinéma un euro, il retombe sur le territoire entre 7 à 12 euros. Donc je crois qu'il y a là, en dehors de la valorisation des cultures de la Région, aussi des retombées économiques. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions à Mathieu ? Allez-y.

M. LE CAMUS. - Merci, Monsieur le Président. Cette délibération est pour nous l'occasion de rappeler une position qui est la nôtre au niveau national. Il s'agit de la privatisation du service public télévisuel. En effet, la manière de plus en plus orientée et politisée dont le service public traite l'information, la politique est différents sujets, pose un grave problème d'impartialité dans la mesure où ce sont les Français qui financent cette manière d'informer et qui sont nombreux à ne pas partager certaines orientations politiques véhiculées par ces médias supposément neutres. Je rappelle que cela représente plus de 4 milliards d'euros au niveau national.

Nous estimons qu'un média ne doit en effet pas recevoir de subventions et de soutien financier par les pouvoirs publics et les collectivités, car cela pose grandement la question de

leur indépendance vis-à-vis de ces mêmes pouvoirs politiques. En l'occurrence, cette délibération nous propose de reconduire les contrats d'objectifs et de moyens avec le service public télévisuel, à savoir France 3, TV 7 et deux télévisions locales, occitane et basque. Compte tenu des orientations politiques de ces deux dernières, plutôt marquées à gauche, et de la nécessité d'indépendance des chaînes télévisées comme TV 7 et France 3 vis-à-vis des pouvoirs publics et notamment de la Région, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc si je comprends bien, vous préférez BOLLORÉ à la liberté. Vous faites preuve de grande démocratie. Parce que, BOLLORÉ, lui, il n'a pas d'idées derrière la tête ? Bravo… Y a-t-il d'autres réflexions de ce genre ?

M. COLOMBIER. - Chacun ses choix, mon cher Alain.

M. LE CAMUS. - Vous devriez regarder CNEWS plus régulièrement, cela vous ferait du bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Préférer HANOUNA à un match de rugby…

M. COLOMBIER. - Pas de propos racistes. Qu'est-ce que tu as contre HANOUNA ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vous me parliez tout à l'heure de la façon dont…

M. COLOMBIER. - Ne va pas trop loin, une fois de plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez, Jacques COLOMBIER. Vous avez vu HANOUNA faire sa gestuelle provocante ?

M. COLOMBIER. - Tu veux que je te montre les dossiers culturels ? Vous pouvez crier. Quand on m'insulte, moi, je réponds. Je ne suis pas centriste.

M. LE PRÉSIDENT. - On ira manger tout à l'heure.

M. COLOMBIER. - Quand tu parles d'obscénité, je peux te montrer les photos de tes dossiers culturels. Là, tu ne dis plus rien.

M. LE PRÉSIDENT. - Quand on est en hypoglycémie, il faut faire attention, Jacques.

M. COLOMBIER. - Pas du tout, tu as tort. Je viens de boire un petit verre de Côtes-Du-Rhône, tu vois.

Mme TARIS. - Ceci explique cela.

M. COLOMBIER. - Si tu veux, je peux t'en offrir un, il n'y a pas de problème. Les grands démocrates… On peut quand même plaisanter un peu. Je laisse la parole à l'exécutif.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, tu laisses la parole à Madame TARIS.

Mme TARIS. - Merci, Président. Moi, je n'avais pas préparé de déclaration, mais la présentation de Mathieu HAZOUARD que je trouve très intéressante pour faire connaître les beautés, les secrets de notre Nouvelle-Aquitaine et ses mises en images… Il se trouve que je voulais faire le lien avec Natura 2000, puisque depuis un an, nous travaillons autour de ces questions de préservation environnementale. Et il se trouve que ces jeunes chercheurs qui travaillent à la préservation de nos sites, de la faune et de la flore. On fait des films magnifiques. Et j'ai eu la chance d'assister à la projection d'un film qui montrait le trajet de l'eau dans un de nos sites, en Gironde. Et c'était magnifiquement filmé. C'était sans paroles, c'était touchant et c'était en même temps très éloquent sur la question de la préciosité de l'eau. Le problème, c'est que ces films-là ne sont pas diffusés. Et, Mathieu, je voulais te dire que je leur ai fait la proposition, peut-être, de s'adresser à nos télévisions néo-aquitaines pour diffuser ce film et peut-être d'autres. Et comme tu parlais de diversité, puissent nos chaînes de Nouvelle-Aquitaine porter la diversité et la beauté de nos territoires. Voilà, c'était juste ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Isabelle TARIS. Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, moi, je souhaiterais tout d'abord remercier Mathieu HAZOUARD et Jérémy OBISPO parce que la qualité des réunions de travail dans ce COM TV, qui est le comité de suivi des contrats d'objectifs et de moyens avec les télévisions locales, quasiment toutes nos remarques sont prises en compte et nous avons accès à toute l'information qui est nécessaire. Mathieu l'a rappelé, nous avons eu de nombreuses réunions en 2023 et en 2024 pour préparer ce nouveau COM TV. On a pu faire le bilan du COM TV précédent. Et une chose qui a été complètement nouvelle et je pense très appréciée, aussi, dans ce groupe de travail, c'est qu'il y a eu une audition notamment de l'interprofession auteurs, producteurs des chaînes pour pouvoir améliorer cette partie de notre AMI. Parce que, comme l'a rappelé Mathieu, l'AMI du COM TV régional, donc le service public régional, cela ne concerne pas simplement les émissions régionales. Mais on a également un soutien pour la production audiovisuelle avec des financements croisés des chaînes et du CNC. J'ai entendu les remarques du RN. Par contre, on ne les a pas trop vus dans ce groupe de travail. C'est un peu dommage. Ils pourraient apprendre un peu plus ce qu'est ce service public régional.

Moi, je suis très contente parce que l'on va avoir des budgets plus importants pour Kanaldude et ÒCtele, qui est une chaîne 100 % occitanophone, une web télé.

Et je trouve que c'est vraiment très mérité parce qu'ils ont une qualité de programme, des améliorations qui ont été apportées au fur et à mesure de nos remarques et des demandes que nous avons pu faire. L'offre s'étoffe complètement et on a une coopération qui

également est portée depuis le début de ce COM TV et qui, là aussi, s'améliore, notamment pour la production et la diffusion. Bien sûr, tout n'est pas parfait dans ce COM TV, notamment sur la diffusion des programmes. On l'a vu tout à l'heure, avec NOA, Kanaldude. On l'a vu tout à l'heure. Je crois que, pour TV 7, pour accéder, suivant la box que vous avez, vous n'allez pas avoir le bon numéro. Donc c'est quelque chose qui est aussi très compliqué pour eux. Et certains justement n'ont pas pu prendre cette option-là qui coûte relativement cher. Et de ce fait, c'est un peu compliqué de faire une mesure d'audience. Mais ils cherchent des points pour améliorer cela et qu'on ait des données importantes pour notre collectivité.

Par contre, j'y reviendrai tout à l'heure en fin de plénière, il y a quand même une grosse inquiétude pour la chaîne NOA puisqu'on a de nombreuses menaces qui pèsent sur ces chaînes d'informations audiovisuelles, avec les projets budgétaires et de gouvernance. Vous avez pu voir la disparition de la marque France 3 qui a été remplacée par la marque ICI. Cela pose de grandes questions et notamment quand nous avons fait les auditions de France Télévisions, des équipes de France Télévisions pour la Nouvelle-Aquitaine, j'ai posé la question pour savoir si les équipes allaient être bien maintenues sur les sites de Limoges, Poitiers et Bordeaux. On nous a dit oui. Mais hier, j'ai appris que, au niveau national, pour la première fois, France Télévisions adopte un budget qui n'est pas l'équilibre. Donc il va y avoir un déficit prévisionnel de 50 millions d'euros et on va donc, bien sûr, nous, avoir des conséquences sur nos stations régionales de France 3. Et on entend dire que la première chose qui va se passer, c'est que le journal du Pays basque, je suis désolée pour les Basques, va diminuer d'une minute. Donc ce que l'on vous propose c'est que, vraiment, quand on va faire cette signature du COM TV avec France Télévisions qui porte NOA, que l'on ait vraiment le maintien des moyens dans chaque antenne régionale. Il ne faut absolument pas que les moyens de Poitiers, Limoges, Bordeaux diminuent. Donc, il faut qu'on soit vraiment très vigilants parce que, d'ailleurs, dans ce COM TV, tu l'as rappelé, Mathieu, le budget sur 3 ans pour le contrat avec France Télévisions diminue et on a une émission qui disparaît. Et là, c'est pareil, on avait des gens qui travaillaient, des journalistes, qui, bien sûr, vous l'imaginez, ne peuvent plus faire leur travail correctement et ne l'ont plus.

Donc, plutôt que de faire un bilan à la fin de l'année 2025, je vous propose qu'on puisse, si Mathieu en est d'accord, de pouvoir le programmer juste après la loi PLF du gouvernement, pour qu'on puisse y voir un peu plus clair et qu'on puisse vraiment s'assurer du maintien de cette information locale sur tous nos territoires.

Donc bien sûr, nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, Mathieu, oui, peut-être

pour répondre.

M. HAZOUARD. - En 15 secondes. J'ai oublié de citer deux personnes. Christine l'a évoqué, Jérémy OBISPO, la cheville ouvrière qui a fait un énorme travail. Et Fabien ROBERT. Fabien, pardon. Parce que Fabien a participé également aux différentes auditions.

Je commencerai par répondre à notre collègue du Rassemblement National, mais Christine l'a dit, qu'il commence par venir au sein du cadre qu'on donne d'expression, de débats, à l'ensemble des groupes politiques. Cela nous évitera peut-être d'avoir la même intervention à chaque fois. Donc venez travailler avec nous. En plus, on vous ouvre les portes. Remercier Isabelle et Christine pour leurs interventions. Effectivement, et je terminerai par là, il y a une inquiétude, somme toute plutôt nationale, autour d'une réorganisation au sein de France Télévisions, au sein de France bleu. Mais nous avons eu un engagement, de la part de France 3, lors des auditions, que les effectifs ne seraient pas touchés. En même temps, on entend un certain nombre de préoccupations à la fois à Limoges, à la fois dans le Pays basque. Donc effectivement, nous allons être attentifs à cela et ce sera l'objet de nos prochaines rencontres et d'un comité de suivi qui va se réunir en tout début d'année. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Mathieu. Y a-t-il des oppositions ? Donc il y a un vote BOLLORÉ. Qui valide ce texte ? Je vous remercie beaucoup.

N°31

Vote sur : Service public télévisuel régional : contrats d'objectifs et de moyens 2025-2027

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :
MAGNE Marie-Ange concernant France Télévisions (Lien professionnel)

32 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION « PATRIMOINE ET INVENTAIRE »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le règlement d'intervention patrimoine et inventaire, Christophe CATHUS.

M. CATHUS. - Président, chers collègues, rapidement, l'actualisation du RI patrimoine. Déjà, vous rappelez que la Nouvelle-Aquitaine est la Région qui compte le plus de monuments historiques avec un peu plus de 6 000 édifices. Mais c'est aussi la Région qui compte le plus grand nombre de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le dernier en date est le phare de Cordouan. Cette actualisation du RI est le résultat d'une large concertation avec notamment une journée à Poitiers qui a été dédiée au patrimoine, réunissant tous les acteurs du patrimoine de Nouvelle-Aquitaine. Je salue également l'avis positif du CESER concernant cette actualisation du règlement d'intervention, un règlement d'intervention qui s'appuie d'ailleurs fortement sur le remarquable rapport que le CESER avait publié il y a deux ans, intitulé « Les patrimoines, leviers de développement des territoires ». Et je vous rappelle également que, en six ans, ce sont plus de 38 millions d'euros qui ont été consacrés à nos politiques publiques dédiées au patrimoine, hors CPER. Et, depuis 2021, un peu plus de 12 millions d'euros dans le cadre du CPER.

Il y a sept dispositifs. Je vais les passer en revue extrêmement rapidement sachant que vous avez tout le détail, bien sûr, de cette actualisation des règlements d'intervention dans la délibération. Le premier dispositif est l'opération d'inventaire du patrimoine. En fait, la loi donne à la Région comme compétence obligatoire l'inventaire du patrimoine culturel. Recenser, étudier et faire connaître. Et donc, on exerce cette compétence de deux façons. Soit effectivement on l'exerce directement et cela donne l'ouvrage qu'on vous a distribué ce matin sur les lycées, fait par le service inventaire et patrimoine de la Région, soit nous déléguons cette compétence toujours sous le contrôle scientifique du service à des collectivités, à des communes, comme c'est le cas actuellement avec la commune de Libourne. Autre dispositif, c'est la restauration des monuments historiques dont les bénéficiaires sont les communes de moins de 50 000 habitants et les EPCI de moins de 150 000 habitants. Là aussi avec des taux d'intervention de 15 % pour les monuments classés, 20 % pour les monuments inscrits. Et je voudrais dire que l'accompagnement de la Région est vraiment décisif pour les petites communes souvent démunies par rapport à la réhabilitation de leur patrimoine protégé. Et, donc, nous faisons cela, bien entendu, aux côtés des partenaires publics comme l'État, mais aussi des partenaires privés comme la fondation du patrimoine qui, depuis quelques années, assure vraiment un rôle essentiel en la matière. Ce sont les deux principaux dispositifs. Il y a aussi les opérations, bien sûr, de

valorisation des sites patrimoniaux. Nous menons actuellement, par exemple, en Creuse, à Moutier-Rozeille, une opération pour valoriser les 2 500 ans d'histoire de la cité.

Il a également, bien entendu, les labels villes et pays d'art et d'histoire. Donc c'est un label d'État que nous accompagnons avec 23 bénéficiaires. Il y a bien entendu les soutiens au programme de médiation du patrimoine. Donc là, c'est cette idée de pouvoir aider les structures et avec l'objectif de toucher les publics les plus éloignés de l'offre culturelle et patrimoniale. Par exemple, c'est le cas actuellement avec un programme de médiation du moulin de papier de Got en Haute-Vienne. Et puis, il y a aussi le fonds régional pour l'acquisition des musées pour enrichir les collections publiques à destination des musées labellisés musées de France. Il y en a 112 en Nouvelle-Aquitaine. Et puis il y a aussi, hors RI, le soutien aux grands organismes du patrimoine et les aides les plus importantes vont vers le pôle d'interprétation du patrimoine, la cité internationale de la tapisserie ou encore la magnifique abbaye de Saint-Savin.

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais vous dire vraiment que si j'avais à faire une synthèse, en quelques mots, je dirais : droits culturels, citoyenneté, mémoire et patrimoine culturel immatériel, territoires ruraux et carte des enjeux culturels, enjeux en matière de transition sociale et environnementale. Et ce, bien sûr, en lien avec le campus du patrimoine. Beaucoup de travail reste à faire, mais nous y sommes. En tout cas, merci à Madame la Vice-présidente pour sa confiance. Merci à tout le service Inventaire et patrimoine, les chercheurs, les scientifiques, les photographes, les documentalistes, les experts, les bibliothécaires pour leur travail sous la direction du chef de service Éric CRON. Et puis, chers collègues, pour conclure, je vous invite vraiment à faire du portail patrimonial de la Région, patrimoine Nouvelle-Aquitaine, votre page d'accueil sur votre téléphone mobile. Quel bonheur d'allumer son téléphone et de tomber sur le patrimoine néo-aquitain dans toute sa diversité. Et puis je conclurai d'une formule. Le poète disait : « Le monde à la beauté du regard qu'on y pose ». Je vous dirai que, en Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, le patrimoine a la beauté du regard qu'on y pose. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des questions à poser au rapporteur ? Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Cette délibération est donc adoptée.

N°32

Vote sur : Règlement d'intervention « patrimoine et inventaire »

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 – FILIÈRES CULTURELLES : CONVENTION-CADRE EN FAVEUR DU LIVRE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 2025-2027

M. LE PRÉSIDENT. - Charline CLAVEAU, filière culturelle, convention-cadre en faveur du livre.

Mme CLAVEAU. - Merci, Monsieur le Président. Je vais tâcher de nous mener au bout des délibérations de cette séance plénière, à commencer par celle qui renouvelle une collaboration importante avec le centre national du livre, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et notre agence du livre et du cinéma ALCA. C'est une collaboration qui a été formalisée la première fois sous ce format il y a une dizaine d'années maintenant, pour soutenir le secteur néo-aquitain du livre. Quelques chiffres pour que vous puissiez prendre la mesure de ce que cela représente. Il s'agit de plus de 1 500 auteurs dans les différents genres littéraires. En Nouvelle-Aquitaine, les auteurs qui sont le plus représentés sont ceux de la littérature, de la jeunesse, de la BD, évidemment, avec le fleuron d'Angoulême, mais aussi le théâtre et la poésie. Nous avons également 200 librairies indépendantes. Vous le savez, les Français, malgré l'évolution du e-commerce, restent attachés à ces commerces de proximité. Nous avons également 250 maisons d'édition et, en cela, nous sommes la Région la plus riche en maisons d'édition après l'Île-de-France. Et 200 manifestations littéraires. J'ajoute que les Néo-Aquitains sont en moyenne à 4 minutes de trajet d'une médiathèque. Donc nous avons l'un des réseaux de médiathèques les plus denses de France.

Vous avez, dans cette délibération, un diagnostic qui a été réalisé pour le renouvellement de ce contrat et vous verrez que ce secteur du livre est soumis à quelques enjeux importants. Je pense par exemple à l'érosion des revenus des auteurs. La concentration du marché, et nous avons tous en tête les épisodes de fusion entre Editis et Hachette, par exemple, ou encore la transformation du secteur vers une production et une consommation plus écologique. Je pense au pilonnage. Et enfin, les conséquences de l'inflation avec, par exemple, l'envolée du prix du papier. Donc cette convention tâche de pouvoir répondre collectivement à tous ces enjeux et de soutenir les acteurs du livre pour cela. Elle reconduit la plupart des dispositifs qui ont été portés, qui se sont révélés pertinents et efficaces. Néanmoins, quelques petites évolutions qui doivent permettre de mieux accompagner la diffusion d'œuvres d'auteurs ou encore favoriser les coopérations entre les professionnels du secteur puisqu'il est apparu, durant la concertation, que la connaissance entre les différents maillons de la chaîne méritait d'être soutenue. L'engagement régional au sein de ce contrat est de plus de 2 millions d'euros.

Et, enfin, je passe aux remerciements. Ils seront tous particuliers pour notre agence du livre et du cinéma, ces « technostructures », comme j'ai pu l'entendre, si précieuses pour nous et qui coordonnent la concertation, mais aussi évidemment la coordination de ce contrat. J'aurais également des remerciements pour les services de la Région, du Centre national du livre et de la DRAC qui se sont fortement mobilisés et évidemment les professionnels, nos réseaux, en particulier AENA qui représente les éditeurs, ou encore la LINA pour le réseau des libraires. Et je vous invite à regarder le reportage réalisé par France 3 Limousin dans le JT d'hier soir, à la 9e minute. Vous verrez tout l'intérêt de ce contrat de filière du livre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Charline. Y a-t-il des questions à la Vice-présidente ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Une intervention du groupe Renaissance, Indépendants, Centre, UDI et Territoires. Madame MAGNE.

Mme MAGNE. - Merci, Monsieur le Président. Vous l'indiquez, la filière du livre est confrontée à nos nombreux défis. Cependant, il est un défi qui nous semble être ici oublié, c'est le développement fulgurant des technologies génératives d'intelligence artificielle. C'est une avancée majeure, mais cela pose également des questions fondamentales, notamment dans le domaine de la création littéraire et aussi surtout de la protection des auteurs. C'est un amendement qui ne cherche pas à rejeter l'innovation technologique, mais à poser les bases d'une réflexion à mener sur le rôle de la Région qui doit être à notre sens de valoriser et de défendre l'authenticité de la création et de l'expression humaine. Il s'agit en fait de soutenir les auteurs dans les transitions économiques et professionnelles que ce bouleversement technologique impose. La question sous-jacente, en réalité, c'est de savoir s'il est éthique qu'une collectivité subventionne des œuvres entièrement produites et générées par une intelligence artificielle, Chat-GPT, ou d'autres, au détriment de la création humaine. C'est un enjeu fondamental qui n'apparaît pas malheureusement dans les axes structurants et présentés comme prioritaires dans cette convention-cadre. Nous proposons donc, à travers cet amendement, d'ajouter un cinquième acte structurant autour de cette idée de protéger la création humaine, finalement, et le métier d'auteur. Nous pensons qu'une réflexion doit être menée, en tout cas, pour certifier que les aides régionales sont dirigées vers les auteurs et non vers des œuvres en réalité générées par l'intelligence artificielle. Cela sera sans doute à développer plus tard dans un prochain règlement d'intervention, que ce soit au moyen d'une charte éthique, d'un engagement moral, mais aussi peut-être d'une labellisation à destination des lecteurs. Le sujet mérite en tout cas à notre sens d'être soulevé d'ores et déjà dans le cadre de cette convention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'autres interventions ? Charline.

Mme CLAVEAU. - Une réponse rapide pour vous dire qu'on a déjà eu effectivement l'occasion d'aborder le sujet de l'intelligence artificielle. Je partage complètement ce que vous portez dans cet amendement. La raison pour laquelle on ne l'intègre pas, c'est simplement parce que le Centre national du livre a déjà adopté en conseil d'administration ce contrat et donc cela nécessiterait de refaire tout un tour de table administratif et de revoter, ce qui nous ferait prendre pas mal de retard. Mais sachez qu'il y a déjà un groupe de travail qui existe, qui est piloté par ALCA, sur la question de l'intelligence artificielle. Nous l'avons également intégré dans le contrat régional de filière dédié aux métiers de la culture pour la formation orientation insertion. Et dès que nous aurons l'occasion d'adopter un avenant ou de renouveler le contrat, nous intégrons évidemment cette préoccupation.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions. Il en est ainsi décidé.

Mme DIAZ. - Président, excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, pardon, il y a un amendement, oui. Alors qui doit le présenter ? Marie-Ange, pardon, excusez-moi, j'étais sur les articles du Monde concernant Emmanuel MACRON. Je conseille d'ailleurs à Jérôme de les lire. Sur l'amendement, Charline. Je sais qu'il faut le faire voter. Mais la position de l'exécutif. Je n'ai pas entendu.

Mme CLAVEAU. - Je viens de répondre, Président, j'ai apporté la réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est-à-dire ?

Mme CLAVEAU. - La réponse, c'est que nous votons contre. Nous partageons les préoccupations. Nous intégrerons la question de l'intelligence artificielle dès que nous pourrons dans le contrat, mais, pour des raisons administratives, le CNL ayant déjà adopté en Conseil d'administration ce contrat, nous votons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Alors, qui vote cet amendement ? Qui est contre ? LR ne prend pas part au vote ? Vous avez voté pour. Donc cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement déposé par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance et UDI et Territoires

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Alors je mets aux voix la convention avec les précisions de Charline CLAVEAU. Qui est pour adopter la convention ? La convention est adoptée.

Mme DIAZ. - Président, excusez-moi, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

Mme DIAZ. - Je voulais juste vous interroger sur vos intentions quant à la suite de l'organisation de la séance, que vous nous disiez si on termine l'ensemble des délibérations et l'étude des motions, des questions, ce soir. Sachez que pour nous, ça ne pose absolument aucun problème. Simplement, si c'est la méthode que vous décidez d'employer, peut-être parce que vous craignez de ne pas avoir le quorum demain…

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis un peu opportuniste parce que, demain, on risque, sauf le matin, de ne pas avoir du monde. Mon souci, c'est de terminer les délibérations et puis peut-être de reprendre demain matin les motions.

Mme DIAZ. - Nous, ça nous va. C'est juste qu'il faut attirer l'attention de tout le monde que si jamais demain matin il n'y a pas le quorum, ça veut dire que vous êtes obligé de reconvoquer tout le monde pour lundi. Nous, ça ne nous pose pas de problème, mais c'est pour ça que je vous interroge sur vos intentions.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, pas pour lundi. Je vous convoque quand je veux.

Mme SEGUINAU. - À ce rythme-là, Président, puisque, là, on a déjà bien entamé la fin de notre plénière…

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais tout le monde fait grand cas des travailleurs, ici. Sauf qu'il y a des travailleurs qui nous attendent. Il ne faudrait pas l'oublier. Il y a les intellos d'un côté et il y a les travailleurs de l'autre. Moi, je viens d'un milieu de travailleurs.

Mme DIAZ. - Président, juste pour préciser ma pensée, nous, il n'y a aucun souci, on a prévu d'être là demain. S'il n'y a pas le quorum, ça ne sera pas de notre faute. Je ne voulais juste pas que vous ne nous mettiez pas la pression ce soir pour terminer parce que je vous rappelle que nous sommes très attachés, nous, contrairement à vous, à nos motions et à nos questions orales. Et je n'envisageais pas que vous réduisiez notre temps de parole si jamais vous vouliez finir vite ce soir. Mais cela nous va très bien de finir les délibérations ce soir et de revenir demain matin pour les motions et les questions. Étant entendu qu'il faut que vous vous mobilisiez vos troupes pour qu'il y ait le quorum demain. Sinon, cela veut dire que tout le monde doit revenir lundi. Ce qui ne nous pose pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il n'y a pas de quorum, je l'assumerai. Soyons cool.

Mme SEGUINAU. - Si on veut être un petit peu cohérent, Président, il vaut peut-être mieux s'arrêter là, avoir juste deux délibérations et les motions demain. Si on respecte les travailleurs.

N°33

Vote sur : Filières culturelles : convention-cadre en faveur du livre en région Nouvelle-Aquitaine 2025-2027

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
CHEVALERIAS Thomas concernant l'Agence Livre Cinéma et Audiovisuel (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
CLAVEAU Charline concernant l'Agence Livre Cinéma et Audiovisuel (Représentante du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine)
CUVELIER Marie-Laure concernant l'Agence Livre Cinéma et Audiovisuel (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

34 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

M. LE PRÉSIDENT. - Charline, convention pluriannuelle d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine.

Mme CLAVEAU. - Oui, très rapidement Président, je ne peux pas m'arrêter sur chacun des projets, même s'ils sont tous passionnants. Je les cite donc. Il s'agit de conventions avec le centre d'art la chapelle Jeanne d'Arc, le CIAP de Vassivière, la cité internationale de la bande dessinée à Angoulême, l'école nationale du cirque de Châtellerault, l'Archipèl qui préfigure la future, je l'espère, scène de musiques actuelles de la Creuse, un avenant pour les Arts aux murs de Pessac, et enfin, une convention pour la SARL 9ème ART+ qui organise le Festival international de la BD d'Angoulême. Donc vous voyez à nouveau avec ces délibérations à quel point nous avons une diversité sectorielle et géographique dans notre maillage de notre politique culturelle. Et j'en profite, parce qu'il y a eu beaucoup de débats sur la nécessité ou non d'adopter le budget aujourd'hui, et je le dis, pour ce qui est du tissu entrepreneurial et associatif, adopter le budget aujourd'hui, cela nous permet d'avancer avec des certitudes à 96 % alors qu'on parle de structures qui sont fortement employeuses, qui ont des situations de trésorerie souvent fragiles et qui aujourd'hui n'ont pas de réponse de beaucoup des partenaires publics, à commencer par l'État. Donc je dois dire que, personnellement, je trouve que c'est une preuve de responsabilité de notre part que de pouvoir commencer à engager dès à présent nos soutiens pour ce secteur.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Madame.

Mme GARRAUD. - Il nous est proposé de voter plusieurs conventions pluriannuelles culturelles. Parmi ces conventions, une, essentiellement, pose difficulté. Il s'agit de l'association creusoise l'Archipèl, créé en 2014, juridiquement constituée en 2017, qui s'inscrit dans un processus de concertation entre les acteurs de la musique actuelle, des collectivités territoriales, du Département, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État afin de contribuer à une co-construction des politiques publiques en faveur de ces musiques dites actuelles. Il en va ainsi de la création sous toutes ses formes de l'éducation populaire, de l'économie sociale solidaire, ainsi que de mixité sociale, de droit culturel et de valeurs de solidarité. Au-delà de ces termes très usités par la gauche qui se veut morale, l'objet apparaît très éloigné de la musique puisqu'il est question de créer du lien en accueillant toutes les personnes venues d'autres villes et apportant leur culture de pays voisins dans le respect des droits culturels et de leur diversité, et de favoriser leur participation aux actions mises en place.

Ainsi, « la Région Nouvelle-Aquitaine veille à respecter les personnes dans leurs droits humains fondamentaux pour progresser dans la lutte contre les stéréotypes de genre et de toutes les discriminations ». Ce qui est notamment problématique en l'espèce, c'est l'attribution de fonds publics à une structure qui lance un appel militant aux urnes. Cadre d'une tribune cosignée par le réseau TELA, Aliso, l'Archipèl, bien sûr, ainsi que le collectif de l'ESS en Creuse. Je cite : « Nous appelons les citoyens et citoyennes à se mobiliser lors des prochaines élections du 30 et du 7 juillet contre l'extrême droite, porteuse de décisions et d'intolérance à l'autre ». Je ne sais pas qui est le plus intolérant à l'autre et que la musique actuelle servait à cette mobilisation. Il s'agit donc toujours de cette idéologie qui se nourrit abondamment des subventions publiques et de cette culture qui se mêle de propagande politique. Pour ces raisons et en l'absence de difficultés concernant les autres structures, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? Questions à la Vice-présidente ? Charline, je ne sais pas si vous voulez répondre.

Mme CLAVEAU. - Une réponse. Les droits culturels sont inscrits dans la loi Note et stipulent l'égale dignité des identités culturelles des personnes. Donc c'est la loi. Et par ailleurs, comme vous passez votre temps à attaquer en règle les artistes, il ne faut pas vous étonner qu'au bout d'un moment, ils ne vous accueillent les bras ouverts.

Mme GARRAUD. - Ce n'est pas vrai.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela monte en puissance, je trouve, à la fin de la journée là. Y a-t-il des oppositions à cette délibération, à ces conventions ? Y a-t-il des non-participations au vote, des abstentions ? Ce rapport est donc adopté.

N°34

Vote sur : Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

*Non-participation :
BONNEFONT Xavier concernant la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image d'Angoulême (Vice-Président)
TROUSSELLE Yves concernant l'Ecole Nationale du Cirque de Châtellerault (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), la Commune de Châtellerault (Conseiller Municipal) et la Communauté d'agglomération du Grand Châtellerault (Conseiller Communautaire)
VALLOIS-ROUET Laurence concernant l'Ecole Nationale du Cirque de Châtellerault (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et le Département de la Vienne (Lien professionnel)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

35 – AVENANT N°1 À CONVENTION DE LA COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025

M. LE PRÉSIDENT. - Alors on a l'avenant à convention pour la coopération pour le cinéma et l'image animée, Charline.

Mme CLAVEAU. - Oui, très rapidement. Cela concerne un changement dans le mode de financement d'un dispositif. Cela peut paraître administratif, mais c'est un dispositif très important qui, d'ailleurs, a été inventé en Nouvelle-Aquitaine. C'est donc pour 34 postes de médiateurs dans les salles de cinéma et c'est un nombre très important qui permet d'aller évidemment retrouver du public dans nos salles de cinéma, mais aussi de valoriser la programmation. Et, simplement, nous avons changé le mode de financement. Donc désormais, le CNC intervient sur un système d'un pour un. La Région met un euro, le CNC met un euro également. Et peuvent participer, sur le reste à charge, les Départements et, évidemment, les salles qui sont concernées.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je suppose que tout le monde est d'accord. Non ? Mon cher.

M. VERRIERE. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, nous devons ici nous prononcer sur un avenant concernant une convention de coopération pour le cinéma votée en 2023. À l'époque, cette convention faisait au moins preuve de clarté quant à la répartition des aides allouées. En effet, même si cet avenant nous propose un montant de toute évidence en baisse par rapport à la convention originale, sans doute dans le cadre de la volonté de faire des économies globales sur notre budget de la Région, nous ne pouvons que constater que la transparence n'est plus de mise. La contribution de la Région originelle était de 50 % par poste. Celle-ci passerait donc à 37,5 % pour les collectivités. Dans cette modification, les montants régionaux ne sont pas directement évoqués, l'avenant évoquant la participation des collectivités, sans pour autant préciser l'équilibre entre ces dernières. Nous ne pouvons que logiquement nous demander pourquoi les montants ne sont pas aussi clairement mentionnés comme dans l'ancien article 18. Par ailleurs, en 2023, lors du vote de cette convention, nous nous étions abstenus au regard de la somme considérable engagée qui était de l'ordre d'environ 10 millions d'euros. Nous vous rappelions alors un rapport de la Cour des comptes paru en septembre 2023, soulignant que les aides apportées au CNC chaque année représentent près de 700 millions d'euros. Une somme astronomique bien qu'opposée aux attentes culturelles de la société au regard du nombre très faible d'entrées. Nous sommes toujours très attentifs au rendu du travail cinématographique fourni grâce à l'argent des Néo-Aquitains.

Force est de constater que les exemples de l'utilisation inappropriée des fonds publics sont légion, comme l'a souligné mon collègue Damien OBRADOR tout à l'heure lors de son intervention sur l'amendement budgétaire lié à la culture. Pour toutes ces raisons, malgré l'amour que nous portons au septième art, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interrogations à la Vice-présidente ? S'il n'y en a pas, Charline.

Mme CLAVEAU. - Une réponse parce que je suis un peu étonnée de votre commentaire puisque, en fait, c'est voter le principe d'un mécanisme de financement. Les montants sont indiqués dans les conventions financières chaque année et ce n'est pas un but d'économies, c'est le CNC qui a souhaité aller plus loin sur ce volet-là dédié à la médiation et qui nous a donc proposé de créer quatre nouveaux postes, donc il ne s'agit pas d'économies, seulement avec un mode de financement différent et des proportions d'apports différentes. Et il n'y a pas de problème de transparence. Vous avez les conventions financières avec les montants chaque année.

M. LE PRÉSIDENT. - Et en plus, le CNC met plus d'argent sur cette politique pour attirer les jeunes, notamment au cinéma. C'est plutôt, pour la Région, une bonne affaire. Pour la Région, pas simplement l'institution, mais la Région dans son ensemble. Bizarre… Je mets aux voix. Donc il y a une abstention du RN. Les autres formations sont pour ? Ce rapport est donc adopté.

N°35

Vote sur : Avenant n°1 à convention de la coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Je vais vous proposer pour éviter le risque, demain, d'une absence de quorum, d’aller dîner. Et on se retrouve après. On l'a fait dans la première mandature. Il est 22 h 50. On va dîner, on se retrouve dans trois quarts d'heure ici.

Suspension de séance.

Reprise de séance.

MOTIONS ET VŒU

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, je crois que le quorum est atteint. Je crois que, sur la présentation de la première motion c'est Valéry ELOPHE qui la présente.

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Pour un ferroviaire accessible et fiable »

M. ELOPHE. - Président, chers collègues, un tiers des déplacements en voiture concernent le quotidien – travail, école, sport, faire des courses, etc., tandis qu'un tiers correspond aux trajets longue distance, comme par exemple les vacances. Cela montre qu'il est indispensable de s'organiser pour diversifier les moyens de transport et ainsi réduire l'usage de la voiture. Le train représente une solution efficace pour répondre à cet objectif. En milieu urbain, l'offre de transport collectif est abondante, permettant de vivre sans voiture tout en préservant une vie sociale et professionnelle active. À l'inverse, en milieu rural, cette offre est quasiment inexistante. Sans voiture, il devient impossible de travailler, de se déplacer ou de maintenir des liens sociaux. Cette situation est profondément inéquitable et renforce un sentiment d'abandon chez les habitants des territoires ruraux qui se sentent relégués au rang de citoyens de seconde zone, sauf lorsqu'il s'agit de contribuer aux impôts.

Depuis trop longtemps, l'État et la Région ont abandonné l'aménagement du territoire en ruralité. Cette négligence coupable a gravement contribué à la fracture territoriale qui mine nos campagnes. Les zones rurales, pourtant essentielles à notre équilibre, se voient délaissées au profit des grandes agglomérations. Ce manque de soutien se traduit par des services publics insuffisants, une mobilité en déclin et une perte d'attractivité pour les entreprises et les territoires. Cette situation est insoutenable et exige une révision en profondeur des politiques publiques afin de garantir à chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural, les mêmes opportunités et services. Il est urgent d'agir pour redynamiser les zones rurales et repenser l'aménagement du territoire et commencer par favoriser les infrastructures de transport, véritables clés de voûte pour leur développement. Le TER, le RER en Région pourrait être un maillon crucial pour relever le défi des déplacements, à condition qu'ils soient équitables et efficients. La situation en Nouvelle-Aquitaine est préoccupante. Les associations et les usagers dénoncent régulièrement le délabrement alarmant du réseau ferroviaire régional. Les chiffres pour 2023 sont sans appel. Près de 10 % des TER ont été annulés ou déprogrammés. 11 % ont subi des retards de plus de 5 minutes et les usagers réguliers ont enduré en moyenne deux perturbations par semaine, avec un train sur quatre qui n'arrive pas à l'heure. Ce sombre tableau place notre Région parmi les trois dernières de France en matière de ponctualité ferroviaire.

À cela s'ajoutent des tarifs des TER augmentés de 12 % entre 2020 et 2024, une hausse qui pèse lourdement sur les ménages, sans la moindre amélioration de la qualité de service.

Face à cette crise ferroviaire, il est indispensable que le Conseil régional initie une mission d'information et d'évaluation non seulement pour répondre aux dysfonctionnements actuels, mais aussi pour garantir un processus démocratique et transparent. Cette démarche permettra d'associer l'ensemble des parties prenantes, élus locaux, syndicats, dirigeants de la SNCF et représentants des usagers dans une réflexion commune. Elle devra explorer des axes stratégiques cruciaux. La réouverture progressive des lignes fermées, le déploiement prioritaire du projet SERM, la concertation régulière avec les usagers et les élus locaux, la réduction des tarifs et les priorités d'investissement et la mise en place de dispositifs d'indemnisation. En renforçant les incitations à la qualité de service et en établissant des indicateurs de performance précis, cette mission incarnera un engagement fort envers la transparence et la prise en compte des besoins réels des usagers. Les conclusions débattues en séance exceptionnelle définiront les orientations stratégiques nécessaires pour restaurer un service ferroviaire fiable, accessible et adapté aux attentes des Néo-Aquitains. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Renaud. Pardon de te passer le bébé.

M. LAGRAVE. - Comment vous dire ? En l'occurrence, vous êtes en train d'expliquer ce qu'on fait… Puisque, cela vous a certainement échappé, mais il y a quelqu'un dans votre groupe qui siège à la convention transpartisane demandée par une partie des élus qui fait le suivi de la convention TER qu'on a signée avec la SNCF, qui parle de tous les sujets que vous avez évoqués, les remboursements, les disponibilités, les pourcentages de de trains arrivés à l'heure sur chaque ligne… Et ainsi de suite. Et on a eu une réunion pas plus tard qu'il y a trois semaines. Et on en aura autant que besoin. Donc la commission dont vous parlez, elle existe déjà.

Ensuite, vous nous dites qu'il faut travailler avec les usagers, les associations, les élus. On va vous renvoyer la liste. Dans nos comités de lignes qu'on tient avec plusieurs élus dans cette enceinte, chaque année, il y en a entre 15 et 18 selon les années. Et cela tombe bien, c'est le moment où on discute de toutes les lignes, de toutes les étoiles ferroviaires, de tous les projets, des horaires, des irrégularités. Tout ce que vous demandez, c'est les comités de ligne. La vérité m'oblige à vous dire que je ne vous y ai jamais vu. Mais vous avez encore un peu de temps pour y participer. En tout cas, ils auront lieu en 2025. Ensuite, vous dites qu'il faut qu'il y ait plus de travaux. Vous avez raison. Avec quel argent ? Vous n'avez pas la réponse ? Cela tombe bien, nous non plus. Donc on a aujourd'hui fait des choix que, peut-être, vous n'aimez pas, mais on va les faire quand même.

Et on a fait des choix de réouvrir des lignes, de travailler sur un certain nombre de sujets qui font qu'aujourd'hui on a 40 % de fréquentation supplémentaire depuis 2019. Et sur ça, dans la motion que vous avez proposée, vous ne nous avez pas félicités. Je pense que si vous l'aviez fait, le Président aurait peut-être proposé un vote… Mais là, non. Donc on va voter contre votre motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme SEGUINAU. - Une intervention, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas sur les motions…

Mme SEGUINAU. - Donc nous, également, nous voterons contre cette motion parce que c'est quand même assez rigolo. Ce matin ou cet après-midi, on ne sait plus parce qu'on a passé pas mal d'heures dans cette assemblée, vous avez proposé plein d'amendements pour supprimer la Pau-Canfranc alors que cela dessert énormément de territoires. Et aujourd'hui, ce soir, avec cette motion, simplement, on voit très bien qu'on a un objectif politique parce que, derrière, c'est que du vide. Et, comme l'a rappelé Renaud LAGRAVE, on ne vous voit pas trop dans certaines réunions où on a toutes ces informations. Donc il faut arrêter de faire de l'affichage pour dire : « Nous, le RN, nous sommes des grands défenseurs des trains du quotidien » alors que, franchement, il n'y a pas grand-chose.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion.

M. COLOMBIER. - Je vous conseille, ma chère collègue, de comprendre d'abord les dossiers en commission des transports et de poser moins de questions et là vous verrez.

M. LE PRÉSIDENT. - On va voter.

Mme SEGUINAU. - Les questions que je pose vous gênent. Je travaille les dossiers, Monsieur COLOMBIER.

M. LE PRÉSIDENT. - On va voter. Qui est d'avis d'adopter cette motion ?

M. ELOPHE. - Président, je voudrais une explication de vote, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous présentez une motion et vous voulez une explication de vote ?

Mme DIAZ. - Président, je vous ai posé la question tout à l'heure, arrêtez de mépriser le travail que nous réalisons.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne méprise rien. C'est vous qui méprisez l'assemblée.

Mme DIAZ. - On a un règlement intérieur. Si vous pensez que votre équipe ne sera pas là demain, c'est votre problème si vous ne savez pas gérer votre groupe.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vous qui méprisez l'assemblée. Vous présentez une motion…

Mme DIAZ. - Le règlement intérieur, c'est que l'on a 4 minutes pour présenter sa motion et 2 pour l'explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige DIAZ, vous présentez une motion. Les autres groupes s'expriment s'ils le veulent sur une explication de vote.

Mme DIAZ. - Et nous aussi, on a envie de s'exprimer. C'est le règlement intérieur, Monsieur le Président. Je suis désolée.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige DIAZ, vous présentez une motion, donc vous présentez votre vote.

Mme DIAZ. - Et on a le droit de faire une explication de vote, en même temps, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais, enfin, vous vous moquez du monde. Vous dédaignez complètement cette plateforme démocratique.

Mme DIAZ. - Non, mais c'est vous qui vous moquez du monde ? Par contre, Monsieur le Président, vous voulez qu'on fasse le récapitulatif du déroulé de la journée ? S'il y en a bien un qui se moque du monde, c'est vous. Donc Valérie ELOPHE, conformément au règlement intérieur, va faire son explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, Monsieur ELOPHE, je vous donne la parole.

M. ELOPHE. - Je ne vais peut-être pas utiliser 2 minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est scandaleux.

M. ELOPHE. - Il n'y a rien de scandaleux, c'est le règlement intérieur, Monsieur le Président. Je me permettrai juste de répondre calmement, avec sérénité. Je voudrais bien un peu de calme, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, exprimez-vous. Enfin vous indignez l'assemblée, assumez.

M. ELOPHE. - Je vais élever la voix et je voudrais répondre avec sérénité et puis avec tranquillité à Monsieur LAGRAVE qui ne m'a peut-être pas vu à Brive au comité de ligne. Mais j'étais présent. C'était au lycée Cabanis. Vous ne m'avez peut-être pas vu, mais j'y étais. Et il y en avait d'autres, à Périgueux également. Et donc il y avait plusieurs comités de lignes et je pense que l'ensemble des élus de Rassemblement National sont présents dans ces instances. Et, ce que vous dites, c'est de la diffamation et, je vais vous dire, ce n'est vraiment pas avoir d'honneur, ce n'est vraiment pas honorant pour notre assemblée. C'est d'autant plus déshonorant qu'on peut voir qu'il y a ceux qui défendent les intérêts…

Mme DIAZ. - Excusez-moi, Monsieur le Président, on a des collègues qui s'amusent à appuyer sur leur petit bouton pour perturber la parole de mon collègue.

Vous pourriez quand même faire respecter la police de l'assemblée, non ?

M. LE PRÉSIDENT. - La police de l'assemblée, vous devriez la respecter et vous devriez respecter l'assemblée.

Mme DIAZ. - Vous, respectez-la, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ridicule.

Mme DIAZ. - Je vais demander une suspension de séance. Suspension de séance, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur ELOPHE, terminez.

Mme DIAZ. - Vous n'avez pas annoncé la suspension de séance. Vous n'avez pas non plus annoncé la durée de sa suspension.

M. LE PRÉSIDENT. - Je demande à Monsieur ELOPHE de finir.

Mme DIAZ. - Alors faites respecter la police de l'assemblée, et Monsieur ELOPHE s'exprimer dans le calme. Vous ne voyez pas ce qu'ils sont en train de faire comme des enfants ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vous me laissez faire. Vous ne voyez pas que vous brutalisez cette assemblée avec des insultes permanentes ?

Mme DIAZ. - Pardon, Monsieur le Président, qui nous a traités de talibans. Vous êtes peut-être fatigué parce qu'il est tard, mais, franchement, l'assemblée, aujourd'hui, vous l'avez présidée n'importe comment.

M. ELOPHE. - Je vais vous dire, Monsieur le Président, c'est vraiment un sentiment de dégoût quand je vois la manière… Je vais vous le dire franchement, un sentiment de dégoût. Je n'avais pas vu qu'effectivement, certains s'amusaient avec les boutons, avec un petit sourire. Vraiment, ce n'est pas à la hauteur et vous n'êtes pas à la hauteur de ce qu'attendent les Néo-Aquitains. Vous n'êtes pas à votre place en ce moment. Je comprends que nos compatriotes, face à de telles situations, se détournent de la politique et nous rejoignent de plus en plus. Je n'en dirai pas plus. Et tant pis, ne votez pas notre motion, ne la votez pas. Mais je peux vous assurer que vous en paierez le prix politique. Je vous remercie de votre attention et de votre attitude antirépublicaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour la motion du Rassemblement National ? Qui est contre ? Cette motion est donc rejetée.

Vote sur : la motion « Pour un ferroviaire accessible et fiable »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Pour conditionner les subventions à un intérêt public local »

M. LE PRÉSIDENT. - On a une deuxième motion du Front National… du Rassemblement National, pour conditionner les subventions à un intérêt public local. Monsieur GUERIT, c'est ça ?

M. GUERIT. - Oui, c'est ça, Monsieur le Président. Je vais vous présenter la motion, puis après je vous expliquerai pourquoi je vote pour. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, vous l'avez dit, cette motion concerne les subventions régionales…

M. LE PRÉSIDENT. - Laissons parler Monsieur GUERIT, sinon je vais me faire houspiller encore par Madame DIAZ, mais pas par Monsieur GUERIT, parce qu'on l'aime bien ici.

M. GUERIT. - Je disais donc que cette notion concerne les subventions régionales puisque, le 30 septembre dernier, une subvention de 100 000 euros a été attribuée à SOS Méditerranée, organisation dont les actions présentées sous couvert d'aide humanitaire suscitent de vives interrogations. En facilitant les traversées maritimes illégales, cette ONG contribue directement à l'activité des réseaux de passeurs dont le cynisme alimente un véritable commerce de la misère humaine. Ce mécanisme encourage les départs, provoque des tragédies humaines répétées en Méditerranée et participe à un déferlement migratoire sur le sol européen. En 2021, pas moins de 116 collectivités territoriales ont financé SOS Méditerranée pour un montant total de plus d'un million d'euros. Alors que nos collectivités, confrontées à une crise budgétaire sans précédent, doivent se concentrer sur les besoins pressants de leurs habitants, l'attribution de subventions à des organisations aux actions déconnectées des priorités locales relève d'une gabegie financière inacceptable.

Il est donc de notre devoir, en tant que représentants des intérêts régionaux, d'assurer une gestion responsable et rigoureuse des finances publiques. Dans un contexte de tensions économiques et sociales croissantes où chaque euro est compté, il est inacceptable que l'argent des contribuables serve à financer des organisations dont les actions relèvent d'un agenda politique national déconnecté, souvent porté par des courants d'extrême gauche. Ces subventions, sous prétexte de coopération humanitaire ou internationale, détournent les ressources publiques des priorités locales essentielles comme le développement économique, l'accompagnement des entreprises locales, le soutien aux secteurs agricole et maritime, ou encore les actions sociales de proximité.

Par ailleurs, la décision du Conseil d'État du 13 mai 2024 a reconnu le caractère militant de certaines organisations comme SOS Méditerranée, dont les prises de position publiques dépassent largement le cadre humanitaire pour s'inscrire dans les débats politiques nationaux. Les collectivités ne sauraient, par leurs financements, devenir complices d'un système qui instrumentalise la misère humaine à des fins idéologiques. En Nouvelle-Aquitaine, les attentes des habitants sont claires, ils exigent que leurs impôts servent à des projets concrets en lien direct avec leurs besoins quotidiens et avec l'amélioration des conditions de vie sur nos territoires. Monsieur le Président, nous vous demandons donc de réguler strictement l'attribution des subventions pour garantir qu'elles répondent exclusivement à un intérêt public local avéré. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et votre explication de vote ? Il voulait la faire tout de suite.

M. GUERIT. - Non, j'ai dit après.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite s'exprimer ? Laurence MOTOMAN.

Mme MOTOMAN. - Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai une explication de vote, mais si vous voulez faire une explication de vote en suivant, Monsieur GUERIT, il n'y a pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais s'il vous plaît.

Mme MOTOMAN. - D'accord, Monsieur le Président, très bien. Donc, Monsieur GUERIT, je tiens quand même à vous dire que les départs sont provoqués par la misère humaine. Ces gens, s'ils pouvaient vivre chez eux, ils ne partiraient pas sur des bateaux, quitte à crever avec leurs enfants et leurs familles. Donc la misère humaine, c'est ça qui les fait partir. Simplement ça pour une réponse. Et nous trouvons que cette motion est purement scandaleuse et elle est pleine d'inhumanité. Et en plus, avec cette motion, le RN manipule la décision et dénature, ce qui est beaucoup plus grave, la décision du Conseil d'État de mai 2024. Cette décision du Conseil d'État autorise sans ambiguïté les collectivités à financer des actions humanitaires internationales telles que celles menées par SOS Méditerranée même en l'absence de liens avec un intérêt local. En effet, le Conseil d'État distingue clairement les activités humanitaires et des actions politiques, légitimant ainsi pleinement les subventions destinées au sauvetage en mer. En ignorant délibérément cette distinction, la motion du RN poursuit un objectif profondément malveillant. En surfant sur les peurs et les replis identitaires, ce qui n'est vraiment pas étonnant, d'ailleurs, de votre part, parce que, venant de l'extrême droite, on n'attendait que ça.

Mais il faut quand même penser à une chose, parce que vous êtes un peu climatosceptiques, mais si vous écoutez le GIEC, le groupement international des experts sur le climat, qu'est-ce qu'ils nous disent depuis des années, depuis 10 ans ?

C'est par la solidarité que nous réussirons à affronter les désordres des changements climatiques. Ce que vous voyez à Mayotte, cela peut très bien arriver aussi en Nouvelle-Aquitaine. Et quand il y a des catastrophes comme ça, c'est la solidarité, la solidarité humaine qui répond à tout ça. Et ce n'est pas le repli identitaire, ce n'est pas laisser crever les gens parce que, si vous voulez, la coopération internationale, vous êtes contre, mais si vous ne voulez pas que les gens viennent chez nous, il faut les aider chez eux. Donc, je ne comprends pas cette idéologie que vous avez. C'est de l'idéologie. L'humanisme, l'écologie, c'est des faits, c'est de la science, c'est du cœur. Ce que vous proposez, c'est illogique, même par rapport à ce qu'on connaît actuellement. Vous croyez qu'à Mayotte on devrait dire : « Ceux qui ne sont pas de Mayotte, on vous laisse crever, on ne vous donne pas d'eau » ? C'est tout. Donc cette motion, bien sûr, nous voterons contre parce que c'est complètement… J'arrête parce que j'ai promis que je ne m'énerverais pas. Alors je ne m'énerve pas. Je garde le sourire, mais je vous avoue que, des fois, avec vous, c'est super dur de garder le sourire.

M. LE PRÉSIDENT. - Laurence, vous voyez bien que cela ne sert à rien.

Mme MOTOMAN. - Je ne m'énerve pas, je vous jure, Monsieur le Président, mais en fin de séance à cette heure-là, il y a quand même de quoi leur balancer quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur GUERIT, vous avez la parole.

M. GUERIT. - Je vous remercie. Ma chère Laurence…

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non. Pourquoi vous votez pour cette motion que vous avez présentée ?

M. GUERIT. - Ma chère Laurence, plus je vous écoute et plus je vous adore. Ceci dit, Monsieur le Président, je vais vous faire grâce. On va voter pour cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Le Front National vote pour la motion. Alors, qui vote pour cette motion ?

M. COLOMBIER. - Tu es un homme du passé ou quoi ? On s'appelle Rassemblement National.

M. LE PRÉSIDENT. - Je reste sur l'identité, mon cher Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - On va t'appeler la SFIO, aussi.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre ? C'est rejeté.

Vote sur : la motion « Pour conditionner les subventions à un intérêt public local »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance et UDI et Territoires :

« Contre la signature et la ratification de l'accord UE-MERCOSUR »

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a une motion contre la signature et la ratification de l'accord UE-Mercosur. Je ne sais pas s'il faut la présenter. Tout le monde connaît bien le dossier. J'ai envie de la mettre aux voix de suite.

Mme VEYSSIÈRE. - Je souhaiterais intervenir s'il vous plaît, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Tous les groupes se sont mis d'accord pour voter cette motion ?

M. COLOMBIER. - Écoute, tu n'as qu'à faire des plénières avec moins de dossiers et il ne serait pas 1 h du matin. On a le droit de présenter une motion, bon sang ! On comprend que tu veuilles aller faire dodo à ton âge, mais écoute…

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques COLOMBIER, ce que je fais après ne vous regarde pas.

M. COLOMBIER. - Je suis d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a une dame, en haut, qui veut dire pourquoi…

Mme VEYSSIÈRE. - Oui c'est ça, merci Monsieur le Président. Chers collègues de la majorité gouvernementale, LR-MACRON…

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais on est à la Région, Madame.

Mme VEYSSIÈRE. - C'est pareil. Merci. Le bal des hypocrites est ouvert. Mais, à ce niveau-là, ce n'est plus un bal, c'est une véritable kermesse, une mascarade où chacun tente de se racheter une vertu à bon compte en jurant avoir tout fait pour empêcher le Mercosur. À ce jeu-là, vous n'êtes pas crédible. Vous prétendez défendre nos agriculteurs. Aujourd'hui, vous êtes les architectes de ce désastre. Tous ici présents, vous êtes des partisans de Bruxelles. Vous qui reconduisez avec zèle Madame VON DER LEYEN, le Green Deal destructeur et ses commissaires… laissez-moi parler, s'il vous plaît, dont le luxembourgeois HANSEN, fervent défenseur du Mercosur. Vous n'avez honte de rien. Qui signe et installe ces traités de libre-échange ? C'est vous. Mercosur aujourd'hui, mais avant cela, le CETA, l'accord avec le Mexique ou le Japon. Vous souffrez, chers collègues, du syndrome du pompier pyromane : vous allumez l'incendie et venez ensuite jouer les héros en agitant un verre d'eau. Malheureusement, les victimes sont toujours les mêmes, nos agriculteurs, notre industrie et notre souveraineté. Alors que nos éleveurs crient au secours, vous feignez de les soutenir ici pendant qu'à Bruxelles vous les trahissez. Quelle duplicité ! Au Rassemblement National, nous ne sommes pas sectaires.

Toute proposition mérite notre soutien si elle sert nos compatriotes et nos territoires. C'est pourquoi, en toute cohérence, nous soutiendrons cette motion, mais nous dénonçons votre hypocrisie. Rappelons que, la semaine dernière, vous avez unanimement refusé la demande de débat de nos députés européens sur ce sujet à Bruxelles. Nous, nous restons fidèles à nos valeurs et à ceux que vous avez abandonnés et vous laissons à vos contradictions et à vos responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, s'il vous plaît, une explication de vote. Donc, oui, chers collègues, ces accords Mercosur sont particulièrement préoccupants et nous nous y opposons d'ailleurs depuis de très nombreuses années. Importations massives de produits agricoles issus de systèmes ne respectant pas nos normes et sabotage de l'environnement. Donc évidemment, nous soutenons, puisque nous avons cosigné cette motion et nous voterons favorablement. Mais quand même, vous évoluez, notamment, chers collègues, à droite, et c'est tant mieux. Vous évoluez sur ce sujet-là et c'est tant mieux. Parce que j'aimerais vous rappeler simplement deux dates avec un emboîtement d'échelles. D'abord, peut-être, à l'échelle européenne, un vote européen, puis, ensuite, un vote ici même, dans cette Assemblée. C'était le 9 juillet. Le premier, pour commencer, l'Europe. C'était effectivement en octobre 2020. Vous aviez une question qui s'appelait « Vote des eurodéputés français d'octobre 2020 visant à mettre un coup d'arrêt aux multiples signatures d'accords de libéralisation et de commerce, dont le Mercosur, affectant les droits humains et de l'environnement. » Nous nous sentions bien seuls, à l'époque, et nous sommes ravis que vous nous rejoigniez maintenant, chers collègues de droite. Mais nous étions bien seuls puisque seuls le PS et les écologistes avaient voté pour un coup d'arrêt aux accords de libre-échange. Le RN ? Le RN, posez-vous la question. Qu'avez-vous voté, à l'époque, chers collègues ? Aucun courage, aucune cohérence. Vous vous étiez abstenu.

Alors, peut-être un emboîtement d'échelles, disais-je ? Eh bien, revenons dans notre hémicycle, en Région Nouvelle-Aquitaine. En Région Nouvelle-Aquitaine, nous nous projetons donc le 9 juillet 2019. Ce jour-là, notre groupe les Écologistes a présenté une motion. Cette motion portait sur une zone hors traité, hors traité de libre-échange qui incluait à la fois le CETA, le TAFTA et le Mercosur. Et à l'époque, nous étions bien seuls avec, et je les félicite, quelques… même de nombreux, il faut le dire, de nombreux collègues socialistes qui avaient voté cette motion-là. Donc moi, je vous le dis franchement, nous sommes ravis ce jour qu'il puisse y avoir effectivement un vote concernant le Mercosur. Et je vois qu'il y a unanimité parce qu'effectivement il y a un grand danger. Allons-y, chers collègues. Et c'est vrai que c'est tant mieux, c'est tant mieux. Nous nous félicitons de cette évolution.

Mais en attendant, on voit bien qu'il faut de la cohérence, chers collègues, et de la cohérence dans les longs termes, ce dont vous me semblez manquer effectivement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion qui va passer d'une manière unanime. Qui est pour adopter cette motion ? Unanimité.

M. COLOMBIER. - C'est à marquer d'une pierre blanche.

Vote sur : la motion « Contre la signature et la ratification de l'accord UE-MERCOSUR»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ A UNANIMITÉ

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Universités en danger : soutien inconditionnel de notre Région ! »

M. LE PRÉSIDENT. - Donc une motion sur les universités, par le groupe Écologiste, citoyen et solidaire.

M. TRIFILETTI. - Merci, Monsieur le Président. La rapportrice devait être Anne-Laure BEDU qui, malheureusement, a eu un empêchement. Donc, je me permets en quelques phrases d'essayer de vous expliquer un petit peu en quoi consiste cette motion. Le premier constat, c'est le constat du péril puisque nos universités, actuellement, sont en péril. Un désengagement progressif de l'État qui fragilise leur fonctionnement et compromet leur avenir. La récente augmentation de la cotisation retraite employeur, par exemple, pour un montant de 180 millions, illustre une politique délétère qui alourdit les charges des universités sans leur octroyer des moyens supplémentaires. En Nouvelle-Aquitaine, nos six universités publiques réparties sur 64 sites accueillent 220 000 étudiants. Ces établissements sont essentiels à la transmission du savoir, à l'innovation, à l'accès à l'emploi et au territoire. Pourtant, elles subissent une véritable ubérisation. Deux tiers des enseignants sont vacataires, les formations se réduisent et les conditions de travail se détériorent.

Nous vous proposons, via cette motion, d'adresser un courrier de soutien aux présidentes et présidents des six universités néo-aquitaines en réaffirmant la volonté de la Région de renforcer le maillage territorial des sites universitaire, d'intensifier ses actions en faveur du logement étudiant, de la santé, de la lutte contre la précarité alimentaire qui touche, malheureusement, nous le savons, de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants, d'améliorer les conditions de travail des personnels. Mais la Région, soulignons-le, ne pourra pas tout. En parallèle, nous réclamons solennellement au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des moyens supplémentaires visant à augmenter les subventions pour charges de service public, compenser les dépenses croissantes, notamment salariales et énergétiques, lutter activement contre la précarité des personnels. L'enseignement supérieur est notre commun est un commun de la nation, pas une variable d'ajustement budgétaire. Mobilisons-nous pour un engagement fort de l'État et affirmons ensemble, nous l'espérons, notre soutien inconditionnel à nos universités. Je vous remercie, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole à Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - Ce sera très court. On est d'accord avec vous. Donc nous voterons pour cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion.

M. LE CAMUS. - Monsieur le Président, s'il vous plaît, une intervention. Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, chers amis écologistes, lorsque vous proposez des choses qui vont dans le bon sens, et Dieu sait à quel point c'est rare, permettez-nous de le signaler. En effet, cette motion va clairement dans le bon sens, la situation financière des universités est alarmante et cela a nécessairement un impact sur la qualité de l'enseignement et des compétences que les étudiants acquièrent. Vous avez raison de pointer du doigt la question des ressources humaines dans les universités, le recours de plus en plus fréquent aux vacataires et le refus d'accorder à certains chargés d'enseignement une situation plus stable ce qui vient d'une part précariser leur situation, précariser l'enseignement qu'ils délivrent et finalement précariser la situation des étudiants qui n'ont pas la certitude, d'une année sur l'autre, de voir aboutir leur enseignement, dont la qualité s'apprécie également sur la durée. Cela conduit malheureusement à la fermeture de certaines formations, et nous le déplorons largement.

Toutefois, vous devriez aller plus loin dans votre démarche. En effet, afin de permettre aux étudiants d'étudier dans les meilleures conditions, il serait intéressant et utile de dénoncer également certains fléaux qui gangrènent l'université. J'ai nommé le wokisme, qui nuit gravement à la qualité et l'objectivité des enseignements. Et l'extrême gauche qui pullule malheureusement dans les universités. En effet, quoi de mieux pour étudier dans des bonnes conditions que d'être dans des bâtiments qui ne sont pas dégradés, de ne pas voir les cours annulés ou supprimés à cause des grèves et blocages incessants dont les parasites de l'extrême gauche sont les spécialistes. Quoi de mieux, enfin, pour étudier dans de bonnes conditions que d'être sur des campus sur lesquels on est en sécurité ? L'insécurité sur les campus universitaires est croissante, mais vous refusez de la dénoncer, car elle irait à l'encontre de nombre de vos positions qui visent à nier cette insécurité. Toutefois, malgré le fait que cette motion ne soit pas assez aboutie dans le but de protéger pleinement les universités de tout ce qui la menace, nous la voterons malgré tout favorablement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors il se trouve que moi, j'ai fait une partie de mes études à Assas et je vous avoue qu'à Assas, j'ai plutôt vu des fachos que de l'extrême gauche. Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Je vais casser cette belle ambiance, mais pour le coup, moi, je trouve ça toujours suspect quand les Verts et le RN se mettent d'accord. Il y a un loup quelque part. Donc nous, on ne va pas participer au vote de cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'accord pour adopter cette motion ? Avec une non-participation au vote du groupe LR.

Mme REQUENNA. - Et un vote contre du centre, Monsieur le Président.

Vote sur : la motion « Universités en danger : soutien inconditionnel de notre Région ! »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vœu déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Pour le soutien à l'information locale de nos territoires »

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr, il faut bien qu'il y ait un soutien au gouvernement ici. On va passer à une autre motion du groupe Écologiste, solidaire et citoyen pour le soutien à l'information locale dans nos territoires. Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Oui, alors je vais essayer d'être assez bref puisqu'il est très tard et que nos forces s'amenuisent. Il nous a paru important de poser ce vœu puisque, j'en ai parlé tout à l'heure lors de mon intervention, on a quand même un gros problème qui est en train de monter dans notre pays, notamment l'accès à une information de qualité, sans fake news, au plus près de nos territoires. Et donc là, on a de gros soucis dans notre presse régionale, avec des suppressions de postes. On a également une forte pression sur tout le réseau des radios associatives puisque le gouvernement BARNIER avait proposé une baisse de 35 %... C'est peut-être fini, Monsieur DUPRAT, mais on va avoir un autre budget et comme on va avoir les mêmes, j'ai bien peur qu'on ait la même chose. Et ensuite on a également, et là il y a eu des commissions, la semaine dernière, sur le service audiovisuel national donc qui comprend nos chaînes de France Télévisions et toutes les chaînes radiophoniques de Radio France. Donc là, il y a vraiment une grosse inquiétude. Et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a vraiment des budgets qui s'amenuisent, des équipes qui sont menacées, des sites d'information qui sont menacés. Donc il nous paraît très important aujourd'hui que notre assemblée, vraiment, porte au niveau de l'État cette volonté que l'on a de pouvoir revoir les dotations à la presse locale. Que l'on puisse aussi éviter, parce que je rappelle le sujet porté par le précédent gouvernement et puis le suivant qui prend la suite sur le projet de fusion entre nos médias audiovisuels et les médias locaux. Il y a ce risque de fusion, de holding, avec vraiment un problème de désinformation puisque, on en a parlé tout à l'heure, aussi, il y a de plus en plus de privés qui rachètent des chaînes de télévision. Et nous, il nous semble vraiment indispensable que nous ayons une information de service public, qui permette d'aller au plus près de nos territoires, de délivrer une information sans intelligence artificielle, au plus près des gens. Et donc je vous demande de bien vouloir voter cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Christine. Y a-t-il des interventions ? Mathieu.

M. HAZOUARD. - Je vais être très rapide. Nous sommes d'accord, nous allons voter pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ?

M. FLORIAN. - Je vais dire pourquoi je vote contre. Il faut arrêter de nager dans le délire, là. On n'est pas à la Pravda, donc il faut arrêter et retomber un peu sur terre. D'une part, Monsieur BARNIER, il n'est plus là.

Mme SEGUINAU. - Il y a Rachida DATI.

M. FLORIAN. - Et puis, cette espèce de chiffon rouge, là… Personne ne croit à ce que vous racontez, Madame. Personne ne le croit. Arrêtez d'affoler les gens. Donc on votera contre ce genre de délire.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense, Nicolas, que vous devriez regarder les achats par les milliardaires que ce soit le patron de CMACGM, que ce soit BOLLORÉ, que ce soit d'autres, il y a un vrai risque sur les médias de service public. Alors, qui est prêt à voter cette motion ? Qui est contre ? Le centre votant contre cette motion... Cette motion est adoptée.

Vote sur : le vœu « Pour le soutien à l'information locale de nos territoires »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Des actions plus efficaces pour lutter contre la tuberculose bovine en Nouvelle-Aquitaine »

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a une motion du Rassemblement National pour lutter contre la tuberculose bovine. Sandrine CHADOURNE.

Mme CHADOURNE. - Ce n'est pas une motion, c'est une question.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, c'est une question. Allez-y.

Mme CHADOURNE. - Vous le savez sûrement, mais chaque année, entre 10 000 et 15 000 bovins sont abattus en raison de la tuberculose bovine, incluant non seulement les animaux infectés, mais aussi, dans certains cas, des troupeaux entiers pour limiter la propagation de la maladie. Cette politique d'abattage systématique entraîne des drames humains et économiques considérables pour nos éleveurs. Notre Région et particulièrement les départements, comme la Dordogne, en Nouvelle-Aquitaine figurent parmi les plus touchés par cette crise sanitaire. Les éleveurs y subissent de plein fouet les conséquences de cette gestion jugée par beaucoup comme archaïque et disproportionnée. Malgré la baisse du nombre de foyers en France, la situation reste inquiétante en Nouvelle-Aquitaine. En effet, elle est la Région avec le plus de foyers de tuberculose et avec un taux d'incidence deux à trois fois supérieur au seuil toléré pour le statut indemne. Si, en comparaison avec la situation de 2013, le nombre de foyers a nettement diminué, la Région abrite encore plus de la moitié des foyers recensés à l'échelle nationale. La solution apportée à cette problématique est unique et systématique, c'est l'abattage. Pourtant, les alternatives existent, notamment l'isolement des animaux malades, la vaccination des troupeaux. Déjà pratiquée avec succès dans d'autres pays européens, cette mesure permettrait de préserver les élevages et de réduire l'impact économique pour nos agriculteurs.

Face à cette situation, quelle action concrète le Conseil régional entend-il engager pour soutenir les éleveurs de notre Région durement affectés ? Envisagez-vous de porter au niveau national la nécessité d'introduire un programme de vaccination et de revoir la gestion de cette maladie afin d'éviter ces abattages massifs qui détruisent notre patrimoine agricole ?

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, j'appelle à notre intelligence collective. L'idée que quand on présente une motion, une question, on ne lise pas mot à mot les textes. C'est trop facile. Jean-Pierre RAYNAUD.

M. RAYNAUD. - Oui, merci, Président. Donc effectivement, la tuberculose bovine est un vrai sujet qui nous concerne spécifiquement, Région Nouvelle-Aquitaine. Et je suis d'accord que, malheureusement, souvent, cela se termine par un drame économique et un drame humain. Si le travail est fait, je voudrais quand même rappeler que le sanitaire est de la responsabilité de l'État. Ce n'est pas la responsabilité de la Région. Néanmoins, je vais revenir quand même sur quelques travaux ou un plan expérimental qui a été mis en place. Il y a un vrai risque aujourd'hui de perdre notre statut d'indemne parce que si cela continue de se développer, même si on est plutôt en phase de régression, quand même, malgré tout, par rapport à il y a quelques années. Il s'agirait que la France régionalise un petit peu le statut et on risque de le perdre au niveau régional. Et cela aurait une incidence très importante. Je vous rappelle qu'on a le berceau de plusieurs races qui sont remarquables, au niveau allaitantes : la limousine, la blonde d'Aquitaine, la bazadaise et la parthenaise. Et aujourd'hui, ce serait un drame pour notre élevage avec la perte du statut d'indemne. Il n'y aurait plus de valorisation de la génétique qui est produite sur notre Région et qui est remarquable. Je cite simplement la limousine avec l'ANO, aujourd'hui, qui est unité de sélection. On n'ose pas imaginer l'incidence que cela pourrait avoir. On a mis en place un plan expérimental sur trois ans, sur deux zones sur la Région, une zone nord Dordogne et sud Haute-Vienne, donc sur les communes où il y a le plus de cas, et une zone sud des Landes et Pyrénées-Atlantiques. Il y a déjà deux ans que c'est en place. On vient de reconduire pour la troisième année ce dispositif. Il y a, derrière, la mise en place de diagnostics des exploitations qui sont volontaires pour pouvoir suivre. À partir de ce diagnostic, il y a un accompagnement sur les investissements qui sont nécessaires, avec un accompagnement de 65 % de la Région et qui peut être complété de 15 % par les Départements. Tout ce travail est quand même fait avec l'ensemble des acteurs de la filière sanitaire et des organisations professionnelles. C'est quelque chose qui est très travaillé au niveau régional. Nous avons mis en place une expérimentation également de vaccination des blaireaux qui sont des animaux vecteurs très importants de la tuberculose. Cela vous fait rire...

M. LE PRÉSIDENT. - Cela montre à ceux qui rigolent, dont moi, d'ailleurs, que le problème du blaireau n'est pas qu'un problème politique. C'est aussi un problème de santé animale.

M. RAYNAUD. - Non, mais ils ne sont pas tous en politique. Nous y avons consacré 3 millions d'euros, sur ce plan et pas forcément que pour le blaireau. Donc on ne fait pas rien.

Mme CHADOURNE. - Je dis aux agriculteurs que vous avez vacciné des blaireaux pour 3 millions d'euros et que cela vous fait rire, c'est ça ? Parce que moi je vais leur dire, ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame, de toute manière, on ne vous empêchera rien. Ce qui vous importe, c'est d'avoir lu ce texte, de vous être fait filmer. Nous, on fait le travail.

Mme CHADOURNE. - C'est une question qui m'a été posée sur le terrain. C'est pour cela que je la ramène.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame, écoutez-moi. Ce que vous dit Jean-Pierre RAYNAUD, c'est que cela fait des années qu'on travaille à bas bruit et avec beaucoup d'investissements là-dessus. Ne venez pas récupérer une action régionale d'une manière aussi basse.

M. COLOMBIER. - Le niveau est vraiment bien bas ce soir.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas moi qui ai commencé, Jacques. Jean-Pierre, vous terminez.

M. COLOMBIER. - Cela vous fait bien rigoler, au moins.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques COLOMBIER, vous êtes quelqu'un de la ville. Il y a un problème de transfert des virus ou des maladies par les blaireaux. Les blaireaux transmettent d'autres maladies. Jean-Pierre, je m'arrête parce que…

M. RAYNAUD. - On continue de travailler, bien sûr, à la recherche de solutions. Mais je vous garantis que les blaireaux, cela ne fait pas rire les éleveurs.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Etat d'avancement du projet Flying Whales et perspectives d'avenir »

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a une question du groupe RN sur l'avancement du projet Flying Whales. Frédérique JOINT.

Mme JOINT. - Monsieur le Président, cette question s'adressait à vous, je pense, directement. Étant élue de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde qui porte le projet Flying Whales avec la Région Nouvelle-Aquitaine, suite à déjà deux avis négatifs de l'autorité environnementale sur ce projet, nous aurions aimé savoir si vous aviez des garanties à nous apporter sur ce projet. Je sais que, dans la presse, vous avez soutenu mordicus que oui. Oui peut-être, mais concrètement, qu'est-ce que vous pouvez nous garantir, parce que l'autorité environnementale semble très déterminée à nous mettre des bâtons dans les roues pour ce projet qui est quand même essentiel pour le territoire, pour le désenclavement, pour la réindustrialisation de la Haute-Gironde ? Donc Monsieur le Président, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ? Et surtout, est-ce que vous pouvez nous garantir que les délais seront tenus ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, on n'a pas un problème de blaireaux là-haut, on a un problème de visons.

Mme JOINT. - Qui nous coûte très cher. 3 millions en pont canal.

M. LE PRÉSIDENT. - On a un problème de visons parce que le site, je le rappelle, a brûlé il y a cinq ans. Mais comme d'habitude, la biodiversité le reconquiert rapidement, qu'elle soit végétale, des insectes ou d'autres animaux. Il y a un petit ruisseau, un ru qui est censé être un habitat du vison. Alors que ce ruisseau est busé. J'ai demandé s'il y avait des caméras qui avaient été mises pour voir s'il y avait des visons. On me dit : « Non, c'est susceptible d'accueillir des visons ». Donc je n'ai pas aimé. L'entreprise est en train de répondre à l'avis de l'autorité environnementale dans ce domaine. Ce genre de projet, je vous remercie de l'avoir cité parce que c'est quand même la Région qui le porte, pour une part, avec l'entreprise…

M. COLOMBIER. - Et de le soutenir.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un projet que nous avons remporté de haute lutte. Je trouve que c'est un projet très écologique parce que, derrière ce projet, c'est la suppression de milliers de camions transportant des pylônes EDF, transportant du bois. Mais il y a une part de risque. Bien sûr, il y a une part de risque. L'entreprise a levé, je crois, 150 millions d'euros. Il nous manque les autorisations. Je pense qu'on les aura, mais je ne peux pas vous dire.

On est dans un État démocratique, il y a des règles, il y a des normes, même si elles nous cassent les pieds de temps en temps. Elles sont là. Je crois que, du côté du consortium industriel, que ce soit sur la charpente du dirigeable, que ce soit sur l'unité de levage qui va se fabriquer à La Rochelle, que ce soit sur l'hélium qui est en essai sur les cellules du dirigeable qui se fait à côté de Bordeaux, à Sadirac, l'ensemble des éléments sont dans une voie positive. Les moteurs devraient se faire plutôt au Pays basque d'ailleurs, je pense, et passeront à l'électrique le plus vite possible. Donc c'est 300 emplois, c'est quelque chose d'assez extraordinaire. Alors c'est extraordinaire aussi parce que nous aurons la capacité R&D ici, en France. Si nous n'avançons pas, cette capacité R&D partira au Québec. Puisque le Québec a investi 25 millions d'euros dans le projet. Après, avec un projet industriel qui ressuscite, plus de 100 ans après l'échec du Hindenburg, à New York, il y a une part de risque. Mais je l'ai évoqué mille fois ici, si on veut avoir une politique industrielle de reconquête technologique, de réindustrialisation, il faut prendre des risques. Il y a un risque.

L'autre risque, et, bien entendu, je m'adresserai au Premier ministre comme je l'ai fait auprès du Président de la République, c'est que l'État garantisse la société qui va construire le bâtiment de l'usine. Ce bâtiment fait plus de 200 mètres de long, plus de 60 mètres de haut. C'est un bâtiment totalement extraordinaire, bien entendu. Il y a des surcoûts qui sont liés aux préconisations environnementales, notamment du franchissement de ce ruisseau dont je parlais. Il y a des compensations sur le plan environnemental à trouver. On les a presque trouvées. Mais c'est effectivement un élément essentiel où la France reconquiert des compétences, recréé une entreprise. Le marché à l'international est florissant pour Flying Whales. Donc il faut que la France assume et non pas fasse fabriquer cela à l'étranger.

Chers collègues, je crois qu'on a bouclé notre séance. Je vous remercie de votre tempérament extrêmement bienveillant, tempéré. Et je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h41.

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIERE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture,du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE CAMUS Pierre	(33)	Rassemblement National
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance

MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance

PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen

SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIJOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VEYSSIERE Laurence	(33)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional

Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2025

Séance plénière du 17 décembre 2024

1/ Budget régional

Dans un contexte politique inédit et marqué par l'absence de Projet de Loi de Finances (PLF), la Région adopte une posture prudente pour le BP 2025. Le Conseil régional a fait le choix de réviser son projet de budget et de le présenter sur l'hypothèse du PLF Barnier, tout en maintenant les objectifs initiaux de santé financière et le soutien aux priorités régionales : soutien aux entreprises, transition écologique, maintien des services publics et aménagement du territoire.

Le CESER exprime son inquiétude face à un budget 2025 en léger recul pour la première fois, ainsi qu'à la trajectoire 2025-2028 présentée, qui révèle une tendance à la baisse en euros constants.

L'apparente stabilité des recettes régionales masque des dynamiques contrastées selon les sources de financement. Ainsi, bien que la Région parvienne à maintenir un équilibre budgétaire, celui-ci repose sur des recettes fléchées et un contrôle strict de l'endettement. Cette rigidité budgétaire, associée à la baisse de ressources non affectées, va limiter les marges de manœuvre pour répondre à d'autres enjeux régionaux ou imprévus.

En 2025, la stratégie financière de la Région se traduit par une forte réduction du recours à l'emprunt (- 189,25 M€ par rapport à 2024), dans un souci de limiter l'endettement. Cependant, cette démarche ne parvient qu'à stabiliser le taux d'épargne brute, sans atteindre l'objectif initial de l'améliorer, en raison des contraintes budgétaires accrues imposées par l'État.

Si le prochain PLF s'avérait moins contraignant que celui du gouvernement Barnier, le Conseil régional pourrait réajuster sa stratégie d'emprunt. Ce rééquilibrage permettrait de maîtriser l'endettement tout en préservant les investissements structurants, essentiels pour les politiques environnementales, le développement territorial et l'emploi, tout en maintenant une trajectoire financière durable.

Si les dépenses globales de fonctionnement paraissent stables, la hausse dans des secteurs pourrait masquer des ajustements à la baisse par ailleurs, ce qui évidemment inquiétant. Le contexte inflationniste, bien que modéré, complique l'interprétation en euros constants.

La réduction significative de l'investissement, bien qu'imposée par les contraintes actuelles, est préoccupante pour l'avenir. Cependant, il est à noter que le niveau d'investissement reste au-dessus de celui enregistré avant les crises.

La baisse tendancielle des recettes, combinée aux contraintes de financement des Régions, induit un repli des taux d'épargne, réduisant ainsi les capacités d'investissement, avec des conséquences possiblement préjudiciables pour les services publics et les besoins régionaux.

2/ Politiques régionales

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI

Risque de fragilisation des territoires et de l'économie régionale

Le recentrage stratégique du Conseil régional, bien qu'orienté vers des priorités économiques et écologiques, ne devra pas pénaliser les territoires les plus vulnérables. La réduction des financements dans des secteurs comme le tourisme et l'agriculture pourrait accentuer les disparités territoriales, compromettant leur attractivité. Les enjeux de la transition écologique, de la décarbonation industrielle et du soutien aux entreprises locales doivent être au cœur des priorités afin de préserver l'emploi.

PILIER 2 – JEUNESSE

Généralisation de la tarification solidaire pour la restauration et l'hébergement

Le CESER se réjouit de la généralisation de la tarification solidaire dans les lycées. Cependant, il déplore que cette mesure ne concerne que les lycéen.nes ayant opté pour un forfait de minimum trois jours de demi-pension. Elle ne s'applique pas à l'achat de tickets ponctuels.
Cette situation est particulièrement problématique pour les lycéen.nes affecté.es par la surcharge des cantines aux heures de pointe et leurs emplois du temps. Le CESER estime que la tarification solidaire devrait être étendue à tous les lycéen.nes, indépendamment de leur choix de forfait, afin de garantir une égalité de traitement et de soutenir tous les élèves, y compris ceux qui ne peuvent pas s'engager dans un forfait de demi-pension.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le CESER exprime une vive inquiétude sur la mise en œuvre du volet « Mobilité » du CPER, face à des contraintes budgétaires et une baisse des investissements en infrastructures (- 30 %). Si la hausse des crédits pour la mobilité durable (+ 92 %) et la commande de nouvelles rames TER sont saluées, des retards dans la remise à niveau du réseau ferroviaire compromettent sa fiabilité, avec un risque de fermetures de lignes comme Agen-Périgueux.
Le CESER appelle à des investissements accrus et durables pour soutenir le report modal vers le rail, essentiel à la décarbonation des transports, tout en alertant sur les coûts liés à l'ouverture à la concurrence des TER. Enfin, il demande des précisions sur des projets comme la liaison autocar Niort-La Rochelle et s'interroge sur la faible participation des petites villes à l'appel à manifestation d'intérêt pour leur revitalisation.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le CESER comprend les arbitrages budgétaires de la Région dans un contexte politique incertain, soulignant que la réduction des investissements, bien que saine, soulève des interrogations sur sa pérennité après 2025. Il se félicite du maintien des investissements en transition énergétique, essentiels pour Néo Terra, tout en regrettant que certaines priorités environnementales soient trop réduites.

Bien que le Pilier 4 dédié à la transition énergétique représente 20,3 % du budget, les autres axes environnementaux ne totalisent que 2,5 %, et l'effort financier demandé semble disproportionné. Le CESER met en lumière la question du financement des politiques environnementales et l'importance de valoriser la biodiversité, cruciale pour le climat et la société. Il insiste sur l'urgence d'investir dans la protection des milieux naturels face à l'effondrement de la biodiversité.

1 / BUDGET REGIONAL

Déclaration liminaire

La mise en œuvre du nouveau cadre de gestion, marqué par la transition de Coriolis à Grand Angle, apporte une meilleure lisibilité au Budget primitif 2025. Cette évolution n'a pas modifié la structure des tableaux budgétaires ni la composition des piliers, préservant ainsi la comparabilité des données avec les exercices précédents. Cette continuité assure une lecture cohérente des efforts budgétaires dans un environnement en constante mutation.

Toutefois, une comparaison détaillée, par action, n'est pas toujours possible en cette première année de déploiement, ce qui demeure compréhensible.

Une révision du projet de budget pour 2025, qui interroge surtout pour l'avenir

Le CESER tient en préalable à saluer l'exercice réalisé par les élu.es et services du Conseil régional pour la préparation du projet de budget 2025. Dans un contexte marqué par l'absence de Projet de Loi de Finances (PLF) et une situation économique dégradée, la Région adopte une posture prudente pour le Budget Primitif (BP) 2025. Malgré de très grandes incertitudes nationales et des contraintes croissantes, cette approche vise à maintenir un équilibre entre la maîtrise de l'endettement et le soutien aux priorités régionales, tout en s'adaptant aux évolutions nationales et locales grâce à des ajustements en cours d'année.
Les prévisions font état de prélèvements et de baisses de recettes pour la Région estimées à 120,5 M€, accompagnées d'une hausse des dépenses, dont 8 M€ supplémentaires liés aux cotisations retraites. Ces évolutions pèseront lourdement sur les finances régionales, avec un impact total de 108 M€ sur le montant de l'épargne brute.

S'appuyant sur l'hypothèse initiale du PLF Barnier, aujourd'hui caduc, le Conseil régional répartit l'effort entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement. La stratégie retenue vise à stabiliser le taux d'épargne brute à 11,8 %, tout en réduisant significativement le recours à l'emprunt (- 31,42 % par rapport à 2024). Cette réduction implique une concentration des investissements sur des priorités bien définies, en cohérence avec les ambitions régionales : soutien aux entreprises et à l'emploi, transition écologique, maintien des services publics (notamment pour les lycées) et aménagement du territoire.

Le CESER souligne que, malgré les ajustements et arbitrages rendus nécessaires par la diminution des recettes régionales, les efforts restent partagés, évitant que des secteurs entiers ne soient « sacrifiés ». Il apprécie notamment que le Conseil régional continue de s'engager dans les services publics du quotidien (transports, lycées…), essentiels à la cohésion sociale et territoriale, et maintienne un niveau élevé d'engagement en faveur des transitions écologiques et énergétiques, plus que jamais indispensables. De plus, le soutien prioritaire aux plus fragiles, qui risquent d'être davantage affectés par l'évolution de la conjoncture, demeure au cœur des actions régionales.

En 2025, les investissements s'articulent autour de quatre axes structurants : la mobilité durable et intelligente, les lycées, les infrastructures de transport, et la transition énergétique. Ces priorités concentrent 57,9 % des dépenses d'investissement, traduisant une volonté affirmée de renforcer les politiques structurantes tout en limitant l'impact des baisses de crédits. Si certaines lignes budgétaires enregistrent des hausses par rapport à 2024 (notamment celles relatives à la mobilité durable, à la transition énergétique, à l'économie culturelle et à la santé), rares sont celles épargnées par les réductions.

Sans préjuger des hypothèses budgétaires qui se dégageront des débats parlementaires à venir, force est de constater l'incertitude et les inquiétudes associées à l'examen de ce projet de budget primitif 2025. Ces incertitudes pèsent particulièrement sur nombre d'acteurs régionaux confrontés à l'effet domino des arbitrages, sinon des restrictions budgétaires de l'État et des collectivités territoriales pour les prochains exercices, notamment dans le champ des compétences partagées (culture, sport, tourisme, vie associative…).

L'inquiétude porte également sur les années à venir. À la différence des crises récentes (COVID, crise énergétique…), les difficultés actuelles pourraient ne pas être simplement conjoncturelles et s'inscrire dans une tendance de plus long terme. Comment la Région, alimentée par des recettes à la dynamique défavorable et confrontée à un endettement déjà important, pourra-t-elle répondre aux défis des transitions à accélérer, des services publics à maintenir, et des acteurs et territoires à accompagner et protéger ? Les efforts d'adaptation et d'ajustement ne seront peut-être plus suffisants, justifiant une redéfinition plus profonde des stratégies et priorités régionales. Le CESER invite le Conseil régional, malgré la difficulté de l'exercice, à anticiper ces évolutions et à s'y préparer dès à présent.

I/ Les ressources régionales

Une diminution drastique du recours à l'emprunt et une apparente stabilité des recettes due à une augmentation de recettes fléchées (PACTE/Plan Jeunes)

En 2025, les recettes globales (fonctionnement et investissement) du budget principal de la Région affichent une légère progression (+ 0,26 %), mais cette stabilité masque des dynamiques contrastées selon les sources de financement.

Les recettes hors emprunt

	BP 2024 (en M€)	BP 2025 (en M€)	Evolution (%)	Evolution (en M€)
Total Fiscalité et DCRTP	2 162,04	2 137,10	-1,15%	-24,944
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	180,31	236,26	31,04%	55,958
Total Dotations de l'ttat	116,53	107,95	-7,36%	-8,582
Total Autres Recettes	459,88	445,09	-3,22%	-14,793

La hausse marquée des recettes liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage (+ 31,04 %) résulte principalement du déploiement du PACTE et du Plan « Jeunes », des dispositifs ciblés qui bénéficient de financements fléchés. Cependant, ces ressources, bien qu'en forte augmentation, sont exclusivement dédiées à des politiques précises et ne peuvent être redéployées pour d'autres besoins. La diminution notable des dotations de l'État (- 7,36 %) et à la baisse de nombreuses recettes fiscales limitent la capacité de la Région.

Par ailleurs, les « autres recettes » enregistrent une contraction (- 3,22 %), avec des reculs importants du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) et des fonds européens, probablement liés à une transition entre programmations ou à des obstacles d'accès. Ces diminutions peuvent contraindre la Région dans le financement de projets transversaux ou structurants. En parallèle, la réduction significative du besoin d'emprunt (-31,42 %) traduit une volonté claire de limiter l'endettement pour garantir la soutenabilité financière à long terme. Si cette stratégie est vertueuse, elle réduit néanmoins la capacité immédiate d'investissement.

Ainsi, bien que la Région parvienne à maintenir un équilibre budgétaire, celui-ci repose sur des recettes fléchées et un contrôle strict de l'endettement. Cette rigidité budgétaire, associée à la baisse de ressources non affectées, va limiter les marges de manœuvre pour répondre à d'autres enjeux régionaux ou imprévus.

L'ensemble des recettes du budget principal 2025 (investissement et fonctionnement), hors emprunt, est estimé globalement à **2 926,4 M€** (+ 0,26 % par rapport au BP 2024). Pour rappel, elles s'élevaient à 2 785,8 M€ au Compte administratif 2023.

Budget Primitif 2024

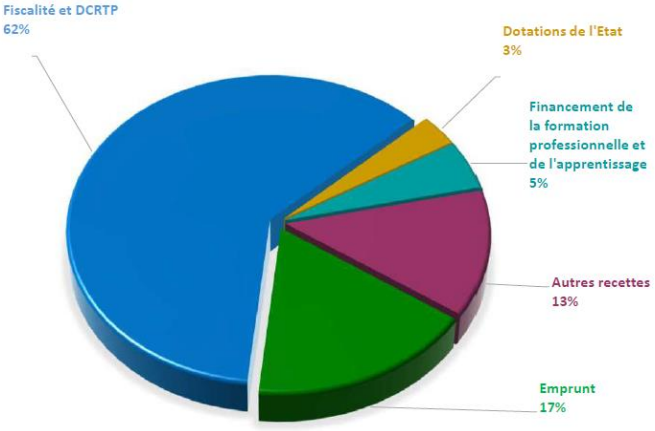

Budget Primitif 2025

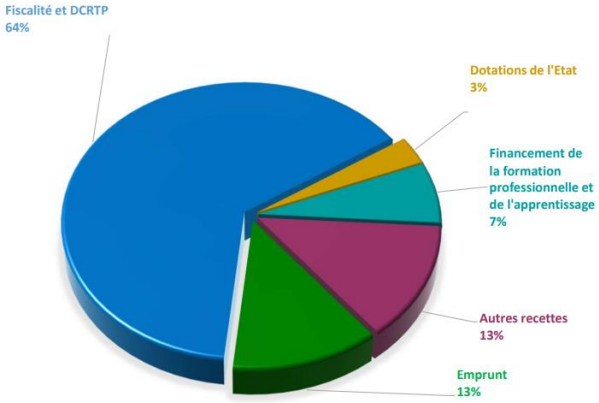

(Extraits des rapports du Conseil régional)

L'emprunt

Le besoin d'emprunt affiche une baisse de 189,25 M€ par rapport au BP 2024 et s'élève à 412,65 M€.

La stratégie financière de la Région pour 2025 se caractérise par une réduction drastique du recours à l'emprunt, avec une baisse de 189,25 M€ par rapport à 2024. Cette réduction reflète une volonté claire de limiter l'endettement, mais elle intervient dans un contexte où cette démarche ne permet que de maintenir un taux d'épargne brute stable, au lieu de l'augmenter comme visé dans les années précédentes. L'objectif initial d'améliorer ce taux, mais cet effort semble compromis en 2025, compte tenu des efforts demandés par l'État.

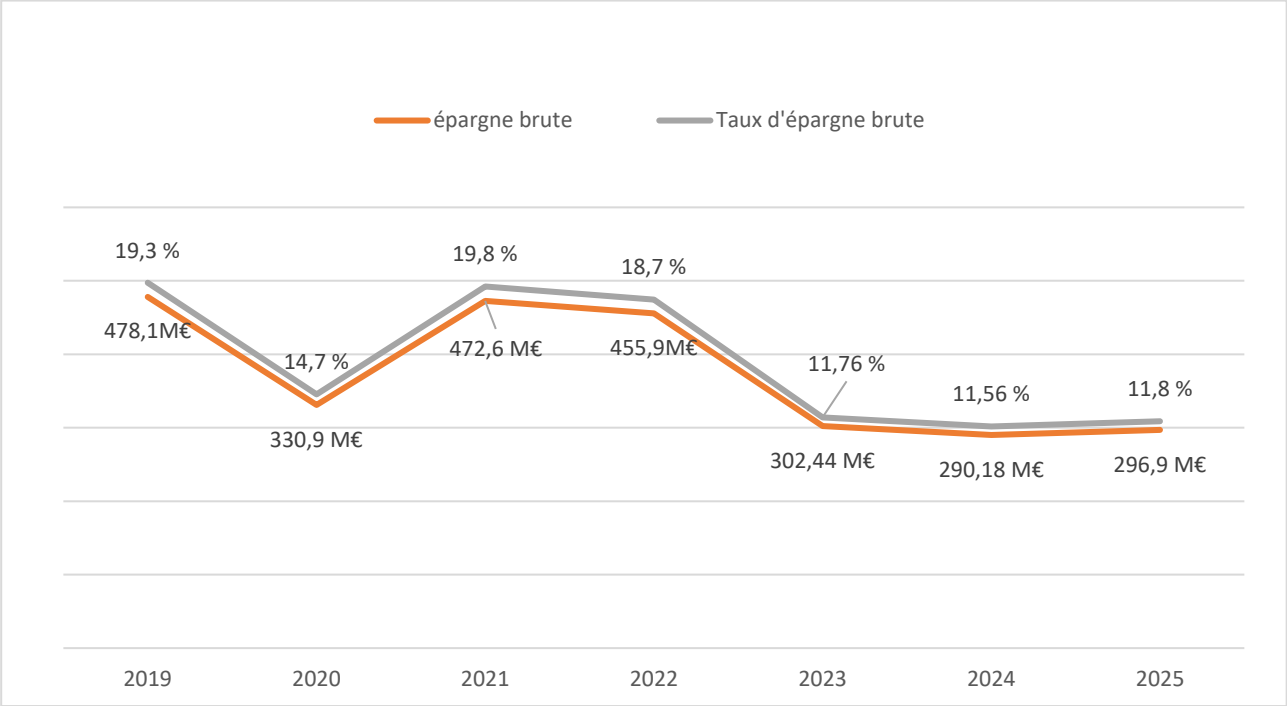

Cette situation de stagnation du taux d'épargne brute s'explique par la baisse de certaines recettes clés (notamment les dotations de l'État et certaines recettes fiscales comme la fraction de TVA) qui réduit les marges de manœuvre financières de la Région et, plus globalement, par le contexte national marqué par le projet de loi de finances (PLF) 2025 sur lequel repose ce Budget Primitif. Ce PLF impose des contraintes fortes qui alourdissent les efforts nécessaires pour maintenir les équilibres budgétaires locaux. Par conséquent, cette combinaison de baisses de recettes et de rigidités budgétaires contraint la Région à adopter une posture prudente : stabiliser l'épargne brute plutôt que de l'améliorer, et contenir l'endettement pour préserver une certaine soutenabilité financière dans un environnement incertain.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Épargne brute	478,1 M€	330,90 M€	472,60 M€	455,90 M€	302,44 M€	290,18 M€	296,9 M€
Taux d'épargne brute	19,3 %	14,7 %	19,8 %	18,7 %	11,76 %	11,56 %	11,8 %

Dans l'hypothèse où le prochain Projet de Loi de Finances (PLF) se révélerait moins contraignant que le PLF Barnier, le Conseil régional pourrait envisager un réajustement de la réduction drastique de son recours à l'emprunt. Une telle révision permettrait de mieux concilier la maîtrise de l'endettement avec la nécessité de préserver les investissements structurants, notamment dans les politiques environnementales et les secteurs dépendant des financements publics. Cette approche garantirait un soutien accru à l'emploi et au développement territorial tout en maintenant une trajectoire financière durable. Adapter la stratégie d'endettement en fonction des marges de manœuvre offertes par un cadre budgétaire national plus favorable éviterait des coupes excessives susceptibles d'entraver la capacité de la Région à répondre aux défis de l'avenir.

Capacité de désendettement

L'analyse de la capacité de désendettement[1] de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2025 met en lumière une situation financière sous contrainte. Les projections du budget primitif indiquent que cette capacité, qui était de 8,5 ans en 2023, aurait pu atteindre 13,4 ans en 2025 si les mesures d'ajustement prévues au PLF Barnier avait été adopté. Ce dépassement du seuil critique des 12 ans traduit une détérioration notable des ratios financiers.
Les principales causes identifiées incluent une baisse de l'épargne brute, affectée par la diminution des recettes de TVA et les prélèvements nationaux, ainsi qu'un recours accru à l'emprunt pour maintenir les investissements, malgré un effort de réduction de ces derniers (-16 % par rapport à 2024). L'encours de dette devrait ainsi augmenter de manière significative, atteignant 3,7 milliards d'euros en 2025.
La Région a néanmoins adopté une stratégie corrective visant à limiter l'endettement. Elle a procédé à une révision budgétaire pour rétablir son BP 25, réduisant certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement tout en maximisant l'utilisation des fonds européens pour alléger la pression sur les finances régionales. Ces ajustements devraient permettre de stabiliser la capacité de désendettement à 10,5 ans en 2025 et de converger progressivement vers l'objectif des 8 ans d'ici 2028.
Cela illustre un équilibre délicat entre maintenir les investissements structurants nécessaires et préserver la soutenabilité financière à moyen terme.

II/ Les dépenses régionales

Une stabilité des dépenses de fonctionnement (en CP)

Pour l'année 2025, les dépenses de fonctionnement (hors dette) s'élèvent à 2 134 M€ contre 2 137 M€ au BP 2024, soit une baisse de 0,13 %. (Pour rappel, elles s'élevaient à 2 140,9 M€ au Compte administratif 2023).

Si les dépenses globales de fonctionnement paraissent stables, la hausse dans des secteurs comme les transports routiers (scolaires et interurbains, + 2,3 %) pourrait masquer des ajustements à la baisse par ailleurs. Le contexte inflationniste, bien que modéré, complique l'interprétation en euros constants.
Par exemple, la politique de soutien aux lycées publics est maintenue avec un niveau supérieur à la période d'avant-crise, et avec, en particulier, un travail ciblé sur les fonds de roulement des établissements.

Les principales baisses de dépenses de fonctionnement (en CP) touchent la formation professionnelle continue pour le pilier 1 et l'éducation pour le pilier 2. Les diminutions en volume pour les autres piliers sont plutôt équivalentes en volume mais en proportion, le foncier/habitat pour le piler 3 et la transition énergétique et adaptation aux changements climatiques pour le pilier 4 sont les lignes les plus impactées.

[1] Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute.

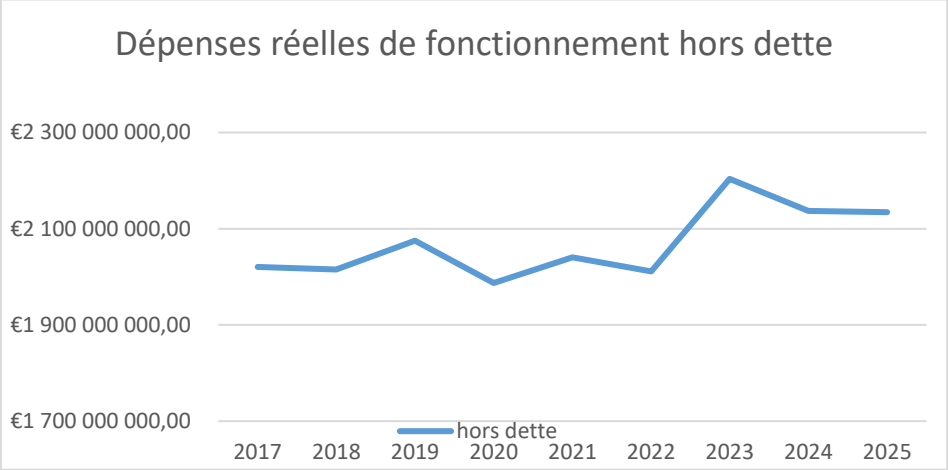

Des crédits d'investissement en forte baisse

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) s'élèvent quant à elles à 938 M€ contre 1 118 M€ au BP 2024, soit une diminution de 16,05 %. Cette baisse significative illustre les contraintes budgétaires accrues auxquelles la Région fait face. En parallèle, l'inflation, estimée à + 2,5 % en 2024 selon la Banque de France, continue de peser sur les capacités d'investissement, même si cette hausse est plus faible que les années précédentes. Avec des ressources en diminution et un coût de la vie en hausse, la Région peut financer moins d'actions avec une même enveloppe budgétaire, ce qui limite son impact sur le territoire.

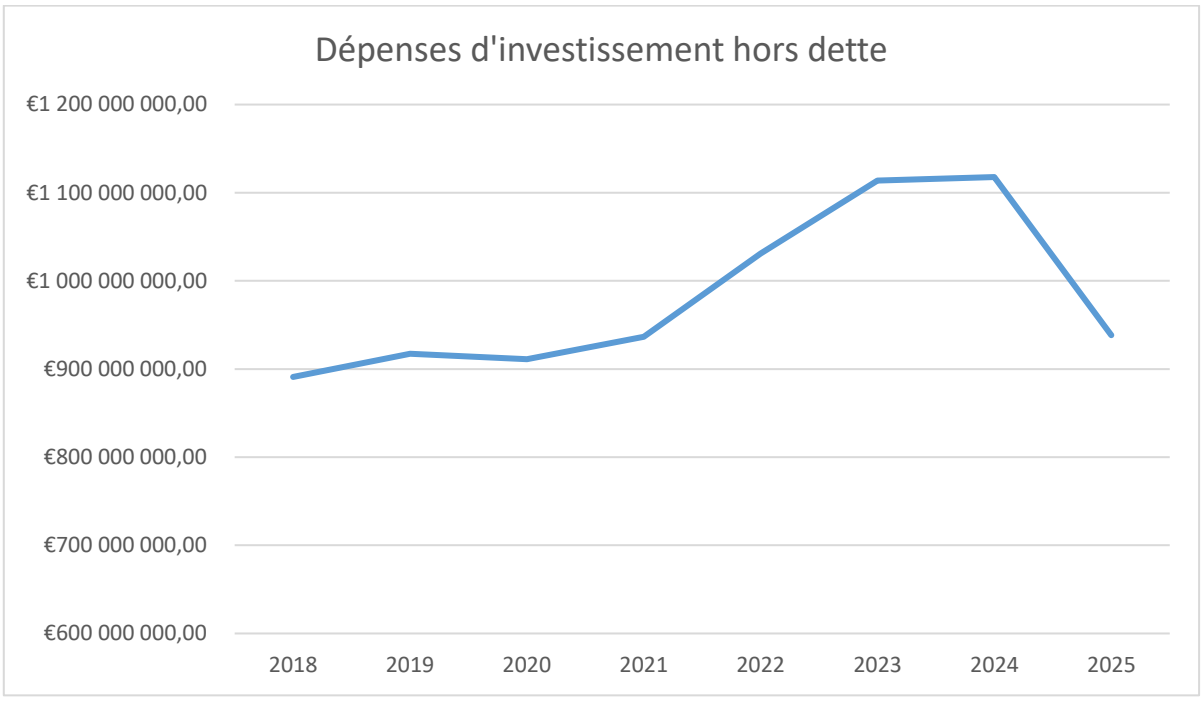

La réduction significative de l'investissement, bien qu'imposée par les contraintes actuelles, est préoccupante pour l'avenir. Cependant, il est à noter que le niveau d'investissement reste au-dessus de celui enregistré avant les crises, à pondérer toutefois par le niveau d'inflation.

Les principaux postes de dépenses d'investissement en crédits de paiement

Les principaux postes de dépenses (hors piliers 5 et 6) concernent la Mobilité durable et intelligente, les Lycées (bâtiments) et les Infrastructures, transports pour un montant total de 497,13 M€. L'Agriculture, la Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques, l'Éducation et la Recherche, innovation et start-up représentent 160,57 M€ d'investissement.

Groupe 1 (+ de 130 M€)
- Mobilité durable et intelligente ↗
- Lycées (bâtiments) ↘
- Infrastructures, transports ↘

Groupe 2 (30 M€ - 50 M€)
- Agriculture ↘
- Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques ↗
- Éducation ↘
- Recherche, innovation et start-up ↘

Le groupe de dépenses 1 mobilise 57,9 % de l'investissement sur les 4 premiers piliers.

Le groupe de dépenses 2 mobilise 18,7 % de l'investissement sur les 4 premiers piliers.

Ces 7 politiques concentrent 76,6 % de l'investissement hors Fonds européens et Administration générale (opérations financières).

Groupe 3 (10 M€ - 30 M€)
- Apprentissage ↘
- Performance industrielle ↘
- Politique contractuelle ↘
- Culture ↘
- Enseignement supérieur ↘
- Économie territoriale et politique de retournement ↘
- Aménagement numérique du territoire ↘
- Économie culturelle ↗

Sur ces 4 piliers, 115,82 M€ d'économies ont été réalisées, qui reposent pour l'essentiel sur Infrastructures, transports (- 56,95 M€), Lycées (- 40,32 M€), Performance industrielle (- 27,02 M€) et l'Aménagement numérique du territoire (- 21,32 M€). Quasiment aucune ligne n'est épargnée par les baisses de crédits d'investissement. Seules les lignes Mobilité durable et intelligente, Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques, Économie culturelle et Santé sont en augmentation par rapport à 2024.

Le CESER note une concentration des investissements encore plus importante dans ce budget primitif 2025, qui marque donc une affirmation de priorités d'intervention.

La dette et les opérations financières

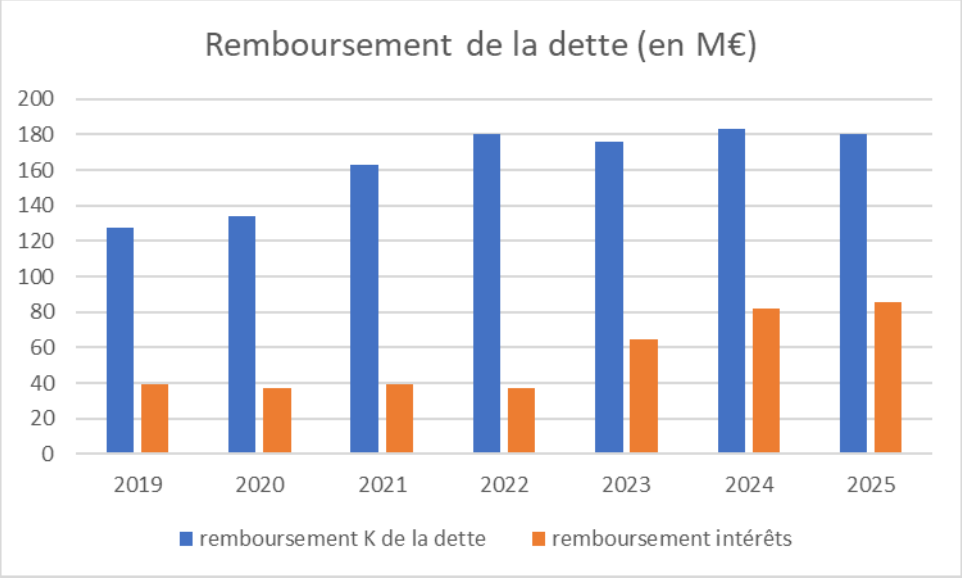

Le remboursement contractuel du capital de la dette en 2025 est estimé à 180 M€, un effort qui s'inscrit dans la gestion pluriannuelle de l'endettement. L'encours de dette prévu pour 2025 atteindrait 3,651 milliards d'euros, avec un recours à de nouveaux emprunts à hauteur de 412,6 M€, soit une baisse significative par rapport aux 601,9 M€ de 2024.
En parallèle, le remboursement des intérêts de la dette, qui reflète le coût du service de la dette pour la Région, est estimé à 86 M€ pour 2025 contre 82 M€ en 2024. On peut toutefois noter une diminution des frais financiers qui s'élèvent à 828 000 € contre 1,1 M€ en 2024.

III/ L’avenir : évolution des AP et AE

Entre 2024 et 2025, les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) enregistrent une baisse notable, avec une réduction de - 18,1 % pour les AE et de - 28 % pour les AP. Cette diminution reflète une rationalisation budgétaire, impliquant une priorisation stricte des projets à court terme, des reports ou ajustements pour les initiatives non urgentes, et un potentiel report de charges sur les exercices post-2025.

Les AP et AE, qui concernent des engagements de long terme, sont désormais ciblées sur des priorités stratégiques telles que les transitions énergétiques et les infrastructures essentielles, comme les lycées et les transports régionaux. Cette baisse n’entraîne pas l’abandon systématique de nouveaux projets, mais favorise une sélection plus rigoureuse et un phasage des initiatives.

Certains grands projets ou moins prioritaires peuvent être reportés pour répartir les coûts dans le temps, tandis que ceux nécessitant des engagements initiaux importants peuvent être étalés. Si cette stratégie allège les pressions immédiates, elle pourrait provoquer des retards dans les livraisons ou des ajustements importants après 2025 pour rattraper les besoins accumulés.

Cette baisse des autorisations peut avoir des impacts sur les budgets futurs :

- Elle limite les dépenses futures liées aux engagements actuels, allégeant temporairement la pression budgétaire.
- Elle contraint la programmation pluriannuelle, avec un risque de retard pour les projets à financement échelonné.
- Elle préserve momentanément la capacité d’investissement, mais au prix d’une accumulation de besoins insatisfaits à gérer dans les années suivantes.

La baisse tendancielle des recettes, combinée aux contraintes de financement des Régions, induit un repli des taux d’épargne, réduisant ainsi les capacités d’investissement, avec des conséquences préjudiciables pour les services publics et les besoins régionaux.

2/ ORIENTATIONS POLITIQUES

Le CESER comprend la nécessité des ajustements budgétaires de la Région dans un contexte de ressources limitées. Il souhaite néanmoins que les choix opérés tiennent pleinement compte des enjeux de développement économique, de cohésion territoriale et de transition écologique. Une gestion équilibrée de la dette, un soutien efficace aux entreprises et un suivi rigoureux des partenariats avec l'État sont essentiels pour préserver la dynamique de développement économique dans la Région.

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI

Risque de fragilisation des territoires et de l'économie régionale

Le recentrage stratégique du Conseil régional, nécessaire dans un contexte de contraintes budgétaires, comporte des risques. Le budget prévu pour 2025, bien qu'orienté vers des priorités économiques et écologiques, ne devra pas pénaliser les territoires, notamment ceux les plus vulnérables. De fait, la réduction des financements, particulièrement dans des secteurs comme le tourisme et l'agriculture, pourrait accentuer les disparités territoriales, rendant plus difficile le rayonnement attractif de nos territoires. Les enjeux de la transition écologique, de la décarbonation industrielle et du soutien aux entreprises locales doivent être au cœur des priorités afin de préserver l'emploi.

Fonds financier et soutien aux entreprises

La Région prévoit de créer un nouvel outil financier en 2025, destiné à financer la transition écologique des PME et ETI. Cet outil viendra compléter les fonds existants tels que le NACO, un fonds de prêt d'honneur dédié à l'installation de nouveaux agriculteurs non éligibles à la DNJA[2], ainsi que les fonds de garantie et de prêts dédiés à l'ESS. Le CESER soutient pleinement la mise en place de ces instruments. Toutefois, il exprime des inquiétudes concernant la stratégie globale de soutien aux entreprises, notamment avec la fin des prêts garantis par l'État (PGE). Ces prêts, qui soutenaient le bas de bilan en période de crise, arrivent à échéance et sont soumis à des délais de remboursement stricts, limitant leur utilisation pour financer l'activité. En revanche, le fonds dédié à la transition écologique, ainsi que les autres fonds, permettront aux entreprises de renforcer leur haut de bilan et d'améliorer leur autofinancement.

Évaluation des aides aux entreprises et compétitivité du territoire

Le CESER préconise une évaluation plus approfondie de l'efficacité des aides régionales accordées aux entreprises. À l'instar des recommandations de la Cour des Comptes sur les aides de l'État[3], il serait judicieux de vérifier la pertinence de ces dispositifs pour s'assurer qu'ils génèrent un impact positif durable sur l'économie régionale, en privilégiant des aides mieux ciblées et stratégiques.

Économie sociale et solidaire : un affaissement de l'investissement

Les crédits de paiement dédiés à l'économie sociale et solidaire (ESS) marquent un repli global de - 15,1 %, prolongeant celui déjà constaté du budget primitif précédent. Cette contraction masque cependant une contraction importante des crédits d'investissement (- 34,5 %, une baisse cumulée des crédits de deux-tiers en 5 ans). Parallèlement, les crédits de fonctionnement diminuent mais dans une proportion nettement plus mesurée (- 4,47 %).

Le CESER tient à souligner les capacités de transformation sociétale et économique portées par les acteurs de l'ESS en région et considère l'opportunité pour la collectivité de contribuer à la libération des initiatives dans ce domaine. Cependant, les baisses constatées de budget en direction de l'économie sociale et solidaire d'une part et de la vie associative d'autre part sont lourdes de menaces pour tout cet ensemble d'acteurs, même si l'intervention de la collectivité en direction de ces derniers ne se limite pas à ces seuls domaines d'intervention (ex : tiers-lieux). C'est pourquoi le CESER invite la collectivité à une réflexion plus transversale relative aux modalités d'accompagnement de ce « tiers secteur ».

[2] Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs.

[3] Cour des Comptes - Note thématique, Garantir l'efficacité des aides de l'État aux entreprises pour faire face aux crises – Juillet 2023.

Formation professionnelle continue : Des choix budgétaires comportant des risques

Dans une période d'incertitudes et de la hausse des défaillances d'entreprises, la formation des demandeurs d'emploi est essentielle. L'absence d'information sur le contenu du future PLF crée une forte incertitude sur le financement du PACTE 2 avec la possibilité de désengagement de l'État et un risque fort de compensation de la Région dont c'est la compétence. Dans ce cas, quels mécanismes de compensation la Région a-t-elle prévus pour assumer sa compétence ?

PILIER 2 - JEUNESSE

Jeunesse : des baisses qui accentuent potentiellement les effets récessifs sur les acteurs culturels et associatifs en région

Les crédits dédiés dans ce budget 2025 à l'engagement citoyen des jeunes (- 24,3 %), à l'éducation artistique et culturelle (- 13 %) et, dans une moindre mesure, aux actions éducatives et de lutte contre le harcèlement scolaire (- 8 %) accusent des reculs significatifs.

Le CESER ne peut que redouter et alerter sur les effets de cumul de ces baisses de crédits, dès lors qu'elles s'ajoutent à celles déjà proposées dans d'autres domaines d'intervention (culture et vie associative par exemple). En effet, certains acteurs culturels et associatifs en région pourraient ainsi se voir pénalisés à divers titres, avec pour conséquence un accroissement de la précarité des structures et des emplois qui leur sont liés.

Logement étudiant : coup de frein

Avec 3,16 M€, de crédits inscrits pour l'année 2025, la politique de logement des jeunes accuse un sérieux coup de frein (- 46 % en investissement, - 39,8 % en fonctionnement, soit une baisse globale de – 45,5 % en crédits de paiement), stoppant et annulant ainsi la progression constatée au budget 2024.

Tout en reconnaissant que l'implication du Conseil régional dans ce domaine dépend des prévisions d'investissement d'autres maîtres d'ouvrage (universités, CROUS, collectivités locales), elle considère que cet affichage budgétaire constitue un signal très préoccupant au regard des graves difficultés de logement rencontrées par les jeunes, dont les étudiants de l'enseignement supérieur, en région.

De manière plus générale, et au-delà des choix budgétaires opérés par le Conseil régional, le CESER s'interroge sur les conditions dans lesquelles l'État, mais également les autres partenaires de la collectivité régionale, pourront ou non assumer dans les années à venir leurs engagements contractuels avec la collectivité régionale (CPER, conventions et contrats de partenariat pluriannuels).

Le budget dans les lycées

Le CESER s'interroge sur le report de la DGF, les budgets des établissements étant déjà votés. Il souhaite réitérer sa demande de séparation des budgets des fluides et des dépenses de viabilisation comme déjà effectuée pour les lycées du Barp et de Créon.

Si le CESER note avec satisfaction l'annonce faite d'un taux de remplacement de 70 %, il s'interroge toutefois sur les heures qui ne sont pas remplacées, du fait des différences entre les temps de service des contractuels et des agents titulaires.

Le CESER souhaite disposer d'un complément d'information sur le détail des aides régionales attribuées aux établissements scolaires privés, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement, directement ou indirectement, et qu'elles relèvent des obligations légales ou non. Lors de la présentation du budget devant l'Assemblée, plusieurs réponses ont déjà été apportées à ce sujet, permettant de mieux comprendre la répartition et les modalités de ces aides. Une synthèse écrite pourrait néanmoins permettre de rassembler l'ensemble des données pour une meilleure lisibilité.

Généralisation de la tarification solidaire pour la restauration et l'hébergement

Le CESER se réjouit de la généralisation de la tarification solidaire dans les lycées. Cependant, il déplore que cette mesure ne concerne que les lycéen.nes ayant opté pour un forfait de minimum trois jours de demi-pension. Elle ne s'applique pas à l'achat de tickets ponctuels.

Cette situation est particulièrement problématique pour les lycéen.nes affecté.es par la surcharge des cantines aux heures de pointe et leurs emplois du temps. Le CESER estime que la tarification solidaire devrait être étendue à tous les lycéen.nes, indépendamment de leur choix de forfait, afin de garantir une égalité de traitement et de soutenir tous les élèves, y compris ceux qui ne peuvent pas s'engager dans un forfait de demi-pension.

De plus, cette nouvelle mesure implique la prise en main par les parents d'un outil informatique pour saisir leurs demandes, dans des délais très courts et avec parfois de l'illectronisme. Le Conseil régional devrait proposer des aides aux parents sur ce nouvel outil numérique (comme cela est déjà accompli par exemple par certaines fédérations de parents d'élèves pour l'Environnement Numérique de Travail [ENT] ou Pronote, les maisons France services ou d'autres organismes compétents). Le CESER préconise également une attention particulière sur le process afin de simplifier la démarche d'inscription, souvent effectuée directement par les élèves.

En conclusion, le CESER recommande une révision de cette mesure pour inclure tous les lycéen.nes, afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des élèves et de promouvoir une véritable solidarité au sein des établissements scolaires.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une inquiétude forte sur la mise en œuvre du volet « Mobilité » du Contrat de Plan État-Région

Une inquiétude forte sur la mise en œuvre du volet « Mobilité » du Contrat de Plan État-Région. Le CESER voit avec intérêt que le Conseil régional continue à s'engager en faveur du service public de transport régional. Il note en particulier la très forte augmentation (+ 92 %) des crédits de paiement d'investissement en faveur de la mobilité durable et intelligente (pilier 4).

Le CESER relève en particulier la commande de nouvelles rames de TER, dont il espère qu'elle permettra de répondre, au moins pour partie, à l'augmentation substantielle du trafic et à la sur-fréquentation (déficit de l'offre) observée sur certaines liaisons. Il note toutefois qu'un échelonnement pourrait être mis en place, sur les prochaines années, pour la commande de rames complémentaires.

Alors que le contexte budgétaire se tend de plus en plus, le CESER rappelle ses interrogations sur l'impact de l'ouverture à la concurrence des TER sur le coût du transport ferroviaire : dans cette perspective, la Région est conduite à diviser le réseau régional en quatre lots, avec comme conséquence possible une moindre mutualisation des équipements et matériels (un centre de maintenance par lot, un parc matériel par lot). De même, le développement d'un système billettique régional pourrait s'avérer coûteux.

Le CESER note en revanche la diminution sensible des investissements sur les infrastructures de transport (pilier 3), dont les crédits de paiement sont en recul de près de 30 %. Cette diminution interroge sur la mise en œuvre du volet « Mobilité » du Contrat de Plan État-Région. Le document de présentation du projet de budget 2025 l'indique clairement : si elle est privée de ressources par l'État, la Région ne pourra pas déployer l'intégralité des opérations du CPER. Le document le précise ensuite, en renvoyant, à l'exception de la phase 2 de Poitiers-Limoges, l'engagement de nouveaux travaux sur le réseau à l'attribution d'une ressource dédiée indispensable.

Le CESER n'entend pas reprocher à la Région, dans ce contexte budgétaire contraint, de ne pas pouvoir investir davantage sur le réseau ferroviaire dont la responsabilité incombe à l'État, alors même que ce dernier peine à honorer ses engagements. Pour autant, il ne peut que s'inquiéter des retards pris dans l'indispensable remise à niveau du réseau ferré. Cela induira une dégradation supplémentaire du réseau, pesant sur la fiabilité et l'attractivité de l'offre ferroviaire, et rendra encore plus coûteuses les opérations de remise en état. Certaines lignes, comme Angoulême-Limoges, risquent aussi d'attendre encore plus longtemps leur réouverture, tandis que d'autres pourraient être menacées de fermeture, comme Agen-Périgueux.

En outre, si la priorité doit bien être, dans un premier temps, de remettre à niveau le réseau, des opérations de modernisation seront aussi nécessaires pour en accroître la capacité, la performance ou encore décarboner les dessertes. C'est notamment l'un des enjeux de la mise en place des services express régionaux métropolitains, qui supposera d'importants travaux sur les infrastructures.

Sans un changement d'échelle des investissements sur l'infrastructure, il sera difficile d'espérer un développement significatif du transport ferroviaire et un véritable report modal vers le rail, en cohérence avec les nécessités de décarbonation des transports. Des investissements massifs sur le ferroviaire, planifiés dans la durée, s'imposent. Au-delà des difficultés actuelles, c'est la question même du modèle de financement de l'infrastructure ferroviaire, aujourd'hui « à bout de souffle », qui se trouve clairement posée. L'attribution d'une ressource dédiée par l'État pourrait de ce point de vue être positive. Le CESER ne peut qu'inviter la collectivité régionale à s'allier avec les autres Régions, confrontées aux mêmes enjeux, pour porter plus efficacement cette proposition auprès de l'État, ainsi que, plus généralement, défendre la modernisation de l'infrastructure ferroviaire.

Un point de vigilance concerne les partenariats avec les autres acteurs publics, notamment au travers du Contrat de Plan État-Région. Le respect des engagements de l'État en matière de financement pour les projets d'infrastructure est déterminant pour la Région. De fait, le non-respect de ces engagements pourrait entraîner des répercussions économiques directes, notamment dans des secteurs vitaux comme le transport. Le CESER appelle à une vigilance accrue sur le suivi de ces engagements afin de garantir un développement économique régional soutenu.

Plus spécifiquement, le CESER souhaiterait davantage de précisions sur la mise en place d'une liaison par autocar entre Niort et La Rochelle : comment la complémentarité avec la liaison TER a-t-elle été pensée et aménagée ? Par ailleurs, il attire l'attention sur la nécessité de veiller à l'accessibilité des autocars aux personnes à mobilité réduite, pas toujours assurée dans des conditions de facilité et de souplesse.

Enfin, concernant la politique en faveur des petites villes et des centres bourgs, le CESER relève que seules 36 villes ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région, ce qui apparaît relativement peu au regard des enjeux liés à la revitalisation des petites centralités. Quels sont, pour la Région, les facteurs susceptibles d'expliquer cette situation ? Envisage-t-elle de positionner différemment son dispositif ?

Assurer la continuité du soutien financier de la Région à l'action extérieure

Dans un contexte national marqué par des incertitudes majeures, le CESER souligne l'importance de maintenir une attention particulière à l'enveloppe budgétaire dédiée aux actions internationales pour l'exercice à venir. Dans l'éventualité d'un projet de loi de finances (PLF) moins contraignant et de l'adoption d'un budget supplémentaire (BS), il serait opportun de reconduire cette enveloppe au niveau de celle de 2024.
Cette continuité budgétaire permettrait de garantir la réalisation des objectifs inscrits dans la Feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale (2023-2028). Le CESER tient à rappeler la place essentielle des coopérations internationales et la valeur ajoutée que représente l'agence INTERCO dans ce domaine.

Culture : des arbitrages différenciés selon les domaines d'intervention mais qui interrogent sur leurs conséquences

Le CESER constate des évolutions budgétaires très différenciées en crédits de paiement selon les domaines relevant de la politique culturelle régionale. Cela se traduit notamment :

- Par une hausse du budget dédié aux industries culturelles (+ 17,81 %, dont + 4,07 % en fonctionnement et + 33,35 % en investissement), en lien avec la mise en vigueur de conventions ou contrats sectoriels en faveur du cinéma et de l'audiovisuel d'une part et du livre d'autre part. Le secteur des musiques actuelles reste relativement épargné, malgré une baisse significative des crédits de fonctionnement (- 7,24 %).
- Par une baisse des crédits de paiement dédiés à la culture dans le pilier « aménagement du territoire » (- 10,3 % dont - 6,91 % en fonctionnement et - 16,08 % en investissement).
- Dans cet ensemble, une baisse significative des crédits affectés aux projets structurants et d'aménagement culturel du territoire, en partie compensée par une hausse de l'enveloppe relative à la réalisation du volet culturel du CPER 2021-2026. La baisse affecte également, et dans des proportions diverses (- 5 % à - 13 %), les crédits concernant les manifestations culturelles, le soutien à la création artistique dans le spectacle vivant, et aux arts plastiques ou encore celui en faveur de

l'éducation artistique et de la médiation culturelle dans le cadre du pilier « Jeunesse ». À l'inverse, le CESER relève avec surprise et intérêt dans ce contexte la hausse des crédits consacrés aux langues et cultures régionales (+ 26,3 %).

- Les crédits consacrés au fonctionnement des agences régionales à vocation culturelle évoluent globalement à la baisse, qu'il s'agisse de l'Agence du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ALCA), de l'Office Artistique de Nouvelle-Aquitaine ou encore de l'Agence A.

Le CESER souligne l'intérêt de la mission d'accompagnement de ces agences envers les opérateurs culturels en région. Conscient des contraintes budgétaires du moment, il appelle le Conseil régional à une approche équilibrée des efforts demandés à ces agences et exprime ses inquiétudes à propos de la baisse drastique annoncée de l'aide régionale consentie à l'Agence A, laquelle accomplit une mission exemplaire non seulement en matière d'observation du secteur culturel en région et d'animation du dialogue social mais aussi d'accompagnement des acteurs culturels en région. Cette décision a d'ores et déjà pour conséquence la suppression des emplois de cette agence sur le site de Limoges, malgré les services apportés aux acteurs culturels de ce territoire.

Plus largement, le CESER s'interroge sur les critères de baisse retenus et sur les conséquences de l'effet cumulé d'une baisse des engagements de l'État et de l'ensemble des collectivités territoriales en matière culturelle, laquelle fait peser une sérieuse menace non seulement pour la création et la diffusion artistiques (spectacle vivant notamment), pour l'animation culturelle des territoires et pour les emplois artistiques et techniques qui leur sont associés.

Sport : un recul atténué dans un contexte « d'héritage » des JOP 2024

Déjà affectée lors des arbitrages du budget primitif 2024, la politique régionale en faveur du sport enregistre pour 2025 une prévision de baisse de crédits de paiements de - 14,42. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par une réduction des crédits d'investissement destinés aux CREPS (- 61,39 %), compte-tenu de l'avancement des programmes d'investissement prévus.

Les arbitrages proposés épargnent relativement les aides au mouvement sportif, aux têtes de réseau et à la politique santé-société, dont les crédits affichent une hausse relative. Le CESER regrette néanmoins que le soutien aux pratiques sportives pour tous marque un recul significatif (- 10,1%) alors que celui dédié au sport de haut niveau est relativement préservé (- 0,95 %).

Santé : un domaine préservé

Les crédits de paiement inscrits dans ce budget primitif affichant une hausse contenue de + 3,05 %, traduisant une volonté de la collectivité de maintenir son action dans ce registre, s'agissant de l'équipement et du fonctionnement des instituts de formation ou encore des bourses accordées aux étudiants (ces dernières accusant néanmoins un tassement de - 0,44 % par rapport au budget primitif 2024). Le CESER relève par ailleurs l'affichage complémentaire de crédits spécifiques « santé et territoires », pour un montant de 1,7 M€ en investissement, dans le chapitre « Politique contractuelle » du pilier « Aménagement du territoire ».

Vie associative et solidarité : un décrochage de la politique structurelle de soutien à la vie associative ?

Les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité accusent une baisse globale de - 10,83 % s'ajoutant à celle de - 9,1 % lors du budget primitif 2024. Cette évolution affecte les différents segments de l'intervention régionale de manière disparate, avec :

- une hausse des crédits de paiement dédiés à l'emploi associatif (+ 41,5 % à 707,4 k€) ;
- une baisse substantielle des crédits de paiement destinés au développement de la vie associative (- 31 % à 1,66 M€) ;
- Une hausse des crédits destinés à la solidarité et à l'égalité, (+ 13 % à 1,83 M€).

Même si une part essentielle des aides régionales aux associations transite par d'autres politiques thématiques (formation, culture, sport, économie sociale et solidaire…), la réduction continue des aides structurelles au secteur associatif inquiète profondément le CESER, notamment dès lors que des arbitrages comparables pourront vraisemblablement être pris par l'État (par exemple, quid pour le FDVA ?) et les autres échelons de collectivités. En effet, le soutien à la vie associative ne constitue pas un segment clairement identifié de compétences, ni même comme domaine de compétences partagées, entre l'État et les

collectivités. Dès lors, le risque de désengagement est non négligeable dans le contexte budgétaire ambiant, alors même que la part des subventions n'a cessé de chuter dans la structure des recettes des associations.

L'alerte lancée en mai dernier par le CESE de la République sur le financement des associations n'en est que plus brûlante et actuelle. Cette évolution dans la nature des aides publiques, conjuguée à celle des critères d'éligibilité ou d'intervention (ex : de mutualisation ou d'organisation en réseaux) génèrent, sous couvert de contraintes budgétaires, des risques accrus d'instrumentalisation que le CESER juge peu conciliables avec le principe de liberté associative.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Transition écologique et arbitrages budgétaires : quel équilibre pour les politiques régionales ?

Le CESER comprend les arbitrages budgétaires opérés par l'exécutif dans un contexte politique national plus qu'incertain qui fait peser un grand nombre d'incertitude sur la mise en œuvre des politiques régionales. La Région a atteint des niveaux d'investissement élevés et leur réduction et priorisation est pour le CESER, la preuve d'une gestion budgétaire saine. Mais cette baisse est-elle uniquement conjoncturelle ? S'agit-il d'une rupture qui pourrait se poursuivre au-delà de 2025 ?

Face à cet état de fait, le CESER se réjouit de l'effort de maintien de l'investissement sur la transition énergétique qui est essentiel à la poursuite des ambitions de Néo Terra et dont l'impact foncier notamment, ne doit pas se faire au détriment de la production alimentaire.

Néanmoins, au regard des autres ambitions environnementales affichées comme « boussole » de la politique régionale, le CESER émet des réserves quant aux choix opérés en matière de réduction budgétaire estimant que l'effort financier demandé est trop important par rapport à la part que ces politiques représentent dans le budget global. Si l'intégralité du Pilier 4 « Transition énergétique et écologique » représente 20,3% du budget grâce en grande partie à l'axe sur la mobilité durable, les 4 autres axes n'en représentent eux que 2,5%. Sur ce même périmètre, l'effort demandé représente ainsi près de 4% de la baisse des crédits de paiement en investissement.

Dans ce contexte inédit, le CESER soulève la question des modes de financement pour les politiques environnementales. En effet, la stratégie de financement des politiques environnementales interroge et met en lumière la problématique de la « valeur » accordée à la biodiversité et aux milieux naturels qui rendent de nombreux services écosystémiques indispensable à nos sociétés (économie, alimentation, santé…).

Le CESER insiste sur le fait que la poursuite des objectifs climatiques ne relève pas uniquement de la transition énergétique qui doit être complémentaire des autres politiques. La biodiversité joue en effet un rôle important dans la régulation du climat par le stockage du carbone par exemple mais aussi dans la lutte contre les impacts tels que les inondations ou l'érosion côtière.
Tous ces services sont fondamentaux et pourtant peu considérés alors que nous assistons à un effondrement de la biodiversité qui aura des répercutions majeures sur notre environnement de vie. Investir dans la protection de la biodiversité et des milieux naturels est une urgence et devrait pouvoir se traduire économiquement et financièrement.

PILIER 6 - Administration générale

La collectivité régionale a adopté une stratégie de régulation des emplois permanents au siège. Depuis 2019, elle effectue des redéploiements internes et limite les créations d'emplois aux transferts de compétences et aux changements de modalités de gestion. Dans le cadre du budget 2024, une régulation a été mise en place, avec le gel de 41 postes permanents. Une réflexion est en cours au sein de chaque pôle pour définir les objectifs et optimiser les missions, avec un objectif de réduire de 150 postes permanents d'ici 2027. Pour 2025, cette cible est fixée à 50 postes, représentant une économie annuelle de 2,4 M€. L'augmentation de la masse salariale est principalement due au glissement vieillesse technicité (GVT) et aux obligations réglementaires, comme les hausses du SMIC, les variations du point d'indice et les revalorisations indiciaires, et non à de nouvelles créations de postes.

Décision Modificative n°2 - Exercice 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires relatives aux Autorisations de Programme et d'Engagement peuvent faire l'objet de révisions ou d'annulations.

Cette décision modificative prend en compte la mise à jour du stock pluriannuel. Les annulations concernent des reliquats d'opérations terminées ainsi que des projets abandonnés par leurs porteurs.

Le CESER prend acte de cette décision modificative.

■

Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteure : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Secrétaire : Michèle PRÉVOT ; Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »
Rapporteure : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteure : Rima CAMBRAY

C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »
Présidente : Rita SILVA VARISCO ; Rapporteure : Brigitte LAVIGNE

■

Vote sur l'avis du CESER
« Budget primitif – Rapport de présentation / Exercice 2025 »

155 votants
151 pour
4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional – réf. 4120734

Rapport annuel sur le Budget régional vert et responsable 2025

Séance plénière du 17 décembre 2025

Le CESER salue les avancées notables réalisées dans la mise en œuvre du budget vert 2025 qui marque une étape importante dans l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les choix budgétaires.

Près de 23 % des dépenses sont actuellement classées en « à approfondir », révélant les difficultés rencontrées par certaines directions à faire remonter les informations et indicateurs nécessaires au regard du niveau de détail requis par la méthode I4CE.

La démarche de mise en œuvre du budget vert, un outil particulièrement pertinent dans le contexte des priorisations opérées pour le BP25, devra être renforcée et systématiquement utilisée à l'avenir pour guider les choix budgétaires en cohérence avec les objectifs de transition écologique.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessaire cohérence qui doit être assurée entre les ambitions portées par les politiques menées par la Région et les enjeux liés au changement climatique à moyen et long termes, qui nous obligent.

Le CESER salue les avancées notables réalisées dans la mise en œuvre du budget vert 2025, comparativement à la première étape déployée sur le BP 2024[1], qui marque une étape importante dans l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les choix budgétaires. Couvrant l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, cette démarche illustre la volonté affirmée de la Région Nouvelle-Aquitaine de concilier transition écologique et responsabilité budgétaire. Ce déploiement, mené en interne, a nécessité un engagement des services du Conseil régional, en particulier de la direction des Finances en charge du pilotage du projet, dont le travail mérite d'être souligné et salué.

Près de 23 % des dépenses sont actuellement classées en « à approfondir », révélant les difficultés rencontrées par certaines directions à faire remonter les informations et indicateurs nécessaires au regard du niveau de détail requis par la méthode I4CE[2]. Cette situation pourrait également expliquer la faible proportion de dépenses classées comme défavorables (2 %), qui pourrait être réévaluée une fois ces analyses approfondies. Cependant, l'identification de certaines dépenses comme étant « défavorables » offrent une opportunité précieuse pour cibler les améliorations nécessaires et renforcer l'impact des politiques régionales.

En parallèle, le CESER encourage les travaux sur le volet biodiversité, en attente d'une méthodologie nationale stabilisée. Ce volet, essentiel, devra bénéficier de ressources techniques et humaines adaptées pour répondre aux obligations réglementaires à venir. Le CESER attend avec un grand intérêt le déploiement des 4 autres volets prévus (eau, pollutions, déchets et économie circulaire), dans la mesure où la pertinence de la démarche repose sur une analyse environnementale globale.

[1] Cf. Avis du CESER du 5 décembre 2023, *Vers un budget vert et responsable.*

[2] Institut de l'économie pour le climat, qui a élaboré la méthodologie d'analyse.

La démarche de mise en œuvre du budget vert, un outil particulièrement pertinent dans le contexte des priorisations opérées pour le BP25, devra être renforcée et systématiquement utilisée à l'avenir pour guider les choix budgétaires en cohérence avec les objectifs de transition écologique.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessaire cohérence qui doit être assurée entre les ambitions portées par les politiques menées par la Région et les enjeux liés au changement climatique à moyen et long termes, qui nous obligent.

■

Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteure : Claude BILLEROT

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

■

Vote sur l'avis du CESER
« Rapport annuel sur le Budget régional vert et responsable 2025 »

155 votants
155 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapports du Conseil régional – ref : 4013150

Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 : communication du bilan de la sixième année de déploiement du plan d'actions (année 2023)

Séance plénière du 17 décembre 2024

Considérant la réalité des constats opérés de persistance sinon d'accentuation d'inégalités de genre, de violences et de comportements stéréotypés, ou encore de situations de discriminations, le CESER tient à saluer la démarche et les résultats d'ores et déjà obtenus par le Conseil régional à travers la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.

Au-delà des résultats encourageants mis en exergue dans ce bilan annuel du Plan d'Actions Régional, le CESER formule diverses préconisations complémentaires :

- ***La reprise d'informations issues du Rapport Social Unique dans le prochain bilan (sur les aspects liés à la rémunération et au déroulement de carrière entre femmes et hommes et pour les personnels en situation de handicap).***
- ***Le renforcement et la valorisation du rôle des référents.***
- ***La systématisation des critères d'égalité dans les politiques sectorielles d'intervention.***
- ***La poursuite de la démarche expérimentale sur le budget égalitaire et non-discriminant.***
- ***L'élargissement de la portée des actions, concernant notamment la connaissance et l'approche des diverses formes de discriminations couvertes par le Plan d'actions régional, en lien avec la délégation régionale du Défenseur des Droits.***
- ***Le maintien d'un dispositif de mise à disposition de kits de matériels hygiéniques dans les lycées.***

En préambule, le CESER tient à souligner **la nécessité d'une action publique volontariste en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et contre les discriminations, compte-tenu de la persistance d'actes, de comportements stéréotypés ou de propos portant atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique des personnes ou à caractère discriminatoire**. Ce constat est attesté par les données annuelles de diverses instances et/ou observatoires[1].

En ce sens, l'engagement et l'implication du Conseil régional dans la durée en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations mérite d'être soutenue. Le CESER considère que cet engagement doit aussi s'inscrire dans un objectif plus général d'égalité dans l'accès aux droits pour les Néo-aquitains et Néo-aquitaines.

[1] Observatoire national des violences sexistes et sexuelles, Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine, Haut Conseil à l'Égalité, Défenseur des droits, Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme, Ministère de l'Intérieur.

Un Plan d'actions régional dont la persistance et le déploiement doivent être salués

Le CESER salue l'engagement résolu du Conseil régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, concrétisé par le Plan d'actions « Réaliser l'égalité ».

Il tient à souligner la pertinence de l'approche globale et transversale du PARE, articulée autour de trois axes complémentaires.

La mise en place et le développement d'un réseau actuellement composé d'une quarantaine de référentes et référents couvrant une trentaine de directions témoigne d'un engagement à ancrer la démarche dans l'ensemble de la collectivité territoriale.

Les partenariats développés, notamment avec l'Observatoire de l'égalité professionnelle femmes / hommes en Nouvelle-Aquitaine et l'Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles, permettent d'objectiver les situations et d'élargir l'impact des actions.

L'adoption du Règlement Intérieur du Comité de Pilotage du PARE, qui formalise une instance de débat et de concertation, assure la légitimité du PARE et favorise son inscription dans la pérennité.

Le CESER se félicite de la réflexion interne, inscrite comme une action du PARE, en vue d'expérimenter la démarche du budget égalitaire, répondant aux attentes exprimées par l'assemblée socioprofessionnelle.

Le CESER salue le déploiement des actions concrètes comme l'expérimentation sur la précarité menstruelle dans les lycées et l'instauration d'un congé menstruel pour les agentes du Conseil régional, le développement d'une démarche interne de lutte contre le harcèlement ainsi que l'adoption d'une communication égalitaire et non-discriminante.

Ce nouveau bilan offre l'occasion au CESER de saluer l'engagement et le travail remarquable réalisé par le service Egalité, Vie Associative et Solidarité (EVAS) ainsi que d'autres services du Conseil régional dans l'élaboration et la mise en œuvre du PARE.

Le CESER invite le Conseil régional à intégrer dans son bilan les éléments issus du Rapport Social Unique de la collectivité, afin de disposer d'informations complémentaires sur divers aspects : écarts de rémunération femmes / hommes à responsabilités équivalentes, déroulement de carrière, conditions d'emploi et de rémunération des personnels en situation de handicap notamment.

Une transversalité qui doit être poursuivie et renforcée dans les politiques d'intervention de la collectivité

Le CESER souligne l'importance cruciale de plusieurs leviers pour assurer une prise en compte transversale et effective des enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des politiques régionales, s'agissant en particulier de l'amélioration de l'évaluation du PARE en lien avec les éco-socio-conditionnalités, de l'adoption d'un budget égalitaire et non discriminatoire, du renforcement du réseau des référent.es ELCD et d'élargissement de la portée de la politique régionale.

Dans ce sens, le CESER encourage le Conseil régional à :

- **Intégrer de manière plus systématique des critères** relatifs à l'égalité et à la lutte contre les discriminations dans les dispositifs d'aides régionales. Cela permettrait non seulement de garantir la cohérence de l'action publique avec l'ambition du Conseil régional de mieux répondre aux enjeux sociaux en lien avec ses politiques structurantes, mais aussi de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre transversale de ces politiques et d'adapter ses dispositifs en conséquence[2].

[2] CESER de la Nouvelle-Aquitaine, 2023, Avis : Eco-socio-conditionnalités. Principes et modalités, mars ; et CESER de la Nouvelle-Aquitaine, 2023, Avis : Néo Terra, le déploiement des solutions pour toutes et tous, novembre.

- **Poursuivre l'expérimentation de la démarche de budget égalitaire et non discriminant**. Cela favoriserait une meilleure transparence et une plus grande responsabilité dans la gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que les besoins spécifiques des femmes d'une part et des groupes marginalisés d'autre part soient pris en compte. Dans un contexte budgétaire contraint, l'adoption d'une perspective de genre et de non-discrimination dans le processus budgétaire améliorerait également l'efficience et l'efficacité des politiques régionales. Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional de maintenir le même niveau de financement alloué au PARE et constate avec satisfaction l'évolution positive des financements dédiés dans les politiques sectorielles pour la période 2017-2023. Néanmoins, il estime que les enjeux actuels justifient que la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations soit consolidée, à la hauteur des ambitions politiques de la région en matière d'articulation des enjeux sociaux et environnementaux.

- Continuer à **valoriser et à renforcer le rôle des référent.es** au sein des services de la collectivité[3]. Les mesures permettant d'y parvenir pourraient inclure : l'intégration des missions de référent.e parmi les activités principales décrites dans leurs fiches de poste et l'allocation d'un pourcentage défini du temps de travail ; l'instauration d'un système de mentorat pour accompagner les nouveaux et nouvelles référentes, ainsi que la création de groupes de travail thématiques pour approfondir les quatre critères de discrimination priorisés et, enfin, la mise en place d'une campagne de communication interne pour valoriser le rôle des référent.es.

- **Elargir la portée des actions** en veillant à ce que : i) le soutien accordé à la lutte contre les discriminations basées sur le handicap, l'orientation sexuelle et l'origine et le critère de genre soit équilibré et équivalent ; ii) la Région se dote des outils nécessaires pour recueillir des données permettant de mieux prendre en compte la diversité sur le territoire régional, de préférence sur la base des quatre critères de discrimination priorisés par le Conseil régional ; iii) la Région envisage un partenariat avec la délégation régionale de la Défenseure des droits afin de renforcer l'expertise sur les discriminations basées sur les critères de handicap, d'orientation sexuelle, d'origine et de genre.

- Plus spécifiquement, le CESER appelle l'attention du Conseil régional sur la nécessité de poursuivre son engagement de mise à disposition dans les lycées de **kits de distribution de protections hygiéniques,** non sans dénoncer les carences de l'État dans ce registre.

En conclusion, le CESER invite ainsi le Conseil régional à poursuivre et amplifier sa démarche, en s'appuyant sur une approche systémique et ambitieuse.

■

Proposition de la Commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Avec la contribution du groupe de travail « Égalité et Lutte contre les discriminations »

Vote sur l'avis du CESER
« Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 :
communication du bilan de la sixième année de déploiement du plan d'actions (année 2023) »

156 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

[3] Idem

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional – ref : 3897769

Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) pour la période 2024-2027

Séance plénière du 17 décembre 2024

L'intérêt de cette convention de partenariat avec le CETIM est souligné par le CESER compte tenu de ses actions auprès de la filière des industries mécaniciennes.

Au regard de la nécessité pour le CETIM de renforcer sa visibilité (premier axe prioritaire de la convention), le CESER propose que le réseau des IUT Génie Mécanique et Productique, qui maille les trois rectorats régionaux, soit sollicité pour promouvoir ses actions auprès des étudiants. Ces derniers ont en effet vocation à être les futurs encadrants des entreprises partenaires du CETIM.

L'absence de la prise en compte de la dimension humaine dans les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette convention est regrettée par le CESER. Le développement du numérique et les transferts de technologique ont en effet des impacts humains qui devraient être au cœur des actions listées.

Le CESER note enfin un manque d'informations permettant d'apprécier l'efficacité de la précédente convention (bilan des actions menées, traçabilité des aides versées par le Conseil régional, …). Il encourage également le Conseil régional à reformuler la rédaction de la deuxième partie de l'article 4 de la convention, qui laisse penser qu'il n'a pas la maitrise du versement des subventions au CETIM.

Compte tenu des enjeux autour de la politique industrielle, le CESER souligne l'intérêt de cette convention partenariale avec le CETIM, qui est un acteur important offrant aux entreprises de la filière mécanicienne un accompagnement vers une meilleure compétitivité tout en prenant en compte la durabilité. Le développement du centre technique de Pau est, selon le CESER, une preuve de son dynamisme et une chance pour le territoire.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les points suivants.

Renforcer les liens avec les Instituts Universitaires de Technologie

Comme le montre le texte de la délibération, le CETIM développe des liens avec l'enseignement supérieur, notamment par l'attribution de financement de travaux de thèses auprès des universités.

Le CESER l'encourage à développer des liens avec le réseau des Instituts Universitaires de Technologie (IUT) du territoire régional, notamment concernant la formation « Génie Mécanique et Productique », qui participe à la formation des cadres de ce secteur. Ce réseau maille de manière intéressante les trois rectorats régionaux et pourrait servir à promouvoir les actions du CETIM auprès des étudiants des IUT.

Pour le CESER, il est important que le CETIM puisse mieux se faire connaitre afin de promouvoir les outils qu'il peut mettre à disposition des filières et des acteurs du secteur. A ce titre, l'assemblée socio-professionnelle partage l'importance donnée par la convention au « *Renforcement de la visibilité des actions du CETIM en région Nouvelle-Aquitaine* » en faisant de cet axe prioritaire le premier des trois axes cités.

Renforcer la dimension humaine dans les actions

Pour le CESER, les actions notables présentées par chacun des trois axes prioritaires (listées en page 3 de l'annexe technique) ne font pas suffisamment apparaitre la dimension humaine. Le CESER aurait souhaité davantage d'analyse des partenariats précédents, en particulier les données et analyses précises sur l'emploi, la jeunesse, et la formation.

Si celle-ci est bien réaffirmée en introduction de la convention par la reprise de la troisième priorité du SRDEII (« *Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement* »), cette dimension aurait dû être déclinée en actions au sein des axes prioritaires de la convention.

En effet, toutes les révolutions technologiques actuelles (notamment l'Intelligence Artificielle) questionnent la place de l'Humain et ses relations avec le développement du numérique. Le transfert de technologie n'est jamais neutre humainement. Ainsi, le CESER aurait souhaité que la dimension humaine soit plus mise en avant, en convergence avec la démarche Néo Societas qu'il propose.

Des informations et des clarifications à apporter pour apprécier l'efficacité de la convention partenariale

Le bilan de la précédente convention présenté en page 3 de l'annexe technique du cadre partenarial reste, selon le CESER, très généraliste et trop synthétique pour permettre d'appréhender précisément les actions développées dans le cadre de cette première convention.

En outre, si le CESER a bien noté que la nouvelle convention, objet de la présente délibération, n'avait pas d'impact financier sur la collectivité régionale, il aurait apprécié que la traçabilité des aides du Conseil régional liées à l'exécution de la précédente convention soit précisée.

De plus, la précédente convention, qui s'est achevée en 2022, n'est renouvelée qu'en 2024 : aussi qu'en est-il de la période entre 2022 et 2024 ?

Aussi, la convention 2024-2027 mentionne les 600 formations proposées par « Cetim Academy », mais ne précise pas la répartition ou les besoins des 2 000 entreprises accompagnées chaque année.

Enfin, le CESER attire l'attention sur la rédaction de la deuxième partie de l'article 4 de la convention de partenariat qui, telle qu'elle est formulée, peut laisser penser que le CETIM est l'impulseur du versement des subventions régionales. Même s'il est précisé que l'attribution d'une subvention sera décidée *« en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité* » (page 7 sur 9 de la convention), le CESER tient à affirmer que le Conseil régional doit garder la pleine maitrise de ses interventions auprès des entreprises mécaniciennes, notamment par l'intermédiaire de subventions.

Proposition de la commission 4 « Économie »
Rapporteure : Gisèle BOURCIER

Avec la contribution de la commission :
1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

Vote sur l'avis du CESER
« Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) pour la période 2024-2027 »

156 votants
156 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

AVIS

Rapport du Conseil régional – réf. 4009708

Rénovation énergétique de l'habitat privé : Convention de mise en œuvre de la coopération et de la coordination territoriale pour le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat en Nouvelle-Aquitaine (Région Nouvelle-Aquitaine / Anah / État)

Séance plénière du 17 décembre 2024

Le CESER note avec intérêt la poursuite des actions engagées par le Conseil régional en faveur de la rénovation de l'habitat en Nouvelle-Aquitaine.

Si les rénovations globales restent un levier majeur de la politique énergétique en ce qu'elles assurent de réels gains énergétiques, elles représentent néanmoins un défi financier important pour les ménages. Ainsi, la précarité énergétique constitue un point d'attention essentiel et il est important de rappeler que la rénovation de l'habitat permet aussi de lutter contre l'habitat indigne. Dans cette perspective, le CESER apprécie le nouveau cadre de contractualisation proposé par l'Anah aux Régions à partir de 2025 qui prévoit de rassembler l'ensemble des thématiques liées à la rénovation (énergie, adaptation du logement, habitat indigne…).

En écho à cette évolution importante, le CESER appelle le Conseil régional à lier davantage les enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans les actions qui seront menées en accord d'une part, avec les engagements de la convention et, d'autre part, en lien avec ses compétences.

Dans l'accompagnement qui est fait auprès des entreprises, le CESER propose de constituer un module technique pour les inciter à se positionner en tant que mandataire pour alléger le reste à charge de leurs clients.

Enfin, afin de toucher les foyers les plus modestes qui ne peuvent pas se rendre dans un guichet France Renov', des actions de sensibilisation pourraient être menées auprès des travailleurs à domicile et dans le cadre des formations sanitaires et sociales initiales.

En Nouvelle-Aquitaine en 2023, selon les données tendancielles de l'Observatoire régional de l'énergie, de la biomasse et des gaz à effet de serre (OREGES), le secteur résidentiel-tertiaire représente 40% des consommations régionales d'énergie finale ainsi que 15,3 % des émissions de gaz à effet de serre (9,7% pour le résidentiel et 5,6% pour le tertiaire).

En phase avec les objectifs nationaux déclinés dans la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050[1], le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) propose un scénario qui « *doit permettre une réduction très forte de la*

[1] La SNBC fixe un objectif ambitieux de réduction de 49% des émissions du secteur résidentiel-tertiaire en 2030 (par rapport à 2015) ainsi que l'atteinte de la décarbonation complète de l'énergie consommée dans les bâtiments en 2050.

consommation énergétique : les gains engendrés par les efforts croissants en matière de performance énergétique des bâtiments devant être associés à la mise en œuvre de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique, combinée à une décarbonation complète de l'énergie consommée (y-compris les énergies de réseaux) ».

Ainsi une des orientations prioritaires du SRADDET concerne la massification des opérations de rénovations énergétiques avec pour cible la rénovation de 120 000 logements par an entre 2019 et 2025. À travers la mise en œuvre de son programme régional pour l'efficacité énergétique, le Conseil régional vise un objectif de 113 000 logements rénovés par an qui relèvent de l'habitat privé (110 000 en maisons individuelles et 3 000 en copropriétés), dont 30 000 rénovations globales.

I. Poursuivre le soutien favorisant l'optimisation de gains énergétiques malgré les dérives d'un secteur essentiel

1. Les rénovations globales menacées par la fraude

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait que le nombre de logements rénovés ne peut pas constituer le seul indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action publique dans la mesure où de nombreux travaux n'ont pas permis de réaliser les gains énergétiques escomptés. Après travaux, ils seraient inférieurs de 50 % aux estimations [2]. De nombreuses dérives alarmantes sont recensées particulièrement sur des opérations de fraude aux travaux de rénovation. Selon un rapport de l'inspection générale des finances[3], l'ensemble des contrôles de MaPrimeRénov' sont réalisés par l'Anah, pour un taux de 8 % des dossiers en 2022. Sur les quelques 14 000 contrôles effectués sur place pour suspicion de fraude, 27 % des travaux ont été jugés non conformes et 21 % n'ont pas été réalisés alors que 73% ont quand même perçu les financements [2]. D'autres types de fraudes ont été identifiées et se multiplient rapidement, comme l'avait craint le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans un avis de novembre 2022[4]. Il précise en effet que « *selon une organisation de protection des intérêts des consommateurs qui gère environ 100 000 litiges par an, ce sont ceux qui portent sur les rénovations de logement qui occupent le premier rang. Si le marché de la rénovation devait rapidement se développer selon les logiques actuelles, il est à craindre que ces dérives ne prennent une plus grande ampleur.* »
Les risques induits pour les propriétaires les conduisent à privilégier des gestes de rénovation qui sont moins engageants qu'une rénovation énergétique globale. Pourtant, ce sont ces rénovations globales qui permettent d'obtenir les meilleurs gains énergétiques et qui, selon le CESE, par leur massification, constituent « *la voie la plus sûre d'atteindre l'objectif de décarbonation complète du secteur des bâtiments* ».

Face à ces dérives, la poursuite de l'intervention publique pourrait légitimement être remise en cause mais il s'agirait de mettre de côté les réalisations exemplaires qui ont contribué à faire baisser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du secteur[5], et qui ont d'ores et déjà bénéficié de multiples façons à de nombreux ménages en situation de précarité énergétique.

2. La rénovation de l'habitat : l'importance de lier lutte écologique et lutte sociale

Selon le rapport du CESER « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine », la précarité énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine concerne plus de 15% du parc des résidences principales et affecte plus de 436 000 ménages[6].

Le rapport précise également que parmi les ménages propriétaires en Nouvelle-Aquitaine, près de 127 000 (7,2%) vivent sous le seuil de pauvreté. Une partie de la population de Nouvelle-Aquitaine vit dans un parc vétuste ou dans des logements indignes, dont le recensement reste encore aléatoire.

Si la précarité énergétique constitue un point d'attention essentiel, il est donc important de rappeler que la rénovation de l'habitat permet aussi de lutter contre l'habitat indigne. Dans cette perspective, le CESER apprécie le nouveau cadre de contractualisation proposé par l'Anah aux Régions à partir de 2025 qui prévoit de rassembler l'ensemble des thématiques liées à la rénovation (énergie, adaptation du logement, habitat indigne…).

[2] Article du journal Le Point « *Transition énergétique : le rapport qui dérange* » - Novembre 2024..
[3] Inspection générale des finances, « Revue du dispositif des certificats d'économies d'énergie en préparation de la 6ème période »- Juillet 2024
[4] Avis du CESE « *Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation* » - Novembre 2022.
[5] Selon les données de l'OREGES, les émissions de GES du secteur résidentiel ont diminué de -6,4 % en 2023 par rapport à 2022 et les consommations d'énergie de 2% entre 2021 et 2022.
[6] Rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine »- Mars 2023.

Il apparaît ainsi essentiel de cibler les publics pour lesquels on estime que les gains énergétiques et économiques seront significatifs. En partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), un projet de recherche a mis en exergue le potentiel de rénovation de l'habitat pavillonnaire des années 1950-1970[7] dont les performances énergétiques sont extrêmement faibles et qui peuvent être facilement réhabilités. Orienter les politiques publiques vers ce type de logements pourrait également éviter la consommation de foncier induit par les constructions neuves de lotissements notamment.

Le renouvellement de la contractualisation de la Région avec l'État et l'Anah va permettre de poursuivre la dynamique engagée sur la rénovation énergétique dans les différents territoires néo-aquitains. Le CESER propose que le Conseil régional aille plus loin dans sa démarche. La diversification de ses actions d'animations pourrait permettre de lier davantage les problématiques écologiques, économiques et sociales des néo-aquitains et ainsi renforcer l'efficacité de sa politique.

II. Mettre en œuvre de nouvelles mesures d'accompagnement qui vont aussi bénéficier aux personnes en situation de précarité

1. Accompagner les entreprises pour assurer le seul paiement du reste à charge par les ménages et les sensibiliser à l'utilisation de matériaux biosourcés

Si les rénovations globales restent un levier majeur de la politique énergétique en ce qu'elles assurent de réels gains énergétiques, elles représentent néanmoins un défi financier important pour les ménages. Le rapport du CESE précédemment cité indique qu'une rénovation globale et performante coûte entre 25 000 et 60 000 euros et nécessite une avance de trésorerie importante même pour les bénéficiaires des aides de l'Anah. Pour alléger la facture de leurs clients, certaines entreprises se proposent de devenir mandataires. C'est-à-dire qu'elles montent le dossier de demande d'aide auprès de l'Anah pour le compte de leurs clients et récupèrent directement le montant des aides. Ce procédé garantit aux propriétaires de ne payer que le reste à charge du montant total des travaux de rénovation, et revêt un intérêt économique certain pour les entreprises.
Mais pour étendre cette démarche, et sous réserve de la mise en place par l'Anah de mesures de contrôle efficaces, les entreprises ont besoin d'être accompagnées.
Il existe également des organismes (comme SOLIHA par exemple) qui sont impliqués dans ce type de projets et qui proposent des avances de trésorerie réservées aux ménages modestes et très modestes. Ils peuvent mettre en relation les ménages avec des artisans pour lesquels ils se portent garants, agissant ainsi comme un intermédiaire contre la fraude.

Ainsi, dans le cadre de ses actions d'animation auprès des filières pouvant relever des engagements de l'axe 2 « Structuration et mobilisation des filières professionnelles » de la convention, le Conseil régional pourrait développer des modules techniques pour accompagner les entreprises qui voudraient devenir mandataires et proposer ce service à leurs clients.

En complément, le CESER insiste sur l'importance de continuer à sensibiliser les entreprises et les filières sur les avantages de l'utilisation de matériaux biosourcés tout en travaillant de concert avec les autres directions concernées (agriculture, formation…).

Le dispositif *MaPrimeRenov'* permet le remplacement d'appareils très émetteurs de gaz à effet de serre. Les installation d'appareil de chauffage au bois, par exemple, est reconnu comme plus vertueux par l'ADEME. Il s'agit d'une énergie économique (moins cher que le fioul, le gaz et l'électricité), locale, qui rejette moins de CO_2 et qui s'inscrit dans une logique d'économie circulaire puisqu'elle utilise des produits connexes de l'industrie forêt-bois.

Le CESER précise tout de même que, dans une perspective de recherche de gains énergétiques, l'isolation des logements, qui peut être réalisée avec des matériaux biosourcés, est un préalable à toute installation de système de chauffage à faible émission, limitant ainsi les déperditions de chaleur.

[7] Projet de recherche « *Réenchanter le pavillonnaire urbain des années 1950-1970* »- 2022

2. Sensibiliser des travailleurs sociaux et travailleurs à domicile pour mieux cibler les bénéficiaires en situation de précarité énergétique

Une autre préoccupation qui est pointée est celle de l'accessibilité des guichets et de la prise en compte des propriétaires en situation de fragilité, qui peuvent se trouver « empêchés » pour bénéficier d'un accompagnement alors même qu'ils vivent dans des conditions d'habitat dégradé.
Une grande partie de ces personnes sont accompagnées par différentes structures d'aide sociale, de soin ou d'aide à domicile. Le CESER estime que ces travailleurs sociaux et travailleurs à domicile constituent des relais sur lesquels le Conseil régional pourrait s'appuyer pour renforcer sa politique. Une partie des travailleurs sociaux s'occupent d'ores et déjà des demandes d'aides auprès de l'Anah pour des usagers qu'ils accompagnent, ce qui permet de désengorger les guichets, à l'image du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) porté par le Département de la Gironde qui permet de lier une multitude d'acteurs impliqués dans le processus de rénovation, du ciblage des ménages et leur accompagnement jusqu'à la réalisation des travaux.

En complémentarité de l'accompagnement de certains travailleurs sociaux qui agissent pour le compte des usagers, et dans le cadre des engagements de la Région évoqués dans l'axe 4 « Accompagnement financier et technique des ménages et des copropriétés » de la convention, des actions de sensibilisation pourraient être menées d'une part auprès des structures d'aides à domicile et, d'autre part, dans le cadre des formations sanitaires et sociales qui relèvent en partie de la compétence des Régions.

■

Proposition de la commission 3 « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD
Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

■

Vote sur l'avis du CESER
« Rénovation énergétique de l'habitat privé »
155 votants
154 pour
0 contre
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapports du Conseil régional – ref : 3971312, 4020083, 4040755

Politique culturelle régionale : règlement d'intervention sur le patrimoine et l'inventaire, convention-cadre en faveur du livre 2025-2027, contrat d'objectifs et de moyens 2025-2027 pour le service public télévisuel régional

Séance plénière du 17 décembre 2024

Le CESER souligne tout d'abord la nécessité d'un maintien des financements publics en faveur de la culture, dans un contexte de fragilisation économique des acteurs concernés et de contraintes diverses pesant sur les budgets publics.

C'est pourquoi Il accueille très favorablement la révision du règlement d'intervention en faveur du patrimoine et de l'inventaire, la reconduction de la convention-cadre en faveur de la filière du livre et la poursuite du contrat d'objectifs et de moyens relatif au service public télévisuel régional.

Le CESER tient néanmoins à formuler plusieurs observations sur ces dispositifs :

- ***Dans le domaine du patrimoine, s'il partage les différents enjeux et axes du règlement d'intervention, il invite le Conseil régional à une approche plus globale de la diversité des patrimoines (notamment du patrimoine culturel immatériel) et à une intégration plus systématique de leur valorisation dans sa politique d'aménagement du territoire et de contractualisation avec les territoires. Il formule en outre des préconisations complémentaires, dont l'intégration de la dimension des droits culturels dans la charte signée par les bénéficiaires.***
- ***Dans le domaine du livre, il demande aux partenaires publics, dont le Conseil régional, de maintenir leurs engagements en faveur du dispositif « Jeunes en librairies » et appelle le Conseil régional, en lien avec les acteurs concernés, à anticiper les conséquences du déploiement pour cette filière des systèmes d'intelligence artificielle.***
- ***Au-delà du soutien à certaines chaînes de télévision, Il réitère par ailleurs sa préconisation visant à la mise en place d'un dispositif complémentaire d'accompagnement des médias associatifs indépendants (radios, web-Tv) assurant une mission d'information de proximité et d'intérêt général.***

Le CESER tient d'abord à insister sur la **fragilité particulière des acteurs culturels en région**. Déjà lourdement impactés par la crise sanitaire du COVID 19, nombre de structures culturelles ont eu ensuite à faire face à une hausse relativement importante des coûts (énergie et loyers entre autres), fragilisant encore davantage leur situation économique. Or, les tensions et contraintes actuelles pesant sur les budgets publics, accentuées par les débats récents autour du projet de loi de finances de l'État et ses répercussions sur les finances des collectivités territoriales, constituent un réel facteur d'inquiétude pour l'ensemble des acteurs culturels. Le CESER rappelle à cette occasion le poids et le rôle des associations dans le domaine culturel, en particulier dans le champ du spectacle vivant, et celui des financements publics pour cette catégorie d'acteurs culturels[1].

[1] Cf ; DEPS, « Les associations culturelles », John BAUDE, ref CC-2024-5

Dans ce contexte, même si le poids du niveau régional reste relativement limité dans le financement public de la culture[2], le CESER tient à soutenir la volonté du Conseil régional de préservation de ses financements en direction de la culture dans son projet de budget 2025[3], contrairement aux décisions prises par d'autres exécutifs régionaux.

C'est aussi l'une des raisons qui ont conduit le CESER à formuler un seul avis, de portée plus générale, sur les délibérations suivantes relevant de la politique culturelle de la collectivité.

Règlement d'intervention sur la patrimoine et l'inventaire : une actualisation qui répond à certaines attentes du CESER

La révision de ce règlement d'intervention est accueillie très favorablement par le CESER, d'autant qu'elle rejoint certaines préconisations formulées par l'assemblée consultative dans plusieurs de ses travaux[4]. Il rappelle que le Conseil régional dispose d'une compétence spécifique dans ce domaine en matière d'inventaire du patrimoine régional.

Le CESER partage les enjeux et principes édictés dans ce règlement d'intervention, portant sur :

- Une approche partagée au profit de la diversité des identités culturelles et patrimoniales, qui s'appuie d'une part sur loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (août 2015) et d'autre part sur la loi relative à la liberté de création, sur l'architecture et le patrimoine (août 2016), en référence à la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et dans le respect des droits culturels des personnes, tels que reconnus dans la convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel, dite convention de Faro. **Le CESER approuve cette orientation qui répond à ses préconisations.**

- La connaissance comme catalyseur des projets de valorisation du patrimoine. Dans ce registre, et s'agissant plus particulièrement de l'axe d'intervention relatif aux opérations d'inventaire, le CESER réitère la remarque formulée dans son avis de 2017 à savoir que si les associations ne sont pas mentionnées comme bénéficiaires des dispositions prévues par la loi, elles peuvent être amenées à concourir à la connaissance du patrimoine et disposer d'une certaine expertise en la matière.

  C'est pourquoi le CESER invite le Conseil régional à prendre en compte cette éventualité dans les opérations d'inventaire conclues avec les collectivités de rang infrarégional.

  Par ailleurs, le CESER invite le Conseil régional à une pleine reconnaissance et prise en compte (inventaire et valorisation) de la diversité du patrimoine immatériel en région lequel, outre les cultures et langues régionales couvertes par une compétence et un dispositif d'intervention spécifiques, inclut à ce jour 123 éléments labellisés en région, s'agissant de savoir-faire artisanaux, de jeux et sports traditionnels ou encore de pratiques sociales et festives[5], conformément aux dispositions de la convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003.

  Cette prise en compte élargie du patrimoine amène le CESER à suggérer une approche sans doute multisectorielle de la politique en faveur du patrimoine (soit au-delà de la politique en matière culturelle et d'environnement).

- La valorisation du patrimoine comme facteur d'aménagement culturel du territoire. Cet enjeu est largement partagé par le CESER, lequel a rendu en 2022 un travail spécifique sur cet aspect[1], en insistant sur le caractère déterminant des patrimoines pour l'attractivité et le développement des territoires en région et sur l'intérêt d'une approche globale mobilisant diverses politiques régionales, en particulier celles relevant de l'aménagement du territoire.

[2] Entre 5 % et 6 % des 13,2 Milliards € en 2021 de financements publics (hors budgets annexes des autres ministères) – Source DEPS « Chiffres clés de la culture et de la communication 2023, mars 2024

[3] Même si certains arbitrages dans les réductions de dépenses mériteraient d'être clarifiés, cf. avis sur le Budget primitif 2025

[4] « ***Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique*** », mars 2020 ; « « ***Les patrimoines, leviers de développement des territoires*** », février 2022

[5] Cf. « Patrimostat 2024 », DEPS, septembre 2024

Dans ce domaine, le CESER tient à formuler plusieurs observations :

- Divers axes du règlement d'intervention se réfèrent à la **cartographie des territoires à enjeux culturels.** Outre que l'indice synthétique de densité culturelle n'intègre aucun indicateur relatif au patrimoine culturel immatériel, cette cartographie interroge surtout quant à son maillage, assis sur l'échelon des intercommunalités. Si l'on peut comprendre la dimension opérationnelle de ce choix (bien que ne correspondant pas non plus à celle des territoires de contractualisation de la Région), le découpage retenu tend à gommer certaines spécificités territoriales. **Aussi, le CESER préconise d'établir une cartographie adossée aux bassins de vie, plus proche des réalités vécues par les habitant.es en termes d'accès aux équipements et services.**
- **Le CESER propose au Conseil régional d'intégrer de manière plus systématique cet enjeu de valorisation des patrimoines dans les relations contractuelles avec les territoires et dans les documents de planification, s**'agissant plus particulièrement du SRADDET.
- **Il invite également le Conseil régional à la mise en place d'un « Club régional », conçu comme espace d'échanges et de transfert d'expériences entre divers acteurs impliqués en région dans la valorisation du patrimoine.**
- **Il suggère enfin de s'inspirer des principes de l'ICOMOS[6] dans les opérations de préservation et de valorisation du patrimoine culturel.**

- Le CESER partage l'orientation en termes de transition écologique et environnementale associée à ce règlement d'intervention, en cohérence avec la feuille de route Néo Terra 2. Dans cet esprit, le Conseil régional conditionne son intervention à la signature par les bénéficiaires d'une charte d'engagements.

  - **Le CESER regrette que la référence aux droits culturels des personnes ne soit pas mentionnée dans cette charte, alors qu'elle figure comme un enjeu spécifique du règlement d'intervention. Il préconise donc son intégration dans les termes de cette charte engageant les bénéficiaires.**

Convention-cadre en faveur du livre 2025-2027 : un soutien bienvenu et indispensable pour les acteurs régionaux de la filière du livre

Le CESER exprime sa satisfaction dans la reconduction de cette convention entre l'État (Centre National du Livre, Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil régional et l'Agence régionale du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel, en concertation avec les représentants en région de la filière. Il salue la qualité des documents portés à connaissance des assemblées et annexés à cette délibération.

Il souligne **la cohérence dans le temps d'un dispositif** couvrant les différents segments de cette filière du livre (auteurs et autrices / traducteurs , éditeurs, libraires indépendants), non sans insister **sur l'importance de l'accompagnement public en direction d'une filière dont l'économie est fragilisée**, qu'il s'agisse du statut particulier des auteurs et autrices d'une part ou encore compte-tenu de la fragilisation du modèle économique des structures concernées (maisons d'édition et librairies indépendantes en région). Aux difficultés mentionnées en introduction à cet avis, s'ajoute notamment les effets de concentration dans ce secteur, alimentés entre autres par une application partielle de la loi Lang relative au prix du livre (article 2) de la part des distributeurs. Le maintien de cet accompagnement public est donc particulièrement nécessaire et bienvenu pour les acteurs de cette filière en région.

Au-delà de ce satisfecit, le CESER souhaite apporter les remarques suivantes :

- Il souligne le succès du dispositif « ***Jeunes en librairies*** », initié d'abord en Nouvelle-Aquitaine puis repris à l'échelle nationale en 2021. Mais il regrette de constater un désengagement de certaines collectivités en région et une réduction de la participation régionale, qui pourrait être accentués par une baisse des financements alloués au Pass Culture.

[6] Conseil International des Monuments et des Sites – Charte pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux de 2008 et Charte pour le tourisme culturel patrimonial de 2022

C'est pourquoi il encourage l'État et les collectivités territoriales en région à maintenir leur engagement dans ce dispositif, notamment au vu du recul de la lecture chez les jeunes.

- **Considérant par ailleurs les impacts du déploiement des systèmes d'intelligence artificielle, il suggère au Conseil régional, en lien avec les acteurs de la filière (auteurs / autrices et traducteurs notamment) d'anticiper les effets de cette évolution technologique sur leurs métiers.**

Contrat d'objectifs et de moyens 2025-2027 relatif au service public télévisuel régional : pour une politique élargie de soutien aux médias audiovisuels indépendants en Nouvelle-Aquitaine

Dans un contexte de concentration accrue et de recomposition du paysage audiovisuel (dont fusion France 3 / France Bleu effective au 1er janvier 2025), le CESER insiste sur la nécessité de préserver une pluralité et diversité de l'accès à l'information en région.

C'est pourquoi, dans le prolongement de son avis sur l'appel à manifestation d'intérêt du 26 mai dernier, il confirme son intérêt pour le maintien de ce dispositif, lequel reconduit les partenariats déjà établis précédemment avec France 3 (dont chaîne NOA), TV7, Oc'Télé et Kanaldude. Il partage les termes de ces conventions particulières, non sans inciter le Conseil régional à la vigilance concernant la contribution à la production audiovisuelle ou encore le maintien de l'emploi.

Dans le même esprit, le CESER réexprime son attachement à la pluralité et à la diversité d'accès à une information par des médias indépendants et de proximité en région. **C'est la raison pour laquelle il réitère sa proposition au Conseil régional de réflexion à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de médias audiovisuels locaux (radios associatives, Web-TV locales),** assurant une mission d'information d'intérêt général, ayant pas ou peu recours aux recettes publicitaires, en partenariat avec les collectivités locales ou départementales éventuellement intéressées.

Le CESER regrette que la référence au droits culturels (par exemple en prévoyant la possibilité de co-construction de programmes avec des téléspectateurs) n'ait pas été retenu dans ce dispositif, alors qu'il figurait au moins dans l'un des contrats particuliers précédemment.

Enfin, le CESER aurait apprécié de disposer d'éléments de bilan ou d'évaluation plus détaillés du précédent contrat d'objectifs et de moyens.

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Avec la contribution de la commission :
2 - « Développement des territoires et mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoit BELGY

Vote sur l'avis du CESER
« Politique culturelle régionale : règlement d'intervention sur le patrimoine et l'inventaire, convention-cadre en faveur du livre 2025-2027, contrat d'objectifs et de moyens 2025-2027 pour le service public télévisuel régional »

156 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Amendement : 310 B développer l'internationalisation du territoire

Amendement

Dans la section du Budget Primitif 2025 consacrée à l'aménagement du territoire (Pilier 3), **chapitre 3.10 – Europe et international, sous-titre 310B « Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie », supprimer les lignes P146, P147, et P148, soit l'ensemble du sous-titre 310B.**

Pilier 3. Aménagement du territoire
3.10 - Europe et International

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
310B - Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie		**-**	**912 305,00**	**2 779 200,00**	**3 191 360,00**
P146	**COOPÉRATION INTERNATIONALE**	**-**	**129 200,00**	**1 525 000,00**	**2 142 200,00**
P146O001	COMMUNICATION DES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE	-	-	15 000,00	15 000,00
P146O002	PROGRAMME BURKINA FASO	-	-	-	23 000,00
P146O003	PROGRAMME MADAGASCAR	-	129 200,00	550 000,00	1 128 000,00
P146O004	PROGRAMME MAROC	-	-	30 000,00	21 700,00
P146O005	PROGRAMME QUÉBEC	-	-	50 000,00	43 000,00
P146O006	PROGRAMME SÉNÉGAL	-	-	380 000,00	370 000,00
P146O007	PROGRAMME VIETNAM	-	-	240 000,00	326 000,00
P146O008	PROJETS TRANSVERSAUX ET MULTI PAYS	-	-	200 000,00	155 500,00
P146O009	SOUTIEN AUX INITIATIVES INTERNATIONALES	-	-	60 000,00	60 000,00
P147	**SOLIDARITE INTERNATIONALE**	**-**	**41 000,00**	**665 000,00**	**585 000,00**
P147O001	AAP DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET SOUTIEN AUX ÉTUDES PRÉALABLES	-	41 000,00	450 000,00	385 000,00
P147O003	ANIMATION EDUCATION CITOYENNETE SOLIDARITE INTERNATIONALE	-	-	200 000,00	185 000,00
P147O004	COMMUNICATION DES ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	-	-	15 000,00	15 000,00
P148	**SOUTIEN ET ANIMATION RESEAUX**	**-**	**742 105,00**	**589 200,00**	**464 160,00**
P148O001	ACCOMPAGNEMENT DES AGENCES ET RÉSEAUX	-	-	558 200,00	433 160,00
P148O002	ADHESIONS RESEAUX	-	-	31 000,00	31 000,00
P148O003	REHABLITATION IMMEUBLE DU MIRAIL / INSTITUT DES AFRIQUES (DCI)	-	742 105,00	-	-
	TOTAL	**-**	**1 162 305,00**	**4 207 175,00**	**4 620 008,00**

Exposé des motifs :

Cet amendement propose **la suppression pure et simple du budget alloué au développement de l'internationalisation du territoire**.
En effet, il nous apparaît indispensable, en cette période d'austérité budgétaire, de **réduire largement les coûts qui ne sont pas indispensables au rayonnement de notre région.**
A cette raison conjoncturelle, s'ajoute une **opposition de principe** : les termes vagues *d'internationalisation du territoire et de contribution à l'affirmation de la francophonie* **ne sont pas du ressort des compétences régionales.**

Notre opposition à la **ligne P146** est cohérente avec nos positions historiques : la coopération internationale doit rester dans le domaine de compétence du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères qui d'ailleurs, vient appuyer certains des projets que notre région subventionne. La Nouvelle Aquitaine, créée en 2016 n'a pas de liens historiques et privilégiés avec Madagascar, le Viêt-Nam, le Maroc, le Sénégal ou le Québec. Si certains projets peuvent être utile au rayonnement de nos entreprises ou à notre tourisme, ils peuvent être reclassés dans d'autres piliers plus cohérents. On peut juger d'ailleurs de la fragilité des liens tissés avec le cas du Burkina-Faso dont la rupture avec la France a entrainé l'arrêt de projets qui auront coûté très cher et en vain aux Néo-aquitains.

Au sujet de la **ligne P147**, il en est de même : ce n'est pas le rôle d'une région de débloquer régulièrement un budget de solidarité internationale. En cas de catastrophe humanitaire, nous pouvons parfaitement envisager une aide exceptionnelle mais cette ligne n'a pas sa place dans un budget primitif.

Quant à la **ligne P148**, notre opposition est plus ferme encore devant l'aberration que représente l'aide à l'association SOS Méditerranée accusée régulièrement de participer à la traite d'êtres humains. Au-delà de notre position morale sur l'objet même de cette association, complice des pires mafias, nous découvrons grâce à vous que notre région dispose d'un accès à la Méditerranée. Ajoutons à cela l'absurdité d'une aide alors que selon un élu LR de Marseille, M. Pierre Robin, cité dans le Figaro du 20 septembre 2024, cette association connaîtrait « un excédent de 2 millions d'euros ». Les Néo-aquitains apprécieront.

Nous proposons donc de **supprimer le budget alloué au développement de l'internationalisation du territoire ce qui représente une économie de 1 162 305, 00 euros en AP, de 4 207 175, 00 euros en AE, et d'un total de crédits de paiement de fonctionnement d'un montant de 4 620 008, 00 euros pour les Néo-aquitains.**

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 & 20 décembre 2024

Amendement n°1 à la délibération n°3a

Budget primitif 2025 : Budget principal

présenté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

POUR UNE POLITIQUE DE RETOURNEMENT RÉALISTE

Amendement n°1

Ligne P085 « Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.03-Economie territoriale et politique de retournement - 303B - Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement »

Augmenter les AP de 6 600 000 € et les CP/AP de 6 600 000 €

ce qui porte les AP à 13 135 000 € et les CP/AP à 13 000 000 €

à financer par :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

92 Opérations non ventilées

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article 10222 - FCTVA Proposition nouvelle : Augmenter la ligne de 6 600 000 €
ce qui porte cette ligne à un montant de 44 600 000 €

Exposé des motifs :

Considérant que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 n'a pas été adopté à ce jour tout comme les mesures en direction des finances des collectivités, telles que la baisse du taux de FCTVA,

Considérant la prudence qu'il est préférable d'adopter pour le budget régional dans ce contexte incertain,

Considérant que la non-adoption de ce PLF 2025 laisse néanmoins une marge de manœuvre qui permettrait de préserver, voire renforcer certaines politiques publiques essentielles pour les territoires,

Considérant que, même si c'est peu probable, l'atterrissage de la Loi de Finances pourrait être moins favorable que les prévisions budgétaires inscrites dans le présent amendement, il serait toujours possible de recourir dans le courant de l'année à une décision modificative rectificative ;

La baisse des budgets consacrés au retournement et au sauvetage des entreprises en difficulté pour 2025 va à l'encontre des objectifs affichés dans le préambule du rapport de présentation qui annonce un budget « protecteur ». La crise qui déjà se manifeste est en train d'impacter nos territoires et particulièrement ceux qui cumulent les difficultés : manque de dessertes collectives, baisse de peuplement, désertification des services de proximité (administration, santé). Le dépôt de bilan d'une entreprise en difficulté impacte non seulement les salariés, les entrepreneurs mais aussi tout l'écosystème économique local.

Au compte administratif 2023, le budget consommé pour les entreprises en retournement a été de 10 M€. Celui pour 2024 pourrait atteindre 13 M€. Il est souhaitable de provisionner des crédits conséquents, compte-tenu de la conjoncture économique et des fragilités territoriales.

Amendement : Ligne ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse

Amendement

Dans la section du Budget Primitif 2025 consacrée à l'aménagement du territoire (Pilier 3), **chapitre 3.09 – Infrastructures, transports, sous-titre P129 « Grands projets transport », ligne P129O003 « Ligne ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse »**, remplacer la ligne concernée sur le tableau suivant :

Pilier 3. Aménagement du territoire
3.09 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
H015O004	SAISONNIERS - TRANSPORTS	-	-	-	410 000,00
H025	**RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - TRANSPORTS**	**-**	**-**	**-**	**4,00**
H025O003	APPRENTIS - TRANSPORTS	-	-	-	4,00
H105	**RH : ACTION SOCIALE - TRANSPORTS**	**5 000,00**	**5 000,00**	**69 931,00**	**276 431,00**
H105O001	PRETS ET SECOURS - TRANSPORTS	5 000,00	5 000,00	2 000,00	2 000,00
H105O002	TITRES RESTAURANT - TRANSPORTS	-	-	-	190 000,00
H105O003	CHEQUES VACANCES - TRANSPORTS	-	-	23 710,00	23 710,00
H105O004	BONS EVENEMENTIELS - TRANSPORTS	-	-	-	21 000,00
H105O005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - TRANSPORTS	-	-	5 000,00	5 000,00
H105O007	AMICALE - TRANSPORTS	-	-	32 221,00	32 221,00
H105O008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - TRANSPORTS	-	-	7 000,00	2 500,00
H115	**RH : HANDICAP - TRANSPORTS**	**3 000,00**	**3 000,00**	**2 450,00**	**2 450,00**
H115O001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - TRANSPORTS	3 000,00	3 000,00	475,00	475,00
H115O002	AIDES A LA PERSONNE - TRANSPORTS	-	-	1 500,00	1 500,00
H115O003	PRESTATIONS HANDICAP - TRANSPORTS	-	-	475,00	475,00
H135	**RH : SANTE - TRANSPORTS**	**-**	**-**	**1 650,00**	**1 650,00**
H135O002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - TRANSPORTS	-	-	1 650,00	1 650,00
H145	**RH : FORMATION - TRANSPORTS**	**-**	**-**	**16 600,00**	**11 920,00**
H145O001	FORMATION AGENTS - TRANSPORTS	-	-	16 600,00	11 920,00
H155	**RH : RECRUTEMENT - TRANSPORTS**	**-**	**-**	**2 428,00**	**2 428,00**
H155O002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - TRANSPORTS	-	-	2 428,00	2 428,00
P127	**AUTRES INTERVENTIONS TRANSPORTS ROUTIERS**	**950 000,00**	**3 682 751,00**	**5 250 000,00**	**4 671 790,00**
P127O001	ACCESSIBILITE ET PÔLES D'ECHANGES MULTIMODAUX - ROUTIERS	600 000,00	850 000,00	-	130 000,00
P127O002	BILLETTIQUE	350 000,00	270 000,00	3 150 000,00	3 390 000,00
P127O003	GARE ROUTIERE 87	-	600 000,00	100 000,00	100 000,00
P127O004	NAVIRES LIAISON FOURAS-AIX	-	500 000,00	-	21 790,00
P127O005	POINTS D'ARRET	-	100 000,00	2 000 000,00	1 030 000,00
P127O006	VERDISSEMENT	-	1 362 751,00	-	-
P128	**COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCE TRANSPORT**	**-**	**-**	**-**	**54 331 781,00**
P128O001	COMPENSATION TRANSFERT 16	-	-	-	4 682 133,00

P128O006	COMPENSATION TRANSFERT 33	-	-	-	31 095 793,00
P128O008	COMPENSATION TRANSFERT 47	-	-	-	1 600 485,00
P128O009	COMPENSATION TRANSFERT 64	-	-	-	6 070 594,00
P128O010	COMPENSATION TRANSFERT 79	-	-	-	5 832 339,00
P128O011	COMPENSATION TRANSFERT 86	-	-	-	5 050 437,00
P129	**GRANDS PROJETS TRANSPORTS**	**900 000,00**	**32 650 000,00**	**56 600,00**	**277 800,00**
P129O001	GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO)	-	28 070 070,00	10 000,00	10 000,00
P129O002	LGV	-	400 000,00	-	-
P129O003	LIGNE FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC - SARAGOSSE	900 000,00	4 179 930,00	20 000,00	250 000,00
P129O004	PROGRAMMES D'ACTIONS PARTENARIALES	-	-	26 600,00	17 800,00

Par la ligne :

P129O003	LIGNE FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC - SARAGOSSE	0,00	0,00	20 000,00	250 000,00

Exposé des motifs :

Cette modification procède d'une **proposition de diminution du budget alloué aux investissements consacrés à la ligne ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse**.
En effet, il nous apparaît plus que jamais indispensable, en cette période d'austérité budgétaire, de **nous élever contre ce projet pharaonique.**

Un budget colossal a déjà été englouti pour un résultat décevant : les camions de la RN 134 ne se reportent pas sur les trains, les vitesses et les durées de trajet ne progressent pas, la fréquence est décevante, sans parler de la fréquentation des voyageurs comme des marchandises qui est bien en deçà des prévisions.

Nous proposons donc de **geler les investissements, et de supprimer ainsi les 900 000 euros prévus en AP, ainsi que le total de crédits de paiement de 4 179 930, 00 euros, ce qui permettrait une économie de 5 079 930, 00 euros pour les Néo-aquitains.**

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Amendement n°5 sur la délibération 03a – Budget primitif 2025

Dispositif

Considérant que le projet de réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau – Canfranc – Saragosse représente un investissement conséquent pour la Région,

Considérant que les fonds publics doivent être utilisés avec parcimonie et orientés vers des projets prioritaires pour les citoyens de la Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que l'impact économique et social de la réouverture de la ligne Pau-Canfranc reste incertain et sujet à débat,

Considérant que la Région doit concentrer ses efforts sur l'amélioration des réseaux de transport existants, notamment le réseau TER, pour répondre aux besoins quotidiens des usagers :

I. **Dans le pilier 3 – Aménagement du territoire – 3.09 infrastructures, transports – P129 Grands projets transports - ligne P129O003 ligne ferroviaire : Pau-Canfranc-Saragosse est supprimée.**

II. Ces fonds pourront être redéployés vers des projets plus urgents et plus bénéfiques pour les habitants de la Nouvelle-Aquitaine.

III. Cette modification entraîne toutes les autres nécessaires pour la clarté du texte au sein du rapport de présentation.

Exposé des motifs

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'allouer des crédits pour la finalisation des études techniques et les versements aux partenaires espagnols concernant la réouverture de la ligne Pau-Canfranc-Saragosse. Dans un contexte de contraintes budgétaires et en tenant compte de l'opposition de certains acteurs locaux à ce projet, il est proposé de rediriger ces fonds vers des initiatives prioritaires, telles que la modernisation des infrastructures ferroviaires existantes ou le renforcement des services de mobilité quotidienne.

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Amendement n°6 sur la délibération 03a – Budget primitif 2025

Ajout d'une ligne budgétaire pour des études de faisabilité sur le projet de RER Périgord-Limousin

Il est proposé :

1 - D'ajouter, au Pilier 3. Aménagement du territoire, 3.09 - Infrastructures, transports, P124 – Infrastructures ferroviaires :

Une ligne P124O033, intitulée « études de faisabilité sur le projet de RER Périgord-Limousin », en retirant 1 million d'euros en CP d'investissement à la ligne P129O003 Ferroviaire : Pau - Canfranc – Saragosse, présentée telle que :

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
P124O033	ETUDES DE FAISABILITE SUR LE PROJET DE RER PERIGORD-LIMOUSIN	-	1 000 000,00	-	-
P129O003	FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC – SARAGOSSE	900 000,00	3 179 930,00	20 000,00	250 000,00

2 - D'amender la délibération en ajoutant à la page 158 du document, Pilier 3. Aménagement du territoire, 3.09 - Infrastructures, transports, P124 – Infrastructures ferroviaires, une sous-partie intitulée « études de faisabilité sur le projet de RER Périgord-Limousin », présentée telle que :

Etudes de faisabilité sur le projet de RER Périgord-Limousin

Conformément aux engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de mobilité durable, la Région se positionne comme cheffe de file pour la mise en œuvre d'études de faisabilité sur le projet de **RER Périgord-Limousin**. Ce projet vise à structurer un réseau ferroviaire performant sur un bassin de vie de **435 000 habitants** autour de Limoges, en mobilisant les **400 km de voies ferrées existantes** et en desservant **50 communes** grâce à une

étoile ferroviaire à 8 branches. L'objectif est de simplifier les déplacements du quotidien, de dynamiser l'accès à l'emploi et à l'enseignement, tout en offrant une alternative durable à la voiture individuelle.

Le coût des études de faisabilité est estimé à **1 million d'euros**. Ce projet constitue une étape essentielle pour organiser un système de transport multimodal et durable, en renforçant la cohésion territoriale et en accompagnant la transition énergétique régionale.

Exposé des motifs

Le projet de RER Périgord-Limousin répond à une nécessité stratégique de désenclavement et de réduction des inégalités territoriales dans une région où les déplacements quotidiens sont rendus difficiles par un manque de solutions de mobilité adaptées.

Avec ses 400 km de voies ferrées sous-utilisées, ce projet propose de structurer un réseau ferroviaire performant, desservant un bassin de 435 000 habitants et 50 communes. Il permettra de renforcer l'accès à l'emploi, à l'enseignement et aux services essentiels, tout en réduisant la dépendance à la voiture individuelle.

Les études de faisabilité, estimées à 1 million d'euros, sur la base des coûts des études du RER Basco-Landais (600 000 € pour 260 km de lignes), pourraient être financées à parts égales entre la Région, l'État, et les collectivités locales concernées.

Récemment réintégré par l'État dans la liste des possibles services express régionaux métropolitains à développer en France, ce projet pourrait faire l'objet d'un ajout au CPER. Il s'inscrit en effet pleinement dans les objectifs de transition énergétique et de cohésion territoriale, en valorisant une infrastructure ferroviaire existante et en proposant une alternative durable et inclusive pour répondre aux besoins croissants de mobilité du quotidien.

En raison de ses compétences et de son rôle structurant dans l'aménagement du territoire, la Région doit se positionner en cheffe de file pour mener cette initiative essentielle. Pour financer ces études, il est proposé de dégager le montant d'un million d'euros en retirant la somme correspondante des crédits d'investissement de la ligne P129O003 dédiée au projet ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse, au sein du Pilier 3, Aménagement du territoire, 3.09 - Infrastructures, transports, dans le poste P129 – Grands Projets Transports.

Séance plénière des 19 & 20 décembre 2024

Amendement n°2 à la délibération n°3a

Budget primitif 2025 : Budget principal

présenté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

POURSUIVRE L'EFFORT DE RÉNOVATION DE NOS LIGNES FERROVIAIRES

Amendement n°2

1. Modifier la ligne *P124O0001 Etudes et travaux infrastructures dans le Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.09 Infrastructures, transports – N° P 124- INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES.*
   - **Augmenter les CP/ AP de 28 070 070 €** portant la ligne à **93 566 165 €**

par annulation des autorisations de programme équivalentes sur la ligne suivante :

Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.09 Infrastructures, transports – N° P129O001 - GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO)

- **Augmenter les AE de 5 750 000 € portant la ligne à 5 750 000 €**
- **Augmenter les CP/AE de 5 700 000 € portant la ligne à 5 700 000 €**

A financer par annulation des autorisations de programme équivalentes sur la ligne suivante :

Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.09 Infrastructures, transports - Réf. P126 - ligne Transports aériens de voyageurs

2. Dans le rapport de présentation

page 158, Objectif n°1 : Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges du Pilier 3 Aménagement du territoire – Infrastructures-transports **modifier** le paragraphe :

« P 124 - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES-La régénération du réseau ferroviaire :

Volontaire pour assurer le maintien des performances des lignes ferroviaires irriguant l'ensemble du territoire, la Région a signé avec l'État en juin 2024 un

protocole pour le volet Mobilités du CPER 2021-2027 pour l'avenir du réseau ferré régional pour un montant de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans, financé à hauteur de 62% par la Région et de 38% par l'État.

Les travaux de régénération de Niort-Saintes vont s'achever en 2025, ainsi que la première tranche de la régénération de Poitiers-Limoges (entre Poitiers et le Dorat). La seconde phase, entre Le Dorat et Limoges, pourrait être engagée en 2025 en fonction de l'évolution du contexte.

Malgré les incertitudes budgétaires, la Région lancera les études en vue de la régénération urgente de la ligne Angoulême-Limoges, les études pour la ligne Blaye-Saint-Mariens, ainsi que des travaux de régénération des lignes Agen-Niversac et Guéret-Felletin.

Les travaux de maintien de la performance dits « travaux d'urgence » sont par ailleurs maintenus. »

Exposé des motifs :

À l'heure des crises de l'énergie, du pouvoir d'achat, de l'urgence à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre pour respecter les objectifs fixés par l'Accord de Paris, les trains du quotidien sont une solution pour développer massivement la desserte de nos agglomérations, de nos villes moyennes et de nos campagnes. Le réseau TER Nouvelle-Aquitaine, c'est 34 lignes et 3 410 km de voies, dont environ 700 km sont en mauvais ou très mauvais état.

Pour moderniser nos lignes TER et proposer une offre sur tout le territoire, nous devons mobiliser plus de 1,55 milliards d'euros d'après l'audit commandé par la Région en 2017. Augmenter l'offre des trajets quotidiens et diminuer les temps de parcours entre Bordeaux et Toulouse est possible en modernisant la ligne existante.

La Région a pris position, par des motions adoptées respectivement en octobre 2021 et en mars 2024, en faveur de la réouverture de la ligne Bordeaux-Blaye dont le coût est estimé à 80 millions d'euros et de celle d'Angoulême-Saillat, dont le coût est estimé à 242 millions.

Le volet mobilités du CPER État-Région 2021-2027 voté en juin 2024 prévoit 183,15 millions d'euros dont 97,9 millions d'euros de la Région, pour les lignes structurantes

et prévoit 636,5 millions dont 369,69 millions de la Région pour les lignes de dessertes fines.

Pour améliorer la desserte de nos territoires, il est indispensable d'y consacrer des moyens et des efforts constants. Nous proposons d'accorder un budget suffisant sur la période 2024-2028 pour pouvoir agir rapidement plus largement sur l'ensemble des lignes du quotidien - et pas uniquement sur les RER métropolitains ou lignes structurantes - en augmentant le budget pour la régénération des lignes ferroviaires au sein du pilier 3.

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Amendement n°1 sur la délibération 03a – Budget primitif 2025

Dispositif

I- Il est proposé la modification suivante :

Au chapitre 922 – dotations et participations – en recettes - Nature 10222 FCTVA : propositions nouvelles :

Modifier le montant : « 38 000 000 »

Par « 45 000 000 »

Incluant ainsi la modification du TOTAL :

Modifier le montant « 43 000 000 »

Par « 50 000 000 »

II. Cette modification entraîne toutes les autres nécessaires pour la clarté du texte au sein du rapport de présentation.

Exposé des motifs

Si l'exécutif a pris le parti d'analyser le projet de loi finances 2025 - hypothétique et mis sur pause - sous l'angle le plus pessimiste, la réalité en est tout autre.

En effet, si l'on en vient à réaliser un budget avec le texte législatif en l'état, la situation pour les collectivités territoriales est plus optimiste qu'annoncée et ce, grâce aux avancées obtenues au Sénat.

Lors de leurs débats, les Sénateurs ont supprimé le coup de rabot de 800M€ en 2025 sur la FCTVA, prévu par le Gouvernement.

De plus, même si cette modification venait à être quelque peu revue, il était clair pour le Gouvernement comme pour les Sénateurs, que la rétroactivité de cette mesure serait une erreur. Ceci n'aurait donc lieu que sur les dépenses réalisées en 2025 et donc, sur le compte administratif de 2026.

Dans un contexte budgétaire aussi serré qu'annoncé, l'exécutif régional ne peut se délester volontairement, en imaginant le pire, de 7M€ sur le budget primitif pour 2025.

C'est pourquoi cet amendement vise à maintenir au montant de 2024, la prévision de FCTVA pour 2025.

Amendement : diminution des indemnités de fonction des élus régionaux

Amendement

Dans la section du Budget Primitif 2025 consacrée à l'administration générale (Pilier 6), **chapitre 6.02 – Elus et CESER, ligne P236O004 « Indemnités de fonction des élus régionaux »**, remplacer la ligne concernée sur le tableau suivant :

Pilier 6. Administration générale

6.02 - Élus et Ceser

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
602A - Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions		**-**	**-**	**898 400,00**	**12 920 480,00**
H026	**RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - ELUS**	**-**	**-**	**-**	**2 016 580,00**
H026O002	COLLABORATEURS GROUPES D'ELUS	-	-	-	2 016 580,00
P236	**ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**	**-**	**-**	**640 000,00**	**10 627 500,00**
P236O001	BILLETERIE DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	-	110 000,00
P236O002	FORMATION DES ELUS REGIONAUX	-	-	150 000,00	165 000,00
P236O003	FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	490 000,00	490 000,00
P236O004	INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	-	9 862 500,00
P237	**GESTION DES SEANCES**	**-**	**-**	**258 400,00**	**276 400,00**
P237O001	RESTAURATION PLÉNIÈRE	-	-	198 400,00	198 400,00
P237O002	TRANSCRIPTION DES DEBATS - REGION : ASSEMBLEES	-	-	60 000,00	78 000,00

Par la ligne :

P236O004	INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	-	9 441 612,00

Exposé des motifs :

Cette modification procède d'une **proposition de diminution des indemnités de fonction des élus régionaux**.
En effet, il nous apparaît indispensable, en cette période d'austérité budgétaire, de **montrer l'exemple de la rigueur, et de participer à l'effort des néo-aquitains.**

Il est évident que les élus qui le peuvent doivent être les premiers à se serrer la ceinture dans une période de crise et d'explosion de la dette. **C'est aussi notre devoir vis-à-vis des élus locaux en première ligne sur les restrictions budgétaires depuis plusieurs années.**

Il va par ailleurs de soi que **les efforts consentis ne le seraient que jusqu'à l'assainissement de notre situation budgétaire.**

Nous proposons donc de **réduire de 500 euros bruts mensuels la rémunération du président, et des 15 vice-présidents, et de 100 euros brut mensuels celle des 167 autres élus régionaux.** A raison d'un taux de cotisations patronales estimé à 42% du montant brut, cela permet une économie pour la région de 136 320 euros pour le président et ses vice-présidents & de 284 568 euros pour les autres élus, soit **au total, une économie de 420 888 euros.**

Amendement : diminution du fonctionnement du CESER

Amendement

Dans la section du Budget Primitif 2025 consacrée à l'administration générale (Pilier 6), **chapitre 6.02 – Elus et CESER, ligne P240 « Fonctionnement du CESER »**, remplacer la ligne concernée sur le tableau suivant :

Pilier 6. Administration générale

6.02 - Élus et Ceser

602B - Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions		**13 000,00**	**13 000,00**	**547 170,00**	**4 803 727,00**
H002	**RH : EMPLOIS PERMANENTS - CESER**	**-**	**-**	**-**	**1 404 682,00**
H002O001	TITULAIRES - CESER	-	-	-	913 161,00
H002O002	CONTRACTUELS PERMANENTS - CESER	-	-	-	491 521,00
H012	**RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - CESER**	**-**	**-**	**-**	**60 000,00**
H012O001	SUPPLEANTS - CESER	-	-	-	40 000,00
H012O002	REMPLACANTS SUR POSTES VACANTS - CESER	-	-	-	20 000,00
H102	**RH : ACTION SOCIALE - CESER**	**2 000,00**	**2 000,00**	**13 884,00**	**11 259,00**
H102O001	PRETS ET SECOURS - CESER	2 000,00	2 000,00	800	800
H102O005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - CESER	-	-	1 000,00	1 000,00
H102O007	AMICALE - CESER	-	-	9 084,00	9 084,00
H102O008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - CESER	-	-	3 000,00	375
H112	**RH : HANDICAP - CESER**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 450,00**	**1 450,00**
H112O001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - CESER	1 000,00	1 000,00	475	475
H112O002	AIDES A LA PERSONNE - CESER	-	-	500	500
H112O003	PRESTATIONS HANDICAP - CESER	-	-	475	475
H132	**RH : SANTE - CESER**	**-**	**-**	**450**	**450**
H132O002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - CESER	-	-	450	450
H142	**RH : FORMATION - CESER**	**-**	**-**	**4 100,00**	**4 100,00**
H142O001	FORMATION AGENTS - CESER	-	-	4 100,00	4 100,00

H152	**RH : RECRUTEMENT - CESER**	-	-	**1 286,00**	**1 286,00**
H152O002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - CESER	-	-	1 286,00	1 286,00
P240	**FONCTIONNEMENT DU CESER**	**10 000,00**	**10 000,00**	**206 000,00**	**346 500,00**
P240O001	ACTIVITE DU CESER	-	-	93 500,00	107 500,00
P240O002	COMMUNICATION CESER	10 000,00	10 000,00	-	120 000,00
P240O003	RESTAURATION PLENIERES ET BUREAUX CESER PROTOCOLE RECEPTIONS	-	-	112 500,00	119 000,00

Par la ligne :

P240	**FONCTIONNEMENT DU CESER**	**10 000,00**	**10 000,00**	**206 000,00**	**259 875,00**

Exposé des motifs :

Cette modification procède d'une **proposition de diminution du budget alloué au fonctionnement du CESER**.
En effet, il nous apparaît indispensable, en cette période d'austérité budgétaire, de **montrer l'exemple de la rigueur, et de participer à l'effort des néo-aquitains.**

Le CESER est une assemblée consultative **dont le coût nous semble démesuré, et dont nous n'avons pas constaté, contrairement à ce qui est indiqué dans le BP 2025, « la hausse d'assiduité »**.

Il est évident que le CESER peut réduire largement la voilure en matière de fonctionnement, ce qui ne peut qu'assoir sa légitimité alors que les polémiques médiatiques se multiplient pour noter son coût et pointer le manque d'obligation de résultat qui le caractérise.

Nous proposons donc de **réduire de 25% les frais de fonctionnement du CESER, ce qui permettrait de passer de 346 500 euros inscrits en crédits de paiement à 259 875, 00 euros, soit une économie de 86 625 euros pour les Néo-aquitains.**

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Amendement n°3 sur la délibération 03a – Budget primitif 2025

Dispositif

I- Il est proposé la modification suivante :

A la fonction 0 – Services généraux – 93-02 Administration générale – 93-021 Personnel non ventilé-

A la dépense 641 « Rémunération du personnel » :

Modifier le montant : « 105 999 062 »

Par « 103 999 062 »

Incluant ainsi les modifications des totaux des natures et de la fonction.

II. Cette modification entraîne toutes les autres nécessaires pour la clarté du texte au sein du rapport de présentation.

Exposé des motifs

L'exécutif régional table ici encore sur une vision pessimiste, voire erronée, des textes parlementaires. En effet, concernant les cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), celui-ci prévoit un budget avec une hausse de 4 points sur 3 ans, soit de 2025 à 2027 et donc de 8M€ pour l'année 2025.

Alors que les élus du bloc communal suggéraient, dans une motion commune présentée lors du Congrès des Maires le 20 novembre, un étalement sur six ans de la hausse de 12 points de la cotisation des employeurs à la CNRACL et l'engagement d'une réflexion d'ampleur sur le système de retraite des agents publics territoriaux, le Sénat a concédé un étalement sur quatre années de la hausse.

Au lieu de trois augmentations successives de 4 points, les collectivités devront se soumettre à quatre augmentations successives de 3 points, jusqu'en 2028. Ce qui fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % à 43,65 %. Cette atténuation de la montée en charge de cette dépense permet tout de même à la collectivité de faire une économie non négligeable de 2M€ sur l'année 2025. Si le PLFSS est le texte sur lequel la motion de censure a été adoptée par le Rassemblement national et le NFP, la commission mixte paritaire avait pourtant permis la validation de cette amélioration. Nous pouvons donc espérer que ce travail ne sera pas vain, malgré l'irresponsabilité de certaines familles politiques.

Amendement : manifestations culturelles

Amendement

Dans la section du Budget Primitif 2025 consacrée à l'aménagement du territoire (Pilier 3), **chapitre 3.04 – Culture, sous-titre 304b « favoriser l'aménagement culturel durable des territoires », ligne P095 « Manifestations culturelles »**, remplacer la ligne concernée sur le tableau suivant :

Pilier 3. Aménagement du territoire
3.04 - Culture

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
304A - Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional		**5 210 000,00**	**6 095 546,00**	**1 909 774,00**	**1 990 722,00**
P087	**ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES**	**210 000,00**	**180 000,00**	**-**	**-**
P087O001	FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES	90 000,00	90 000,00	-	-
P087O002	FONDS REGIONAUX D'ART CONTEMPORAIN	120 000,00	90 000,00	-	-
P088	**INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL**	**-**	**-**	**264 336,00**	**273 751,00**
P088O001	OPÉRATIONS D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL	-	-	164 336,00	200 000,00
P088O002	VALORISATION DE LA RECHERCHE INVENTAIRE	-	-	100 000,00	73 751,00
P089	**RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES, ACTION DE VALORISATION, SENSIBILISATION**	**2 600 000,00**	**2 750 985,00**	**1 645 438,00**	**1 716 971,00**
P089O001	ACTIONS DE MÉDIATION DU SERVICE PATRIMOINE	-	-	80 000,00	120 000,00
P089O002	RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	2 600 000,00	2 750 985,00	-	-
P089O003	SOUTIEN AUX ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE	-	-	1 565 438,00	1 596 971,00
P090	**SOUTIEN PROJETS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQUIPEMENT, PATRIMOINE**	**2 400 000,00**	**3 164 561,00**	**-**	**-**
P090O001	ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX	1 500 000,00	2 142 826,00	-	-
P090O004	VALORISATION DE SITES PATRIMONIAUX	900 000,00	1 021 735,00	-	-
304B - Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires		**2 227 000,00**	**12 490 623,00**	**14 356 495,00**	**13 889 617,00**
P091	**AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS**	**-**	**-**	**8 336 817,00**	**8 427 843,00**
P091O001	AUTRES AIDES AUX ORGANISMES CULTURELS	-	-	3 123 778,00	3 176 039,00
P091O002	CENTRE FRANCOIS MAURIAC DE MALAGAR	-	-	1 046 300,00	1 071 300,00
P091O003	L'A AGENCE CULTURELLE NOUVELLE AQUITAINE	-	-	578 452,00	588 731,00
P091O004	OFFICE ARTISTIQUE DE LA REGION AQUITAINE - OARA	-	-	3 588 287,00	3 591 773,00
P092	**AIDE AUX EQUIPEMENTS CULTURELS**	**300 000,00**	**3 332 663,00**	**-**	**-**
P092O001	ÉQUIPEMENTS CULTURELS	300 000,00	2 517 663,00	-	-
P092O004	RENOVATION MUSEE BONNAT BAYONNE	-	375 000,00	-	-
P092O005	TRAVAUX FRAC ARTOTHEQUE	-	440 000,00	-	-
P093	**ANIMATION, COMMUNICATION, EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES**	**4 000,00**	**1 560,00**	**36 908,00**	**56 498,00**
P093O001	ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION CULTURELLES	4 000,00	1 560,00	36 908,00	56 498,00
P094	**CONTRATS DE PLAN ETAT REGION**	**1 923 000,00**	**9 156 400,00**	**-**	**-**
P094O001	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION CULTURE	373 000,00	1 575 000,00	-	-
P094O002	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION PATRIMOINE	1 550 000,00	1 070 000,00	-	-
P094O004	MAISON IMAGE DE PRESSE	-	60 000,00	-	-
P094O006	PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE (PESMD)	-	6 451 400,00	-	-
P095	**MANIFESTATIONS CULTURELLES**	**-**	**-**	**5 982 770,00**	**5 405 276,00**
P095O001	FESTIVALS CULTURELS	-	-	5 982 770,00	5 405 276,00

Par la ligne :

P095	MANIFESTATIONS CULTURELLES	-	-	4 786 216,00	4 324 220,80

Exposé des motifs :

Cette modification procède d'une **proposition de diminution du budget alloué aux manifestations culturelles**.
En effet, il nous apparaît indispensable, en cette période d'austérité budgétaire, de **réduire largement les coûts qui ne sont pas indispensables au rayonnement de notre région.**

Il est indécent, alors que tant de nos concitoyens ploient sous les coups conjugués de l'inflation et d'une fiscalité toujours plus confiscatoire, de leur cacher que **les manifestations culturelles ne participent pas à l'effort budgétaire commun**. A l'heure actuelle, selon les termes même du BP 2025, les seules contreparties des aides que reçoivent les festivals sont des « éco-socio-conditionnalités » dont la consommation d'eau semble un élément essentiel.

Il est évident que **les manifestations culturelles, selon les propos même de l'exécutif régional, devraient être mises à contribution** pour réduire les dépenses de notre région, a minima jusqu'à l'assainissement de notre situation budgétaire. **Nous visons particulièrement les plus grands festivals** qui ont la capacité de réagir à une diminution de leur budget pour prospecter auprès d'autres mécènes.

Nous proposons donc de **réduire de 20% le budget des manifestations culturelles en AE, ce qui permettrait de passer de 5 983 770, 00 euros à 4 786 216, 00 euros soit une économie de 1 197 554, 00 euros pour les Néo-aquitains. Et de diminuer également de 20% les 5 405 276, 00 euros inscrits en crédits de paiement pour atteindre 4 324 220, 80 euros, soit une économie de 1 081 055, 20 euros pour les Néo-aquitains.**

Séance plénière des 19 & 20 décembre 2024

Amendement n°3 à la délibération n°3a

Budget primitif 2025 : Budget principal

présenté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

EXPÉRIMENTER LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Amendement n°3

1. *Modifier la ligne P152O004 Soutien aux réseaux de distribution d'aide alimentaire dans le Pilier 3. Aménagement du territoire* - 3.11 - Vie associative et Égalité -*311B Promouvoir la solidarité et l'égalité*

Augmenter les AE et CP/AE de 3 000 000,00 € portant la ligne à 3 397 925,00 €

A financer par :

Pilier 6. Administration générale - 6.06 Opérations financières - *606D - Prendre en charge les opérations financières diverses* - P271O002 FONDS DE RÉSERVE :

Réduire de 3 000 000 € les crédits de paiement de cette ligne budgétaire

2. *Dans* le rapport de présentation

page 171, intégrer à la suite un nouveau paragraphe :

Expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite lancer une expérimentation « Comptes Épargne Alimentation Durable », destinés en priorité aux personnes en situation de précarité alimentaire qui permettront d'acheter des produits alimentaires auprès d'un réseau diversifié de producteurs et distributeurs partenaires. Ce projet sera mené en étroite collaboration avec les collectivités locales et impliquera l'ensemble des acteurs de l'écosystème alimentaire et agricole. La Région soutiendra des projets locaux favorisant l'inclusion des bénéficiaires. Cette initiative sera progressivement étendue aux femmes enceintes, jeunes, seniors et autres publics particulièrement vulnérables, avec pour ambition de renforcer l'équité alimentaire sur l'ensemble du territoire.

Exposé des motifs :

Considérant que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 n'a pas été adopté à ce jour tout comme les mesures en direction des finances des collectivités, telles que le prélèvement régional dans le cadre de la création d'un fonds de réserve,

Considérant la prudence qu'il est préférable d'adopter pour le budget régional dans ce contexte incertain,

Considérant que la non-adoption de ce PLF 2025 laisse néanmoins une marge de manœuvre qui permettrait de préserver, voire renforcer certaines politiques publiques essentielles pour les territoires,

Considérant que, même si c'est peu probable, l'atterrissage de la Loi de Finances pourrait être moins favorable que les prévisions budgétaires inscrites dans le présent amendement, il serait toujours possible de recourir dans le courant de l'année à une décision modificative rectificative,

Face à la précarité alimentaire qui touche un grand nombre de Néo-Aquitain-es, des milliers de personnes luttent quotidiennement contre l'insécurité alimentaire, que ce soit pour elles-mêmes, leurs enfants ou leurs familles.

Les récentes crises ont aggravé cette situation, entraînant une hausse significative de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, comme en témoignent de nombreuses études récentes.

L'absence d'accès suffisant à une alimentation saine et équilibrée engendre exclusion, rupture du lien social, ainsi que des impacts négatifs sur la santé et le bien-être.

L'alimentation doit être considérée comme un bien public, au cœur des enjeux de démocratie et de souveraineté alimentaire.

Les dispositifs d'aide alimentaire doivent coexister avec des solutions pérennes favorisant l'accès à une alimentation saine pour tous.

C'est dans cette optique que cette expérimentation de Sécurité sociale de l'alimentation vise à conjuguer la préservation des écosystèmes, l'accès à une alimentation saine et de qualité, tout en valorisant le rôle des agriculteurs au sein de la société et des territoires.

La Région Nouvelle-Aquitaine ambitionne ainsi de devenir la première région à mettre en œuvre le concept de « Territoire Zéro Faim » ou « Territoire Zéro Précarité Alimentaire ». Inspiré du modèle « Territoire Zéro Chômeur », ce projet vise à démontrer toute sa pertinence pour répondre aux défis actuels.

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 & 20 décembre 2024

Amendement n°4 à la délibération n°3a

Budget primitif 2025 : Budget principal

présenté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS AU SERVICE DE L'EGALITE

Amendement n°4

Modifier la ligne *P1530004 - PROGRAMME ANNUEL ÉGALITÉ LUTTE DISCRIMINATION* dans le Pilier 3. Aménagement du territoire - 3. 11B - Promouvoir la solidarité et l'égalité :

Augmenter les AE et CP/AE de 200 000 €,
les portant respectivement à 852 000 € et à 878 280 €

A financer par :

Pilier 6. Administration générale - 6.06 Opérations financières - *606D - Prendre en charge les opérations financières diverses* - P271O002 FONDS DE RÉSERVE :

Réduire de 200 000 € les crédits de paiement de cette ligne budgétaire.

Exposé des motifs :

Considérant que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 n'a pas été adopté à ce jour tout comme les mesures en direction des finances des collectivités, telles que le prélèvement régional dans le cadre de la création d'un fonds de réserve,

Considérant la prudence qu'il est préférable d'adopter pour le budget régional dans ce contexte incertain,

Considérant que la non-adoption de ce PLF 2025 laisse néanmoins une marge de manœuvre qui permettrait de préserver, voire renforcer certaines politiques publiques essentielles pour les territoires,

Considérant que, même si c'est peu probable, l'atterrissage de la Loi de Finances pourrait être moins favorable que les prévisions budgétaires inscrites dans le présent amendement, il serait toujours possible de recourir dans le courant de l'année à une décision modificative rectificative.

Considérant que depuis 2017, la loi « Égalité et citoyenneté » a fait de la lutte contre les discriminations une compétence partagée entre les différentes collectivités.

Considérant qu'avec la signature, le 8 mars 2017, de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Région Nouvelle-Aquitaine a choisi d'intensifier son action au service de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité. Elle a, dans ce cadre, adopté en 2018 le plan d'action réaliser l'Egalité en Nouvelle-Aquitaine et mis en place un règlement d'intervention pour soutenir les initiatives qui visent à faire progresser l'Egalité Femme-Homme et plus globalement à lutter contre toutes formes de discriminations, pour faire respecter les principes de la République sur tous les territoires et pour tous les néo aquitains.

Considérant la responsabilité de l'Etat et des collectivités dans le travail de prévention, d'éducation et de sensibilisation à l'égalité préconisé dans toutes les études qui observent une recrudescence des violences masculinistes, comme le précise le rapport du Haut conseil à l'égalité de janvier 2024.

Considérant l'explosion des besoins d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pluriprofessionnel des victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS) : chaque année plus de 3 millions de femmes, déclarent des violences sexistes et sexuelles et les forces de sécurité en enregistrent près de 200 000. Ces chiffres suivent une tendance vertigineuse ; plus 83 % pour les violences conjugales entre 2018 et 2022 et plus 100 % pour les violences sexuelles ces 10 dernières années.

Une augmentation de 200 000 € du montant de la ligne en CP correspondant à cette enveloppe permettrait de réduire les difficultés financières de l'ensemble des associations œuvrant dans le champ de l'égalité et de la lutte contre les discriminations et les VSS, qui font face à cette situation sur le terrain.

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 & 20 décembre 2024

Amendement n°5 à la délibération n°3a

Budget primitif 2025 : Budget principal

présenté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

AIDES À LA CRÉATION D'EMPLOIS ASSOCIATIFS

Amendement n°5

Modifier la ligne *P151O003 - RECRUTEMENT ASSOCIATIF* dans le Pilier 3. Aménagement du territoire - 3. 11a – Développer la vie associative

Augmenter les CP de 240 000 € portant la ligne à 907 361 €

A financer par :

Pilier 6. Administration générale - 6.06 Opérations financières - *606D - Prendre en charge les opérations financières diverses* - P271O002 FONDS DE RÉSERVE :

Réduire de 240 000 € les crédits de paiement de cette ligne budgétaire.

Exposé des motifs :

Considérant que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 n'a pas été adopté à ce jour tout comme les mesures en direction des finances des collectivités, telles que le prélèvement régional dans le cadre de la création d'un fonds de réserve,

Considérant la prudence qu'il est préférable d'adopter pour le budget régional dans ce contexte incertain,

Considérant que la non-adoption de ce PLF 2025 laisse néanmoins une marge de manœuvre qui permettrait de préserver, voire renforcer certaines politiques publiques essentielles pour les territoires,

Considérant que, même si c'est peu probable, l'atterrissage de la Loi de Finances pourrait être moins favorable que les prévisions budgétaires inscrites dans le

présent amendement, il serait toujours possible de recourir dans le courant de l'année à une décision modificative rectificative.

Le secteur associatif traverse toujours une violente crise sociale.

Le Ceser, il y a un an, dans son avis sur le BP 2024 constatait que, « les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité accusent une baisse globale de 9,1 % ». Cette baisse s'accentue. Cette évolution est inquiétante car les associations participent à la réduction des inégalités, à la lutte contre la pauvreté et contre les discriminations, mais aussi à la vitalité sociale, sportive et culturelle.

Nous proposons, cette année encore, d'aller au-delà de l'ambition initiale de ce dispositif et d'accorder un budget supérieur en 2025 pour pouvoir aider à la création d'emplois associatifs supplémentaires.

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Amendement n°2 sur la délibération 03a – Budget primitif 2025

Dispositif

I. **Dans le pilier 6 – Administration générale – 6.06 opérations financières, la ligne P27100002 fonds de réserve du 606D :**

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
P27100002	FONDS DE RESERVE				41 800 000€

Est modifiée comme suit :

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
P27100002	FONDS DE RESERVE				20 000 000€

II. Au sein du document comptable cette modification se traduit comme suit :

Au sein du chapitre 940 impositions directes – Nature 7392222 Fonds solidarité entre régions / Mayotte :

Propositions nouvelles : « 44 800 000 » est remplacé par « 24 800 000 »

III- Ce qui traduit le total à 24 800 000€ au lieu de 44 800 000€

Exposé des motifs

Nous le savons, de toutes les mesures d'économies de l'État sur les collectivités territoriales prévues au sein de la première version du PLF 2025 présentée, celle sur le fonds de réserve ou « fonds de péréquation » est celle qui a suscité le plus grand rejet de la part des élus locaux.

Le Sénat tenait à accompagner ces derniers sur un sujet aussi crucial pour leurs finances. C’est pourquoi il a supprimé le dispositif initial proposé par le Gouvernement. Estimant que les collectivités doivent participer à l'effort de redressement des finances publiques mais dans la limite du raisonnable, la majorité sénatoriale a mis au point un mécanisme de "lissage conjoncturel des recettes fiscales" des collectivités les plus favorisées.

Cette épargne, imposée aux collectivités, ne serait donc plus de 3 milliards mais d’1 milliard d'euros l'an prochain. La somme thésaurisée en 2025 serait reversée pour l'essentiel aux contributeurs, par tiers chaque année à partir de 2026, et 10% seraient mis de côté pour abonder les fonds de péréquation.

Cela signifie donc, que si nous devons bâtir ce budget régional selon les textes tels qui sont à l’heure actuelle rédigés, ce n’est plus de 2% que la Région Nouvelle-Aquitaine serait ponctionnée, mais de 0,6%. Cela impacte considérablement les recettes, puisque le transfert vers le fonds de réserve ne serait plus de 41,8M€, mais d’environ 20M€.

Cela laisserait une marge de manœuvre à notre collectivité de 20M€. Avec de telles recettes, il est alors possible de pérenniser des budgets qui sont essentiels pour la Région, notamment au sein de ses compétences obligatoires.

C’est pourquoi il est proposé aussi de modifier la ligne budgétaire concernant ce fonds de réserve, afin de porter un montant plus réaliste.

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Amendement n°4 sur la délibération 03a – Budget primitif 2025

Demande de maintien des financements pour le CPER

Considérant que le CPER représente un levier essentiel pour la mise en œuvre de projets structurants, notamment dans les domaines ferroviaires, portuaires, énergétiques, la recherche et l'innovation ;

Considérant que la régénération des lignes ferroviaires et le développement des ports régionaux s'inscrivent dans les objectifs de décarbonation et de transition écologique de la Région ;

Considérant que les engagements pris dans le cadre du CPER 2023-2027 nécessitent une continuité budgétaire afin de respecter les protocoles signés avec l'État.

Il est proposé :

1. De maintenir les crédits inscrits au CPER dans le Budget Primitif 2025, en priorisant les projets et respectant les promesses faites aux territoires.
2. D'assurer un dialogue renforcé avec l'État pour garantir le respect de ses engagements financiers dans le cadre du CPER.

Amendement rejeté

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 DECEMBRE 2024

Amendement à la délibération n° 13 :

Evolution de la feuille de route pour le développement de l'apprentissage

Dans le délibéré, il est proposé de supprimer :

*- **de DELEGUER** le renouvellement du label régional pour les organismes de formation engagés depuis 2020 et la labélisation de nouveaux opérateurs de formation qui répondraient aux exigences du cahier des charges joint à la présente délibération et ce jusqu'à l'adoption d'une nouvelle feuille de route pour le développement de l'apprentissage.*

Exposé des motifs :

Il serait préjudiciable de déléguer de nouvelles compétences à la Commission permanente. En effet, au mois d'octobre 2023, la proposition d'une délibération avec plusieurs délégations à la Commission permanente avait été supprimé de l'ordre du jour de la séance plénière. Par la suite un groupe de travail réunissant un élu de chaque groupe de notre assemblée s'est réuni au mois de novembre 2023 pour travailler sur des pistes d'amélioration de notre démocratie régionale. Des propositions ont été faites pour améliorer la transparence et la démocratie au sein de la Commission permanente, comme préalable à toute nouvelle délégation à celle-ci. Depuis la réunion de ce groupe de travail, les demandes des groupes sont restées sans réponses.

Amendement rejeté

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Amendement sur la délibération 33 - Filières Culturelles : Convention cadre en faveur du livre en Région Nouvelle-Aquitaine 2025 / 2027

Il est proposé :

1 – D'amender l'article 1 : Objet du partenariat, 1.1 Objectifs généraux, en remplaçant :

« Dans un contexte marqué par de profondes mutations des industries culturelles, la filière du livre est confrontée à de nombreux défis qui appellent une coopération renforcée entre l'État et la Région.

Conscients de ces défis, la Drac, la Région et le CNL s'engagent à articuler et développer, par la présente convention, leur politique commune visant à favoriser le développement du secteur du livre en région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2025-2027.

Dans cette perspective, les signataires s'accordent autour de quatre axes structurants et prioritaires
de coopération, qui guideront leur intervention :

- Le développement et pérennisation de la filière et des acteurs et des actrices de l'écosystème

du livre en prenant en compte la diversité des métiers présents dans ce secteur ;

- La dynamisation et la couverture territoriale ;
- L'élargissement du lectorat ;
- Le soutien à la transition écologique *via* la définition de priorités d'intervention permettant d'accompagner la filière du livre et ses métiers vers des pratiques, des actions et des investissements prenant en compte ses enjeux. »

Par :

« Dans un contexte marqué par de profondes mutations des industries culturelles, la filière du livre est confrontée à de nombreux défis qui appellent une coopération renforcée entre l'État et la Région.

Conscients de ces défis, la Drac, la Région et le CNL s'engagent à articuler et développer, par la présente convention, leur politique commune visant à favoriser le développement du secteur du livre en région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2025-2027.

Dans cette perspective, les signataires s'accordent autour de **cinq axes** structurants et prioritaires de coopération, qui guideront leur intervention :

- Le développement et pérennisation de la filière et des acteurs et des actrices de l'écosystème du livre en prenant en compte la diversité des métiers présents dans ce secteur ;
- La dynamisation et la couverture territoriale ;
- L'élargissement du lectorat ;
- Le soutien à la transition écologique *via* la définition de priorités d'intervention permettant d'accompagner la filière du livre et ses métiers vers des pratiques, des actions et des investissements prenant en compte ses enjeux.
- **La protection de la création littéraire humaine face aux impacts des technologies génératives d'intelligence artificielle, garantissant une éthique d'écriture.** »

2 – D'ajouter après la sous-partie 1.1.4 Soutien à la transition écologique**, une nouvelle sous-partie :**

« **1.1.5 Protection de la création littéraire humaine**

Les partenaires, conscients des impacts des technologies génératives d'intelligence artificielle sur la filière du livre, s'engagent à garantir l'intégrité et l'authenticité des œuvres soutenues par les dispositifs régionaux. Ils adoptent des mesures visant à préserver la spécificité humaine de la création littéraire et à assurer un accompagnement éthique et transparent.

Les principes directeurs de cette démarche seront détaillés dans le prochain règlement d'intervention. »

Exposé des motifs

Le développement des technologies génératives d'intelligence artificielle (IA) constitue une avancée majeure, mais elle soulève également des questions éthiques et économiques dans de nombreux secteurs, y compris celui de la création littéraire. Ces technologies, capables de générer des contenus textuels complexes, peuvent menacer l'authenticité des œuvres, la diversité éditoriale et les pratiques professionnelles des auteurs et éditeurs.

Dans ce contexte, nous souhaitons que la Région Nouvelle-Aquitaine réaffirme son engagement en faveur d'une création littéraire humaine, éthique et authentique. L'ajout d'un axe structurant dédié à la protection de la création littéraire humaine dans la convention cadre en faveur du livre répond à cet impératif.

Tout en s'inscrivant dans une démarche proactive face aux évolutions technologiques, il s'agit d'accompagner et de protéger les acteurs de la filière dans leurs transitions économiques et professionnelles, ainsi que de maintenir un haut niveau d'éthique dans la filière du livre, de soutenir la diversité éditoriale et de préserver la confiance des lecteurs dans l'origine des œuvres.

En raison de ses compétences en matière culturelle et de son rôle structurant dans l'accompagnement des transitions sectorielles, la Région Nouvelle-Aquitaine se doit de porter cette initiative comme un signal fort en faveur de la création littéraire.

Motion : Pour un ferroviaire accessible et fiable

Rapporteur : Valéry Elophe

Les associations et les usagers ne cessent de pointer du doigt le délabrement inquiétant du réseau ferroviaire régional de Nouvelle-Aquitaine.

En effet, pour l'année 2023, les chiffres sont accablants :

- Près de **10 % des TER** ont été annulés ou déprogrammés ;
- **11 % ont subi des retards** de plus de cinq minutes ;
- **Deux perturbations par semaine** sont subies par un usager régulier ;
- **Un train sur quatre qui n'arrive pas à l'heure.**

Notre région se classe ainsi parmi les trois dernières en matière de ponctualité ferroviaire.

Alors qu'en parallèle, entre 2020 et 2024, **les tarifs des TER ont augmenté de 12 %,** alourdissant le budget des ménages sans contrepartie en termes de qualité de service.

Face à cette crise, il serait opportun que le Conseil régional propose une mission d'information et d'évaluation qui devra porter sur les axes de réflexion suivants :

- ✓ **Évaluer la faisabilité de la réouverture progressive des lignes ferroviaires fermées** ;
- ✓ **Analyser les modalités de déploiement prioritaire du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain) ;**
- ✓ **Étudier l'instauration d'une concertation régulière avec les usagers et les élus locaux ;**
- ✓ **Examiner les leviers permettant de réduire les tarifs** ;
- ✓ **Identifier les priorités d'investissement nécessaires** ;
- ✓ **Étudier la mise en place de dispositifs d'indemnisation des usagers lésés ;**
- ✓ **Analyser les moyens de renforcer les incitations à la qualité de service ;**
- ✓ **Étudier la mise en place d'indicateur de performance par ligne et par créneau horaire ;**

Cette mission auditionnera élus locaux, syndicats, dirigeants de la SNCF et représentants des usagers.

Les conclusions de cette mission seront débattues lors d'une séance exceptionnelle consacrée aux orientations stratégiques nécessaires pour restaurer un service ferroviaire fiable et accessible.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière, décide de mettre en œuvre une mission dédiée au transport ferroviaire régional.

Groupe des élus du Rassemblement National
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Motion pour conditionner les subventions à un intérêt public local

Rapporteur : Richard Guerit

Le 30 septembre dernier, l'exécutif socialiste du Conseil régional, soutenu par tous les groupes politiques à l'exception notable du Rassemblement National, a décidé d'attribuer une subvention de 100 000 euros à SOS Méditerranée.

En 2021, 116 collectivités territoriales ont contribué à son soutien, pour un montant dépassant le million d'euros.

Le Conseil d'État, dans sa décision du 13 mai 2024, a mis en lumière le caractère militant et idéologique de certaines associations, dont SOS Méditerranée.

Ces subventions relèvent d'une véritable gabegie, à un moment où la raison devrait conduire les exécutifs locaux à préserver leurs finances et à les consacrer exclusivement à des mesures directement utiles pour les habitants et les entreprises de leur territoire.

C'est pourquoi le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage désormais à attribuer ses subventions uniquement aux acteurs incontestablement au service de la Nouvelle-Aquitaine, de ses habitants et de ses entreprises. Il écartera ainsi les organismes controversés qui servent explicitement une cause politique. Par ailleurs, il réalisera un audit des subventions accordées au cours des cinq dernières années et renforcera le contrôle de l'utilisation des sommes versées.

Motion adoptée

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Motion contre la signature et la ratification de l'accord UE-MERCOSUR

Cet accord UE-MERCOSUR a été officiellement conclu ce vendredi 6 décembre 2024. Cette conclusion met fin aux négociations entre la Commission européenne et les pays membres du Mercosur et ouvre la phase de signature de l'accord par les États membres au Conseil de l'Union européenne, et de ratification par le Parlement européen et les parlements nationaux.

Pour rappel, l'accord prévoit des quotas d'importations annuels à droits de douane nuls ou réduits importants dans les secteurs agricoles de la viande bovine, la viande de volaille, le sucre, l'éthanol, le riz, le miel et dans le secteur du maïs. L'accord ne prévoit pas en revanche, de conditions d'accès à ces quotas, basées sur le respect des normes de production européennes en matière notamment d'utilisation des produits phytosanitaires, des antibiotiques vétérinaires, de traçabilité et de bien-être animal.

Il faciliterait ainsi l'arrivée massive sur le marché européen de viandes et céréales produites au sein de systèmes ne respectant pas les normes imposées aux agriculteurs européens. Ces importations généreraient simultanément une aggravation de la concurrence déloyale subie par nos producteurs et des effets néfastes au plan environnemental (déforestation) et de la santé publique (déploiement de l'antibiorésistance).

Dans les pays du Mercosur, cet accord accentuerait la déforestation à grande échelle et la conversion massive des forêts en terres agricoles dédiées aux monocultures exportatrices. Ces pratiques mettent en péril la biodiversité, intensifient les émissions de gaz à effet de serre et compromettent les engagements climatiques internationaux. Il aggraverait également les inégalités sociales, en favorisant l'accaparement des terres, au détriment des petites producteurs, des peuples autochtones et des communautés rurales.

De plus, cet accord exacerbe les pratiques agricoles intensives et industrielles dans les pays du Mercosur, contribuant à une pollution accrue et à des violations des droits humains, tout en alimentant les confits locaux liés à la gestion des terres et des ressources naturelles. Il renforce un modèle de développement économique inégal et insoutenable pour ces pays, en accroissant leur dépendance aux exportations de matières premières.

Dans la continuité de ce qui a été proposé par le groupe écologiste, solidaire et citoyen, dans une motion du 9 juillet 2019 contre les traités de libre-échange, **les élus de la Nouvelle-Aquitaine :**

Demandent au Président de la République et au Gouvernement de se mobiliser pleinement – et par tous les moyens à sa disposition – en vue **d'empêcher la signature et la ratification de cet accord**.

De faire connaître à la Commission européenne, sans attendre et formellement, l'opposition de la France à la scission de l'accord, telle qu'envisagée par cette première. L'accord d'association économique et politique conclu avec le Mercosur est un accord « mixte », qui doit être présenté comme tel et intégralement, pour un vote à l'unanimité des Etats au Conseil, en application du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne. Scinder l'accord en deux volets distincts, pour ne soumettre son volet commercial qu'à une approbation à la majorité qualifiée du Conseil, constituerait une manœuvre juridique indigne du fonctionnement démocratique de l'Union européenne.

De saisir la Cour de Justice de l'Union européenne en cas de doute persistant sur la volonté de la Commission européenne de priver les Etats hostiles à l'accord de leur droit de veto au Conseil. La question de la compatibilité de l'accord conclu avec les objectifs de développement durable pourrait, également, être posée par la France à la CJUE.

De poursuivre en parallèle de ces démarches celle, déjà engagée, visant à constituer **une « minorité de blocage », réunissant les voix d'au moins quatre États membres représentant au moins 35% de la population et des parlementaires européens**. Il faudra s'assurer que les oppositions « en l'état » exprimées par certains acteurs, ne se laissent pas satisfaire par d'éventuelles « aides compensatoires » pour les agriculteurs, telles qu'actuellement étudiées par la Commission européenne.

Motion adoptée

groupe ÉCOLOGISTE SOLIDAIRE & CITOYEN
Région Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière des 19 et 20 décembre 2024

Universités en danger : soutien inconditionnel de notre Région !

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Le désengagement de l'État dans les politiques de soutien à l'enseignement supérieur, avec une baisse constante du budget alloué, atteint aujourd'hui un seuil inacceptable. Par le relèvement de la contribution au CAS Pension (cotisation retraite employeur) pour un montant de 180 millions d'euros, décidé par simple décret, l'État va précipiter la dégradation de la situation budgétaire des universités, tant sur leurs capacités d'investissement que sur celles de leur fonctionnement. Il est temps de sortir des injonctions contradictoires de l'État qui, tout en affichant des ambitions fortes pour l'enseignement supérieur et la recherche, condamne les universités à des contraintes qui les mettent en péril ! Déjà fortement engagées dans les efforts d'économies budgétaires, elles ont massivement dû faire face, ces dernières années, à l'augmentation de leurs dépenses courantes, sans compensation (salaires, hausse des prix de l'énergie, etc.).

Aujourd'hui, le système éducatif permet à 82,8 % des jeunes d'une génération d'obtenir le baccalauréat (chiffre 2021). Plus de 70 % de ces lauréats poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, notamment dans les universités. Elles sont des lieux majeurs de transmission et de fabrique du savoir. Elles sont aussi l'un des principaux vecteurs de la mobilité sociale et une condition décisive de l'accès à l'emploi. Sans elles, pas de médecin, pas d'enseignants, pas de chercheurs ou de comptables, comme le rappellent les six présidents d'université dans leur communiqué de presse d'alerte du 2 décembre sur « *Les universités en danger* ».

Pourtant, l'université s'ubérise : les vacataires représentent près de deux-tiers des personnels enseignants des universités françaises. Le recours à ces travailleurs précaires a augmenté de 30 % en 7 ans. Une heure de vacation coûte en effet 5 fois moins cher qu'une heure de cours assurée par un titulaire !

Si, depuis la loi de 2007 relative à l'autonomie des universités, le recrutement et la gestion de la masse salariale ont été transférés de l'État aux universités, les subventions correspondantes (« pour charges de service public ») n'ont pas augmenté en proportion de l'augmentation des effectifs. Ce système fragilise autant la qualité des enseignements que la pérennité du système éducatif.

Pire, les mesures qui avaient été annoncées dans la loi de finances 2025 faisaient craindre de graves conséquences pour les universités : réduction des capacités d'accueil à l'admission, fermeture de formations, fermeture de certains campus, réduction de la qualité des services, gels de postes, non recrutement de doctorants.

C'est toute la chaîne de transmission de la connaissance et du savoir qui pourrait basculer. Nous refusons que l'enseignement supérieur et la recherche soient – au sein du projet de loi de finances 2025 - la variable d'ajustement de la politique budgétaire calamiteuse menée par les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron ! On ne peut sacrifier l'avenir de notre jeunesse sur l'autel de l'austérité budgétaire qui les condamnera, à moyen et long terme. Notre pays et notre Région, ont mieux à offrir aux 220 000 étudiantes et étudiants qui font le choix de se former en Nouvelle-Aquitaine.

En effet, les enjeux de formation, de recherche et d'innovation reposent sur ce socle dur que constituent nos 64 sites d'enseignement supérieur, avec 6 sièges universitaires et 13 sites universitaires, répartis sur l'ensemble du territoire. Nous devons continuer et accentuer le soutien régional à ce maillage territorial qui assure l'équité de l'accès à l'enseignement supérieur et permet un aménagement du territoire équilibré.

Pour ces raisons, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réuni en séance plénière les 19 et 20 décembre 2024, s'engage à adresser :

- un courrier de soutien aux présidentes et présidents des six universités néo-aquitaines ;
- un courrier au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de réclamer des moyens supplémentaires.

Tout en assumant que la Région ne peut se substituer à l'État, à qui il revient de prendre ses responsabilités, **le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage à accentuer ses efforts de soutien** notamment sur :

- le maillage territorial des universités et sites universitaires ;
- la santé et la lutte contre la précarité alimentaire des étudiant·es ;
- le logement étudiant ;
- et toute mesure permettant l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Question Orale : Des actions plus efficaces pour lutter contre la tuberculose bovine en Nouvelle-Aquitaine.

Rapporteur : Sandrine Chadourne

Monsieur le Président, chers collègues,

Chaque année en France, entre 10 000 et 15 000 bovins sont abattus en raison de la tuberculose bovine, incluant non seulement les animaux infectés mais aussi, dans certains cas, des troupeaux entiers pour limiter la propagation de la maladie. Cette politique d'abattage systématique entraîne des drames humains et économiques considérables pour nos éleveurs.

Notre région, et particulièrement des départements comme la Dordogne en Nouvelle-Aquitaine, figure parmi les plus touchés par cette crise sanitaire. Les éleveurs y subissent de plein fouet les conséquences de cette gestion jugée par beaucoup comme archaïque et disproportionnée.

Malgré la baisse du nombre de foyers en France, la situation reste inquiétante en Nouvelle-Aquitaine. En effet, elle est la région avec le plus de foyers de tuberculose bovine et avec un taux d'incidence 2 à 3 fois supérieur au seuil toléré pour le statut indemne. Le taux est de 0,27 dans la région contre 0,07 au niveau national. Si, en comparaison à la situation de 2013, le nombre de foyers a nettement diminué, la Nouvelle-Aquitaine abrite encore plus de la moitié des foyers recensés à l'échelle nationale.

La solution apportée à cette problématique est unique et systématique : l'abatage.
Pourtant, des alternatives existent, notamment l'isolement des animaux malades et la vaccination des troupeaux, déjà pratiquée avec succès dans d'autres pays européens. Ces mesures permettraient de préserver les élevages et de réduire l'impact économique pour nos agriculteurs.

Face à cette situation, quelles actions concrètes le Conseil régional entend-il engager pour soutenir les éleveurs de notre région durement affectés ? Envisagez-vous de porter au niveau national la nécessité d'introduire un programme de vaccination et de revoir la gestion de cette maladie afin d'éviter ces abattages massifs qui détruisent notre patrimoine agricole ?

Question orale : état d'avancement du projet Flying Whales et perspectives d'avenir

Rapporteur : Frédérique Joint

Au cours de ces derniers mois, le Conseil régional a fait voter plusieurs délibérations visant à soutenir la création d'une zone d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde et plus précisément sur la commune de Laruscade.

Ce projet d'usine de dirigeables a pour perspective la création de 300 emplois, notamment industriels, sur un territoire victime de la fracture territoriale.

Le montant prévisionnel des acquisitions foncières s'élève à 2,4 millions d'euros (80 % subventionnés par la région Nouvelle-Aquitaine, 20% par la Communauté de communes).

L'avancement de ce projet inquiète en raison du double avis négatif émis par l'autorité environnementale qui demande un changement de lieu d'implantation, estimant que les compensations environnementales sont insuffisantes.

Au regard des difficultés qui se dressent, le Conseil régional est-il en mesure d'assurer que le projet Flying Whales se concrétisera et, si oui, que les délais annoncés seront tenus ?

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations, l'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : https://www.nouvelle-aquitaine.fr/linstitution/le-conseil-regional/decisions-de-lassemblee-et-arretes-du-president